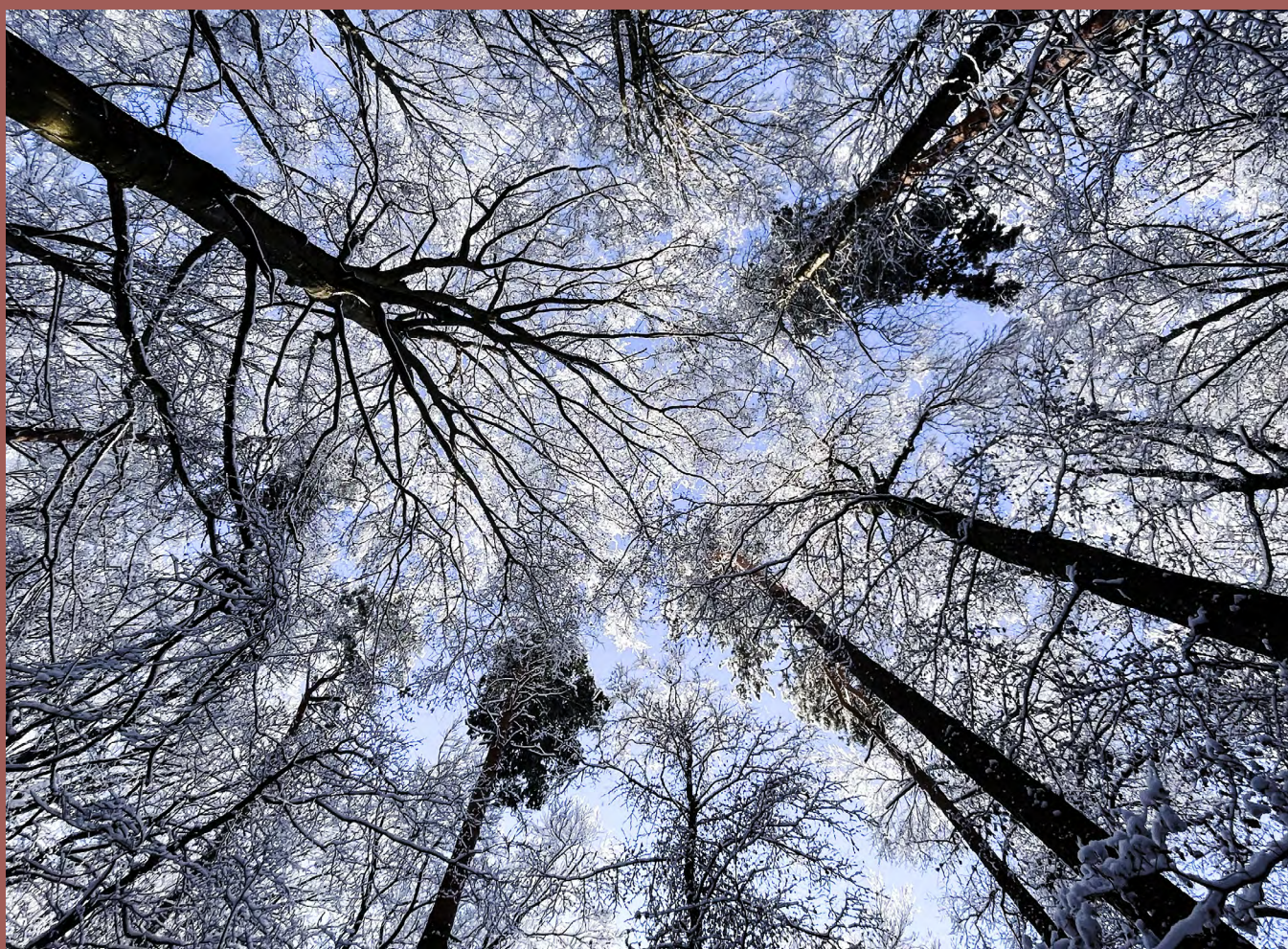


Annuaire La forêt et le bois 2024



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

Annuaire La forêt et le bois 2024

Impressum

Éditeur

Office fédéral de l'environnement (OFEV)

L'OFEV est un office du Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Rédaction

Martin Grossenbacher, division Forêts, OFEV

Clotilde Gollut, Gollut & Imwald, Zurich

Traduction

Service linguistique de l'OFEV

Mise en page

Funke Lettershop AG

Photo de couverture

Cimes enneigées, Hüttikon ZH

© KEYSTONE/Michael Buholzer

Commande de la version imprimée et

téléchargement au format PDF

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne

www.publicationsfederales.admin.ch

N° d'art. 810.400.156F

www.bafu.admin.ch/uz-2410-f

Impression neutre en carbone et faible en COV sur papier recyclé.

Cette publication est également disponible en allemand.

La langue originale est l'allemand.

© OFEV 2024

Table des matières

Abstracts	7	13	Bilan du bois	74	
Avant-propos	9	14	Énergie du bois	78	
1	Surface forestière	10	15	Marché et prix du bois	84
2	État des forêts	17	16	Importance pour l'économie	90
3	Volume sur pied et accroissement	22	17	Formation forestière et sécurité au travail	100
4	Récolte du bois	26	Annexes	102	
5	Forêts protectrices et dangers naturels	32	Glossaire	102	
6	Biodiversité en forêt	35	Abréviations	108	
7	Faune et chasse	38	Répertoire des mots-clés	109	
8	Bilan de CO ₂ du secteur forêt et bois	40	Facteurs de conversion	110	
9	Prestations et subventions dans le domaine des forêts	42			
10	Exploitations forestières : structures et finances	46			
11	Transformation du bois	57			
12	Commerce extérieur du bois et des produits à base de bois	62			

Abstracts

The *Swiss Statistical Yearbook of Forestry* is compiled and published by the Federal Office for the Environment (FOEN). It provides detailed information about forest resources, wood harvesting, the products and services provided by forests, wood processing and the timber trade in Switzerland and Switzerland's trade with timber and wood products. Most of the data is obtained from surveys carried out by the Swiss Federal Statistical Office (SFSO) and the FOEN.

L'Annuaire La forêt et le bois est rédigé et publié par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Il donne des informations détaillées sur les ressources forestières, la récolte de bois, les prestations et les produits de la forêt, la transformation du bois ainsi que le commerce de bois et de produits en bois de la Suisse. La plupart des données proviennent de relevés de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et de l'OFEV.

Das *Jahrbuch Wald und Holz* wird vom Bundesamt für Umwelt (BAFU) verfasst und herausgegeben. Es informiert ausführlich über die Waldressourcen, die Holznutzung, die Leistungen und Produkte des Waldes, die Holzverarbeitung und den Handel mit Holz und Holzprodukten der Schweiz. Die meisten Daten stammen aus Erhebungen des Bundesamtes für Statistik (BFS) und des BAFU.

L'Annuario Il bosco e il legno viene redatto e pubblicato dall'Ufficio federale dell'ambiente (UFAM). Informa in modo esauriente sulle risorse forestali, l'utilizzazione del legno, le prestazioni e i prodotti del bosco, la lavorazione del legno e il commercio della Svizzera nel settore del legno e dei prodotti legnosi. La maggior parte dei dati proviene da rilevazioni effettuate dall'Ufficio federale di statistica (UFS) e dall'UFAM.

Keywords:

*forest, forest sector,
timber, timber industry,
forest monitoring*

Mots-clés :

*forêt, économie forestière,
bois, industrie du bois,
observation des forêts*

Stichwörter:

*Wald, Waldwirtschaft,
Holz, Holzwirtschaft,
Waldbeobachtung*

Parole chiave:

*bosco, economia forestale,
legno, economia del legno,
monitoraggio forestale*

Avant-propos

Ouvrage de référence statistique essentiel, l'Annuaire La forêt et le bois expose les chiffres de l'année 2023.

Les forêts suisses restent soumises à une forte pression. Elles sont notamment très impactées par les changements climatiques et les phénomènes extrêmes. Les forêts protectrices sont particulièrement concernées. Représentant environ la moitié des forêts, elles constituent en Suisse la principale mesure biologique de protection contre les dangers naturels. Elles protègent des zones bâties et des voies de communication sur de grandes portions du territoire, et sont donc cruciales pour de nombreuses régions. La fonction protectrice de la forêt revêt une importance croissante à mesure que les phénomènes météorologiques extrêmes se multiplient.

Par ailleurs, la gestion durable des forêts et l'utilisation du bois contribuent largement à atténuer les changements climatiques du fait de la séquestration du CO₂ dans les forêts ainsi que des effets de substitution liés à l'utilisation du bois en tant que matériau (produits et constructions en bois) et en tant qu'agent énergétique. La Confédération, les cantons et les propriétaires forestiers, en collaboration avec l'industrie du bois, visent à préserver l'écosystème forestier, sa diversité et sa capacité de résilience, et à encourager une utilisation efficiente et novatrice du bois.

Après quatre années de hausse constante, 4,9 millions de m³ de bois ont été récoltés en 2023 en Suisse, soit une baisse de 6 % par rapport à 2022. Seul le bois-énergie (plaquettes) a affiché une augmentation de 5 %. Cet assortiment représente désormais environ 30 % de la récolte totale de bois. La demande en bois-énergie n'a cessé d'augmenter ces dernières années : en vingt ans, la part de bois-énergie par rapport à la récolte totale de bois a doublé.

Dans l'annuaire actuel «La forêt et le bois 2024», vous trouverez des informations détaillées sur les ressources forestières, la récolte de bois ainsi que sur les prestations et les produits de la forêt. Je vous souhaite une lecture intéressante.

Paul Steffen, directeur suppléant
Office fédéral de l'environnement (OFEV)

1 Surface forestière

Selon la statistique forestière, la forêt couvre 31 % du territoire suisse. À l'échelle régionale, le taux de boisement en 2023 était de 48 % dans le Jura, de 23 % sur le Plateau, de 37 % dans les Préalpes, de 24 % dans les Alpes et de 50 % au Sud des Alpes (cf. graph. 1.1).

Répartition géographique

Selon la statistique forestière, la surface boisée en Suisse atteignait 1 271 205 ha en 2023 (cf. tab. 1.1). Elle a diminué¹ de quelque 1322 ha par rapport à 2022. Elle se répartit à raison de 18 % dans le Jura, 18 % sur le Plateau, 19 % dans les Préalpes, 31 % dans les Alpes et de 14 % au Sud des Alpes.

Catégories de propriétaires

À l'échelle nationale, 897 504 ha sont en mains publiques, soit près de 71 % des forêts. Les propriétaires privés possèdent 373 701 ha, soit 29 % de la surface forestière (cf. tab. 1.1).

Il existe de grandes différences régionales et cantonales dans la répartition, d'une part, entre propriétés publique et privée et, d'autre part, au sein des catégories de propriétaires publics. Ainsi, si les forêts privées représentent quelque 50 % des forêts du Plateau et des Préalpes, leur part est d'environ un cinquième dans les autres zones forestières (cf. tab. 1.1). À l'échelle cantonale, Glaris, les Grisons, Obwald, Uri et le Valais comptent environ 90 % de forêts publiques : une proportion supérieure à la moyenne. À titre de comparaison, dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures et de Lucerne, plus de 70 % des forêts sont privées (cf. graph. 1.3).

La majeure partie des forêts publiques appartient aux communes politiques (42 %) et aux communes bourgeoises (41 %). La part des forêts domaniales est d'environ 6 %. Les forêts aux mains de propriétaires bénéficiant de la souveraineté fiscale (Confédération, cantons et communes politiques) représentent 34 % de la surface forestière (cf. tab. 1.2).

Défrichements

Selon la loi sur les forêts (LFor), l'autorisation de défricher est accordée en même temps que l'approbation d'un projet. La Confédération statue, par exemple, sur les défrichements nécessaires pour des projets liés aux routes nationales, aux voies ferrées ou aux téléphériques. Les cantons, eux, ont compétence pour les projets de gravières et de décharges, les corrections de cours d'eau et les autres infrastructures de transport. En général, un défrichement autorisé doit être compensé en nature (reboisements) dans la même région. Dans certains cas, des dérogations sont possibles.

En 2023, les autorités cantonales et fédérales ont accordé 360 autorisations pour le défrichement de 201 ha de forêt au total (cf. tab. 1.3). Si cette surface déboisée est plus petite que l'année précédente, elle reste tout de même supérieure à la moyenne des dix dernières années. Les motifs des défrichements sont les suivants : 28 % pour des corrections de cours d'eau, 24 % pour l'extraction de matières premières, 18 % pour des conduites et de l'énergie, 12 % pour des infrastructures de transport, 7 % pour des bâtiments, 5 % pour des installations sportives, 3 % pour des installations d'élimination des déchets et 3 % pour d'autres motifs. Par rapport à la moyenne des dix dernières années, la proportion des surfaces défrichées au profit, en particulier, des infrastructures de transport et des installations d'élimination des déchets a diminué, alors que celle des surfaces défrichées pour des conduites et de l'énergie et des corrections de cours d'eau a augmenté (cf. graph. 1.5).

Compensations de défrichements

Le graphique 1.6 présente les compensations du défrichement de ces quinze dernières années. Par rapport à la moyenne des dix dernières années, la plus grande partie des compensations autorisées ont été faites sous forme de reboisements sur place (défrichement temporaire, 75 %) ou dans la même région (16 %). La surface totale des compensations équivaut à celle des défrichements autorisés, déduction faite des surfaces où on a renoncé à compenser pour récupérer des terres agricoles, pour assurer la protection contre les crues et la revitalisation des eaux ou pour préserver et valoriser des biotopes.

¹ Les méthodes de collecte et les définitions concernant l'attribution des surfaces sont vérifiées périodiquement et adaptées au besoin. Il peut en résulter des différences de calcul.

Par rapport aux dix dernières années, les surfaces où on a renoncé à compenser correspondent en moyenne à 4 % de la surface des défrichements autorisés. Les modifications de la législation forestière relatives à la compensation du défrichement entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2013 ont une influence sur la statistique depuis 2015.

Les surfaces indiquées sous les mesures de protection de la nature et du paysage correspondent au total des défrichements autorisés moins la compensation en nature des défrichements temporaires et définitifs ainsi que les surfaces où on a renoncé à la compensation du défrichement. Les surfaces effectives des mesures de protection de la nature et du paysage sont généralement plus étendues, pour assurer une compensation de qualité équivalente.

Sources

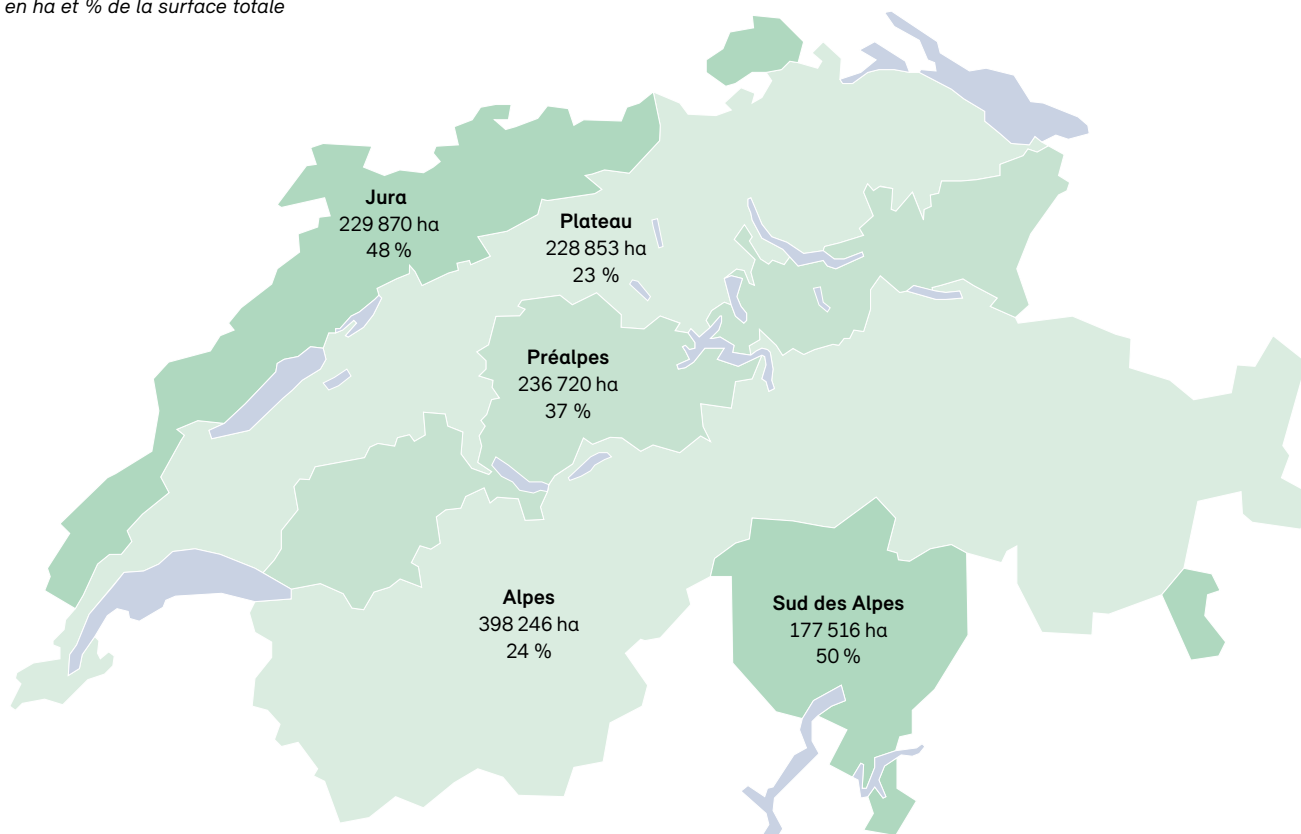
- Statistique des défrichements, OFEV, division Forêts
- Modification de la LFo et de l'OFo (entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013) et aide à l'exécution Défrichements et compensation du défrichement (OFEV 2014)
- Modification de la LFo et de l'OFo (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017)
- Statistique forestière suisse, OFS. www.bfs.admin.ch > Statistiques > Agriculture et sylviculture > Statistique forestière suisse 2023
- Statistique de la population et des ménages, OFS. www.bfs.admin.ch > Statistiques > Population > Statistique de la population et des ménages
- GEOSTAT L+T 2001, OFS. www.bfs.admin.ch > Services > GEOSTAT

Pour en savoir plus

- www.bafu.admin.ch > Thème Forêts et Bois > Informations pour spécialistes > Exécution et mesures > Défrichements

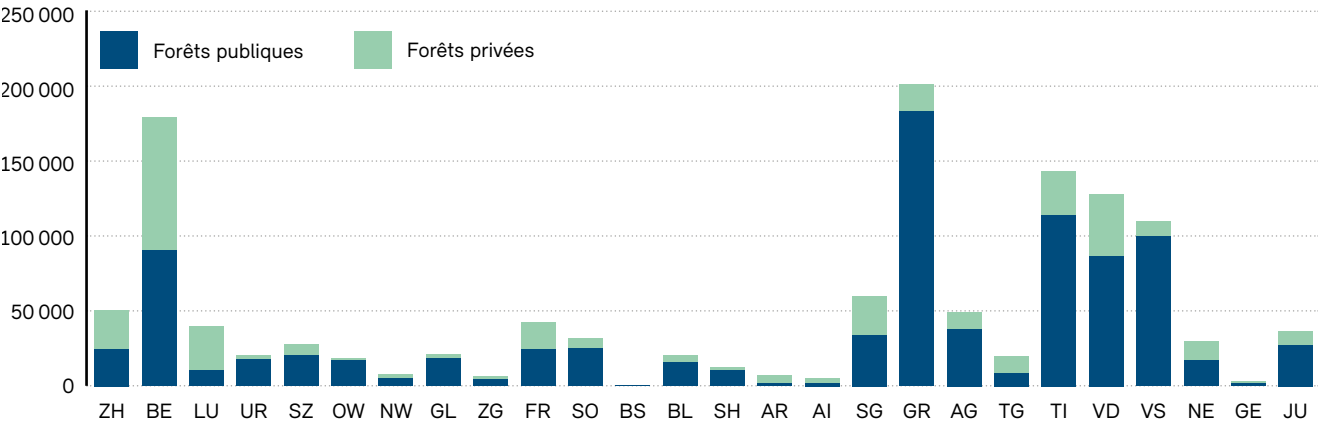
Graphique 1.1 : Taux de boisement des zones forestières, 2023

en ha et % de la surface totale



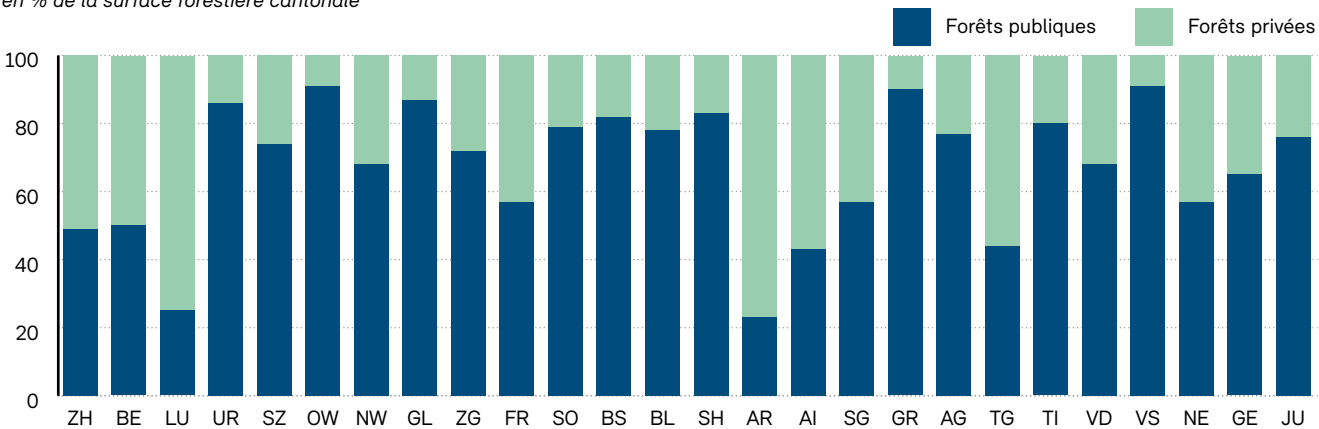
Source : Statistique forestière suisse, OFS

Graphique 1.2 : Surfaces forestières des cantons en mains publiques et privées, 2023
en ha



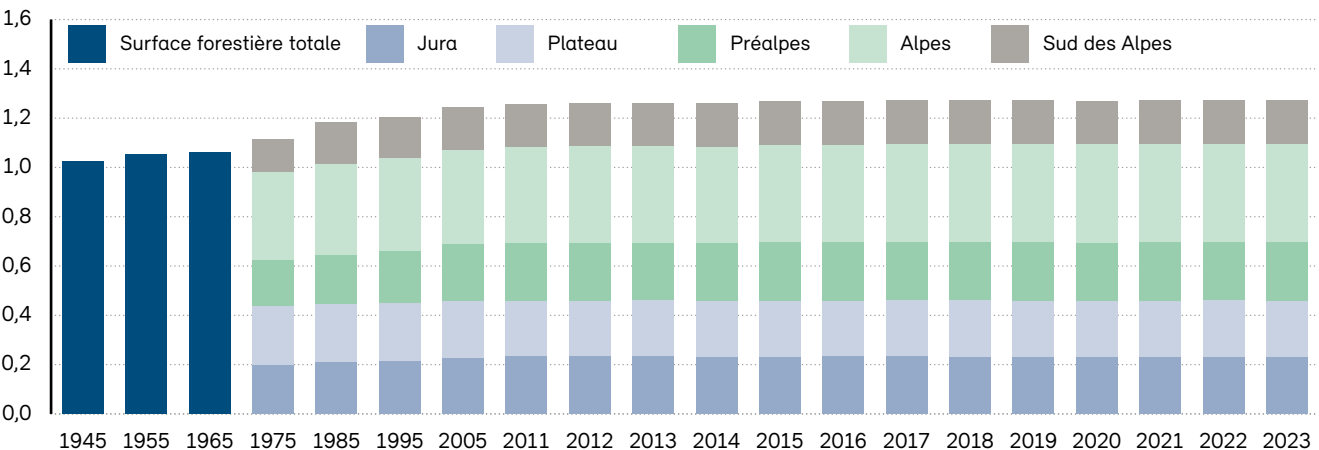
Source : Statistique forestière suisse, OFS

Graphique 1.3 : Répartition cantonale des forêts publiques et privées, 2023
en % de la surface forestière cantonale



Source : Statistique forestière suisse, OFS

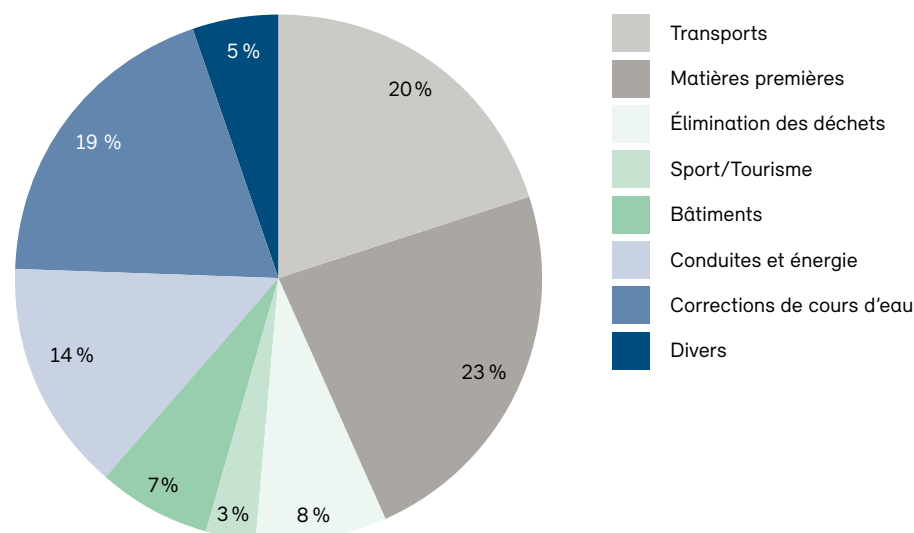
Graphique 1.4 : Évolution de la surface forestière en Suisse par zone forestière, 1945-2023
en millions d'ha



Source : Statistique forestière suisse, OFS

Graphique 1.5 : But des défrichements autorisés en Suisse, moyenne 2014-2023

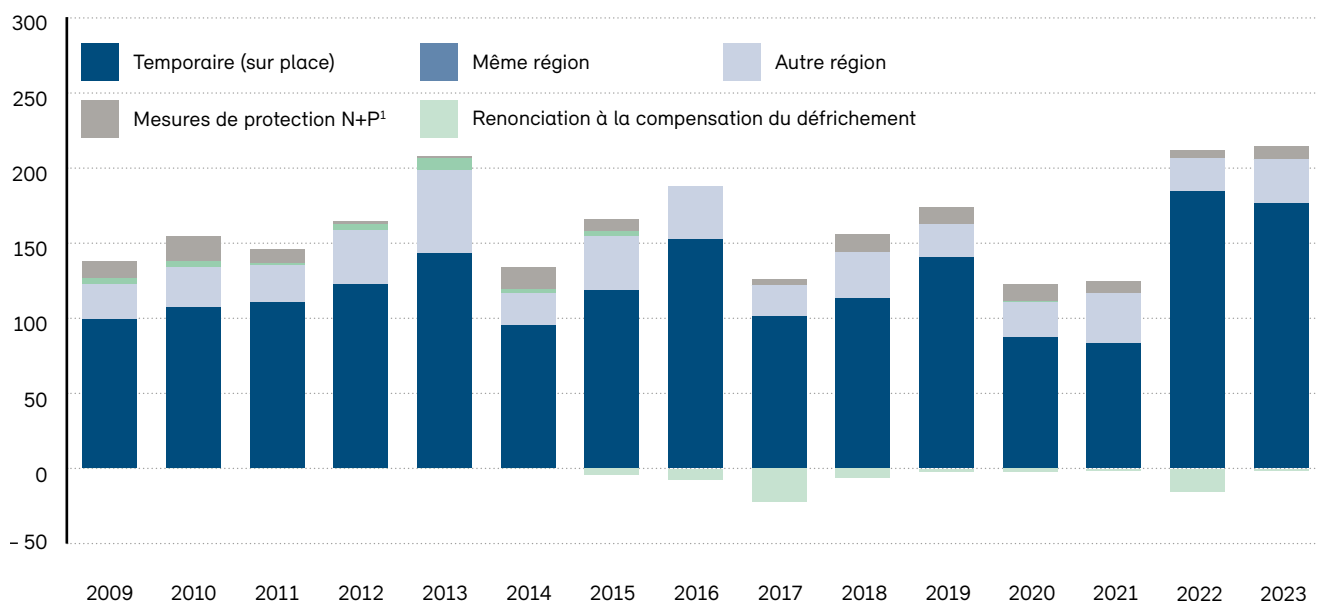
en % de la surface défrichée



Source : Statistique des défrichements, OFEV, division Forêts

Graphique 1.6 : Compensation du défrichement, 2009-2023

en ha



1 Les surfaces indiquées pour les mesures visant à protéger la nature et le paysage correspondent au total des défrichements autorisés moins la compensation en nature des défrichements temporaires et définitifs et – ce qui est nouveau – moins les surfaces où on a renoncé à compenser le défrichement pour récupérer des terres agricoles, pour assurer la protection contre les crues, pour la revitalisation des eaux et pour préserver et valoriser des biotopes. Les surfaces effectives sont généralement plus étendues, afin d'assurer une compensation de qualité équivalente.

Source : Statistique des défrichements, OFEV, division Forêts

Tableau 1.1 : Superficie totale 2001, population résidente 2022 et surface forestière de la Suisse 2023

Répartition géographique	Superficie totale	Population résidente	Surface forestière totale			Surface forestière productive		Forêts publiques			Forêts privées		
	km ²	nombre	ha	% de la col. 1	ares par habitant	ha	% de la col. 3	Total		dont forêt productive	Total		dont forêt productive
								ha	% de la col. 3	ha	ha	% de la col. 3	ha
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Suisse	41 285	8 815 385	1 271 205	31	14,4	1 118 049	88	897 504	71	764 453	373 701	29	353 596
Jura	4 766	1 199 817	229 870	48	19,2	195 954	85	176 858	77	146 833	53 012	23	49 121
Plateau	9 836	5 343 661	228 853	23	4,3	222 029	97	128 632	56	122 537	100 221	44	99 492
Préalpes	6 459	1 109 716	236 720	37	21,3	215 034	91	113 888	48	104 076	122 832	52	110 958
Alpes	16 679	794 513	398 246	24	50,1	329 948	83	333 134	84	268 127	65 112	16	61 821
Sud des Alpes	3 546	367 678	177 516	50	48,3	155 084	87	144 992	82	122 880	32 524	18	32 204
Zurich	1 729	1 579 967	50 236	29	3,2	49 653	99	24 816	49	24 331	25 420	51	25 322
Berne	5 959	1 051 437	179 184	30	17,0	162 254	91	90 090	50	75 375	89 094	50	86 879
Lucerne	1 493	424 851	39 821	27	9,4	39 821	100	10 085	25	10 085	29 736	75	29 736
Uri	1 077	37 317	20 791	19	55,7	16 946	82	17 811	86	14 155	2 980	14	2 791
Schwytz	908	164 920	27 888	31	16,9	27 106	97	20 541	74	19 878	7 347	26	7 228
Obwald	491	38 700	18 659	38	48,2	15 526	83	17 003	91	13 870	1 656	9	1 656
Nidwald	276	44 420	7 772	28	17,5	7 093	91	5 319	68	4 640	2 453	32	2 453
Glaris	685	41 471	21 150	31	51,0	18 540	88	18 488	87	16 134	2 662	13	2 406
Zoug	239	131 164	6 458	27	4,9	6 388	99	4 645	72	4 582	1 813	28	1 806
Fribourg	1 671	334 465	43 094	26	12,9	42 061	98	24 548	57	23 618	18 546	43	18 443
Soleure	791	282 408	31 752	40	11,2	27 459	86	25 151	79	20 858	6 601	21	6 601
Bâle-Ville	37	196 786	471	13	0,2	471	100	385	82	385	86	18	86
Bâle-Campagne	517	294 417	20 356	39	6,9	19 968	98	15 921	78	15 533	4 435	22	4 435
Schaffhouse	299	85 214	12 727	43	14,9	12 679	100	10 578	83	10 530	2 149	17	2 149
Appenzell R.E.	243	55 759	7 181	30	12,9	6 861	96	1 651	23	1 332	5 530	77	5 529
Appenzell R.I.	172	16 416	4 874	28	29,7	4 660	96	2 092	43	1 878	2 782	57	2 782
Saint-Gall	2 026	525 967	60 000	30	11,4	56 634	94	33 979	57	31 689	26 021	43	24 945
Grisons	7 105	202 538	200 943	28	99,2	161 837	81	181 463	90	142 810	19 480	10	19 027
Argovie	1 404	711 232	49 166	35	6,9	46 282	94	38 052	77	35 168	11 114	23	11 114
Thurgovie	991	289 650	20 120	20	6,9	20 083	100	8 812	44	8 775	11 308	56	11 308
Tessin	2 812	354 023	142 941	51	40,4	127 419	89	114 099	80	98 577	28 842	20	28 842
Vaud	3 212	830 431	126 613	39	15,2	94 143	74	85 602	68	68 335	41 011	32	25 808
Valais	5 225	357 282	109 584	21	30,7	90 708	83	99 582	91	80 756	10 002	9	9 952
Neuchâtel	803	176 571	30 162	38	17,1	27 124	90	17 277	57	14 269	12 885	43	12 855
Genève	282	514 114	3 003	11	0,6	2 599	87	1 958	65	1 638	1 045	35	961
Jura	839	73 865	36 259	43	49,1	33 734	93	27 556	76	25 252	8 703	24	8 482

Sources : Geostat / S+T 2001 ; Statistique de la population et des ménages, OFS ; Statistique forestière suisse, OFS

Tableau 1.2 : Répartition régionale des forêts selon la propriété, 2023*en nombre de propriétaires, resp. en ha*

Répartition géographique	Total		Forêts publiques		Forêts fédérales	Forêts domaniales		Communes politiques		Communes bourgeoises		Autres forêts publiques ²		Forêts privées	
	nombre	ha	nombre	ha		nombre	ha	nombre	ha	nombre	ha	nombre	ha	nombre	ha
	1	2	3	4		6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Suisse	245 494	1 271 205	3 345	897 504	8 256	23	55 272	1 178	373 273	1 120	369 360	1 023	91 343	242 149	373 701
Jura ¹	34 085	229 870	530	176 858	1 280	9	18 007	286	92 382	214	59 139	20	6 050	33 555	53 012
Plateau ¹	82 221	228 853	1 258	128 632	1 056	9	14 072	521	46 186	361	51 457	366	15 861	80 963	100 221
Préalpes ¹	49 441	236 720	693	113 888	1 998	10	12 649	173	21 302	125	26 349	384	51 590	48 748	122 832
Alpes	47 935	398 246	538	333 134	2 390	5	6 856	138	181 868	208	126 373	186	15 647	47 397	65 112
Sud des Alpes	31 828	177 516	342	144 992	1 532	2	3 688	60	31 535	212	106 042	67	2 195	31 486	32 524
Zürich	18 348	50 236	202	24 816	103	1	3 652	110	15 317	0	0	90	5 744	18 146	25 420
Berne	36 600	179 184	415	90 090	420	1	12 681	124	19 509	211	43 656	78	13 824	36 185	89 094
Lucerne	11 260	39 821	129	10 085	579	1	2 152	36	1 874	0	0	91	5 480	11 131	29 736
Uri	1 510	20 791	21	17 811	186	0	0	0	0	18	16 641	2	984	1 489	2 980
Schwytz	3 449	27 888	85	20 541	613	1	182	5	211	42	5 431	36	14 104	3 364	7 347
Obwald	1 814	18 659	13	17 003	448	0	0	0	0	2	2 736	10	13 819	1 801	1 656
Nidwald	826	7 772	20	5 319	26	1	117	1	34	0	0	17	5 142	806	2 453
Glaris	1 466	21 150	9	18 488	204	1	101	4	18 026	0	0	3	157	1 457	2 662
Zoug	1 242	6 458	70	4 645	12	1	376	54	64	2	42	12	4 151	1 172	1 813
Fribourg	11 888	43 094	148	24 548	185	1	2 971	95	13 635	2	922	49	6 835	11 740	18 546
Soleure	5 245	31 752	127	25 151	133	1	1 410	18	3 245	107	20 363	0	0	5 118	6 601
Bâle-Ville	164	471	4	385	0	1	90	1	92	1	50	1	153	160	86
Bâle-Campagne	6 136	20 356	92	15 921	54	1	422	12	803	69	11 949	9	2 693	6 044	4 435
Schaffhouse	2 098	12 727	55	10 578	0	1	2 158	53	8 412	0	0	1	8	2 043	2 149
Appenzell R.E.	4 265	7 181	24	1 651	26	1	399	21	1 124	0	0	1	102	4 241	5 530
Appenzell R.L.	3 024	4 874	28	2 092	0	1	154	0	0	0	0	27	1 938	2 996	2 782
Saint-Gall	16 991	60 000	504	33 979	410	1	1 955	20	956	78	27 128	404	3 530	16 487	26 021
Grisons	10 476	200 943	136	181 463	18	1	1 118	106	176 669	0	0	28	3 658	10 340	19 480
Argovie	14 494	49 166	199	38 052	36	1	3 327	22	2 905	173	31 719	2	65	14 295	11 114
Thurgovie	8 919	20 120	69	8 812	174	1	1 424	6	327	44	5 802	17	1 085	8 850	11 308
Tessin	30 104	142 941	316	114 099	1 532	1	3 605	47	1 750	212	106 042	55	1 170	29 788	28 842
Vaud	27 252	126 613	305	85 602	2 727	1	9 842	295	72 314	0	0	8	719	26 947	41 011
Valais	19 903	109 584	227	99 582	39	0	0	2	1 001	148	93 179	76	5 363	19 676	10 002
Neuchâtel	2 948	30 162	86	17 277	211	1	3 120	81	13 637	0	0	3	309	2 862	12 885
Genève	1 595	3 003	31	1 958	15	1	1 600	28	302	0	0	1	41	1 564	1 045
Jura	3 499	36 259	52	27 556	105	1	2 416	37	21 066	11	3 700	2	269	3 447	8 703

1 Les petites différences qui peuvent apparaître entre la somme des propriétaires selon les types de propriété et le total général sont liées aux différents critères d'attribution.

2 Couvents, paroisses, etc.

Source : Statistique forestière suisse, OFS

Tableau 1.3 : Défrichements autorisés par canton, 2023 et sur l'ensemble de la Suisse 1990-2023

Répartition géographique	Total		But des défrichement															
			Transports		Matières premières		Élimination des déchets		Sport/ Tourisme		Bâtiments		Conduites et énergie		Corrections de cours d'eau		Divers	
	nbre	ares	nbre	ares	nbre	ares	nbre	ares	nbre	ares	nbre	ares	nbre	ares	nbre	ares	nbre	ares
2023	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Suisse	360	20 063	117	2 372	17	4 861	13	474	17	919	76	1 459	30	3 768	61	5 746	29	465
Zurich	22	313	5	17	2	28	0	0	0	0	10	220	0	0	3	22	2	26
Berne	50	5 518	13	366	4	2 740	0	0	1	8	9	141	4	1 021	12	1 183	7	59
Lucerne	17	339	7	71	0	0	3	187	0	0	3	23	0	0	4	59	0	0
Uri	11	162	4	27	0	0	0	0	0	0	1	4	2	81	1	45	3	5
Schwytz	20	164	10	60	0	0	1	1	1	12	2	21	1	35	4	35	1	0
Obwald	17	682	5	385	0	0	0	0	2	38	5	126	1	3	4	130	0	0
Nidwald	1	21	0	0	0	0	0	0	0	0	1	21	0	0	0	0	0	0
Glaris	6	161	1	15	0	0	0	0	2	114	1	20	1	6	1	7	0	0
Zoug	4	16	0	0	0	0	0	0	0	0	2	15	1	1	1	0	0	0
Fribourg	3	526	1	22	0	0	0	0	1	473	1	31	0	0	0	0	0	0
Soleure	15	658	2	62	2	439	1	27	0	0	1	13	3	42	0	0	6	76
Bâle-Ville	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâle-Campagne	9	251	4	127	1	36	0	0	0	0	3	75	1	12	0	0	0	0
Schaffhouse	2	99	0	0	0	0	0	0	0	0	2	99	0	0	0	0	0	0
Appenzell R.E.	10	50	6	26	0	0	0	0	0	0	2	10	1	3	1	11	0	0
Appenzell R.I.	1	15	0	0	0	0	0	0	0	0	1	15	0	0	0	0	0	0
Saint-Gall	10	589	1	2	2	123	0	0	0	0	4	38	0	0	2	417	1	8
Grisons	52	1 679	18	566	1	14	3	158	6	242	13	369	4	111	6	198	1	21
Argovie	19	496	10	171	2	32	4	83	0	0	0	0	2	202	0	0	1	8
Thurgovie	8	217	2	8	1	177	0	0	0	0	2	20	0	0	3	13	0	0
Tessin	22	2 977	6	82	0	0	1	17	0	0	8	69	1	42	3	2 714	3	54
Vaud	30	3 262	12	274	1	57	0	0	0	0	3	106	3	2 010	10	686	1	129
Valais	23	1 645	8	84	1	1 215	0	0	4	33	1	12	5	199	3	92	1	10
Neuchâtel	2	21	1	8	0	0	0	0	0	0	1	13	0	0	0	0	0	0
Genève	5	201	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	132	2	69
Jura	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Suisse dès 1990, en ha																		
1990	465	88	115	26	35	19	67	20	24	2	59	4	91	8	0	0	74	10
1995	386	162	115	42	46	64	57	22	34	8	45	5	25	5	0	0	64	17
2000	287	100	109	34	23	34	24	6	27	4	42	12	33	4	15	4	14	2
2005	306	110	109	37	20	18	24	14	28	3	59	7	27	11	29	16	10	4
2010	338	154	99	19	11	14	27	28	21	9	77	12	47	34	42	31	14	7
2015	382	169	129	35	21	49	26	27	19	5	58	6	46	18	53	21	30	8
2016	367	194	116	30	22	22	14	10	27	7	54	9	45	62	46	45	43	9
2017	409	147	121	24	29	26	18	11	25	6	57	11	38	12	66	26	55	31
2018	358	161	104	35	21	30	21	16	20	8	78	17	31	23	39	26	44	6
2019	364	176	101	28	19	52	27	13	20	3	57	12	38	27	58	37	44	6
2020	370	124	136	51	10	12	19	13	18	3	59	7	28	20	46	10	54	9
2021	354	124	103	43	10	31	22	8	17	5	79	16	31	7	57	11	35	5
2022	357	226	119	26	19	91	21	19	17	4	62	12	32	11	53	59	34	4
2023	360	201	117	24	17	49	13	5	17	9	76	15	29	37	61	57	30	5

Source : Statistique des défrichements, OFEV, division Forêts

2 État des forêts

Insectes indigènes

Le volume de bois d'épicéa infesté par le bostryche typographe (*Ips typographus*) a de nouveau augmenté en 2023 (cf. graph. 2.1). En effet, en 2023, le volume d'exploitation forcée estivale de bois d'épicéa s'élevait, selon les estimations, à environ 436 600 m³, témoignant d'une hausse de 8 % par rapport à 2022 (403 200 m³). La deuxième température annuelle moyenne la plus élevée depuis le début des mesures en 1864 a été enregistrée en 2023. Ce temps particulièrement sec et chaud dans certaines régions a rendu les épicéas plus vulnérables et favorisé le développement du bostryche typographe.

En 2023, le scolyte du sapin blanc (*Pityokteines* spp.) a également mis sous forte pression les peuplements de sapins blancs. Il s'attaque principalement aux sapins blancs affaiblis et dépérissants et a probablement pu profiter de l'affaiblissement des arbres causés par la sécheresse et les températures élevées de 2022.

Organismes de quarantaine

En août 2022, un foyer d'infestation en plein air de capricorne asiatique (*Anoplophora glabripennis*) a été découvert dans la commune de Zell (canton de Lucerne). De nouveaux foyers ont été découverts en 2023, et la zone délimitée a donc été étendue. Les autorités cantonales compétentes ont poursuivi les mesures de lutte contre ce capricorne et ont également fait appel à des spécialistes en soin aux arbres et des chiens renifleurs. En Suisse, il s'agit de la cinquième infestation en plein air par cet organisme de quarantaine à traiter en priorité. Les foyers précédents ont pu être éradiqués avec succès. Les travaux d'inspection dans le canton de Vaud (foyer d'infestation à Divonne-les-Bains, en France) n'ont révélé aucune trace de capricorne asiatique, ni du côté suisse de la frontière, ni du côté français.

En 2023, le Service phytosanitaire fédéral a de nouveau constaté des anomalies lors des contrôles effectués sur les emballages en bois importés de pays tiers dont certains ne respectaient pas la norme NIMP 15. Outre les emballages insuffisamment ou pas du tout traités, dans lesquels des coléoptères vivants de différentes espèces

ont été découverts, un grand nombre d'emballages ont été saisis en raison d'un marquage non conforme ou illisible.

Autres organismes nuisibles exotiques

En 2023, les exploitations forcées causées par le dépérissement des pousses du frêne ont atteint 184 302 m³, soit leur plus haut niveau depuis 2016. Elles sont effectuées en prévention, majoritairement, des risques de chute d'arbres et de dommages humains ainsi qu'aux infrastructures qui pourraient en découler de même que pour éviter toute dévalorisation du bois. Le WSL, soutenu par l'OFEV et avec le concours de l'EPF de Zurich et de l'Institut de biologie végétale appliquée, a pu mettre en place en 2023 un réseau d'observation du frêne à l'échelle nationale, intitulé « MoniFrax ». Les résultats des recherches sur le rajeunissement des frênes apportent une lueur d'espoir, car ils montrent que des frênes jeunes et en bonne santé vivent ou apparaissent un peu partout en Suisse.

Depuis les années caniculaires de 2015, 2018 et 2019, le champignon *Cryptostroma corticale*, originaire d'Amérique du Nord et responsable de la maladie de la suie, touche de plus en plus d'érables en Suisse. En 2023, il a été observé pour la première fois sur un vieux marronnier à Bâle, et les symptômes relevés étaient similaires à ceux des érables infectés. La dissémination des spores peut entraîner des troubles respiratoires et donc représenter un danger pour l'homme.

Dans certains espaces verts publics des cantons de Zurich, de Vaud et de Saint-Gall, des pins noirs présentaient un écoulement de résine moyen à important au niveau du tronc et des branches. Le chancre résineux du pin (*Fusarium circinatum*) et le nématode du pin (*Bursaphelenchus xylophilus*), tous deux organismes de quarantaine, ont été mis hors de cause. Les cas observés laissent plutôt penser au dépérissement des pousses du pin dû à une forte infestation de *Diplodia sapinea*, champignon largement répandu qui s'attaque surtout aux aiguilles des pins endommagées.

En 2023, de plus en plus d'exsudats ont été observés sur des feuillus, un symptôme souvent causé par différentes

espèces de *Phytophthora* (oomycètes). En Argovie et au Tessin, la présence de *Phytophthora cinnamomi* a été constatée pour la première fois sur des chênes. Connue et répandue au Tessin depuis longtemps, cette espèce est responsable de la maladie de l'encre du châtaignier. De plus, alors qu'un seul foyer d'infestation de *P. ramorum* a été signalé en six ans, une augmentation dans les pépinières a été enregistrée. Ce champignon, qui cause la mort subite du chêne et du mélèze, compte parmi les organismes nuisibles particulièrement dangereux et est réglementé par la législation sur la santé des végétaux. En Suisse, seules des souches européennes (isolats UE) considérées comme des organismes réglementés non de quarantaine ont été observées, et toutes les plantes ont été détruites dans les règles de l'art. L'agent pathogène n'a pas été remarqué en dehors des pépinières. La vigilance est toutefois de mise, car il peut s'attaquer à plusieurs plantes horticoles et forestières (rhododendrons, viornes, mélèzes du Japon, châtaigniers, frênes, chênes, etc.), chez qui il entraîne des nécroses de l'empatement, un flétrissement et un brunissement rapides des extrémités des pousses et des exsudats.

En 2023, le coléoptère ambrosie *Xylosandrus compactus* a été découvert pour la première fois en Suisse, dans le canton du Tessin. Il a été identifié sur le laurier vrai (*Laurus nobilis*), le cornouiller à fleurs d'Amérique (*Cornus florida*) et l'hortensia (*Hydrangea* sp.), mais s'accommode d'un très grand nombre de plantes hôtes (plus de 250 espèces, surtout des feuillus). Il est déjà connu dans plusieurs pays européens, notamment en France et dans le nord de l'Italie.

Premiers résultats de Sanasilva et du Programme intercantonal d'observation permanente des forêts 2024

Les relevés des défoliations ont été réalisés entre fin juin et mi-août 2024 sur 48 placettes du réseau Sanasilva (réseau de 16 km × 16 km) et sur les 189 placettes du Programme intercantonal d'observation permanente des forêts. Ensemble, les deux réseaux d'observation permettent d'obtenir une estimation représentative de l'état des forêts en Suisse.

Depuis 2011 environ, une défoliation importante est toujours observée sur les placettes Sanasilva, avec quelques variations selon les années. En 2024, la proportion d'arbres nettement endommagés (ceux dont le

pourcentage de défoliation se situe entre 25 % et 95 %) a légèrement augmenté par rapport à 2023 (cf. graph. 2.2). Elle affiche certes des valeurs inférieures à celles de ces dernières années (26,9 %), mais s'inscrit néanmoins dans la moyenne pluriannuelle calculée sur quinze ans (25,3 %). En ce qui concerne les feuillus, elle était de 23,6 % en 2024, soit 2,2 % de plus qu'en 2023. Et pour ce qui est des épineux, elle a également augmenté et atteint 28,5 % en 2024 (contre 25,2 % en 2023).

La défoliation totale de 40,1 % relevée en 2024 pour les 91 hêtres du réseau Sanasilva révèle des dommages sensiblement plus importants que l'année précédente (défoliation totale de 31,7 % seulement en 2023). Sur les placettes du Programme intercantonal d'observation permanente des forêts (86 placettes, 5578 hêtres), un léger recul de la proportion d'arbres endommagés a été observé (15,5 % contre 15,8 % auparavant). Le nombre de hêtres fortement endommagés, toujours élevés depuis 2018, est passé de 2,7 % en 2023 à 3,0 % en 2024. Le taux de mortalité est quant à lui resté stable à son niveau record de 2023.

Concernant les épicéas du réseau Sanasilva, la proportion d'individus endommagés a faiblement augmenté, en passant de 33,9 % à 34,7 % en 2024. Sur les placettes du Programme intercantonal d'observation permanente des forêts (66 placettes, 4394 épicéas), 27,7 % des arbres présentaient en 2024 une défoliation supérieure à 25 %, soit une hausse de 5,2 % par rapport à l'année précédente. La part d'épicéas fortement défoliés se monte à 1,7 % ; elle a sensiblement augmenté depuis 2018 et se maintient à un niveau presque aussi élevé qu'en 2023. Le taux de mortalité chez les épicéas se chiffre à 1,2 % (contre 1,0 % en 2023) et reste donc élevé. Les valeurs relevées pour les 150 sapins du réseau Sanasilva demeurent également inchangées par rapport à 2022.

La part de chênes pubescents (6 placettes, 231 chênes pubescents) présentant une défoliation supérieure à 25 % est passée de 32,4 % en 2023 à 47,2 % en 2024, et la part de chênes pubescents fortement endommagés, de 7,8 % à 11,7 %. La part de chênes pédonculés (28 placettes, 609 chênes pédonculés) qui affiche une défoliation supérieure à 25 % est passée de 14,5 % en 2023 à 20,8 % en 2024, et la part de chênes pédonculés fortement

endommagés, de 1,1 % à 1,3 %. La part de chênes sessiles (37 placettes, 962 chênes pédonculés) qui affiche une défoliation supérieure à 25 % est passée de 8,1 % en 2023 à 11,7 % en 2024, et la part de chênes sessiles fortement endommagés, de 0,7 % à 1,1 %. La mortalité des chênes, toutes essences confondues, est passée de 0,3 % à 0,5 %.

Charges d'azote dans les forêts suisses

Les forêts demeurent soumises à des quantités excessives d'azote ; en 2020, les charges critiques ont été dépassées sur environ 87 % des surfaces forestières. Or le dépassement de ces seuils peut causer des dommages à long terme sur les fonctions des écosystèmes. Les dépôts d'azote représentent environ 85 % des dépôts acidifiants dans les forêts. À long terme, les surfaces touchées verront leurs réserves en substances nutritives diminuer. En de nombreux endroits, les effets eutrophisants des dépôts d'azote favorisent le développement de plantes nitrophiles, comme les ronces ou les orties, et entraînent des déséquilibres dans la nutrition des plantes.

Incendies de forêt en 2023

Sur toute l'année, 144 incendies ont eu lieu et touché une surface totale de 119 ha (cf. graph. 2.2 et 2.3). La surface incendiée moyenne, soit la surface totale incendiée divisée par le nombre d'incendies de forêt reportés (avec surface) a atteint 1,05 ha. La surface touchée en 2023 est inférieure à la moyenne de la période de référence, qui démarre en 1980, alors que le nombre d'incendies est supérieur. La principale saison d'incendies a été la période estivale, durant laquelle 115 feux de forêt ont été recensés et ont touché une surface totale de 108,3 ha (dont env. 100 ha dans l'incendie de Bitsch). Durant la saison hivernale, 29 incendies ont eu lieu sur une surface totale de 11,4 ha. La négligence reste la principale cause des incendies de forêt en Suisse, en particulier lorsque des feux sont allumés en plein air (cf. graph. 2.4). Aucun cas de décès ou de blessés ni de dégâts notables à des bâtiments ou à des infrastructures n'a été annoncé en 2023. Toutes les données utilisées pour les graphiques sont actualisées chaque année, car la base de données Swissfire est complétée en permanence et a posteriori par les cantons. En raison de ce processus a posteriori, il se peut que les chiffres concernant le passé augmentent, notamment cette année, car les cantons ont été invités,

dans le cadre d'un projet, à rechercher des événements antérieurs et à les introduire dans la base de données. L'OFEV a soutenu financièrement les cantons dans cette tâche.

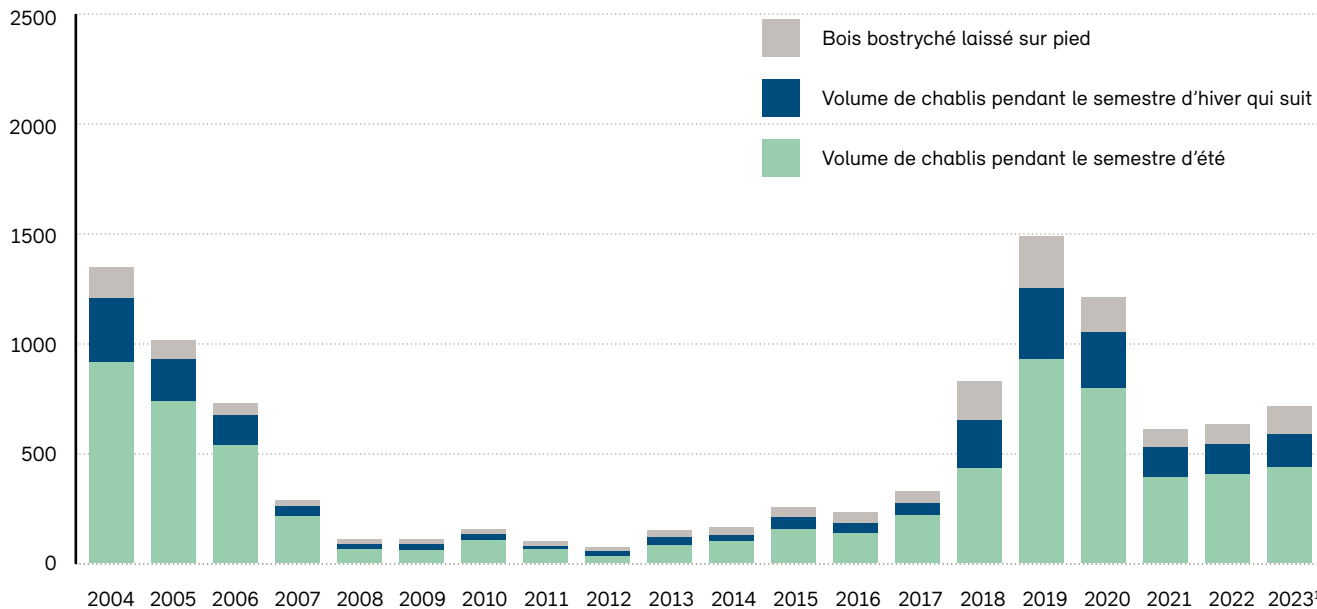
Sources

- MétéoSuisse, 2024. Bulletin climatologique année 2023 Zurich. 16 p. www.meteoschweiz.admin.ch > Services et publications > Publications > Bulletin climatologique année 2023
- Sanasilva-Inventur, WSL. www.wsl.ch > Forêt > Évolution et suivi de la forêt > L'inventaire Sanasilva
- Swissfire database, WSL. www.wsl.ch/swissfire
- Programme d'observation permanente intercantonal des forêts, IAP. www.iap.ch > Santé des forêts
- Dubach V., Blaser S., Dennert F., Beenken L., Stroheker S., Sanasilva, ... 2024. Protection des forêts – vue d'ensemble 2023. WSL Berichte 148 : 67 p. www.wsl.ch > Publications > WSL-Berichte
- Stroheker S., Blaser S., Queloz V., 2024. Typographe : Augmentation dans certaines régions. Protection des forêts – Actualités : vol. 1/2024 Birmensdorf : Protection de la forêt suisse ; WSL, 4 p. www.wsl.ch > À propos du WSL > News et service de presse > News
- Rihm, B., Künzle, T. (2023) : Nitrogen deposition and exceedances of critical loads for nitrogen in Switzerland 1990–2020. Meteotest, Bern, commissioned by the Federal Office for the Environment (FOEN).

Pour en savoir plus

- www.bafu.admin.ch > Thème Forêts et bois > Informations pour spécialistes > Exécution et mesures > Protection des forêts
- Publications Protection de la forêt suisse : www.waldschutz.ch > Publications
- Bostryche : www.bostryche.wsl.ch
- Fund des Asiatischen Laubholzbockkäfers (ALB) in Zell LU (en allemand) : www.lawa.lu.ch > Wald > Waldschutz/Waldschäden > Fund des Asiatischen Laubholzbockkäfers (ALB) in Zell
- Niveau de danger d'incendie de forêt actuel : www.danger-incendie-foret.ch
- International Co-operative Programme on Assessment and Monitoring of Air Pollution Effects on Forests (en anglais) : www.icp-forests.net

Graphique 2.1 : Volume de chablis – dégâts causés par le bostryche, 2004-2023
en milliers de m³

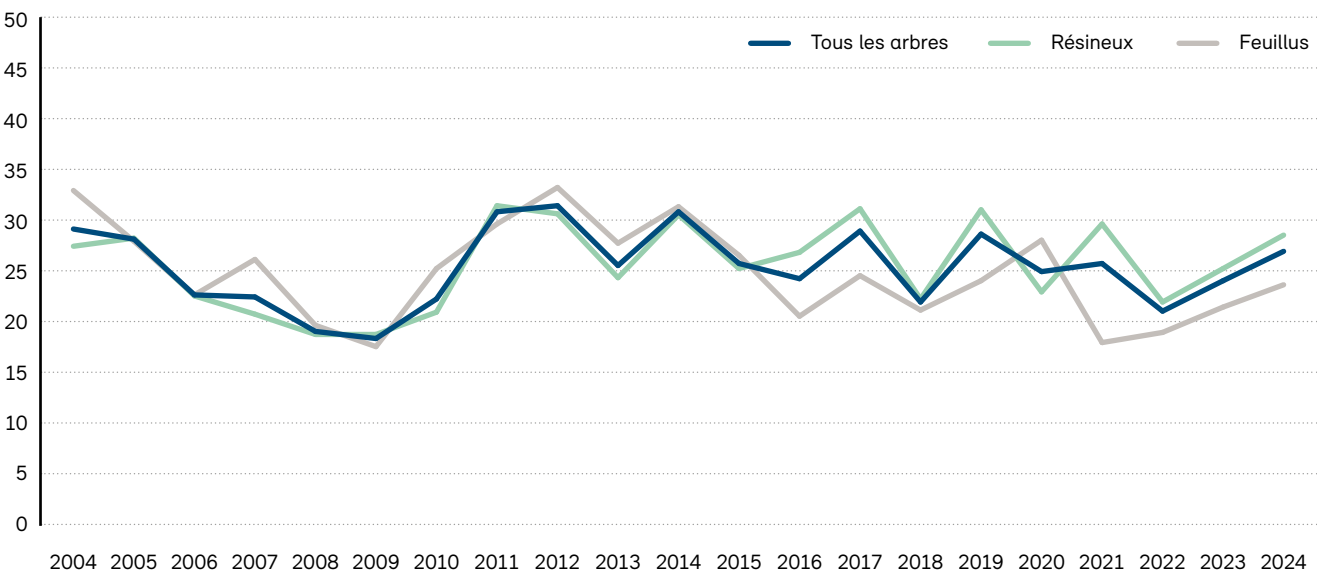


1 Les données concernant le semestre d'hiver et le bois bostryché laissé sur pied sont des estimations.

Source : Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL)

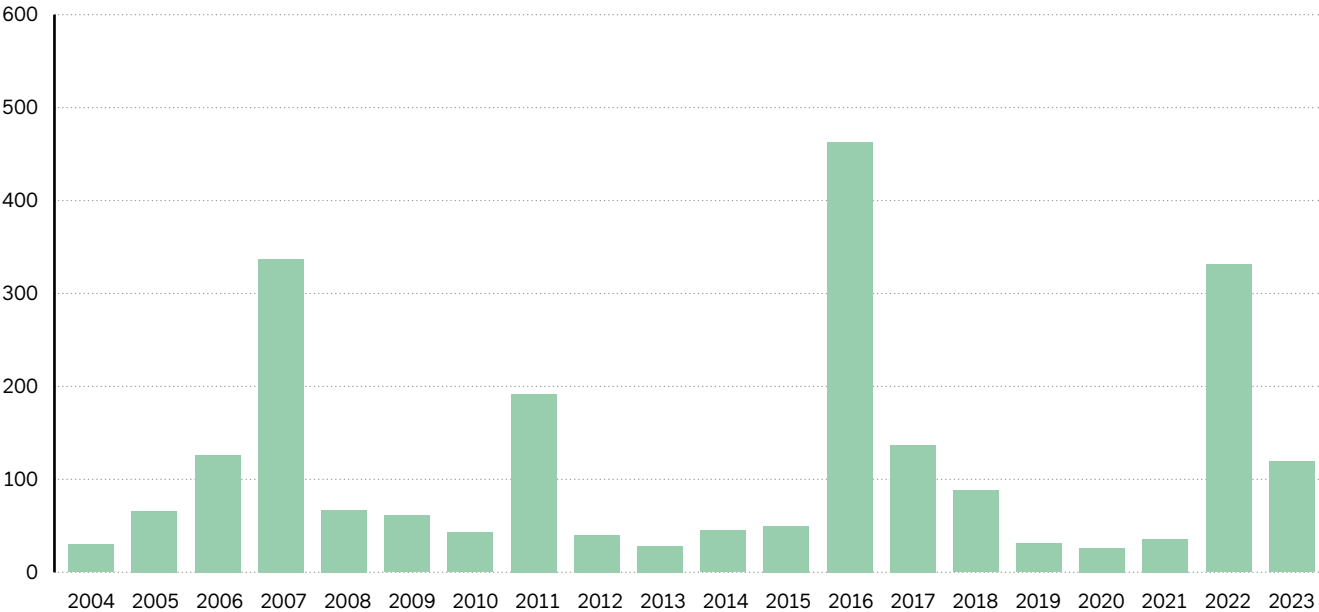
Graphique 2.2 : Évolution de la défoliation, 2004-2024

en % des arbres présentant une défoliation supérieure à 25 %



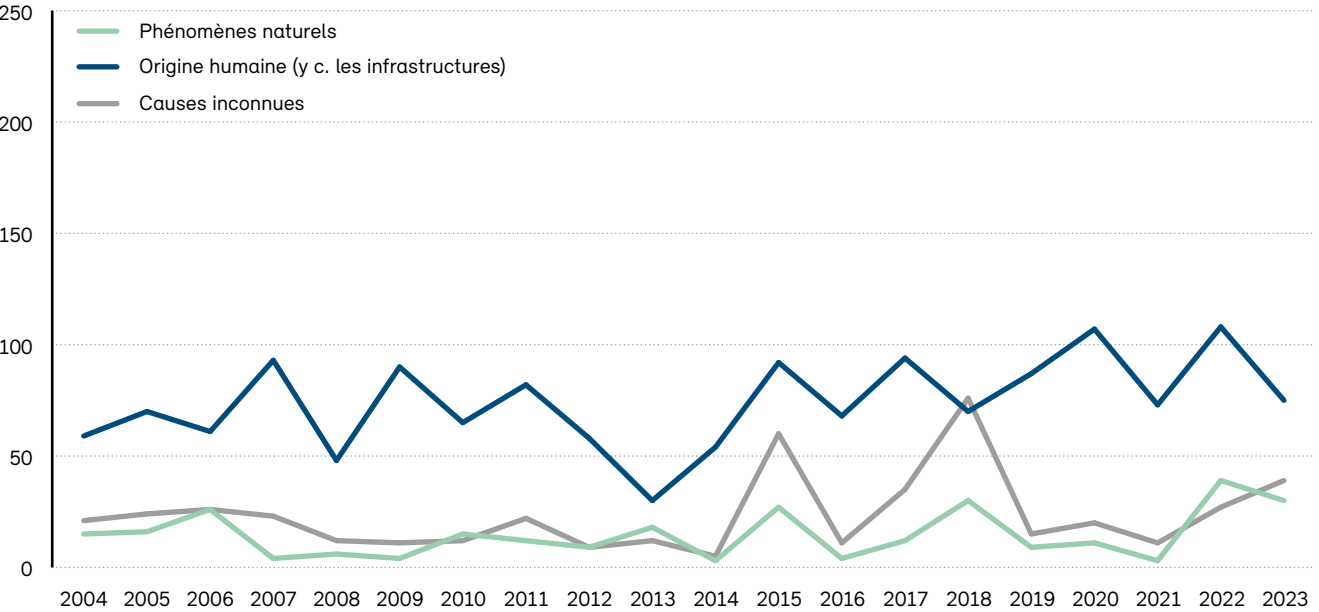
Sources : Inventaire Sanasilva, WSL ; Programme d'observation permanente intercantonal des forêts, IAP

Graphique 2.3 : Surface touchée par des incendies de forêt en Suisse, 2004-2023
en ha



Sources : OFEV, division Forêts ; base de données Swissfire, WSL

Graphique 2.4 : Causes des incendies de forêt en Suisse, 2004-2023
Nombre d'incendies de forêt



Sources : OFEV, division Forêts ; base de données Swissfire, WSL

3 Volume sur pied et accroissement

Corrigendum

Par suite d'une erreur de calcul, les chiffres de l'IFN5 concernant la biomasse et le volume de bois des arbres vifs ont dû être corrigés par le WSL durant l'été 2024. Cela concerne l'état de l'IFN5 et les changements entre l'IFN4 et l'IFN5. Les graphiques 3.1, 3.2 et 3.3 ainsi que les tableaux 3.1, 3.3, 3.4 et 3.5 du présent annuaire La forêt et le bois ont été corrigés par rapport à l'édition 2023. Pour plus d'informations : www.lfi.ch

Le volume sur pied et l'accroissement sont d'importants indicateurs de la forêt. Pour formuler des conclusions sur ces indicateurs, l'Annuaire La forêt et le bois s'appuie sur les résultats intermédiaires du cinquième inventaire forestier national pour la période 2018-2022 (IFN5 2018/2026), qui porte sur le relevé de 5/9 du réseau d'échantillonnage. Depuis le dernier recensement (IFN4 2009/2017), le volume sur pied total a peu changé alors que la surface forestière, elle, a légèrement augmenté. L'accroissement annuel moyen est quant à lui en baisse.

Volume sur pied

Selon les résultats intermédiaires de l'IFN5, le volume sur pied de tous les arbres vivants des forêts suisses se chiffre à 420 millions de m³ ou à 347 m³/ha¹. Si l'on tient compte de l'extension de la surface forestière, le volume s'est ainsi maintenu depuis l'inventaire précédent (IFN4 2009/2017). Le volume par hectare est similaire à celui de l'Autriche (335 m³/ha)². Le volume de bois total (arbres vivants et bois mort) en Suisse s'élève à 379 m³/ha en moyenne. Il a donc légèrement augmenté depuis le dernier inventaire (IFN4 2009/2017) (cf. graph. 3.1). Le volume sur pied est le résultat d'influences naturelles et de l'activité humaine. En ce sens, il ne s'agit pas d'un paramètre de pilotage, mais d'un important indicateur, par exemple pour les questions touchant au carbone stocké dans les arbres. Il peut être pertinent de réduire le volume sur pied pour un temps et une surface limités, par exemple pour préserver la stabilité des forêts, pour des raisons sylvicoles et écologiques ou encore pour des fins d'adaptation aux changements climatiques.

Variations par région et par essence

L'analyse du volume sur pied selon les régions et les essences révèle des différences notables, dont les causes sont naturelles et/ou liées à des intensités d'exploitation qui varient en fonction des conditions économiques. Parmi les facteurs économiques figurent les recettes du bois de feuillus et de résineux ainsi que la desserte forestière. Néanmoins, au cours de la période d'inventaire allant de 2018 à 2022, l'évolution du volume sur pied a surtout été influencée par les conséquences directes et indirectes de phénomènes météorologiques extrêmes, tels que la sécheresse, les tempêtes ou les infestations d'insectes.

Le volume sur pied a peu changé à l'échelle nationale par rapport à la période précédente (IFN4 2009/2017), mais il présente parfois des différences notables à l'échelle régionale. Il a par exemple diminué de 3,6 % sur le Plateau, et même de 8,6 % dans le Jura. En revanche, le volume de bois sur pied a augmenté de 9,9 % au Sud des Alpes et de 5,1 % dans les Alpes. Les Préalpes sont la seule région où aucun changement notable n'a été constaté depuis l'IFN4. La part de feuillus demeure constante, représentant environ 32 % du volume. Dans les régions de production du Plateau et du Jura, le volume d'épicéa a toutefois reculé de respectivement 11 et 13 % (cf. tab. 3.2 et 3.3).

À l'échelle nationale, la proportion de résineux atteint 68 %. L'épicéa représente 42 % du volume sur pied des forêts suisses et demeure ainsi l'essence la plus répandue ; il prédomine notamment dans les Préalpes (50 %) et dans les Alpes (57 %), tandis que sa part est de 28 % sur le Plateau. Viennent ensuite le hêtre (18 %) et le sapin (16 %) (cf. tab. 3.1).

Accroissement, exploitation et mortalité

Selon les résultats intermédiaires de l'IFN5, l'accroissement annuel moyen (accroissement brut, y. c. bois mort) sur les surfaces forestières communes de l'IFN4 et de l'IFN5 est de 10,6 millions de m³ (cf. tab. 3.5) ou 9,0 m³/ha. Il varie entre 12,2 m³/ha sur le Plateau et 6,2 m³/ha sur le versant sud des Alpes.

L'accroissement annuel du volume est à considérer en parallèle avec les exploitations et la mortalité naturelle (déperissement). En moyenne, les pertes annuelles entre l'IFN4 et l'IFN5 se sont chiffrées à 9,7 millions de m³ (cf. tab. 3.6), dont

1 Les indications de volume dans ce chapitre se rapportent au bois de tige en écorce d'après l'IFN (cf. glossaire).

2 Inventaire des forêts autrichiennes (Österreichische Waldinventur) 2016-2021, BFW

7,1 millions de m³ ont été exploités³. La part de la mortalité naturelle est passée de 1,7 million de m³/an à 2,6 millions de m³/an, ce qui représente désormais 24,5 % de l'accroissement brut (cf. graph. 3.2). La part des exploitations forcées non planifiées, dues à des perturbations, a également nettement augmenté, passant d'environ 1,1 million de m³/an à 2,0 millions de m³/an. L'accroissement et les pertes annuels sont à peu près équilibrés à l'échelle du pays, pour les feuillus comme pour les résineux. Pour l'épicéa cependant, les pertes annuelles sont supérieures de 0,3 million de m³ à son accroissement (cf. graph. 3.3).

Les phénomènes météorologiques extrêmes mettent la forêt à rude épreuve

Après les cinq premières années de relevé (2018-2022) de l'IFN5, de nouvelles tendances claires se dessinent dans les régions de production et se distinguent de l'évolution observée jusqu'à présent. Les longues sécheresses vécues pendant les périodes de végétation de ces dernières années ont affaibli les peuplements et provoqué la mort de nombreux arbres, en particulier dans le Jura, sur le Plateau et au Sud des Alpes. Dans le Jura par exemple, la mortalité des arbres a plus que doublé (environ + 130 %). En outre, comme les arbres ont perdu en vitalité, ils sont devenus plus sensibles à d'autres perturbations telles que les attaques d'insectes, les chablis ou les infestations de champignons. L'exploitation forcée a par conséquent presque doublé au cours de cette période. Rien que dans la région de production du Plateau, près d'un million de m³ de bois a fait l'objet d'une exploitation forcée chaque année, ce qui représente 48 % de l'exploitation forcée du pays et 35 % de l'exploitation totale sur le Plateau.

Ces chiffres montrent donc que les forêts de basse altitude ont déjà commencé à s'adapter aux changements climatiques. On le voit particulièrement avec les peuplements les plus sensibles aux changements, qui sont actuellement fortement modifiés par les événements naturels. Une sylviculture adaptative permettra de favoriser le développement de forêts mélangées étagées, riches en espèces et composées d'essences adaptées. Les forêts de basse altitude seront composées de davantage de feuillus et d'essences héliophiles, et les volumes sur pied continueront de diminuer en raison de la modification de la composition des peuplements.

Mise en œuvre des principes d'adaptation

Les propriétaires et les exploitants de forêts sont actuellement confrontés à diverses problématiques sylvicoles. Faut-il soigner les peuplements les plus sensibles en priorité ? Ou faut-il commencer par traiter les peuplements capables de s'adapter le plus vite ? Faut-il plutôt mettre la priorité sur l'entretien des peuplements proches d'une structure et d'une composition en essences adaptées ? Des priorités géographiques et des mesures sylvicoles peuvent être définies en fonction de chaque lieu et de chaque situation, de sorte à assurer les fonctions prioritaires de la forêt et les services écosystémiques importants. Pour garantir le maintien de toutes les fonctions et prestations de la forêt, l'objectif est d'obtenir des peuplements stables, diversifiés, résistants et résilients. À cet égard, la planification forestière joue un rôle décisif.

Des recommandations sylvicoles ont été publiées dans le cadre du programme de recherche effectué de 2012 à 2016 « Forêts et changements climatiques » (Brang et al. im Pluess et al., 2016). Les stratégies sylvicoles que propose cet ouvrage sont fondées sur les cinq principes suivants : 1) accroître la diversité des essences ; 2) accroître la diversité structurale ; 3) accroître la diversité génétique ; 4) améliorer la résistance des arbres face aux perturbations et 5) raccourcir les révolutions et les diamètres cibles.

Ces principes doivent être pondérés en fonction des caractéristiques de chaque peuplement afin de les appliquer de manière judicieuse avec les mesures sylvicoles adéquates.

Il convient d'étudier sérieusement l'option qui consiste à observer sans intervenir non seulement dans les cas où le maintien et le développement de la biodiversité ont la priorité, mais aussi dans les cas où le rapport coût-utilité d'une intervention est mauvais. En effet, une intervention pourrait entraîner des dommages subséquents directs ou indirects sur le reste du peuplement ou sur des peuplements voisins.

Sources

- Inventaire forestier national IFN, WSL et OFEV. www.lfi.ch
- WSL (2023) : La forêt suisse souffre des extrêmes climatiques. Communiqué de presse du 30 mai 2023. www.wsl.ch > À propos de l'IFN > Médias > Communiqués de presse
- Brang P., Küchli C., Schwitter R., Bugmann H., Ammann P. (2016). Stratégies sylvicoles et changements

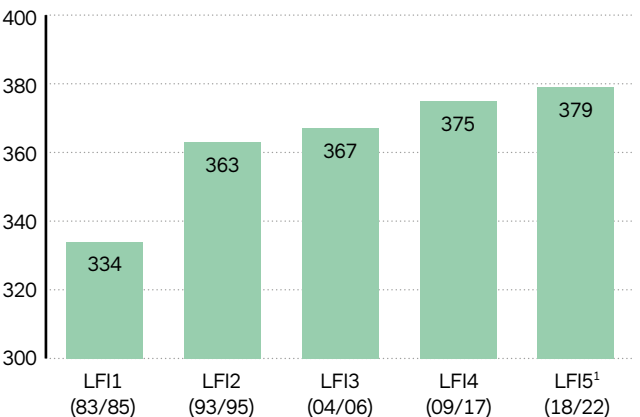
climatiques. Dans : Pluess A.R et al. (Hrsg.) : Forêts et changements climatiques. Éléments pour des stratégies d'adaptation. Berne : Office fédéral de l'environnement (OFEV), Birmensdorf : Institut fédéral de recherches WSL ; Berne, Stuttgart, Vienne : Haupt : Berne. p. 345-369. www.wsl.ch > Publications > Livres et brochures

Pour en savoir plus

- www.bafu.admin.ch > Thème Forêts et bois > Informations pour spécialistes > État > Observation des forêts > Résultats intermédiaires du cinquième inventaire forestier national (IFN5)

Graphique 3.1 : Évolution du volume moyen de bois total sur pied

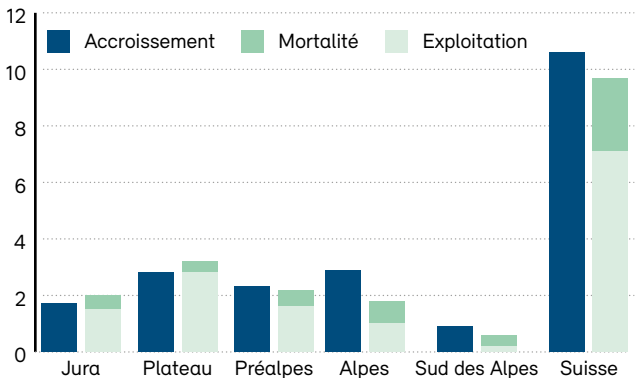
Forêt accessible, sans la forêt buissonnante
en m³/ha, volume sur pied total, y compris bois mort



1 Résultats intermédiaires de l'IFN5 (2018-2022, 5/9 du réseau d'échantillonnage)
Source : Inventaire forestier national, WSL

Graphique 3.2 : Accroissement, exploitation et mortalité par région, IFN4-IFN5¹

en millions de m³/an, bois de tige en écorce

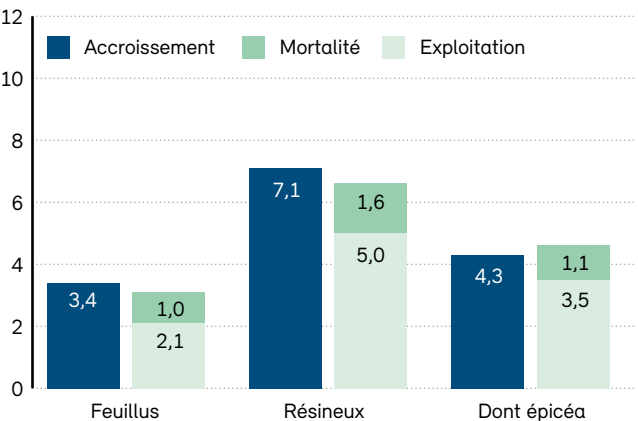


1 Résultats intermédiaires de l'IFN5 (2018-2022, 5/9 du réseau d'échantillonnage)
Source : Inventaire forestier national (IFN4 2009/17 - IFN5 2018/22), WSL

- Tree App : www.tree-app.ch
- Projet de recherche « Plantations expérimentales d'essences d'avenir » www.plantations-experimentales.ch

Graphique 3.3 : Accroissement, exploitation, mortalité par essence, IFN4-IFN5¹

en millions de m³/an, bois de tige en écorce



1 Résultats intermédiaires de l'IFN5 (2018-2022, 5/9 du réseau d'échantillonnage)
Source : Inventaire forestier national (IFN4 2009/17 - IFN5 2018/22), WSL

Tableau 3.1 : Part du volume sur pied de certaines essences forestières, IFN5¹

Forêt accessible, sans la forêt buissonnante
en % du volume total

Essence	Volume sur pied	
	%	+/-
Résineux, total	67,9	0,7
épicéa	42,2	0,8
sapin	15,6	0,6
pin	2,5	0,2
mélèze	6,4	0,4
arolle	0,7	0,1
autres résineux	0,5	0,1
Feuillus, total	32,1	0,7
hêtre	18,0	0,5
érable	3,5	0,2
frêne	3,5	0,2
chêne	1,9	0,2
châtaignier	1,3	0,2
autres feuillus	3,8	0,2

1 Résultats intermédiaires de l'IFN5 (2018-2022, 5/9 du réseau d'échantillonnage)
Source : Inventaire forestier national (IFN5 2018/22), WSL

Tableau 3.2 : Volume de bois sur pied par groupe d'essences et région de production, IFN4*Forêt accessible, sans la forêt buissonnante, sans bois mort*

Groupe d'essences	Jura		Plateau		Préalpes		Alpes		Sud des Alpes		Suisse	
	Mio. m ³	± %	Mio. m ³	± %	Mio. m ³	± %	Mio. m ³	± %	Mio. m ³	± %	Mio. m ³	± %
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Feuillus	34,8	3	40,2	3	23,8	4	16,8	5	18,9	4	134,4	2
Résineux	40,8	3	46,7	3	73,7	3	105,9	2	19,4	5	286,6	1
Total	75,6	2	86,9	2	97,5	2	122,7	2	38,3	3	421,0	1
Part d'épicéa	21,4	5	26,5	5	49,9	3	72,4	3	11,1	8	181,3	2

Source : Inventaire forestier national (IFN4 2009/17), WSL

Tableau 3.3 : Volume de bois sur pied par groupe d'essences et région de production, IFN5¹*Forêt accessible, sans la forêt buissonnante, sans bois mort*

Groupe d'essences	Jura		Plateau		Préalpes		Alpes		Sud des Alpes		Suisse	
	Mio. m ³	± %	Mio. m ³	± %	Mio. m ³	± %	Mio. m ³	± %	Mio. m ³	± %	Mio. m ³	± %
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Feuillus	31,2	4	39,4	4	25,3	6	19,1	6	19,8	5	134,9	2
Résineux	37,9	4	44,4	5	71,1	4	109,9	3	22,3	8	285,6	2
Total	69,1	3	83,8	3	96,4	3	129,0	2	42,1	4	420,4	1
Part d'épicéa	18,7	6	23,6	6	48,1	5	74,0	4	13,0	12	177,4	2

Source : Inventaire forestier national (IFN5 2018/22), WSL

Tableau 3.4 : Volume de bois sur pied à l'hectare par groupe d'essences et région de production, IFN5¹*Forêt accessible, sans la forêt buissonnante*

Groupe d'essences	Jura		Plateau		Préalpes		Alpes		Sud des Alpes		Suisse	
	m ³ /ha	± %	m ³ /ha	± %	m ³ /ha	± %	m ³ /ha	± %	m ³ /ha	± %	m ³ /ha	± %
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Feuillus	158	4	173	4	114	6	47	6	125	5	111	2
Résineux	192	4	195	5	322	3	271	3	140	8	236	2
Total	350	2	368	2	436	2	318	2	265	4	347	1
Part d'épicéa	95	6	104	6	217	4	182	4	82	12	146	2

Source : Inventaire forestier national (IFN5 2018/22), WSL

Tableau 3.5 : Accroissement annuel par groupe d'essences et région de production, IFN4-IFN5¹*Forêt accessible commune, sans la forêt buissonnante*

Groupe d'essences	Jura		Plateau		Préalpes		Alpes		Sud des Alpes		Suisse	
	Mio. m ³	± %	Mio. m ³	± %	Mio. m ³	± %	Mio. m ³	± %	Mio. m ³	± %	Mio. m ³	± %
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Feuillus	0,69	6	1,19	6	0,60	9	0,49	9	0,49	9	3,44	3
Résineux	0,99	6	1,57	5	1,73	5	2,39	4	0,45	10	7,13	2
Total	1,68	4	2,76	3	2,33	4	2,87	3	0,94	6	10,57	2
Part d'épicéa	0,41	9	0,90	7	1,04	6	1,74	5	0,26	13	4,35	3

Source : Inventaire forestier national (IFN5 2018/22), WSL

Tableau 3.6 : Exploitation et mortalité annuelles par groupe d'essences et région de production, IFN4-IFN5¹*Forêt accessible commune, sans la forêt buissonnante*

Groupe d'essences	Jura		Plateau		Préalpes		Alpes		Sud des Alpes		Suisse	
	Mio. m ³	± %	Mio. m ³	± %	Mio. m ³	± %	Mio. m ³	± %	Mio. m ³	± %	Mio. m ³	± %
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Feuillus	0,81	10	1,14	8	0,51	15	0,36	14	0,26	12	3,08	5
Résineux	1,15	11	2,01	8	1,67	10	1,44	9	0,31	23	6,58	4
Total	1,96	7	3,16	6	2,18	9	1,80	8	0,57	13	9,67	3
Part d'épicéa	0,63	11	1,36	10	1,22	12	1,16	11	0,25	25	4,63	5

Source : Inventaire forestier national (IFN5 2018/22), WSL

1 IFN5 (2018-2022), 5/9 du réseau d'échantillonnage

4 Récolte du bois

Provenance des données

Les données relatives au volume de bois sur pied et à l'accroissement (cf. chap. 3) proviennent de l'IFN (relevé par échantillonnage), alors que celles concernant la récolte de bois sont déterminées dans le cadre de la statistique forestière (SFe, relevé exhaustif). La récolte de bois selon la statistique forestière n'est donc pas directement comparable aux données de l'IFN sur l'utilisation et l'accroissement¹. On peut néanmoins recourir à des facteurs d'adaptation. Les chapitres 11 « Transformation du bois » et 15 « Marché et prix du bois » fournissent une description et une analyse des influences externes sur les chiffres de la récolte de bois.

Récolte du bois en Suisse

Au total, 4,9 millions de m³p de bois² ont été récoltés en 2023, soit 6 % de moins qu'au cours de l'année précédente (cf. tab. 4.1). Ainsi, la récolte de 2023 se situait dans la moyenne des années de 2019 à 2022.

Récolte par région

La répartition régionale du bois exploité³ en 2023 (cf. tab. 4.3) était la suivante : 23 % dans le Jura avec 1 122 000 m³p (en 2022 : 23 % / 1 174 000 m³p), 37 % sur le Plateau avec 1 798 000 m³p (en 2022 : 37 % / 1 903 000 m³p), 23 % dans les Préalpes avec 1 113 000 m³p (en 2022 : 24 % / 1 238 000 m³p), 15 % dans les Alpes avec 720 000 m³p (en 2022 : 14 % / 732 000 m³p) et 3 % au Sud des Alpes avec 138 000 m³p (en 2022 : 3 % / 130 000 m³p). La répartition

de la récolte entre les régions était ainsi comparable à celle de l'exercice 2022.

Récolte par groupe d'assortiments

Les 4,9 millions de m³p récoltés en 2023 dans les forêts suisses se répartissaient de la sorte entre les assortiments (cf. tab. 4.1) : 2,25 millions de m³p (46 %) de grumes, 0,48 million de m³p (10 %) de bois d'industrie et 2,15 millions de m³p (44 %) de bois-énergie dont 1,38 million de m³p (64 %) de plaquettes et 0,76 million de m³p (36 %) de bûches.

Récolte par groupe d'essences

En 2023, le volume de bois résineux récolté s'élevait à 3,2 millions de m³p et représentait ainsi 65 % du bois récolté (cf. tab. 4.3). Le volume de bois feuillus atteignait presque 1,7 million de m³p, soit 35 % du total. La récolte de bois feuillus est restée constante par rapport à l'année précédente, tandis que celle de bois résineux a diminué de 8 % (cf. graph. 4.2).

Récolte par propriétaires

65 % du bois récolté en 2023 provenaient de forêts publiques (qui représentent 71 % de la surface forestière) et 35 % de forêts privées (cf. tab. 4.2).

Sources

- OFS 2024 : Le volume de bois récolté en Suisse a baissé de 6 % en 2023. Communiqué du 17 juillet 2024. www.bfs.admin.ch > Actualités > Quoi de neuf ? > Statistique forestière suisse 2023 > Communiqué de presse
- Statistique forestière suisse, OFS. www.bfs.admin.ch > Statistiques > Agriculture et sylviculture > Sylviculture > Récolte de bois

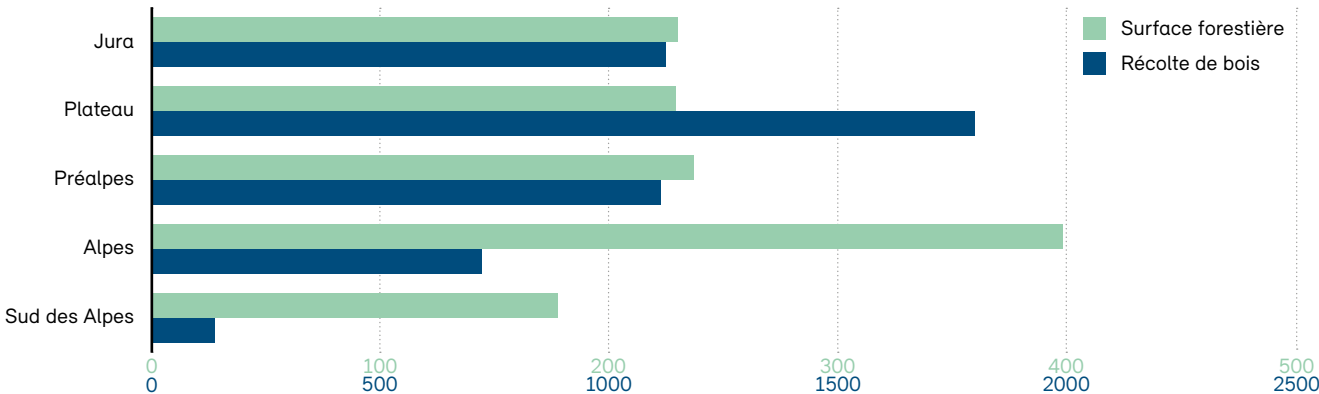
1 Le recensement ne porte pas sur les mêmes parties de l'arbre. En outre, la statistique forestière recense par définition le volume de grumes, de bois d'industrie et de bois-énergie « vendu (à port de camion, du parc à bois ou sur pied), remis comme bois de répartition ou utilisé en propre usage en mètres cubes au cours d'un exercice » (cf. glossaire). Ainsi, les pertes de récolte, par exemple, ne sont pas prises en compte. Une comparaison n'est pas possible sans l'application de facteurs d'adaptation (Hofer P. et al. 2011 : Potentiels d'exploitation dans la forêt suisse. Scénarios d'exploitation et évolution des forêts. Office fédéral de l'environnement, Berne. Connaissance de l'environnement no 1116, pp. 62-71). Ceux-ci peuvent atteindre environ 20 % en moyenne.

2 Le mètre cube plein (m³p) est l'unité de mesure correspondant à un mètre cube de masse de bois (sans écorce).

3 L'exploitation est définie autrement par les scientifiques de l'IFN (cf. glossaire et chapitre 3).

Graphique 4.1 : Surface forestière et récolte totale par zone forestière, 2023

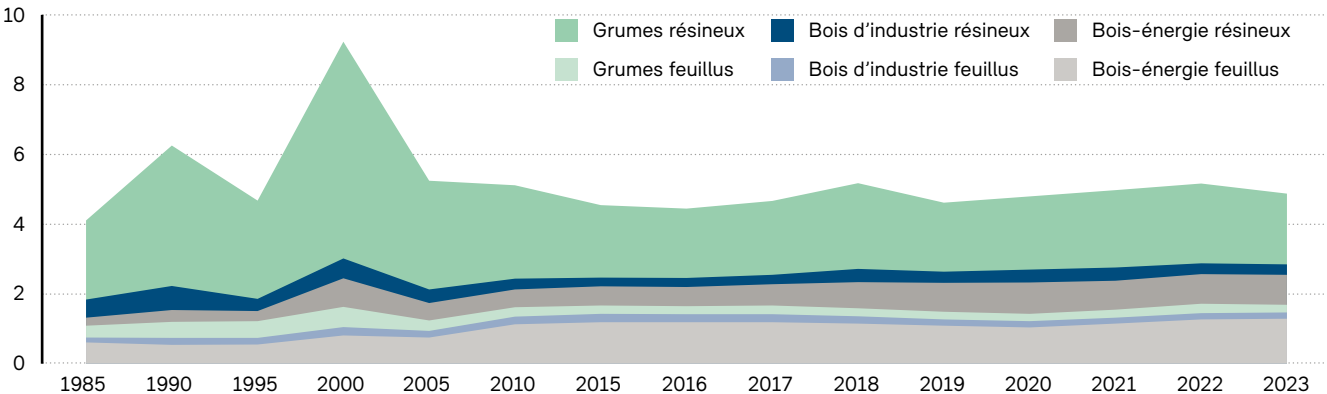
en milliers d'ha, resp. en milliers de m³p



Source : Statistique forestière suisse, OFS

Graphique 4.2 : Récolte de bois par assortiment, 1985-2023

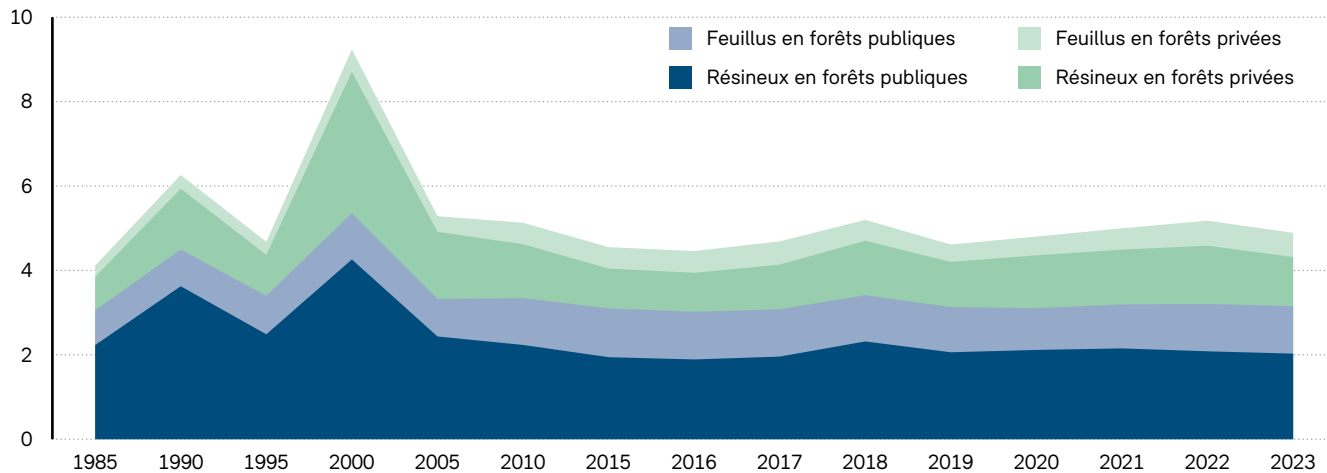
en millions de m³p



Source : Statistique forestière suisse, OFS

Graphique 4.3 : Récolte de bois dans les forêts publiques et privées, 1985-2023

en millions de m³p



Source : Statistique forestière suisse, OFS

Tableau 4.1 : Récolte de bois, par groupe d'essences et par assortiments, 1970-2023*en milliers de m³p*

	Total	Groupe d'essences¹		Assortiments			Bois d'industrie			Bois-énergie					Autres assorti- ments¹
										Grumes			Bûches		
		Rés.	Feu.	Total	Rés.	Feu.	Total	Rés.	Feu.	Total	Rés.	Feu.	Rés.	Feu.	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1970	3 919	2 942	977	2 418	2 158	260	784	520	264	717	264	453	...	...	...
1975	3 641	2 575	1 066	2 228	1 885	342	806	520	286	607	170	437	...	...	...
1980	4 384	3 112	1 271	2 877	2 433	444	698	485	212	809	194	615	...	...	...
1985	4 116	3 027	1 089	2 610	2 268	342	666	524	142	840	235	606	...	...	...
1990	6 262	5 066	1 196	4 488	4 031	457	895	693	202	879	341	537	...	...	...
1995	4 678	3 456	1 222	3 304	2 820	484	542	350	192	833	286	547	...	...	...
1996	3 995	2 796	1 199	2 663	2 215	448	478	308	170	853	272	581	...	...	...
1997	4 383	3 154	1 229	2 990	2 557	433	454	287	167	940	311	629	...	...	...
1998	4 845	3 481	1 365	3 386	2 880	506	460	285	174	1 000	315	685	...	...	...
1999	4 728	3 408	1 320	3 287	2 800	486	462	274	188	979	334	645	...	...	...
2000	9 238	7 610	1 628	6 801	6 225	576	811	568	243	1 626	818	808	...	...	...
2001	5 662	4 475	1 187	3 920	3 531	389	619	426	193	1 122	517	605	...	...	...
2002	4 557	3 500	1 057	3 046	2 746	300	520	346	174	991	408	583	...	...	...
2003	5 121	4 047	1 074	3 501	3 206	294	513	348	165	1 107	493	614	...	...	...
2004	5 161	4 069	1 092	3 425	3 158	266	561	405	155	1 147	332	540	151	125	28
2005	5 285	4 025	1 259	3 421	3 117	304	584	390	194	1 251	321	573	175	182	29
2006	5 702	4 245	1 456	3 630	3 289	341	634	432	203	1 417	322	684	186	224	20
2007	5 691	4 209	1 481	3 648	3 290	358	689	425	265	1 329	296	613	182	238	23
2008	5 262	3 723	1 539	3 242	2 886	356	609	356	253	1 391	275	611	192	313	20
2009	4 880	3 361	1 519	2 846	2 574	272	468	292	176	1 548	267	670	215	396	17
2010	5 129	3 512	1 617	2 944	2 678	266	526	307	219	1 640	296	694	217	434	19
2011	5 075	3 412	1 664	2 826	2 568	259	533	296	237	1 698	279	675	255	488	17
2012	4 658	3 080	1 579	2 468	2 241	227	503	284	219	1 673	262	614	282	515	15
2013	4 778	3 095	1 684	2 471	2 262	210	487	257	230	1 809	255	653	313	588	10
2014	4 913	3 177	1 736	2 577	2 327	251	525	274	250	1 799	261	646	307	585	13
2015	4 552	2 886	1 666	2 313	2 077	236	488	250	238	1 734	213	586	335	600	17
2016	4 459	2 812	1 647	2 215	1 988	227	486	260	227	1 742	202	548	352	640	16
2017	4 688	3 014	1 674	2 366	2 121	246	506	275	232	1 801	210	532	400	658	14
2018	5 198	3 608	1 590	2 696	2 464	232	589	383	206	1 903	229	510	526	638	10
2019	4 614	3 130	1 484	2 195	1 978	216	503	324	179	1 913	241	486	584	603	4
2020	4 802	3 368	1 434	2 308	2 101	207	548	365	182	1 944	235	467	665	576	3
2021	4 998	3 448	1 550	2 450	2 224	226	550	376	174	1 980	219	518	614	628	18
2022	5 178	3 463	1 716	2 555	2 290	265	485	310	176	2 126	228	576	627	695	12
2023	4 890	3 194	1 696	2 250	2 031	218	479	297	182	2 147	216	548	640	743	14

... Chiffre inconnu car pas relevé séparément jusqu'en 2004.

1 Y compris les autres assortiments tels que bois résineux (Rés.) et feuillu (Feu.) sous forme de piquets, petites perches, plots à fendre ou à tavaillons, etc.

Source : Statistique forestière suisse, OFS

Tableau 4.2 : Récolte de bois dans la forêt publique et la forêt privée, 1990–2023

en milliers de m³p

	Total	Groupe d'essences¹		Assortiments											
				Grumes			Bois d'industrie			Bois-énergie					Autres assorti- ments¹
										Bûches		Copeaux			
		Rés.	Feu.	Total	Rés.	Feu.	Total	Rés.	Feu.	Total	Rés.	Feu.	Rés.	Feu.	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Forêts publiques															
1990	4 497	3 625	871	3 268	2 915	353	704	522	181	525	188	337	...	...	...
1995	3 398	2 486	912	2 433	2 051	383	453	276	177	512	159	353	...	...	...
2000	5 356	4 260	1 096	4 064	3 636	428	550	338	212	743	287	456	...	...	...
2005	3 323	2 435	888	2 135	1 906	228	448	276	172	718	131	358	104	125	23
2010	3 342	2 234	1 108	1 887	1 704	182	399	223	175	1 041	146	421	148	326	16
2015	3 101	1 944	1 157	1 557	1 391	166	380	193	187	1 151	115	356	237	443	13
2016	3 021	1 890	1 131	1 494	1 334	160	373	198	175	1 139	110	321	238	471	15
2017	3 079	1 958	1 122	1 526	1 359	167	365	198	167	1 179	118	306	277	478	9
2018	3 411	2 317	1 095	1 746	1 583	163	418	268	150	1 240	117	308	344	470	7
2019	3 131	2 060	1 071	1 448	1 289	160	360	224	136	1 321	143	307	403	468	2
2020	3 106	2 116	989	1 450	1 305	146	376	238	138	1 277	131	289	442	415	2
2021	3 196	2 152	1 044	1 509	1 362	147	358	236	122	1 317	119	318	424	455	12
2022	3 206	2 083	1 123	1 512	1 346	166	304	192	112	1 381	123	351	416	491	9
2023	3 150	2 028	1 122	1 388	1 258	130	317	194	123	1 437	132	342	440	523	9
Forêts privées															
1990	1 765	1 440	325	1 220	1 116	104	191	171	20	354	153	201	...	...	...
1995	1 281	970	310	871	770	101	89	74	15	321	127	194	...	...	...
2000	3 882	3 350	532	2 737	2 589	148	262	230	31	883	531	352	...	...	...
2005	1 961	1 590	372	1 287	1 211	76	136	114	22	533	190	216	71	56	6
2010	1 787	1 278	509	1 058	974	84	127	84	43	599	149	273	69	108	3
2015	1 451	942	509	756	686	70	108	57	51	583	98	230	98	157	4
2016	1 438	922	516	721	653	68	114	62	52	602	92	227	114	170	2
2017	1 608	1 056	552	840	761	79	142	77	65	622	92	226	123	181	4
2018	1 787	1 291	495	950	881	69	171	115	56	663	111	202	182	168	3
2019	1 483	1 070	413	746	690	57	143	100	43	592	98	179	181	135	2
2020	1 697	1 252	445	858	796	61	171	127	44	667	104	179	223	161	1
2021	1 802	1 296	506	941	862	79	192	140	52	664	100	200	190	173	6
2022	1 972	1 380	592	1 043	944	99	181	118	63	745	105	225	211	204	3
2023	1 740	1 166	574	862	773	89	163	104	59	711	85	206	200	220	5

... Chiffre inconnu car pas relevé séparément jusqu'en 2004.

1 Y compris les autres assortiments tels que bois résineux (Rés.) et feuillu (Feu.) sous forme de piquets, petites perches, plots à fendre ou à tavaillons, etc.

Source : Statistique forestière suisse, OFS

Tableau 4.3 : Récolte de bois par type de propriété et par groupe d'essences, 2023

en m³p

Répartition géographique	Total			Forêts publiques			Forêts privées		
	Total	Rés.	Feu.	Total	Rés.	Feu.	Total	Rés.	Feu.
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Suisse	4 890 160	3 194 147	1 696 013	3 150 448	2 028 367	1 122 081	1 739 712	1 165 780	573 932
Jura	1 122 274	632 336	489 938	906 364	500 679	405 685	215 910	131 657	84 253
Plateau	1 797 584	1 028 479	769 105	1 007 786	561 087	446 699	789 798	467 392	322 406
Préalpes	1 112 605	850 854	261 751	534 632	399 126	135 506	577 973	451 728	126 245
Alpes	720 130	616 313	103 817	576 738	504 822	71 916	143 392	111 491	31 901
Sud des Alpes	137 567	66 165	71 402	124 928	62 653	62 275	12 639	3 512	9 127
Zurich	440 197	243 666	196 531	221 352	115 457	105 895	218 845	128 209	90 636
Berne	914 501	641 092	273 409	441 635	281 678	159 957	472 866	359 414	113 452
Lucerne	294 897	232 584	62 313	65 697	49 602	16 095	229 200	182 982	46 218
Uri	31 542	25 174	6 368	28 794	23 923	4 871	2 748	1 251	1 497
Schwytz	119 579	92 080	27 499	71 602	61 375	10 227	47 977	30 705	17 272
Obwald	63 980	38 319	25 661	61 602	37 544	24 058	2 378	775	1 603
Nidwald	24 772	12 360	12 412	15 038	6 533	8 505	9 734	5 827	3 907
Glaris	50 730	29 863	20 867	40 342	25 881	14 461	10 388	3 982	6 406
Zoug	52 670	34 628	18 042	37 480	25 613	11 867	15 190	9 015	6 175
Fribourg	268 975	179 251	89 724	182 134	123 274	58 860	86 841	55 977	30 864
Soleure	177 099	75 469	101 630	141 548	63 714	77 834	35 551	11 755	23 796
Bâle-Ville	2 861	100	2 761	2 861	100	2 761	0	0	0
Bâle-Campagne	135 083	30 892	104 191	118 069	27 324	90 745	17 014	3 568	13 446
Schaffhouse	85 861	44 798	41 063	78 579	40 665	37 914	7 282	4 133	3 149
Appenzell R.E.	47 724	39 873	7 851	10 772	9 289	1 483	36 952	30 584	6 368
Appenzell R.I.	10 373	9 525	848	10 373	9 525	848	0	0	0
Saint-Gall	295 117	187 283	107 834	146 857	95 184	51 673	148 260	92 099	56 161
Grisons	367 423	341 261	26 162	312 159	294 201	17 958	55 264	47 060	8 204
Argovie	360 278	181 924	178 354	282 777	146 313	136 464	77 501	35 611	41 890
Thurgovie	149 962	85 660	64 302	58 993	30 843	28 150	90 969	54 817	36 152
Tessin	106 811	38 248	68 563	98 146	37 899	60 247	8 665	349	8 316
Vaud	438 495	312 003	126 492	350 327	262 137	88 190	88 168	49 866	38 302
Valais	116 776	108 544	8 232	112 975	105 365	7 610	3 801	3 179	622
Neuchâtel	161 602	126 578	35 024	114 618	86 202	28 416	46 984	40 376	6 608
Genève	7 758	1 090	6 668	5 327	1 090	4 237	2 431	0	2 431
Jura	165 094	81 882	83 212	140 392	67 636	72 756	24 702	14 247	10 456

Source : Statistique forestière suisse, OFS

Tableau 4.4 : Récolte de bois par assortiment et par groupe d'essences, 2023

en m³p

Répartition géographique	Grumes		Bois d'industrie		Bois-énergie				Autres assortiments ¹	
	Rés.	Feu.	Rés.	Feu.	Bûches	Copeaux		Rés.	Feu.	
						Rés.	Feu.			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Suisse	2 031 333	218 459	297 456	181 613	216 349	547 919	639 935	743 078	9 074	4 944
Jura	387 439	68 487	89 306	84 239	41 196	130 751	113 983	205 677	412	784
Plateau	664 870	108 821	98 977	62 957	42 834	215 650	220 311	380 104	1 487	1 573
Préalpes	561 448	32 090	76 762	28 177	35 075	85 425	172 250	115 789	5 319	270
Alpes	376 729	6 580	31 635	5 873	80 060	50 843	126 128	38 204	1 761	2 317
Sud des Alpes	40 847	2 481	776	367	17 184	65 250	7 263	3 304	95	0
Zurich	151 633	32 714	17 793	10 987	5 026	37 289	68 989	115 084	225	457
Berne	415 095	41 827	77 344	43 141	39 024	70 393	107 037	117 910	2 592	138
Lucerne	154 521	7 403	44 565	16 734	4 148	10 278	28 963	27 599	387	299
Uri	14 146	99	275	0	1 716	3 354	9 037	2 901	0	14
Schwytz	61 823	1 204	3 445	2 147	2 323	10 935	23 023	13 064	1 466	149
Obwald	21 620	2 555	2 896	1 181	474	5 138	13 248	16 783	81	4
Nidwald	7 051	246	113	0	567	4 205	4 579	7 961	50	0
Glaris	22 672	1 719	4 610	2 775	840	8 502	1 537	5 914	204	1 957
Zoug	22 691	2 428	1 343	1 024	596	3 093	9 998	11 497	0	0
Fribourg	112 070	6 758	2 552	792	2 482	24 414	61 259	57 740	888	20
Soleure	42 573	12 267	13 947	14 436	3 351	28 237	15 594	46 664	4	26
Bâle-Ville	0	261	0	808	0	54	100	1 638	0	0
Bâle-Campagne	16 151	17 453	4 477	6 780	1 189	18 433	9 075	61 513	0	12
Schaffhouse	27 582	4 884	7 874	5 134	1 283	12 142	8 045	18 879	14	24
Appenzell R.E.	29 910	2 051	316	320	1 944	3 108	7 687	2 372	16	0
Appenzell R.I.	4 545	141	3 249	0	140	238	1 591	469	0	0
Saint-Gall	132 532	20 342	13 142	12 970	10 135	40 663	30 786	33 413	688	446
Grisons	227 824	3 208	2 326	1 074	45 990	11 372	64 806	10 483	315	25
Argovie	113 737	21 746	18 303	18 979	3 037	41 603	46 017	95 127	830	899
Thurgovie	53 426	9 101	5 612	140	2 981	22 093	23 581	32 886	60	82
Tessin	20 605	587	30	197	13 327	64 870	4 286	2 909	0	0
Vaud	210 127	10 540	34 903	4 263	50 067	99 397	16 215	12 007	691	285
Valais	46 574	7	12 940	3	21 994	5 734	26 493	2 488	543	0
Neuchâtel	83 055	5 320	3 710	1 832	871	6 334	38 922	21 451	20	87
Genève	39	175	0	1	1	503	1 050	5 969	0	20
Jura	39 331	13 423	21 691	35 895	2 843	15 537	18 017	18 357	0	0

1 Y compris les autres assortiments tels que bois résineux (Rés.) et feuillu (Feu.) sous forme de piquets, petites perches, plots à fendre ou à tavaillons, etc.

Source : Statistique forestière suisse, OFS

5 Forêts protectrices et dangers naturels

Introduction

La LFo constitue la base légale pour la protection contre les catastrophes naturelles telles que les avalanches, les glissements de terrain, l'érosion et les chutes de pierres (art. 1 LFo)¹.

En vertu des art. 19, 36 et 37 LFo, les cantons sont tenus de protéger la population et les biens d'une valeur notable par :

- l'établissement de cadastres et de cartes des dangers (mesures de planification) ;
- l'aménagement et l'exploitation de stations de mesures ainsi que la mise sur pied de services d'alerte (mesures organisationnelles) ;
- la construction et la remise en état d'ouvrages et d'installations de protection (mesures techniques), et
- la création et l'entretien de forêts protectrices (mesures biologiques).

La Confédération alloue des indemnités aux cantons pour les frais occasionnés, coordonne les travaux et édicte des directives ainsi que des recommandations techniques. Les principes de gestion intégrée des risques (PLANAT 2018) doivent être respectés, ce qui signifie que les mesures doivent être conçues et mises en œuvre dans une approche globale, en tenant compte de la durabilité et de la proportionnalité.

Mesures de planification

Tout d'abord, les régions menacées par des catastrophes naturelles doivent être identifiées. L'utilisation du territoire doit y être adaptée aux dangers.

L'évaluation des dangers consiste à définir les zones d'influence ainsi que l'intensité et la probabilité d'occurrence des processus naturels dangereux. L'effet des mesures de protection (techniques et biologiques) est également pris en compte. L'évaluation des dangers doit pouvoir s'appuyer sur une bonne documentation des événements, de leurs causes et de leurs effets. Le cadastre des événements de l'OFEV (StorMe), banque de données centralisée utilisée par presque tous les cantons ainsi que par différentes compagnies ferroviaires (cf. graph. 5.1), contenait 66 158 entrées

à la mi-2024. En raison de la migration informatique vers la nouvelle base de données StorMe 3, les données de certains cantons n'ont pas encore été entièrement adaptées. De ce fait, certaines n'ont pas été prises en compte.

L'évaluation des dangers permet non seulement de dresser la carte des dangers, mais pourrait aussi servir à établir des cartes d'intensité, de risques ou d'intervention. Les cantons sont tenus de dresser des cartes des dangers pour les zones à risques. L'OFEV soutient l'élaboration de ces cartes pour les avalanches et autres mouvements de masses (glissements de terrain, coulées de boue, chutes de pierres, etc.) dans le cadre de la convention-programme relative aux ouvrages de protection et aux données de base sur les dangers (cf. chap. 9, tab. 9.1 et 9.2). La cartographie des dangers est aujourd'hui achevée à 96 %. Elle doit toutefois être révisée périodiquement, car l'utilisation du territoire et les menaces peuvent changer.

Mesures organisationnelles

Certains risques naturels ne peuvent être écartés. En période de danger élevé, les zones concernées doivent être évitées. Les services d'alerte se chargent alors de la fermeture des routes exposées et de l'évacuation des habitations. Un système d'alarme fiable permet de sauver des vies et nécessite des installations de mesure et d'alerte adéquates.

L'OFEV participe au financement de ces installations de manière déterminante dans le cadre des conventions-programmes relatives au domaine des ouvrages de protection et données de base sur les dangers. Il soutient par exemple le système intercantonal de mesure et d'information pour l'alerte en cas d'avalanche (IMIS). La plateforme commune d'information sur les dangers naturels (GIN) sert de système de préalerte et d'information en cas de crise.

Mesures techniques (ouvrages de protection)

Les forêts ne constituent pas la seule mesure de protection. Les zones habitées en permanence et les objets d'une valeur notable sont également protégés par des ouvrages techniques. Ceux-ci peuvent tant prévenir des catastrophes naturelles dans leur zone de formation que les freiner, les dévier ou les retenir dans la zone de transit et de dépôt.

¹ Le présent état des lieux est fondé sur les bases légales en vigueur au moment de sa rédaction. Il sera probablement légèrement adapté en 2025.

Les lacunes en matière de protection peuvent être décelées en comparant les résultats de l'évaluation des risques avec les objectifs de protection choisis. La construction d'ouvrages de protection permet souvent de les compenser. Leur planification repose sur une analyse du risque et de la proportionnalité.

Les ouvrages de protection techniques sont subventionnés par la Confédération dans le cadre de la convention-programme relative au domaine des ouvrages de protection et données de base sur les dangers ou par voie de décision concernant des projets individuels. Les projets dont la réalisation est simple sont indemnisés de manière globale, et leur réalisation incombe directement aux cantons. Seuls les projets complexes de grande envergure requièrent une autorisation. En 2023, on dénombrait huit projets individuels. Toutes les mesures techniques sont soumises aux exigences qualitatives du « Manuel sur les conventions-programmes 2020-2024 dans le domaine de l'environnement » de l'OFEV.

Mesures biologiques (forêts protectrices)

De nombreuses forêts offrent une protection efficace contre les dangers naturels tels que les avalanches, les chutes de pierres, les glissements de terrain ou les coulées de boue. Elles empêchent la formation de phénomènes dangereux (p. ex. le déclenchement d'avalanches), réduisent leurs effets (p. ex. en atténuant l'énergie libérée lors de chutes de pierres) ou les stoppent entièrement, protégeant ainsi la population et les biens.

Combinées avec les mesures de planification, organisationnelles et techniques, les forêts protectrices sont l'instrument clé de la gestion intégrée des risques, permettant de se défendre contre les dangers naturels. En tant que système biologique, elles jouent un rôle important, car elles déploient leurs effets à grande échelle et assurent simultanément une protection contre différents types de processus. En raison de la lente croissance des arbres, cet effet protecteur ne peut toutefois être influencé qu'à moyen et à long terme.

Les cantons ont délimité les forêts protectrices dans le cadre de la planification forestière à l'aide de critères standardisés développés à cet effet dans le projet SilvaProtect-CH. En 2024, la surface de forêt protectrice

ainsi définie par les cantons mesurait légèrement plus que 600 000 ha, ce qui représente environ la moitié de la surface forestière du pays. La répartition par canton est illustrée dans le graphique 5.2.

L'IFN détermine lui aussi la surface de forêts protectrices, mais se base sur des placettes et sur une autre définition de la surface forestière que les données énoncées ci-dessus. De ce fait, la part de forêts protectrices selon l'IFN diffère de celle délimitée selon SilvaProtect-CH et les chiffres ne peuvent pas directement être comparés.

La Confédération soutient l'entretien des forêts protectrices dans le cadre du programme partiel « Forêts protectrices ». Durant les quatre premières années de la période de 2020 à 2024, les cantons ont traité 39 689 ha de forêt protectrice. L'application de la méthode NaiS (Gestion durable des forêts de protection) permet de satisfaire aux exigences de qualité requises.

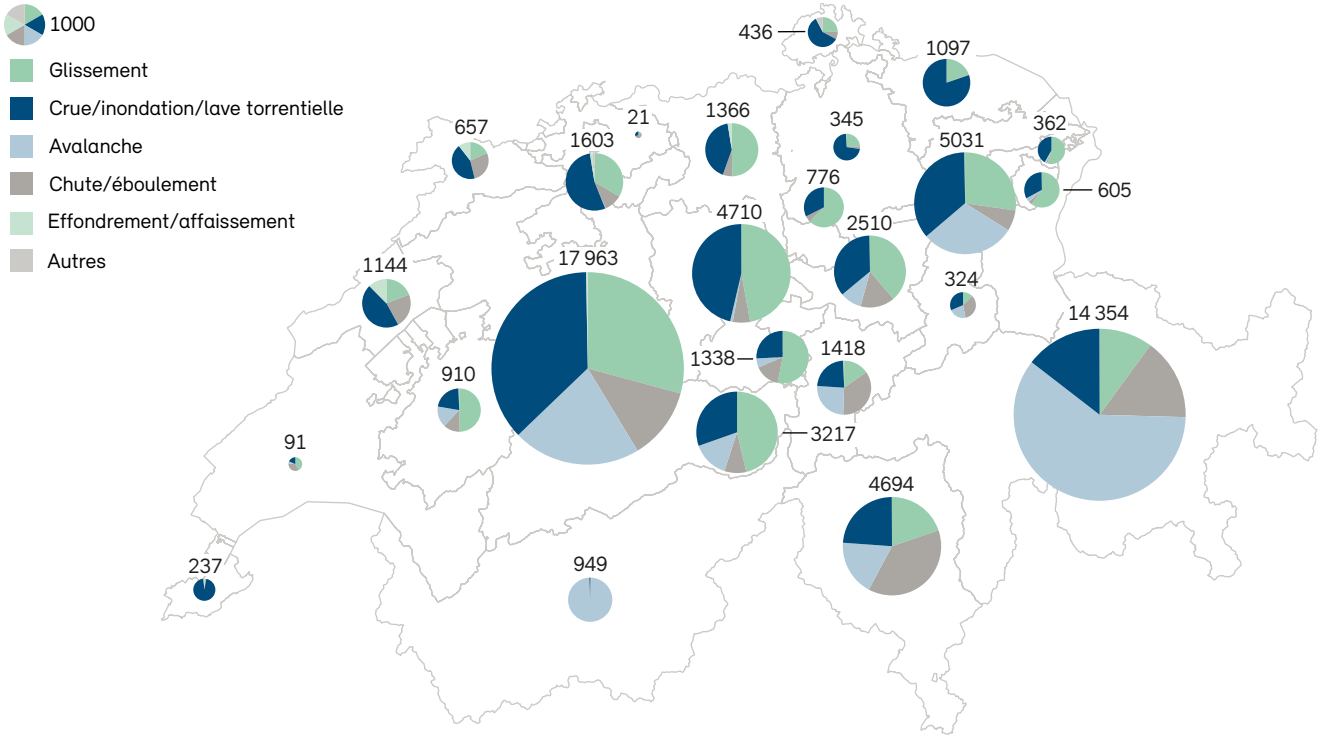
Sources

- Cadastre des événements StorMe, OFEV, division Prévision des dangers
- Délimitations cantonales des forêts protectrices
- PLANAT (2018). Gestion des risques liés aux dangers naturels. Stratégie 2018. Berne : Plate-forme nationale Dangers naturels. 24 p. (en allemand) www.planat.ch > Publications > Stratégie 2018 « Gestion des risques liés aux dangers naturels »

Pour en savoir plus

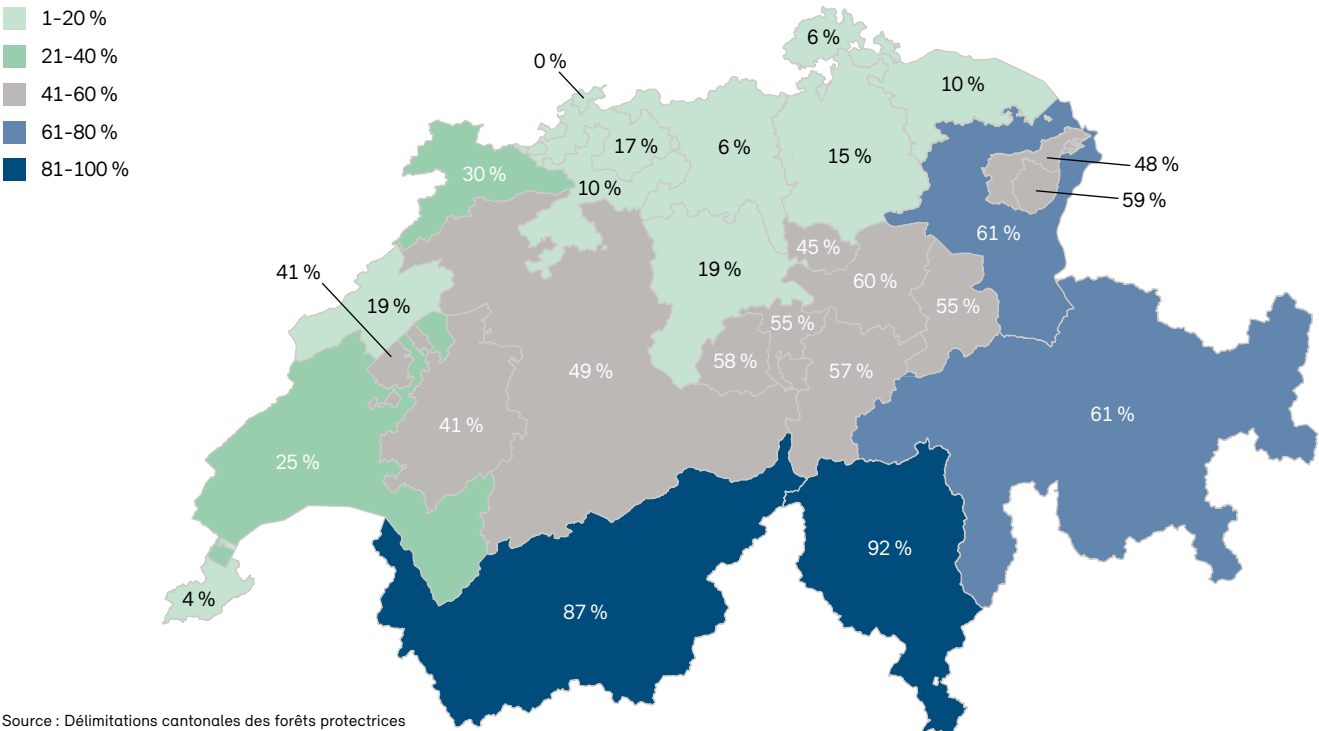
- Gestion durable des forêts protectrices : www.bafu.admin.ch/foret-protectrice
- SilvaProtect-CH : www.bafu.admin.ch/silvaprotect
- Plate-forme nationale Dangers naturels : www.planat.ch

Graphique 5.1 : État de la documentation dans le cadastre des événements « StorMe » mi-2023
en nombre d'événements



Source: Cadastre des événements StorMe, OFEV, division Prévention des dangers, cantons

Graphique 5.2 : Part de forêt protectrice par canton au printemps 2024
en % de la surface forestière cantonale



Source : Délimitations cantonales des forêts protectrices

6 Biodiversité en forêt

La forêt suisse couvre environ un tiers du territoire et joue un rôle de premier plan pour la biodiversité de notre pays. Elle se démarque par son importante diversité d'habitats en raison de ses quelque 124 associations forestières à différentes altitudes, de la variété de ses facteurs stationnels et de ses formes d'exploitation spécifiques. Parmi les plantes et animaux présents en Suisse, plus de 25 000 (environ 40 % de toutes les espèces) sont tributaires de la forêt en tant qu'habitat.

Les résultats intermédiaires de l'IFN5 suggèrent que les extrêmes climatiques de ces dernières années ont laissé des traces évidentes dans les forêts suisses. Si de manière générale, les changements environnementaux liés au réchauffement climatique ont un effet négatif sur la biodiversité, les événements météorologiques extrêmes tels que tempêtes ou épisodes de sécheresse, peuvent toutefois s'avérer positifs pour la biodiversité. Par exemple, l'augmentation de la part d'arbres morts crée des habitats diversifiés pour quantités d'espèces de champignons, de mousses, de lichens, de plantes et d'animaux spécialisés dans la décomposition du bois mort. La préservation de la biodiversité, et particulièrement de la diversité génétique, augmente la résilience de la forêt, en lui permettant par exemple de s'adapter plus rapidement à un changement de conditions climatiques ou de développer une meilleure résistance aux maladies fongiques et insectes ravageurs. La biodiversité est ainsi l'alliée de la forêt pour lutter contre les perturbations liées aux changements climatiques.

En plus de la quantité de bois mort, la diversité des essences et des structures a augmenté ces dernières années. Parmi les peuplements, les stades de développement tardifs restent quant à eux sous-représentés. La qualité des lisières est encore insatisfaisante à de nombreux endroits, limitant ainsi la valeur écologique des zones de transition entre le milieu forestier et les terres ouvertes. Les associations forestières rares, dont beaucoup d'écosystèmes humides, restent particulièrement menacées, tout comme de nombreuses espèces tributaires de forêts claires, aimant la lumière et la chaleur. Par ailleurs, la forte progression d'arbustes exotiques envahissants, comme l'arbre aux papillons, le laurier-cerise et le palmier chanvre, est préoccupante.

Outre une gestion forestière proche de la nature, des mesures d'encouragement actives et ciblées ainsi que des surfaces laissées à leur état naturel demeurent indispensables pour combler les déficits actuels. La Confédération et les cantons s'y engagent ensemble dans le cadre des conventions-programmes dans le domaine de la biodiversité en forêt.

Conventions-programmes sur la biodiversité en forêt

La dernière année des conventions-programmes pour la période de 2020 à 2024 touche à sa fin. Depuis 2020, cette période a vu la délimitation de 15 000 ha de réserves forestières, la préservation de plus de 9700 arbres-habitats, ainsi que la valorisation de 8100 ha d'habitats naturels, entre autres mesures en faveur de la biodiversité. Les négociations des conventions-programmes pour la période 2025 à 2028 ont indiqué un intérêt toujours plus élevé de la part des cantons pour les mesures de conservation de la biodiversité en forêt. La continuité du programme pourra donc être assurée lors de la période 2025 à 2028.

Réserves forestières

La statistique des réserves forestières est actualisée tous les deux ans. En 2022, la part de réserves forestières était de 7,3 % (cf. tab. 6.1), ce qui représente presque trois quarts de l'objectif de 10 % fixé par la politique forestière. Six cantons ont d'ores et déjà dépassé leur objectif de 10 %, alors que six autres se trouvent encore sous la barre des 5 % (cf. tab. 6.2). 57 % des réserves forestières sont des réserves naturelles (sans intervention sylvicole), alors que 43 % servent un objectif de conservation ciblé. Plusieurs projets de grandes réserves forestières (> 500 ha) ont abouti ces dernières années, portant leur nombre à 39. La taille moyenne des réserves forestière est également en augmentation avec une surface moyenne de 43 ha. Si la tendance de ces dernières années se poursuit et qu'un nombre croissant de réserves forestières sont délimitées, l'objectif de 10 % de réserves forestières pourrait être atteint d'ici 2030. Une mise en œuvre conséquente sera toutefois nécessaire.

Une étude interne de l'OFEV montre que 75 % des associations forestières sont moyennement à bien représentées, en termes de surface, dans le réseau de réserves

forestières contre seulement 66 % en 2016. En revanche, près d'un quart des associations forestières sont mal ou pas du tout représentées. La représentativité des associations forestières, tout comme la connectivité des réserves entre elles, sont des éléments déterminants pour la conservation de la biodiversité.

Bases

L'OFEV soutient les cantons non seulement par des aides financières, mais aussi en mettant à leur disposition des bases scientifiques et des outils pour l'application pratique des mesures. L'aide à l'exécution « Biodiversité en forêt : objectifs et mesures » parue en 2015 constitue à la fois la base et la stratégie de la Confédération en matière de protection de la nature en forêt. Dès 2023, l'OFEV a renforcé sa collaboration avec les cantons dans le domaine de l'analyse des effets des mesures favorisant la biodiversité en leur soumettant un projet d'uniformisation des méthodologies. L'OFEV poursuit également le développement du thème de la diversité génétique. Ainsi, en collaboration avec l'EPFZ, la troisième phase du projet des aires de conservation génétique débute en 2024 avec la mise en œuvre d'une troisième série d'essences. En outre, la révision du modèle minimal de géodonnées pour les réserves forestières permettra une meilleure compréhension de leurs objectifs de protection au niveau national et une planification améliorée

des ressources financières nécessaires aux cantons pour la mise en œuvre des mesures de conservation.

Source

- Impuls SA (2023). Waldreservate in der Schweiz : Bericht über den Stand der Umsetzung per 31.12.2022. 20 p. (en allemand) www.bafu.admin.ch > Thème Biodiversité > Infrastructure écologique > Réserves forestières

Pour en savoir plus

- www.bafu.admin.ch > Thème Biodiversité > Écosystèmes > Forêt
- Aide à l'exécution Biodiversité en forêt : objectifs et mesures : www.bafu.admin.ch/uv-1503-f
- Manuel sur les conventions-programmes dans le domaine de l'environnement : www.bafu.admin.ch/uv-2315-f
- Réserves forestières sur MapGeoPortal : map.geo.admin.ch
- Lisières (en allemand) : www.zhaw.ch/waldrand
- Bois mort : www.boismort.ch
- Aires de conservation génétique (en allemand et en anglais) : www.fe.ethz.ch > Forschung > Dendrologie und Vegetationskunde > Erhaltung forstlicher Genressourcen > Projekt Generhaltungsgebiete Schweiz > Projektphase 24-27

Tableau 6.1 : Principaux chiffres concernant les réserves forestières, comparaison état 2019-2022

Critère	Indicateur	Unité	État fin 2019	État fin 2022	Changement
		1	2	3	4
Surface des réserves	Surface totale des réserves	ha	87 227	98 121	10 894
	Part de la surface forestière suisse	%	6,5	7,3	0,8
	Surface moyenne par réserve	ha	38	43	5
	Surface moyenne sans les petites réserves < 5ha	ha	73	79	6
	Surface des réserves forestières naturelles	ha	47 901	55 586	7 685
	Part de la surface totale des réserves	%	54,9	56,7	1,8
	Surface des réserves forestières spéciales	ha	39 236	42 535	3 299
	Part de la surface totale des réserves	%	45,1	43,3	- 1,8
Nombres de réserves	Petites réserves < 5 ha ¹	nombre	1 093	1 062	- 31
	5 ha < Réserves < 500 ha	nombre	1 145	1 177	32
	Réserves > 500 ha	nombre	29	39	10
	Nombre total de réserves	nombre	2 267	2 278	11

1 La diminution du nombre de petites réserves en 2022 est la conséquence de fusions de petites réserves en plus grandes réserves. De plus, les îlots de sénescence n'ont si possible plus été comptés comme réserves forestières puisqu'ils n'en remplissent pas les critères.

Tableau 6.2 : Surface des réserves dans les cantons, fin 2022

en ha

Canton	Surface forestière de référence ¹	Réserve ²			Total	%
		RFN	RFS	RC		
	1	2	3	4	5	6
Argovie	51 549	3 293	2 249	1 552	7 094	13,8
Appenzell R.E.	8 315	2	15	491	509	6,1
Appenzell R.I.	5 489	0	31	137	168	3,1
Bâle-Campagne	21 491	56	714	3 393	4 163	19,4
Bâle-Ville	496	0	3	0	3	0,6
Berne	193 444	2 903	1 258	4 516	8 677	4,5
Fribourg	45 922	1 003		323	1 327	2,9
Genève	3 820	135	556	114	805	21,1
Glaris	22 186	1 535	303	474	2 311	10,4
Grisons (sans parc national)	204 215	7 270	8 895		16 165	7,9
Jura	37 515	2 106	0	0	2 106	5,6
Lucerne	45 028	1 448	1 162	138	2 748	6,1
Neuchâtel	31 834	765	1 580	0	2 344	7,4
Nidwald	9 489	433	185	0	619	6,5
Obwald	20 793	674	790	97	1 561	7,5
Schaffhouse	13 041	106	466	0	572	4,4
Schwytz	31 362	1 778	1 994	0	3 771	12,0
Soleure	34 197	1 811	1 402	147	3 360	9,8
Saint-Gall	64 510	881	572	3 154	4 607	7,1
Thurgovie	21 344	81	3	1 604	1 689	7,9
Tessin	152 109	9 666	102	247	10 015	6,6
Uri	21 814	528	33	912	1 473	6,8
Valais	130 450	1 673	2	5 144	6 819	5,2
Vaud	106 987	3 622	816	0	4 438	4,1
Zoug	6 730	74	1 234	0	1 308	19,4
Zurich	53 568	197	2 550	1 278	4 025	7,5
Parc national	1 337 694	5 445	0	0	5 445	0,4
Total	1 337 694	47 487	26 913	23 722	98 122	7,3

1 La surface forestière de référence utilisée pour calculer le pourcentage de réserves forestières diffère de la surface forestière officielle conformément à la statistique forestière suisse (tableau 1.1). La surface forestière de référence se fonde sur la surface forestière de l'IFN (pour ce qui est de la biodiversité en forêt). Le calcul tient également compte des forêts buissonnantes (par endroits), des bosquets en dehors de l'aire forestière ainsi que des zones spéciales et partiellement non boisées visant à promouvoir la biodiversité en forêt, comme les aires de conservation du Grand Tétras.

2 RFN (réserve forestière naturelle) : sans intervention sylvicole, développement naturel uniquement ; RFS (réserve forestière spéciale) : interventions ciblées visant à promouvoir les espèces menacées ; RC (réserve combinée) : Association des deux types de réserves RFN et RFS.

Source : Impuls SA (2023)

7 Faune et chasse

En 2023, près de 30 378 chasseurs actifs (2022 : 30 522), dont 1334 femmes (2022 : 1064), ont abattu 13 208 cerfs élaphe (2022 : 13 351), 43 545 chevreuils (2022 : 42 341), 10 193 chamois (2022 : 9719) et 8574 sangliers (2022 : 7974) (cf. tab. 7.1).

L'exploitation de la faune en Suisse est régie par la loi sur la chasse (LChP). Celle-ci met l'accent sur la protection. Ainsi, les espèces animales ne peuvent être chassées que si leur conservation n'est pas menacée par la chasse (art. 1 et 5, al. 4, LChP). Par ailleurs, les cantons sont tenus d'édicter des prescriptions pour réguler les effectifs et ainsi garantir la régénération naturelle des forêts par des essences adaptées à la station (art. 27 LFo et art. 3 LChP). Toutefois, il importe de reconnaître, premièrement, que l'équilibre nécessaire entre la forêt et le gibier ne dépend pas seulement de la bonne planification de la chasse selon des critères biologiques et d'une mise en oeuvre efficace et, deuxièmement, que cet équilibre requiert également une valorisation des habitats du gibier. Celle-ci s'appuie sur des mesures sylvicoles comme l'aménagement de clairières et de lisières structurées ainsi que sur la tranquillisation des habitats et la délimitation de zones de calme.

L'aide à l'exécution Forêt et gibier (OFEV 2010) donne des instructions claires sur la procédure à suivre en cas de conflits forêt-gibier et renforce cette approche globale en encourageant

la collaboration entre les administrations des forêts et celles de la chasse, collaboration décisive pour traiter avec succès la question des relations entre la forêt et le gibier.

Base de données

La plateforme Internet de la statistique fédérale de la chasse est disponible en ligne. Elle permet de chercher rapidement des informations concernant les espèces sauvages les plus courantes en Suisse, les tirs, les effectifs (cf. graph. 7.1) ainsi que les animaux périss (cf. tab. 7.2). Pour ce faire, un système de filtre permet de sélectionner facilement une plage de données (par canton, par année, par colonie, etc.). Ces dernières peuvent être visualisées sous forme de tableaux, de graphiques ou exportées directement au format Excel ou PDF.

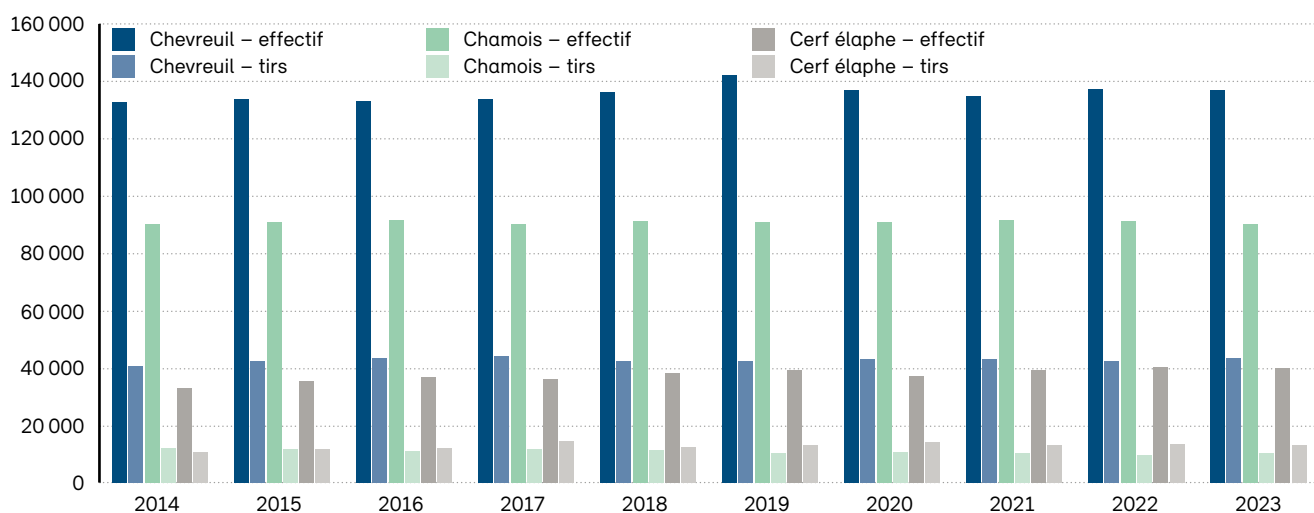
Source

- Statistique fédérale de la chasse. www.jagdstatistik.ch

Pour en savoir plus

- www.bafu.admin.ch > Thème Biodiversité > Utilisation durable > Chasse
- Aide à l'exécution Forêt et gibier (OFEV 2010) : www.bafu.admin.ch/uv-1012-f
- Notions de base pratiques (OFEV 2010) : www.bafu.admin.ch/uw-1013-f

Graphique 7.1 : Chevreuil, chamois et cerf élaphe : effectifs et tirs en Suisse, 2014-2023¹



¹ Les valeurs correspondent aux chiffres de la statistique fédérale de la chasse par date de parution de l'Annuaire La forêt et le bois.

Tableau 7.1 : Gibier à poil abattu en Suisse, 1980-2023¹*en nombre d'animaux*

	Total	Cerfs	Sangliers	Chamois	Chevreaux	Marmottes	Lièvres	Renards	Blaireaux	Martres, fouines	Bouquetins
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1980	107 264	4 170	543	14 818	43 958	8 456	17 220	13 881	950	3 268	n.a.
1990	117 128	6 241	1 536	17 981	37 239	7 016	7 689	33 191	1 812	3 355	1 068
2000	126 622	6 997	4 063	16 511	42 210	7 720	3 782	38 934	2 463	2 577	1 365
2010	114 110	9 016	6 878	13 339	39 664	7 884	3 733	28 224	2 764	1 534	1 074
2020	109 385	14 002	8 313	10 694	42 968	4 637	3 103	20 958	2 801	893	1 016
2021	114 791	12 933	14 078	10 342	42 970	5 814	2 311	21 284	2 918	1 157	984
2022	99 432	13 351	7 974	9 719	42 341	3 826	2 655	15 354	2 931	658	623
2023	105 955	13 208	8 574	10 193	43 545	5 093	2 443	17 982	2 997	742	1 178

Source : Statistiques fédérales de la chasse, OFEV

Tableau 7.2 : Ampleur et causes de la mortalité du gibier, 1980-2023¹*en nombre d'animaux*

	Total	Âge, maladie, faim, faiblesse	Trafic automobile	Trafic ferroviaire	Autres accidents	Blessures provoquées par balles	Attaques de chiens	Poisons (pesticides)	Machines agricoles	Proies de grands prédateurs	Autres causes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
2023											
Suisse	37 987	5 190	18 690	1 643	1 598	282	448	5	2 173	1 894	5 582
Cerfs	1 886	228	378	145	220	43	1	0	8	515	348
Sangliers	605	28	431	27	14	30	8	0	9	1	57
Chamois	1 691	642	30	13	217	11	8	0	8	238	524
Chevreaux	16 966	1 590	8 282	495	563	132	402	4	1 684	1 130	2 684
Bouquetins	460	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Lièvres bruns	705	36	470	25	12	1	4	0	42	4	111
Lièvres variables	22	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Renards	11 613	2 424	6 035	666	493	57	19	1	393	5	1 520
Blaireaux	4 039	242	3 064	272	79	8	6	0	29	1	338

Total, depuis 1980

1980	29 855	6 480	11 067	938	1 958	1 193	962	135	1 736	0	5 386
1990	23 778	3 151	11 881	1 273	1 140	897	693	77	1 982	0	2 684
2000	32 622	3 026	15 721	1 563	1 350	789	867	120	1 718	248	7 220
2010	30 656	5 603	15 955	967	1 403	306	653	30	1 844	299	3 596
2020	38 117	8 020	17 610	1 741	1 883	323	442	6	1 601	1 533	4 437
2021	39 424	6 790	19 698	1 791	1 739	292	357	17	1 824	1 355	4 931
2022	35 570	5 411	18 214	1 504	1 478	286	384	4	1 816	1 386	5 087
2023	37 987	5 190	18 690	1 643	1 598	282	448	5	2 173	1 894	5 582

... Causes de la mortalité pas relevées

1 Les valeurs correspondent aux chiffres de la statistique fédérale de la chasse par date de parution de l'Annuaire La forêt et le bois.

Source : Statistique fédérale de la chasse, OFEV

8 Bilan de CO₂ du secteur forêt et bois

Bases de calcul du bilan de CO₂

Conformément à l'Accord de Paris, toutes les parties contractantes doivent rendre des comptes sur l'absorption et la libération de CO₂ dans le secteur des forêts et du bois.

Le bilan de CO₂ de la forêt (séquestration du CO₂, stockage compris) comprend l'absorption de CO₂ résultant de la croissance des arbres ainsi que les variations du CO₂ stocké dans la litière, le sol et le bois mort, déduction faite des pertes consécutives à l'exploitation forestière et à la mortalité naturelle. Les variations des réserves de carbone dans les produits en bois (stockage du CO₂ dans le bois) d'origine indigène (*harvested wood products*, HWP) doivent aussi être communiquées.

Les changements dans la biomasse vivante sont déterminés à partir des données de l'IFN. La base de données du WSL sur les sols fournit quant à elle des indications sur le CO₂ contenu dans la litière et dans le sol. Le modèle Yasso calcule les variations annuelles du CO₂ stocké dans la litière, le sol minéral et le bois mort. Les émissions annuelles provenant de sols organiques et les variations du CO₂ stocké dans les produits en bois sont calculées au moyen d'une méthode standardisée reconnue sur le plan international. Les méthodes sont toutes décrites dans l'inventaire actuel des gaz à effet de serre. Le bilan des gaz à effet de serre de la forêt est constamment amélioré sur le plan de la méthodologie et des données, ce qui permet de recalculer les données antérieures publiées.

Interprétation des chiffres du bilan des gaz à effet de serre

Le tableau 8.1 indique les quantités de CO₂ atmosphérique absorbées ou rejetées par le secteur suisse des forêts et du bois. La production annuelle de biomasse (accroissement) résulte de la productivité des peuplements (moyenne pluriannuelle IFN) et des variations de la surface forestière. En revanche, les fluctuations annuelles des quantités de CO₂ libérées par la biomasse forestière vivante en raison de l'exploitation et de la mortalité naturelle sont sensiblement plus importantes. Les fluctuations annuelles de la teneur en carbone du bois mort ainsi que des sols forestiers minéraux et organiques sont relativement faibles. Les températures et les précipitations

influençant fortement la décomposition de la litière, les quantités de carbone qui y sont stockées sont sujettes à d'importantes fluctuations, lesquelles se répercutent sur le bilan CO₂ de la litière. Les émissions de gaz à effet de serre produites par les incendies de forêt (CO₂, CH₄ et N₂O) varient fortement d'une année à l'autre, mais ne jouent pas un rôle notable dans le bilan de CO₂ de la forêt suisse. La quantité de CO₂ stocké dans les produits en bois indigène a diminué au cours des dernières années. En 2013, 2017, 2019 et 2020, ces derniers étaient même une source de CO₂ nette, puisque la quantité de CO₂ libérée par les produits existants était plus importante que celle absorbée par les nouveaux produits, phénomène principalement lié au recul de la production de sciages et de panneaux depuis 2011. Cette baisse est la conséquence du contexte économique difficile persistant depuis la crise financière de 2008/2009, qui a notamment mené en 2010 à la fermeture de la grande scierie de Domat/Ems et a provoqué en 2013 un changement structurel général dans le secteur. En 2019 et 2020, le bois endommagé par les coléoptères n'a pas été utilisé ou l'a été comme bois-énergie. Il n'a par conséquent pas été transformé en produits en bois à longue durée de vie. Depuis 2021, la situation s'est quelque peu normalisée.

Depuis 1990, la forêt est le plus souvent un puits de carbone net (cf. graph. 8.1 et tab. 8.1). Les fluctuations annuelles du bilan de CO₂ sont principalement dues aux variations de la récolte de bois, de la mortalité de la biomasse vivante (2000, 2006, 2007) ainsi que de la décomposition du bois mort et de la matière organique. L'année 2000 laisse apparaître les effets de la tempête Lothar.

Les trois prestations climatiques des forêts et du bois

Les prestations climatiques des forêts et du bois, appelées les « trois S », exercent une influence directe ou indirecte sur la concentration de CO₂ dans l'atmosphère. Elles comprennent la séquestration (stockage compris) du CO₂ dans les forêts, le stockage du carbone dans les produits en bois et l'effet de substitution dû à l'utilisation du bois. Les deux premières sont recensées dans l'inventaire suisse des gaz à effet de serre. S'agissant de la troisième prestation, elle consiste à remplacer des matériaux de construction dont la fabrication émet beaucoup

de CO₂ (béton, acier) par le bois et à utiliser le bois en tant qu'agent énergétique permettant de réduire la consommation de combustibles fossiles.

Dans son étude KWHS, l'OFEV a examiné dans quelle mesure la gestion forestière et l'utilisation du bois peuvent influencer à l'avenir ces trois prestations climatiques. Le projet « trois S », qui fait suite à cette étude, se penche sur les instruments de politique environnementale permettant de renforcer ces prestations, dont il faut tenir compte de manière globale et intégrale. Leur efficacité est maximale lorsque, à long terme, les prestations climatiques des forêts

et du bois extraient plus de CO₂ dans l'atmosphère qu'elles ne libèrent de gaz à effet de serre sur la même période.

Source

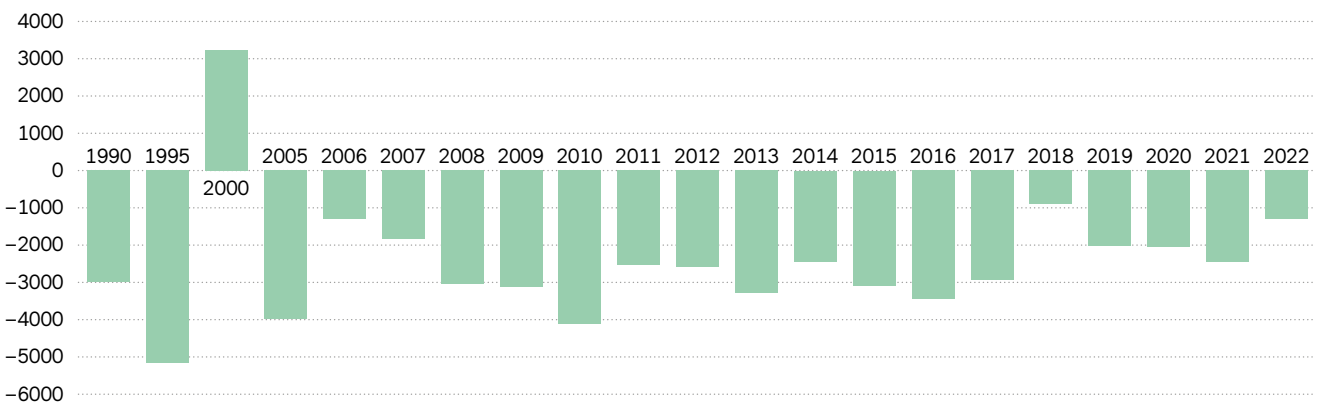
OFEV, division Forêts et division Climat

Pour en savoir plus

- www.bafu.admin.ch > Thème Forêts et bois > Informations pour spécialistes > Fonctions et prestations > Forêts, bois et CO₂
- www.climatereporting.ch (en anglais)

Graphique 8.1 : Bilan annuel net du secteur de la forêt et du bois, 1990-2022¹

en milliers de tonnes d'éq.-CO₂, les valeurs négatives correspondent à une absorption nette (puits)



¹ Les données sont recalculées annuellement sur la base de données améliorées.

Source : OFEV, division Forêts et division Climat

Tableau 8.1 : Bilan annuel net du secteur suisse de la forêt et du bois, 1990-2022¹

en milliers de tonnes d'éq.-CO₂, les valeurs négatives correspondent à une absorption nette (puits)

	Production de biomasse (accroissement)	Perte de biomasse (exploitation et mortalité)	Variation du bois mort	Variation dans la litière	Variation dans les sols	Variation des HWP	Émissions produites par des incendies de forêt et le drainage de sols organiques ²	Bilan net du secteur de la forêt et du bois
	1	2	3	4	5	6	7	8
1990	- 12 865	11 242	- 87	178	- 381	- 1 119	34	- 2 998
2000	- 12 541	17 334	- 322	- 182	- 361	- 700	7	3 233
2005	- 12 579	11 188	- 447	- 1 143	- 324	- 690	5	- 3 991
2010	- 12 998	11 287	- 484	- 1 192	- 315	- 426	4	- 4 123
2015	- 13 078	10 350	- 131	164	- 323	- 70	4	- 3 084
2020	- 12 281	11 601	- 420	- 643	- 341	24	3	- 2 059
2021	- 12 297	11 979	- 528	- 1 134	- 354	- 132	4	- 2 463
2022	- 12 312	12 360	- 393	- 592	- 330	- 35	10	- 1 293

¹ Les données sont recalculées annuellement sur la base de données améliorées.

² Émissions de CH₄ et N₂O exprimées en éq.-CO₂

Source : OFEV, division Forêts et division Climat

9 Prestations et subventions dans le domaine des forêts

Les contributions en faveur des forêts sont accordées principalement sur la base de conventions de prestations conclues pour le moment exceptionnellement pour cinq ans (2020–2024) entre la Confédération et les cantons dans le cadre des deux conventions-programmes « Ouvrages de protection et données de base sur les dangers » et « Forêts ». Cette dernière comprend les programmes partiels « Forêts protectrices », « Biodiversité en forêt » et « Gestion des forêts ». En 2023, l'OFEV a dépensé 183,5 millions de francs pour des prestations dans le domaine des forêts (cf. graph. 9.1). Ce montant comprend un étoffement du crédit annuel de 25 millions de francs, dans le cadre de la convention-programme « Forêts » de 2021 à 2024 pour la mise en œuvre de la motion 20.3745 « Garantir un entretien et une exploitation durables des forêts », déposée par le conseiller aux États Daniel Fässler.

En 2023, les ressources financières ont été investies comme suit :

- Dans le cadre du **programme partiel « Forêts protectrices »**, 87,5 millions de francs ont été versés afin de soutenir des mesures d'entretien visant à préserver et à améliorer la fonction protectrice des forêts. Ces fonds servent également à prévenir et à traiter les dégâts dus aux dangers biotiques (insectes, champignons, etc.) et abiotiques (tempêtes, avalanches, etc.) ainsi qu'à garantir l'infrastructure nécessaire pour l'entretien des forêts protectrices.
- Au total, 23,0 millions de francs ont été investis dans le **programme partiel « Biodiversité en forêt »**. Ce montant a permis, d'une part, de créer des réserves et des îlots de sénescence et de désigner des arbres-habitats et, d'autre part, de conserver des habitats précieux du point de vue écologique et de favoriser des espèces précises à l'aide d'interventions ciblées. De plus, des projets cantonaux de suivi des effets sur la biodiversité en forêt ont été soutenus.
- Dans le cadre du **programme partiel « Gestion des forêts »**, 28,3 millions de francs ont été versés pour les

soins aux jeunes peuplements et ceux visant à renforcer la stabilité des peuplements, les bases de planification directrice, les structures et processus de gestion optimaux, la formation pratique ainsi que l'adaptation ou la remise en état d'équipements de desserte en dehors des forêts protectrices. Dans le domaine des soins aux jeunes peuplements, des mesures ont été financées en tenant compte de la sylviculture proche de la nature et des changements climatiques.

- Le **programme « Ouvrages de protection et données de base sur les dangers »** a permis le versement de 38,0 millions de francs. Son objectif prioritaire est de protéger les personnes et les biens d'une valeur notable contre les dangers naturels tels qu'avalanches, chutes de pierres, éboulements, glissements de terrain, laves torrentielles, etc., et 0,4 million de francs ont été investis dans d'autres tâches d'exécution (gestion des données sur le pergélisol et les glaciers, renouvellement du réseau national d'accélérographes, etc.).
- Un montant de 6,7 millions de francs a été investi dans **d'autres domaines** tels que le plan d'action bois, le Soutien à la Recherche Forêt et Bois en Suisse (FOBO-CH), ou encore la protection des forêts (prévention) et la formation forestière.
- S'agissant des **crédits d'investissement forestiers**, quelque 5,8 millions de francs de prêts sans intérêts et remboursables en faveur de projets forestiers ont été approuvés. Ces crédits se montent actuellement à environ 43,8 millions de francs.

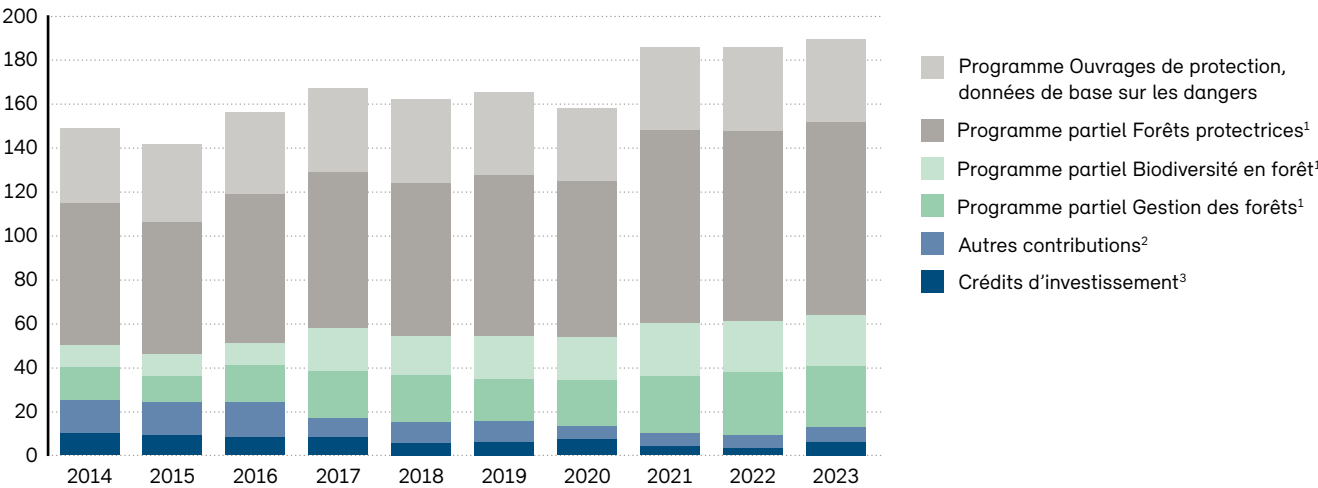
Sources

- OFEV, division Forêts
- Cantons

Pour en savoir plus

- www.bafu.admin.ch > *Thème Forêts et Bois* > *Informations pour spécialistes* > *Exécution et mesures* > *Conventions-programmes dans le domaine des forêts*

Graphique 9.1 : Contributions fédérales en faveur de la forêt, 2014-2023
en millions de francs



1 Y c. la mise en oeuvre de la motion 20.3745, déposée par le conseiller aux États Daniel Fässler, pour 2021 à 2024.
2 Crédits forêt et protection contre les dangers naturels (ouvrages de protection) et Formation et environnement forêt.
3 Prêts en faveur de projets forestiers (fonds de roulement cantonaux, contributions fédérales).

Sources : OFEV, cantons

Tableau 9.1 : Contributions par domaine de subvention, 2020-2024
en millions de francs

Conventions-programmes Projets individuels	Contributions ¹											
	2020		2021		2022		2023		2024		Total	
	Conf. ²	Canton	Conf. ²	Canton	Conf. ²	Canton	Conf. ²	Canton	Conf. ²	Canton	Conf. ²	Canton
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Programme partiel Forêts protectrices ³	71,4	92,7	87,9	90,9	86,6	91,2	87,5	82,8			333,3	357,5
Soins aux forêts protectrices selon la stratégie Nais	48,1	34,9	52,1	43,1	51,8	53,9	53,3	40,6			205,3	172,5
Garantie des infrastructures nécessaires à la gestion des forêts protectrices, y compris à la protection contre les incendies	14,5	26,3	18,1	30,6	16,9	25,4	17,5	22,9			67,0	105,1
Protection des forêts (organismes nuisibles/ dégâts aux forêts)	8,3	31,5	17,2	17,2	17,7	12,0	16,6	19,3			59,9	79,9
Projets individuels (selon critères spéciaux) ⁴	0,4	–	0,5	–	0,3	–	0,0	–			1,2	–
Programme partiel Biodiversité en forêt ³	19,9	11,6	24,4	19,6	23,0	16,9	23,0	23,7			90,4	71,8
Protection durable de massifs forestiers présentant des valeurs naturelles remarquables	9,3	11,6	12,0	19,6	11,1	16,9	11,1	23,7			43,6	71,8
Promotion d'habitats et d'espèces	10,6	–	12,4	–	11,9	–	11,9	–			46,8	–

1 État à la fin de l'exercice, les modifications ultérieures sont prises en considération durant la période actuelle.
2 Contributions fédérales compte tenu des éventuels remboursements; les montants peuvent s'écarter de ceux indiqués au tableau 9.2.
3 Y c. la mise en oeuvre de la motion 20.3745, déposée par le conseiller aux États Daniel Fässler, pour 2021 à 2024
4 Absence de réponse des cantons

Sources : OFEV ; cantons

Conventions-programmes Projets individuels	Contributions ¹											
	2020		2021		2022		2023		2024		Total	
	Conf. ²	Canton	Conf. ²	Canton	Conf. ²	Canton	Conf. ²	Canton	Conf. ²	Canton	Conf. ²	Canton
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Programme partiel Gestion des forêts³												
Structures et processus de gestion optimaux	21,3	18,5	25,9	30,3	28,7	27,6	28,3	35,7			104,1	112,1
Desserte forestière hors de la forêt protectrice	0,6	0,8	0,8	0,5	0,6	0,8	0,8	0,8			2,9	2,9
Bases de planification forestière	3,9	3,8	4,4	5,9	3,9	5,9	4,7	6,5			16,8	22,1
Soins aux jeunes peuplements	11,7	10,2	14,9	14,1	17,7	14,6	16,6	14,5			61,0	53,5
Formation pratique	0,8	0,0	0,8	1,8	0,8	1,1	0,9	1,8			3,3	4,7
Soins sylvicoles visant à renforcer la stabilité	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	0,2	0,1	0,5			1,5	0,7
Ouvrages de protection et données de base sur les dangers	32,9	16,8	37,4	22,3	37,9	24,6	38,0	28,3			146,2	92,1
Offre de base (protection technique contre les catastrophes naturelles)	17,4	16,8	17,2	22,3	18,4	24,6	17,2	28,3			70,3	92,1
Données de base sur les dangers pour la gestion des risques	3,9	–	3,9	–	3,6	–	5,9	–			17,3	–
Projets individuels (selon critères spéciales) ⁴	11,6	–	16,3	–	15,8	–	14,9	–			58,5	–
Autres contributions, total	5,9	–	6,1	–	6,1	–	6,7	–			24,8	–
Total des subventions	151,2	139,6	181,7	163,1	182,3	160,3	183,5	170,5			698,7	633,5
Crédit d'investissement forestier	Conf.		Conf. ⁵		Conf.		Conf.		Conf.			
Contributions fédérales à des fonds de roulement cantonaux (prêts)	1,0	–	1,0	–	2,0	–	1,8	–			5,8	–
Remboursement de contributions fédérales par des fonds de roulement cantonaux	4,0	–	5,6	–	5,0	–	2,7	–			17,3	–
Niveau des prêts (Confédération-cantons)	52,3	–	47,7	–	44,7	–	43,8	–				
Prêts en faveur de projets forestiers (par des fonds de roulement cantonaux, contributions fédérales)	7,0	–	4,4	–	3,1	–	5,8	–				

1 État à la fin de l'exercice, les modifications ultérieures sont prises en compte dans la période actuelle.

2 Contributions fédérales compte tenu des éventuels remboursements; les montants peuvent s'écarter de ceux indiqués au tableau 9.2

3 Y c. la mise en oeuvre de la motion 20.3745, déposée par le conseiller aux États Daniel Fässler, pour 2021 à 2024

4 Absence de réponse des cantons

5 Chiffres corrigés IK Forst

Sources : OFEV, cantons

Tableau 9.2 : Contributions en faveur des forêts par canton pour les conventions-programmes¹, 2023*en francs*

Répartition géographique	Programme partiel Forêts protectrices ²		Programme partiel Biodiversité en forêt		Programme partiel Gestion des forêts		Ouvrages de protection et données de base sur les dangers ²		Total	
	Conf.	Canton	Conf.	Canton	Conf.	Canton ¹	Conf.	Canton ¹	Conf.	Canton ¹
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Suisse	87 451 373	82 779 639	23 037 350	23 719 242	28 281 347	35 701 246	23 111 828	28 291 945	161 881 898	170 492 072
Argovie	480 000	423 234	1 058 200	1 492 166	2 687 970	164 901	31 000	52 169	4 257 170	2 132 470
Appenzell R.E.	273 280	223 613	116 400	138 636	88 600	67 976	136 000	387 007	614 280	817 232
Appenzell R.I.	326 000	192 992	110 200	83 961	79 400	109 706	...	...	515 600	386 658
Bâle-Campagne	669 650	1 147 107	683 400	4 661 651	1 015 433	1 593 522	94 500	14 920	2 462 983	7 417 200
Bâle-Ville	9 600	8 346	79 430	66 281	38 000	86 655	...	...	127 030	161 282
Berne	10 388 216	6 982 007	2 737 494	984 752	3 311 814	2 155 568	1 305 000	1 030 808	17 742 524	11 153 136
Fribourg	4 001 271	3 888 575	855 409	613 468	1 466 433	1 663 676	410 600	890 525	6 733 713	7 056 245
Genève	79 593	135 935	361 833	1 687 635	176 534	723 033	...	122 861	617 960	2 669 464
Glaris	2 633 333	1 744 670	40 000	...	231 125	71 166	960 000	1 108 979	3 864 458	2 924 815
Grisons	20 499 295	20 634 169	2 536 500	1 171 025	2 344 273	5 153 736	8 300 000	6 067 981	33 680 068	33 026 911
Jura	1 078 193	710 439	676 970	206 008	1 253 823	1 023 348	237 590	12 105	3 246 576	1 951 899
Lucerne	2 116 018	1 622 655	693 168	316 244	1 416 844	2 020 069	488 250	345 470	4 714 280	4 304 438
Neuchâtel	2 564 277	524 524	972 357	1 416 764	911 250	495 260	223 800	486 992	4 671 684	2 923 539
Nidwald	937 000	1 906 551	123 200	46 773	110 000	74 745	330 000	273 165	1 500 200	2 301 233
Obwald	2 654 218	2 196 565	210 000	102 976	138 700	182 602	275 500	180 343	3 278 418	2 662 486
Schaffhouse	4 719 560	22 847	1 346 807	304 988	1 069 150	885 627	...	...	7 135 517	1 213 463
Schwytz	161 516	3 875 868	298 680	80 540	713 862	601 643	78 895	1 523 617	1 252 953	6 081 669
Soleure	762 048	436 450	826 358	123 950	1 636 323	2 615 405	479 000	2 734 441	3 703 729	5 910 246
Saint-Gall	2 390 876	4 576 832	329 914	1 489 169	373 106	555 236	595 000	1 816 001	3 688 896	8 437 238
Thurgovie	226 735	27 125	556 094	869 783	936 643	1 724 700	60 000	...	1 779 472	2 621 608
Tessin	9 890 607	13 326 336	1 431 800	447 164	487 033	552 112	2 160 000	2 792 390	13 969 440	17 118 002
Uri	2 290 670	3 200 804	538 140	320 680	157 450	295 085	440 000	364 015	3 426 260	4 180 583
Valais	4 778 728	5 284 733	2 498 391	1 881 346	4 440 479	895 787	1 733 050	5 968 084	13 450 648	14 029 950
Vaud	11 515 803	7 886 250	2 071 100	3 233 118	335 196	4 949 674	4 682 643	1 982 157	18 604 742	18 051 199
Zoug	610 654	604 828	480 840	50 146	296 825	537 785	91 000	137 916	1 479 319	1 330 675
Zurich	1 394 232	1 196 182	1 404 665	1 930 019	2 565 081	6 502 229	...	...	5 363 978	9 628 430

... pas de conventions-programmes ou pas d'indication de la part du canton

1 Versements effectifs (sans remboursements éventuels)

2 Conventions-programmes (sans projets individuels)

Sources : OFEV, cantons

10 Exploitations forestières : structures et finances

Base de données

Les données sur lesquelles s'appuie l'analyse des structures et des finances de l'économie forestière proviennent de la statistique forestière suisse (SFe) et du réseau d'exploitations forestières (REF). La SFe est une enquête exhaustive annuelle effectuée auprès des exploitations et des propriétaires forestiers. En complément de celle-ci, des données économiques sont recensées auprès des exploitations du REF (réseau de 160 exploitations forestières) sur la base d'une comptabilité des coûts totaux. Les aspects méthodologiques concernant les relevés et la révision sont présentés en détail dans l'annuaire La forêt et le bois de 2016.

Structures d'exploitation

En 2023, la forêt comptait 640 exploitations forestières qui géraient au total 60 % de la surface productive de Suisse (cf. graph. 10.1). Parmi ces exploitations, 37 % géraient une surface productive égale ou inférieure à 500 ha, 30 %, une surface entre 501 et 1000 ha, et 33 %, une surface supérieure à 1000 ha (cf. graph. 10.2).

Le nombre d'exploitations forestières a encore diminué. Entre 2004 et 2014, il a reculé de 24 % (mutations structurelles). La redéfinition de la notion d'exploitation forestière effectuée dans le cadre de la révision de la statistique 2014/15 a abouti à un nouveau nombre initial de 713 exploitations forestières en 2015. Entre 2015 et 2023, leur nombre a diminué de 73 unités (– 10 %).

En 2023, la surface forestière productive moyenne des exploitations au niveau suisse a légèrement augmenté par rapport à 2022. Elle est passée à 814 ha dans le Jura (– 4 ha), à 519 ha sur le Plateau (+ 6 ha), à 937 ha dans les Préalpes (+ 45 ha), à 2037 ha dans les Alpes (– 14 ha) et à 1440 ha au Sud des Alpes (pas de changement ; cf. tab. 10.1).

En 2023, la part de surface forestière productive des exploitations aux mains de propriétaires bénéficiant de la souveraineté fiscale (communes, cantons, Confédération)

s'élevait à 44 %. Celle appartenant à des propriétaires sans souveraineté fiscale (p. ex. bourgeoisies, corporations, fondations) correspondait à 42 %, et les 14 % restants étaient sous un régime de souveraineté fiscale partielle (propriété partagée entre certaines communes politiques et communes bourgeoises p. ex.).

Résultats de la SFe (relevé exhaustif)

Exploitation totale

En 2023, les produits d'exploitation des exploitations forestières (contributions comprises) ont augmenté de 13,7 millions par rapport à l'année précédente pour atteindre 598 millions de francs. Les charges d'exploitation ont quant à elles augmenté de 16 millions et se sont montées à 618 millions de francs. Le découvert est passé de 18 à 20 millions de francs entre 2022 et 2023 (cf. graph. 10.4 et tab. 10.2).

Produits d'exploitation

En 2023, les recettes de la vente de bois ont été les principales sources de revenu des exploitations forestières. Elles ont diminué de 6 millions par rapport à l'année précédente pour atteindre 239 millions de francs, soit 40 % des recettes totales. Les contributions ont enregistré une hausse de 9 millions de francs et se montaient à 146 millions (24 %). Les autres recettes ont augmenté de 10 millions, s'établissant à 213 millions de francs (36 %, cf. tab. 10.4).

Charges d'exploitation

Les frais de personnel ont constitué le poste de charges des exploitations forestières le plus important (40 %, 244 millions de CHF), devant les autres charges d'exploitation (29 %, 177 millions de CHF) et les prestations d'entreprises externes pour l'exploitation des forêts (27 %, 169 millions de CHF). Quant aux autres charges d'exploitation, elles ont subi une hausse de 6 millions de francs. Le taux d'amortissement a augmenté de 0,5 % (28 millions de CHF ; cf. tab. 10.4).

Zones forestières et cantons

En comparaison avec l'année précédente, le Plateau et les Alpes ont amélioré leurs résultats d'exploitation. Le Jura et les Préalpes affichent un résultat positif en 2023, tandis que le Plateau, les Alpes et le Sud des Alpes présentent des résultats négatifs. Le Plateau essuie la plus grosse perte avec 89 CHF/ha en moyenne (cf. graph. 10.5). Le nombre de cantons ayant présenté un résultat positif au niveau de l'exploitation totale est passé de 12 à 15. De manière générale, les résultats ont varié fortement d'un canton à l'autre, la fourchette s'étirant de – 527 CHF/ha (Zurich) à + 153 CHF/ha (Argovie ; cf. tab. 10.3).

Résultats du REF (enquête par échantillonnage)

Produits et prestations des exploitations forestières suisses

S'agissant des produits et prestations des exploitations forestières, une distinction est faite entre exploitation principale et activités accessoires. L'exploitation principale recouvre la gestion des forêts et la vente sur les marchés nationaux et internationaux du bois récolté. Les activités accessoires comprennent tous les produits et services habituellement fournis hors des forêts de l'entreprise. Il s'agit surtout de prestations à des tiers (p. ex. coupe de bois dans les jardins) et à des partenaires (p. ex. entretien des espaces verts) ainsi que de la préparation de bois-énergie.

En 2023, la gestion des forêts représentait la principale source de revenu des exploitations forestières, soit environ 53 % des recettes totales (contributions comprises). Par rapport aux pays voisins, cette valeur est toutefois très basse. En 2023, les prestations de services représentaient 32 % et la production de biens représentait 15 % du chiffre d'affaires. En moyenne nationale, le résultat de la gestion forestière est resté au même niveau que l'année précédente (– 16 CHF/ha).

En 2023, les résultats des prestations de services se sont quelque peu détériorés (– 1,55 CHF/ha), et ceux de la production de biens se sont légèrement améliorés (+ 0,81 CHF/ha). En moyenne, les exploitations forestières suisses ont continué à réaliser des bénéfices avec les prestations de services (14 CHF/ha). En revanche, les

résultats pour la production de biens ont été légèrement négatifs au niveau suisse (– 1 CHF/ha).

Calcul de la marge sur coûts variables de la gestion des forêts, résultats 2022/23

Le calcul de la marge sur coûts variables (MC) pour l'exploitation forestière décrit, du point de vue des coûts et des recettes, l'ensemble du processus de production de bois, de la récolte aux activités administratives, en passant par la sylviculture. Il permet de déterminer dans quelle mesure les recettes contribuent à couvrir les coûts. Ces derniers sont appréciés de manière échelonnée et peuvent être classés en coûts de fabrication (coûts proportionnels) et en coûts structurels.

Comme l'année précédente, la MC liée à l'exploitation forestière (produit après déduction des frais de récolte du bois, hors contributions) a affiché un résultat négatif en moyenne suisse. Si les frais de récolte sont couverts sur le Plateau et dans le Jura, ce n'est pas le cas dans les forêts de montagne et de protection où la récolte, et donc l'entretien, ne pourraient être assurés sans les contributions des pouvoirs publics.

La MC I (y compris contributions) a affiché un résultat positif dans toutes les zones forestières, à l'exception des Préalpes, et s'est montée à 16 CHF/m³p en moyenne suisse (– 8 CHF/m³p). La hausse des coûts liés au 2^e échelon de production (+ 4 CHF/m³p) et la baisse des contributions (– 3 CHF/m³p) sont les raisons principales de cette détérioration par rapport à l'année précédente.

Les coûts liés au 2^e échelon de production ont subi une légère hausse dans le Jura (+ 2 CHF/m³p) et une augmentation marquée dans les Alpes (+ 11 CHF/m³p) et dans les Préalpes (+ 8 francs/m³p), tandis qu'ils ont enregistré une faible baisse sur le Plateau (– 1 CHF/m³p).

C'est dans les Alpes que les contributions pour le 2^e échelon de production par mètre cube plein sont les plus élevées, mais elles ont légèrement baissé par rapport à l'année précédente (– 3 %).

Contrairement à l'année précédente, la MC I était déjà quelque peu négative dans les Préalpes, notamment car les recettes n'ont pas pu compenser les coûts plus élevés

liés au 2^e échelon de production. Une situation similaire a été observée dans les Alpes. Toutefois, les contributions pour le 2^e échelon de production, qui y sont relativement élevées, ont permis d'obtenir une MC I positive. La MC IIIa a néanmoins affiché des résultats négatifs du fait des coûts d'entretien liés au 1^{er} échelon de production, eux aussi relativement hauts. Sur le Plateau, seule la MC V s'est révélée négative, en raison principalement des coûts généraux liés à l'administration. Représentant 13 CHF/m³p en moyenne suisse, l'administration a constitué le troisième poste de coûts le plus important, après le 1^{er} et le 2^e échelon de production ainsi que le dernier poste de coûts dans le calcul de la MC.

Au niveau suisse, la MC V s'est trouvée dans la zone des pertes, au même niveau que l'année précédente (- 4 CHF/m³p). Les résultats des zones forestières ont également tous été négatifs, sauf dans le Jura. Comparée à l'année précédente, la MC V a progressé de 1 CHF/m³p dans le Jura et de 8 CHF/m³p sur le Plateau. Elle a baissé dans les Préalpes de 6 CHF/m³p et de 8 CHF/m³p dans les Alpes.

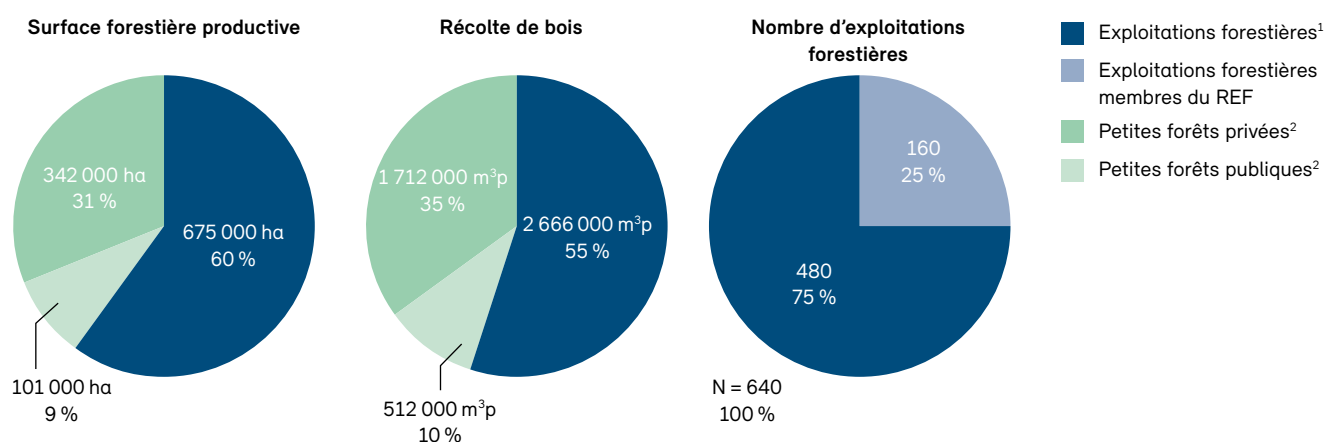
Le calcul de la marge sur coûts variables par fonction prioritaire révèle que l'exploitation de la forêt de production était en moyenne positive, principalement grâce à

l'augmentation des prix du bois. La MC V de la forêt de type Nature et paysage était elle aussi positive. L'exploitation de la forêt de protection et de détente n'était quant à elle pas rentable (cf. tab. 10.6).

Sources

- Statistique forestière suisse, OFS. www.bfs.admin.ch > www.bfs.admin.ch > Statistiques > Agriculture et sylviculture > Statistique forestière suisse 2023
- Réseau d'exploitations forestières REF, OFS. www.bfs.admin.ch > www.bfs.admin.ch > Statistiques > Agriculture et sylviculture > Réseau d'exploitations forestières REF
- Arnold R., Auer N., Bürgi P., Coleman E., Simon P., 2020. Waldleistungen ausserhalb der Holzproduktion. Zollikofen : BFH-HAFL.
- Ferrario F., Choffat C., Bertogliati M., Andrey R., Dolivo L., Parietti V., Dellacroce P., 2022. Aide technique sur les partenariats entre les distributeurs d'eau et les propriétaires forestiers. Porrentruy : EcoEng SA. 12 S. www.bafu.admin.ch > Thème Forêts et Bois > Informations pour spécialistes > Fonctions et prestations > Eau potable > Documents
- Godi F., Nötzli K., 2023. Intégration des services écosystémiques forestiers et des arbres dans les comptes publics communaux. GGConsulting und Basler&Hofmann.

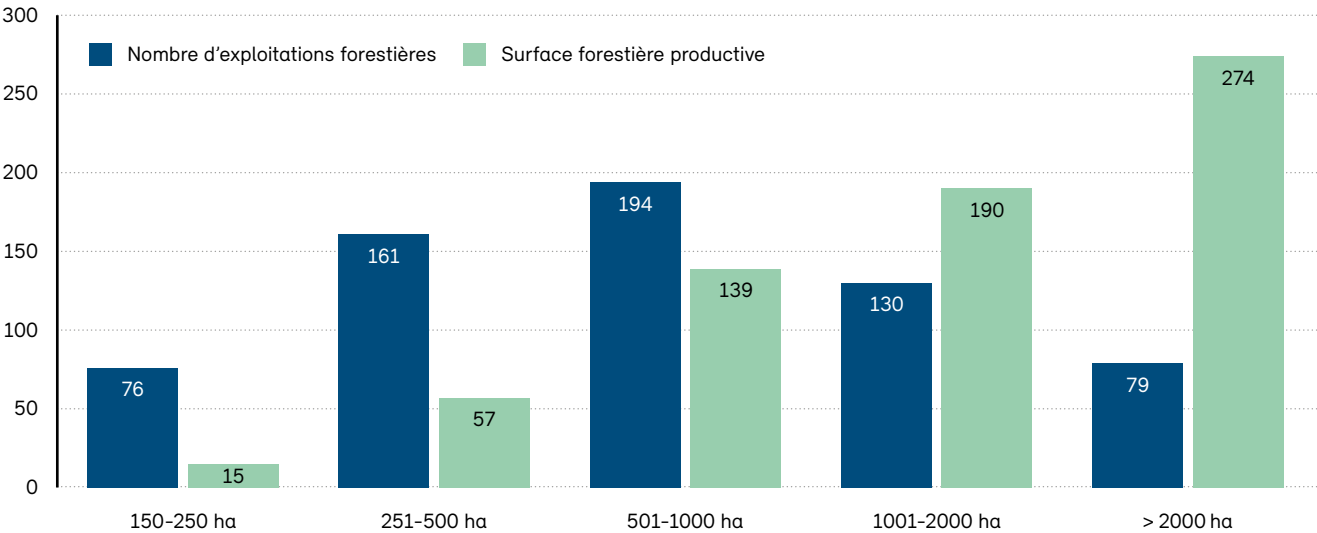
Graphique 10.1 : Unités de gestion, 2023



1 Cf. définition d'une exploitation forestière dans le glossaire.

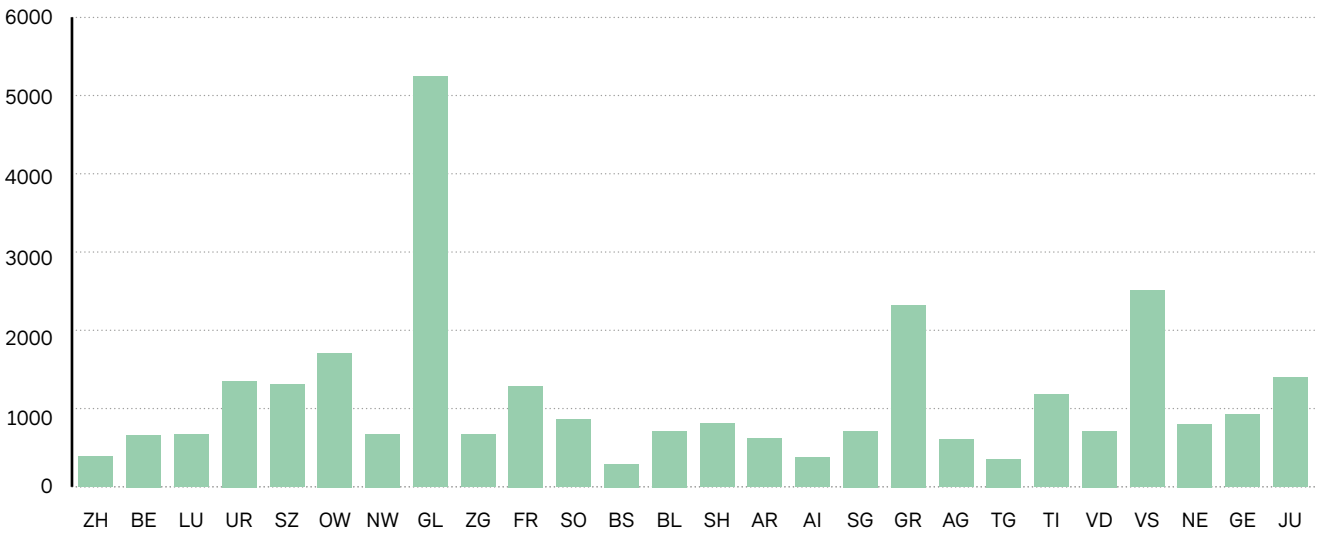
2 Propriétaires de forêts, individuels ou regroupés en unités de gestion, ne remplissant pas les critères de définition d'une exploitation forestière.

Graphique 10.2 : Répartition des exploitations forestières par classe de grandeur, 2023
en nombre d'exploitations et par 1000 ha



Source : Statistique forestière suisse, OFS

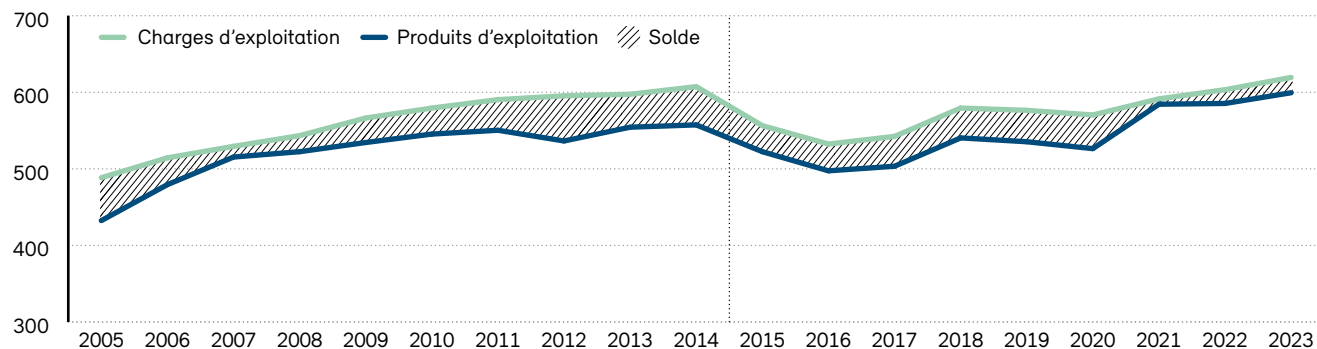
Graphique 10.3 : Surface productive moyenne par exploitation forestière et par canton, 2023
en ha



Source : Statistique forestière suisse, OFS

Graphique 10.4 : Produits et charges des exploitations forestières¹ pour l'exploitation totale, 2005-2023

en millions de francs

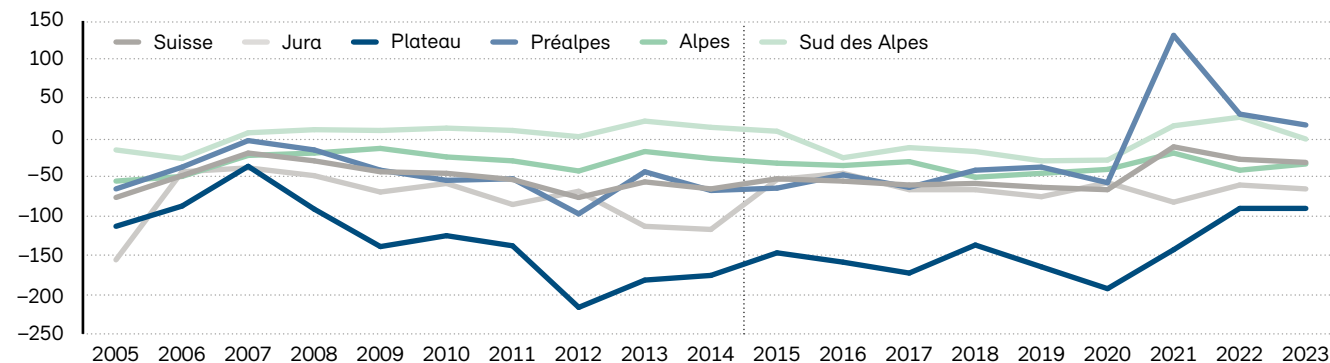


1 Jusqu'en 2014, exploitations forestières publiques et privées > 50 ha ; dès 2015, cf. définition d'une exploitation forestière dans le glossaire

Source : Statistique forestière suisse, OFS

Graphique 10.5 : Résultats d'exploitation des exploitations forestières¹ par zone forestière, 2005-2023

en francs/ha de forêt productive

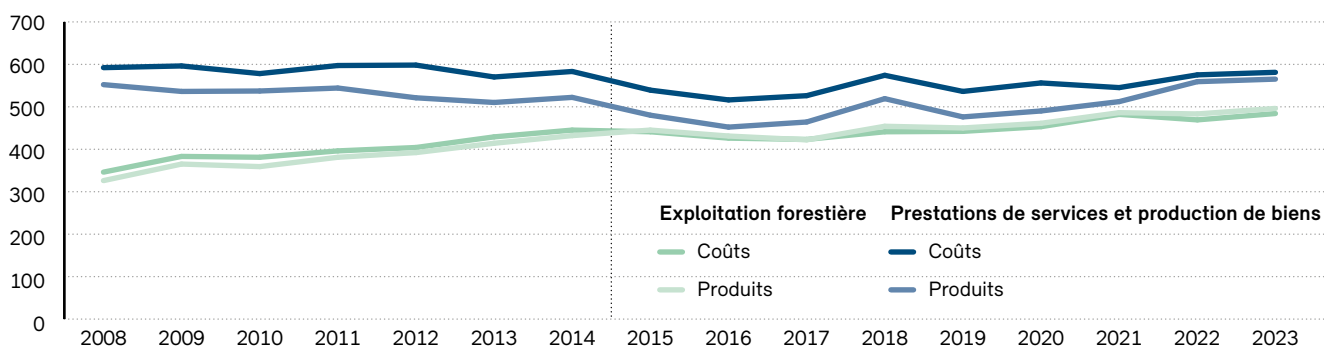


1 Jusqu'en 2014, exploitations forestières publiques et privées > 50 ha ; dès 2015, cf. définition d'une exploitation forestière dans le glossaire.

Source : Statistique forestière suisse, OFS

Graphique 10.6 : Coûts et produits des exploitations forestières¹ par groupes de centres de production, 2008-2023

en francs/ha de forêt productive



1 Jusqu'en 2014, 200 exploitations forestières publiques examinées > ha ; dès 2015, 160 exploitations examinées, cf. définition d'une exploitation forestière dans le glossaire

Source : Réseau d'exploitations forestières (REF), OFS

Tableau 10.1 : Nombre et surface forestière productive des exploitations forestières par classe de grandeur, 2023

Répartition géographique	Total		Classes de grandeur									
			150-249 ha		250-499 ha		500-999 ha		1000-1999 ha		> = 2000 ha	
	nombre	ha	nombre	ha	nombre	ha	nombre	ha	nombre	ha	nombre	ha
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Suisse	640	674 973	76	14 981	161	57 114	194	139 115	130	189 523	79	274 240
Jura	169	137 578	14	3 068	52	17 698	59	42 473	34	49 388	10	24 951
Plateau	184	95 584	62	11 913	65	22 724	41	29 632	12	18 046	4	13 269
Préalpes	94	88 050	0	0	44	16 692	25	16 834	17	24 167	8	30 357
Alpes	127	258 729	0	0	0	0	35	25 287	48	69 495	44	163 947
Sud des Alpes	66	95 032	0	0	0	0	34	24 889	19	28 427	13	41 716
Zurich	45	17 658	22	4 101	14	5 029	7	5 272	2	3 256	0	0
Berne	87	58 184	21	4 337	34	11 497	18	11 624	9	13 688	5	17 038
Lucerne	11	7 432	0	0	7	2 379	2	1 207	1	1 694	1	2 152
Uri	9	12 201	0	0	0	0	5	3 743	2	2 522	2	5 936
Schwytz	12	15 750	0	0	7	2 600	3	1 938	1	1 250	1	9 962
Obwald	8	13 706	0	0	0	0	2	1 568	3	4 700	3	7 438
Nidwald	5	3 416	0	0	3	1 369	1	629	1	1 418	0	0
Glaris	3	15 740	0	0	0	0	0	0	0	0	3	15 740
Zoug	6	4 034	0	0	3	1 008	1	948	2	2 078	0	0
Fribourg	18	23 236	0	0	1	340	10	7 581	4	6 228	3	9 087
Soleure	22	18 992	5	959	2	766	8	6 036	6	8 917	1	2 314
Bâle-Ville	1	295	0	0	1	295	0	0	0	0	0	0
Bâle-Campagne	21	15 131	0	0	4	1 328	15	11 268	2	2 535	0	0
Schaffhouse	11	8 937	1	236	3	1 253	5	3 695	1	1 595	1	2 158
Appenzell R.E.	1	626	0	0	0	0	1	626	0	0	0	0
Appenzell R.I.	2	756	0	0	2	756	0	0	0	0	0	0
Saint-Gall	32	22 947	0	0	13	5 001	12	7 469	6	7 913	1	2 564
Grisons	63	146 712	0	0	0	0	13	10 002	24	34 656	26	102 054
Argovie	55	33 423	9	1 768	15	5 832	24	16 799	7	9 024	0	0
Thurgovie	20	7 279	6	1 142	10	3 355	4	2 782	0	0	0	0
Tessin	59	69 878	0	0	0	0	34	24 889	18	26 664	7	18 325
Vaud	81	58 183	10	2 002	32	10 634	18	12 138	17	24 234	4	9 175
Valais	32	80 443	0	0	0	0	2	1 886	14	21 676	16	56 881
Neuchâtel	16	12 958	2	436	6	2 203	5	3 814	1	1 834	2	4 671
Genève	2	1 857	0	0	1	495	0	0	1	1 362	0	0
Jura	18	25 199	0	0	3	974	4	3 201	8	12 279	3	8 745

Source : Statistique forestière suisse, OFS

Tableau 10.2 : Produits, charges et résultats des exploitations forestières¹, 1975-2023*en francs et francs/ha de forêt productive*

	Résultats d'exploitation, total		Résultats d'exploitation sans contributions		Produits d'exploitation, total		Contributions		Charges d'exploitation, total	
	francs/ha	francs	francs/ha	francs	francs/ha	francs	francs/ha	francs	francs/ha	francs
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1975	64	43 608 865	55	37 519 892	437	297 714 695	9	6 088 973	373	254 105 830
1980	163	112 560 209	153	106 023 802	566	391 842 216	9	6 536 407	403	279 282 007
1985	16	11 528 287	- 20	- 14 543 015	524	379 645 322	36	26 071 302	508	368 117 035
1990	11	8 231 115	- 256	- 187 605 981	944	692 707 627	267	195 837 096	933	684 476 512
1995	- 38	- 28 000 479	- 156	- 115 092 480	662	488 321 007	118	87 092 001	700	516 321 486
1996	- 79	- 58 436 438	- 194	- 143 132 077	579	426 411 211	115	84 695 639	659	484 847 649
1997	- 63	- 46 492 535	- 181	- 134 239 912	602	446 638 532	118	87 747 377	665	493 131 067
1998	- 39	- 28 755 500	- 151	- 112 068 471	620	459 616 114	112	83 312 971	658	488 371 614
1999	- 60	- 44 381 636	- 180	- 133 741 207	622	462 130 354	120	89 359 571	682	506 511 990
2000	- 128	- 95 274 037	- 309	- 229 724 887	738	547 906 217	181	134 450 850	866	643 180 254
2001	- 111	- 82 232 245	- 271	- 201 725 456	600	446 068 016	161	119 493 211	711	528 300 261
2002	- 110	- 81 924 788	- 265	- 197 181 653	581	431 201 979	155	115 256 865	691	513 126 767
2003	- 114	- 85 020 474	- 264	- 196 279 292	581	432 829 749	149	111 258 818	695	517 850 223
2004	- 87	- 64 379 197	- 237	- 174 224 977	579	426 324 130	149	109 845 780	666	490 703 327
2005	- 75	- 55 610 440	- 211	- 156 343 062	583	431 277 453	136	100 732 622	658	486 887 893
2006	- 47	- 34 844 086	- 179	- 132 732 672	645	477 986 338	132	97 888 586	692	512 830 424
2007	- 18	- 13 434 470	- 153	- 114 445 404	687	514 138 781	135	101 010 934	705	527 573 251
2008	- 28	- 21 457 737	- 164	- 125 225 705	684	521 024 660	136	103 767 968	712	542 482 397
2009	- 42	- 31 879 862	- 202	- 154 814 065	697	533 184 995	161	122 934 203	739	565 064 857
2010	- 44	- 33 410 019	- 196	- 150 384 512	710	544 452 707	152	116 974 493	753	577 862 726
2011	- 52	- 39 638 601	- 218	- 167 542 834	713	548 970 565	166	127 904 233	765	588 609 166
2012	- 75	- 58 093 496	- 250	- 193 151 605	693	535 452 742	175	135 058 109	768	593 546 238
2013	- 55	- 42 833 277	- 227	- 175 720 980	714	552 965 712	172	132 887 703	770	595 798 989
2014	- 64	- 49 937 710	- 232	- 181 442 642	712	555 724 045	169	131 504 932	776	605 661 755

Révision de la Statistique forestière suisse

2015	- 51	- 34 809 442	- 231	- 156 816 058	767	520 561 532	180	122 006 616	818	555 370 974
2016	- 54	- 35 264 201	- 223	- 146 418 419	754	495 908 995	169	111 154 218	807	531 173 196
2017	- 59	- 39 518 831	- 235	- 156 347 023	754	501 664 709	176	116 828 192	813	541 183 540
2018	- 57	- 38 512 124	- 242	- 162 474 482	804	539 486 816	185	123 962 358	862	577 998 940
2019	- 62	- 41 409 262	- 269	- 180 586 317	795	533 634 550	207	139 177 055	857	575 043 812
2020	- 65	- 43 560 235	- 270	- 182 216 402	778	525 415 035	205	138 656 167	842	568 975 270
2021	- 10	- 6 502 897	- 234	- 158 001 853	864	583 495 408	224	151 498 956	874	589 998 305
2022	- 26	- 17 913 471	- 229	- 154 654 215	864	584 319 968	202	136 740 744	891	602 233 439
2023	- 30	- 20 351 754	- 246	- 166 296 654	886	597 978 145	216	145 944 900	916	618 329 899

¹ Jusqu'en 2003 toutes les exploitations forestières publiques ; 2004-2015 exploitations forestières publiques et privées > 50 ha ; dès 2015, cf. définition d'une exploitation forestière dans le glossaire.

Tableau 10.3 : Résultats d'exploitation (bénéfices/pertes) des exploitations forestières par région, 2023*en francs et francs/ha de forêt productive*

Répartition géographique	Résultats d'exploitation, total		Résultats d'exploitation sans contributions		Produits d'exploitation		Contributions		Charges d'exploitation, total	
	francs/ha	francs	francs/ha	francs	francs/ha	francs	francs/ha	francs	francs/ha	francs
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Suisse	- 30	- 20 351 754	- 246	- 166 296 654	886	597 978 145	216	145 944 900	916	618 329 899
Jura	18	2 539 347	- 179	- 24 579 953	1 015	139 701 031	197	27 119 300	997	137 161 684
Plateau	- 89	- 8 533 158	- 315	- 30 127 873	1 708	163 237 647	226	21 594 715	1 797	171 770 805
Préalpes	0	41 719	- 313	- 27 538 939	1 153	101 533 041	313	27 580 658	1 153	101 491 322
Alpes	- 32	- 8 293 280	- 266	- 68 774 327	683	176 773 010	234	60 481 047	715	185 066 290
Sud des Alpes	- 64	- 6 106 382	- 161	- 15 275 562	176	16 733 416	96	9 169 180	240	22 839 798
Zurich	- 527	- 9 311 740	- 759	- 13 407 762	2 363	41 732 548	232	4 096 022	2 891	51 044 288
Berne	77	4 480 546	- 120	- 7 010 061	1 021	59 379 422	197	11 490 607	944	54 898 876
Lucerne	19	143 751	- 130	- 964 780	1 338	9 943 358	149	1 108 531	1 319	9 799 607
Uri	13	152 893	- 383	- 4 668 494	749	9 140 730	395	4 821 387	737	8 987 837
Schwytz	4	69 871	- 122	- 1 920 458	684	10 776 346	126	1 990 329	680	10 706 475
Obwald	50	680 497	- 391	- 5 365 717	1 296	17 763 490	441	6 046 214	1 246	17 082 993
Nidwald	153	522 435	- 92	- 314 221	1 707	5 831 779	245	836 656	1 554	5 309 344
Glaris	- 239	- 3 764 379	- 555	- 8 731 979	845	13 299 111	316	4 967 600	1 084	17 063 490
Zoug	- 47	- 187 826	- 466	- 1 879 532	2 172	8 762 008	419	1 691 706	2 219	8 949 834
Fribourg	20	457 249	- 453	- 10 518 099	1 650	38 343 966	472	10 975 348	1 631	37 886 717
Soleure	91	1 725 635	- 204	- 3 881 857	1 610	30 569 899	295	5 607 492	1 519	28 844 264
Bâle-Ville	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Bâle-Campagne	66	1 006 053	- 394	- 5 961 286	1 986	30 050 405	460	6 967 339	1 920	29 044 352
Schaffhouse	- 58	- 522 113	- 189	- 1 692 555	861	7 696 119	131	1 170 442	920	8 218 232
Appenzell R. E.	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Appenzell R. I.	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Saint-Gall	56	1 277 585	- 212	- 4 860 376	1 172	26 890 863	267	6 137 961	1 116	25 613 278
Grisons	- 48	- 6 985 042	- 227	- 33 260 196	568	83 394 645	179	26 275 154	616	90 379 687
Argovie	135	4 516 727	- 102	- 3 420 689	1 970	65 831 501	237	7 937 416	1 835	61 314 774
Thurgovie	102	741 931	- 58	- 419 891	1 313	9 554 124	160	1 161 822	1 211	8 812 193
Tessin	- 68	- 4 735 877	- 152	- 10 596 732	148	10 309 463	84	5 860 855	215	15 045 340
Vaud	- 180	- 10 461 933	- 302	- 17 574 311	534	31 041 336	122	7 112 378	713	41 503 269
Valais	27	2 157 227	- 246	- 19 808 627	728	58 550 050	273	21 965 854	701	56 392 823
Neuchâtel	33	424 537	- 345	- 4 473 182	972	12 599 785	378	4 897 719	940	12 175 248
Genève	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Jura	21	524 711	- 71	- 1 788 622	581	14 639 920	92	2 313 333	560	14 115 209

... Pas d'indication pour des raisons de protection des données (moins de trois exploitations)

Source : Statistique forestière suisse, OFS

Tableau 10.4 : Produits et charges des exploitations forestières par région, 2023

en francs

Répartition géographique	Produits d'exploitation			Charges d'exploitation				
	Recettes du bois ¹	Contributions fédérales et cantonales ²	Contributions des communes et des tiers ²	Autres recettes ³	Frais de personnel	Prestations d'entreprises externes pour la sylviculture	Amortissements	Autres charges d'exploitation
	1	2	3	4	5	6	7	8
Suisse	239 071 243	128 126 413	17 818 487	212 962 002	244 240 476	168 873 026	28 012 003	177 204 394
Jura	74 114 141	22 674 519	4 444 781	38 467 590	49 123 575	46 292 855	4 300 335	37 444 919
Plateau	84 298 998	16 260 660	5 334 055	57 343 934	66 768 598	34 632 076	7 674 014	62 696 117
Préalpes	40 744 996	25 160 316	2 420 342	33 207 387	40 390 976	26 856 685	5 134 903	29 108 758
Alpes	37 445 534	55 298 287	5 182 760	78 846 429	82 589 905	47 268 101	10 072 416	45 135 868
Sud des Alpes	2 467 574	8 732 631	436 549	5 096 662	5 367 422	13 823 309	830 335	2 818 732
Zurich	17 607 104	2 901 508	1 194 514	20 029 422	20 414 895	7 926 878	2 368 258	20 334 257
Berne	29 519 150	10 114 321	1 376 286	18 369 665	22 110 592	17 578 342	2 360 062	12 849 880
Lucerne	4 159 601	876 822	231 709	4 675 226	3 510 874	3 123 375	632 531	2 532 827
Uri	1 587 001	4 634 347	187 040	2 732 342	3 456 837	3 580 199	281 601	1 669 200
Schwytz	3 950 379	1 775 056	215 273	4 835 638	4 149 456	2 004 931	650 043	3 902 045
Obwald	6 212 448	5 277 554	768 660	5 504 828	6 274 739	2 972 906	1 354 720	6 480 628
Nidwald	2 473 001	836 656	0	2 522 122	1 758 883	1 324 311	219 966	2 006 184
Glaris	1 589 135	4 661 253	306 347	6 742 376	5 599 098	4 644 520	399 761	6 420 111
Zoug	3 534 934	1 602 025	89 681	3 535 368	4 491 348	878 961	552 855	3 026 670
Fribourg	18 728 077	9 885 703	1 089 645	8 640 541	15 697 666	8 545 548	1 826 096	11 817 407
Soleure	15 511 090	4 578 958	1 028 534	9 451 317	9 899 073	5 629 630	1 513 004	11 802 557
Bâle-Ville	...	...	...	...	...	...	...	...
Bâle-Campagne	11 768 111	4 445 559	2 521 780	11 314 955	11 448 142	7 653 749	1 135 258	8 807 203
Schaffhouse	5 265 008	1 022 027	148 415	1 260 669	4 406 169	2 378 464	68 724	1 364 875
Appenzell R.E.	...	...	...	...	...	...	...	...
Appenzell R.L.	...	...	...	...	...	...	...	...
Saint-Gall	9 327 725	5 922 906	215 055	11 425 177	10 255 085	6 534 407	1 150 909	7 672 877
Grisons	18 628 260	24 528 510	1 746 644	38 491 231	38 409 957	25 246 970	5 868 516	20 854 244
Aargovie	34 241 229	5 312 086	2 625 330	23 652 856	25 697 469	9 385 690	2 130 238	24 101 377
Thurgovie	4 590 182	961 651	200 171	3 802 120	3 299 706	2 139 201	356 784	3 016 502
Tessin	1 709 082	5 784 989	75 866	2 739 526	2 260 899	10 858 867	114 777	1 810 797
Vaud	18 349 754	6 948 309	164 069	5 579 204	9 273 468	20 709 189	288 786	11 231 826
Valais	10 419 025	18 858 698	3 107 156	26 165 171	30 344 820	10 110 805	3 753 631	12 183 567
Neuchâtel	6 930 080	4 701 744	195 975	771 986	6 419 732	4 038 483	398 965	1 318 068
Genève	...	...	...	...	...	...	...	...
Jura	11 919 425	2 047 023	266 310	407 162	3 336 793	9 049 256	285 321	1 443 839

... Pas d'indication pour des raisons de protection des données (moins de trois exploitations)

¹ Produits de l'exploitation du bois (grumes, bois d'industrie et bois d'énergie [bûches et plaquettes] et autres assortiments, y compris bois de répartition et usage propre)² Contributions pour l'entretien de la forêt et les mesures d'exploitation³ Autres recettes (protection de la nature, détente, entretien, recettes pour autres formes d'exploitation telles que branches de couverture, gui, etc., travaux pour tiers, services d'utilité publique, culture de sapins de Noël, pépinières, articles en bois [bancs et tables], fermages, scieries, etc.)

Source : Statistique forestière suisse, OFS

Tableau 10.5 : Résultats financiers de l'exploitation forestière des exploitations forestières¹, 1970-2023*en francs/ha de forêt productive et en francs/m³p de bois exploité*

	Produits			Coûts			Produits ²			Coûts du 2 ^e échelon de production ³		
	francs/ha			francs/ha			francs/m ³ p			francs/m ³ p		
	Alpes ⁴	Jura	Plateau	Alpes ⁴	Jura	Plateau	Alpes ⁴	Jura	Plateau	Alpes ⁴	Jura	Plateau
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1970	299	574	814	163	377	621	98	73	92	51	31	44
1975	345	539	924	306	530	883	112	90	117	76	56	56
1980	410	769	1 341	305	657	980	136	117	139	77	57	54
1985	400	695	1 127	417	702	1 145	133	113	127	101	68	66
1990	1 168	875	1 581	1 048	890	1 371	171	122	129	134	71	66
1995	493	845	1 123	539	936	1 218	158	113	119	112	74	69
1996	433	695	931	518	852	1 156	155	109	110	113	74	71
1997	453	691	956	528	824	1 125	149	105	106	112	71	66
1998	449	728	1 031	498	806	1 139	150	107	107	103	69	65
1999	458	700	997	501	763	1 097	154	108	103	113	68	62
2000	561	840	1 310	597	891	1 433	133	85	75	104	62	59
2001	458	549	890	525	683	1 113	153	102	80	117	68	58
2002	434	596	785	484	695	973	155	108	92	110	67	59
2003	396	645	908	460	722	999	148	97	94	113	63	58
2004	322	654	848	393	746	976	136	87	84	107	59	56
2005	343	563	901	389	640	1 044	138	84	88	101	59	60
2006	350	723	1 029	375	754	1 051	140	89	83	101	56	51
2007	425	640	1 024	418	658	1 052	151	100	105	96	61	56
2008	396	611	1 033	407	663	1 126	137	100	114	88	61	63
2009	404	577	915	422	651	1 092	140	94	100	90	59	61
2010	406	590	910	412	639	1 056	134	93	103	90	60	59
2011	427	567	904	445	626	1 066	145	90	103	91	57	58
2012	419	517	888	461	596	1 087	146	86	96	103	59	58
2013	410	538	836	436	577	1 052	143	90	99	94	58	62
2014	427	549	844	465	603	1 001	147	92	104	100	59	62
2015	389	534	828	424	586	1 013	145	93	98	99	61	60
2016	351	527	795	402	583	930	134	90	97	97	58	56
2017	374	521	779	425	569	910	136	91	100	99	59	59
2018	405	552	976	463	572	1 064	143	88	96	106	54	59
2019	365	533	868	421	538	1 024	133	86	104	95	50	58
2020	391	514	858	448	537	1 024	151	84	94	107	50	56
2021	396	536	942	431	524	1 031	149	91	104	99	51	59
2022	452	579	957	475	533	1 034	152	101	116	100	54	62
2023	442	622	999	482	568	1 011	156	105	116	108	56	62

1 Jusqu'en 2007, les exploitations étudiées ne constituent pas une sélection représentative ; en effet, celles-ci variaient chaque année. Jusqu'en 2014, les 200 exploitations étudiées sont des exploitations forestières publiques > 50 ha. Dès 2015, l'échantillon comporte 160 exploitations ; cf. définition d'une exploitation forestière dans le glossaire.

2 Contributions et autres recettes incluses (produit d'exploitations accessoires dans le cadre de l'exploitation principale : p. ex. déchets de bois lors du nettoyage des coupes).

3 Récolte du bois, transport au dépôt, protection du bois, transport depuis le dépôt, surveillance

4 Y compris exploitations des Préalpes et du Sud des Alpes

Sources : jusqu'en 2007, Enquêtes d'Économie forestière Suisse (EFS) ; dès 2007, Réseau d'exploitations forestières (REF), OFS

Tableau 10.6 : Calcul de la marge sur coûts variables pour l'exploitation forestière par fonction de la forêt, 2022-2023

en francs/m³p

	Toutes les fonctions forestières		Forêt de production		Forêt de protection		Forêt de détente		Forêt type Nature et paysage	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Produit des ventes de bois façonné ¹	74,1	74,8	74,7	78,3	72,6	67,8	75,5	74,7	77,4	71,0
Coûts du 2 ^e échelon de production ²	80,0	83,6	58,1	60,0	124,9	132,0	82,3	85,5	96,4	98,9
Marge sur coûts variables Ia, bois façonné (produit net après déduction des coûts de récolte)	- 6,0	- 8,8	16,5	18,3	- 52,3	- 64,2	- 6,7	- 10,8	- 19,0	- 27,9
Produit des ventes sur pied ¹	1,4	1,2	20,9	16,0	- 3,9	- 4,1	8,4	17,7	0,0	0,0
Modifications d'inventaire ¹	- 123,8	52,3	- 22,4	48,9	84,9	58,8	73,7	- 20,4	39,6	- 4,3
Marge sur coûts variables Ib (produit net, hors contributions)	- 4,4	- 8,6	18,5	17,6	- 45,8	- 57,1	- 6,6	- 8,1	- 23,4	- 30,4
Contributions pour le 2 ^e échelon de production	27,0	23,6	2,9	3,1	72,2	63,1	8,0	8,9	54,9	36,5
Autres produits du 2 ^e échelon de production	0,8	0,7	0,4	0,1	1,6	1,9	0,0	2,0	3,2	- 0,1
Marge sur coûts variables I (produit net, contributions comprises)	23,5	15,7	21,8	20,8	28,0	7,9	1,5	2,9	34,8	6,0
Produits de l'entretien des routes et des ouvrages de défense	0,4	0,5	0,3	0,4	0,2	0,4	3,1	4,4	0,0	0,0
Contributions pour l'entretien des routes et des ouvrages de défense	1,9	2,3	1,0	1,5	3,4	3,6	5,2	6,0	0,0	0,0
Coûts de l'entretien des routes	9,3	9,6	7,1	7,5	12,5	13,2	22,1	17,4	5,6	3,2
Marge sur coûts variables II (infrastructure et desserte)	16,4	9,0	16,0	15,2	19,0	- 1,2	- 12,4	- 4,1	29,2	2,8
Produits du 1 ^{er} échelon de production ³	0,1	0,0	0,1	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Contributions pour le 1 ^{er} échelon de production	8,9	8,1	9,4	8,7	7,0	6,1	11,6	10,3	27,5	19,8
Coûts du 1 ^{er} échelon de production	14,6	13,8	14,6	13,7	13,4	12,7	20,1	22,5	37,4	22,6
Marge sur coûts variables IIIa (sylviculture)	10,8	3,3	10,9	10,2	12,8	- 7,7	- 20,8	- 16,3	19,2	0,0
Produits des fonctions protection de la nature, protection contre les dangers naturels, détente	0,6	1,1	0,4	1,3	0,3	0,1	6,1	2,6	9,0	5,7
Contributions pour les fonctions protection de la nature, protection contre les dangers naturels, détente	4,2	5,3	1,8	2,8	5,2	5,7	20,4	17,7	58,6	65,0
Coûts de la protection de la nature	3,5	3,0	1,3	1,5	5,0	1,7	0,2	0,8	78,6	83,7
Coûts de la protection contre les dangers naturels	0,8	0,8	0,1	0,1	2,2	2,1	0,1	0,3	0,0	0,0
Coûts de la fonction détente	1,9	2,0	1,7	1,8	0,4	0,5	22,7	22,6	0,9	0,2
Produit des exploitations accessoires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,2
Coûts des exploitations accessoires	4,8	3,8	3,0	1,8	6,4	7,2	14,5	7,6	26,4	6,9
Marge sur coûts variables III (prestations d'intérêt public et exploitations accessoires)	4,7	0,1	7,0	9,2	4,3	- 13,3	- 31,7	- 27,3	- 19,1	- 19,9
Produits des biens immobiliers et des installations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Coûts de l'entretien des ouvrages de défense	0,5	0,6	0,0	0,0	1,4	1,8	0,1	0,1	0,1	0,0
Amortissements, intérêts sur biens immobiliers et installations	4,2	4,3	1,7	1,6	8,8	9,6	7,0	5,3	1,6	1,7
Marge sur coûts variables IV (coûts nets des autres infrastructures)	0,1	- 4,7	5,4	7,7	- 5,9	- 24,5	- 38,8	- 32,7	- 20,9	- 21,6
Autres produits	6,0	6,8	6,5	4,2	4,8	11,2	8,0	11,3	6,7	5,9
Autres contributions	5,3	9,9	3,0	4,9	6,6	16,9	13,1	12,3	66,3	52,9
Coûts de l'administration en relation avec le produit	2,9	3,0	2,7	2,6	2,8	3,3	6,2	6,3	6,1	3,7
Coûts de l'administration générale	12,1	12,7	10,9	11,4	12,9	13,3	18,9	20,9	30,1	31,9
Marge sur coûts variables V	- 3,6	- 3,7	1,3	2,8	- 10,2	- 13,0	- 42,8	- 36,2	15,8	1,7

1 La MC Ia se rapporte au volume de bois façonné (y compris pour les besoins personnels), le produit du bois sur pied se rapporte au volume de bois sur pied exploité et les variations de stock se rapporte au volume de bois des variations de stock. À partir de la MC Ib, la grandeur de référence est le volume d'exploitation total.

2 Frais de récolte, transport jusqu'au dépôt, protection du bois, transport depuis le dépôt, surveillance

3 Création et soins de peuplements

11 Transformation du bois

Situation générale

En 2023, l'économie mondiale a été mise à rude épreuve par la guerre en Ukraine, le conflit militaire dans la bande de Gaza et un renchérissement persistant. Dans l'Union européenne (UE), de nombreux projets de construction ont été suspendus ou reportés en raison de l'inflation et des taux hypothécaires accrus. Bien qu'habituellement forte, l'industrie du bois en Europe centrale a connu une période de mévente et, dans une plus faible mesure, le secteur de la construction aussi. L'UE n'a que tardivement adapté les productions à cette baisse de la demande. Les surplus produits ont alors exercé une concurrence sur les marchés qui fonctionnaient bien, tels que le marché suisse, qui ont dû redoubler d'efforts. Les prévisions conjoncturelles concernant l'année 2024 indiquent une légère reprise des marchés de vente. Dans ce contexte, l'industrie suisse a très bien évolué et profite de la hausse de la demande pour le bois de provenance aussi régionale que possible avec des trajets de transport courts.

Transformation de grumes et production de sciages

En 2023, les scieries suisses ont produit environ 1,20 million de m³ de sciages à partir de 2,01 millions de m³p de bois rond. Après cinq ans de hausses, ce volume a diminué de 4,0 % par rapport à 2022. Il est toutefois resté supérieur au volume de 2020 de 3,0 % encore. La production de sciages se répartit à raison de 95,8 % de résineux et de 4,2 % de feuillus. Ces proportions correspondent à la moyenne des cinq années précédentes (cf. tab. 11.1 et 11.2).

En 2020, la part des grumes et du bois d'industrie exportée a atteint son niveau le plus bas depuis la collecte de ces données, passant de 23,8 % en 2019 à 16,6 %. En 2023, elle a lentement repris pour atteindre 18,6 % contre 17,8 % l'année précédente. Ainsi, ces valeurs se situaient encore largement en dessous de la moyenne de la dernière décennie (21,2 %). Par ailleurs, la part des exportations de sciages a également repris, après avoir chuté de 19,0 % à 16,4 % l'année précédente. Bien qu'ayant atteint 17,1 % en 2023, elle se situe encore en dessous de la moyenne de la dernière décennie (18,4 %, cf. graph. 11.1).

Transformation du bois d'industrie

En 2022, l'industrie des matériaux en bois, du papier et des pâtes à papier avait acheté moins de bois que l'année précédente. Ce recul s'est poursuivi en 2023 avec une chute de 14,7 %, atteignant ainsi 839 762 m³p, le niveau le plus bas depuis le prélèvement de ces données. Ce volume acheté était constitué à 58,2 % de bois de forêt et à 41,8 % de sous-produits. L'effondrement du volume acheté est principalement dû à la réduction des quantités de sous-produits. En 2023, celles-ci étaient inférieures de 26,8 % à celles de 2022 et de 32,0 % à la valeur moyenne des cinq dernières années (cf. tab. 11.3).

Production de papier et de carton

Comme en 2022, la production de pâte de bois a reculé en 2023. Au total, 62 997 tonnes ont été produites, soit 27,3 % moins qu'en 2022 (cf. graph. 11.2). Les entreprises organisées au sein de l'Association suisse de l'industrie de la cellulose, du papier et du carton ont produit en somme 1,27 million de tonnes de papier et de carton en 2023. Alors que ce chiffre croissait depuis quatre ans, l'année 2023 affiche une chute de 16,7 % par rapport à l'année précédente.

Production de panneaux de particules et de fibres

Concernant les panneaux de particules et de fibres, la production, qui avait baissé en 2022, a poursuivi son recul en 2023. Elle a diminué de 15,3 % pour atteindre 477 226 m³ (cf. graph. 11.2). Ce volume est inférieur de 23,2 % à la moyenne des cinq dernières années. La majeure partie de ces panneaux (74,1 %) a été exportée en 2023. La part des exportations correspond ainsi à la moyenne de la dernière décennie (cf. graph. 11.1).

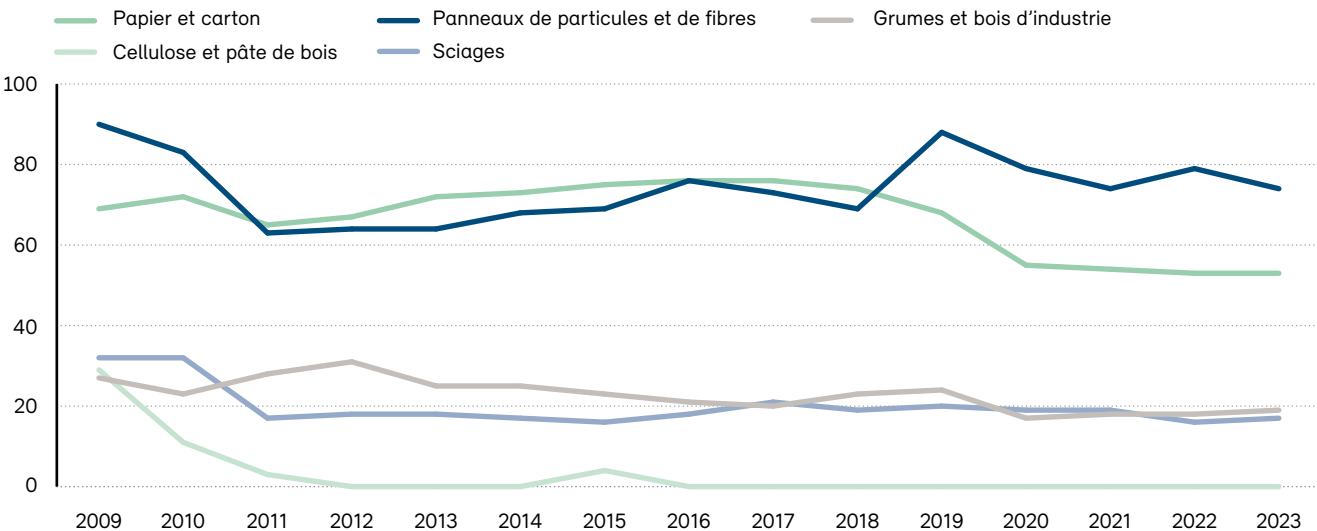
Sources

- Enquête sur le bois d'industrie, OFEV, division Forêts
- Enquête, OFEV, division Forêts
- Enquête fédérale sur la transformation du bois, OFS.
www.bfs.admin.ch > Statistiques > Agriculture et sylviculture > Sylviculture > Transformation du bois
- Rapport annuel 2023, SPKF (en allemand) :
www.spkf.ch > Über uns > Jahresbericht und Statuten > Jahresbericht 2023
- FAOSTAT. www.fao.org

Pour en savoir plus

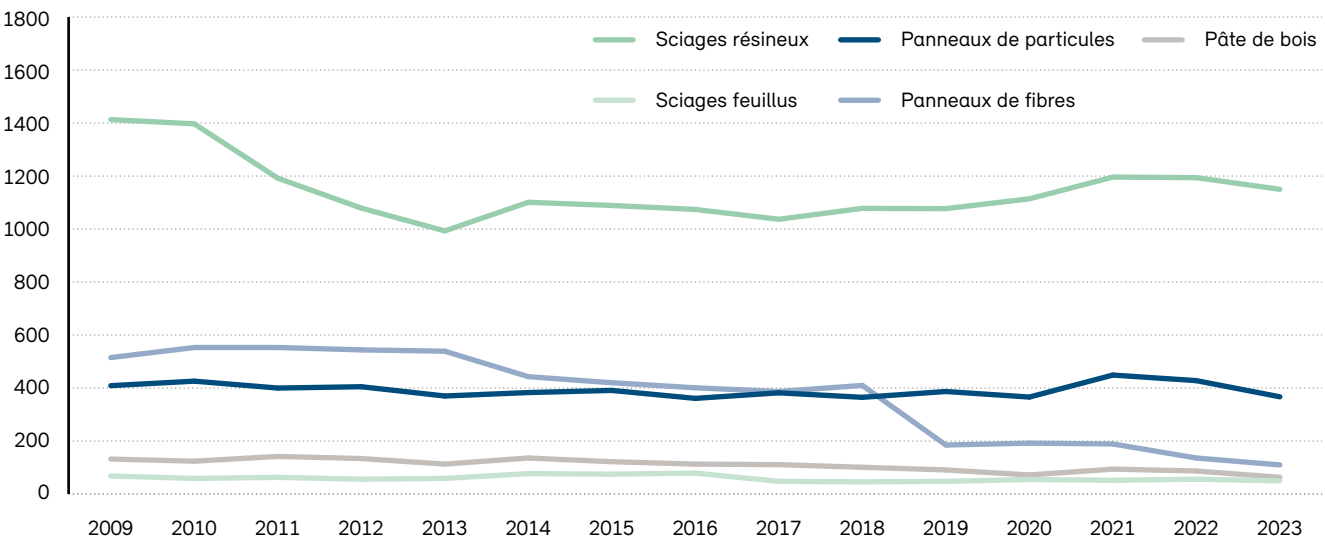
- Fiche signalétique de l'enquête fédérale sur la transformation du bois : www.bfs.admin.ch > *Statistiques* > *Agriculture et sylviculture* > *Enquêtes* > *Enquête fédérale sur la transformation du bois*
- Prévisions conjoncturelles de la Confédération : www.seco.admin.ch > *Situation économique & Politique économique* > *Situation économique* > *Prévisions conjoncturelles*

Graphique 11.1 : Part de production exportée, 2009-2023
en %



Sources : OFEV, division Forêts ; FAOSTAT

Graphique 11.2 : Production de sciages, de panneaux, de pâte de bois et de cellulose, 2009-2023
en milliers de m³ (sciages et panneaux), resp. en milliers de tonnes (pâte de bois et cellulose)



Sources : OFS, Enquête sur la transformation du bois ; OFEV, division Forêts

Tableau 11.1 : Débitage de bois dans les scieries, 2019-2023

Catégorie d'exploitation selon le débitage annuel en m ³ p ^{1,2}	2019 ³		2020 ³		2021 ³		2022 ⁴		2023 ³		Variation 2022-2023
	m ³ p	%	m ³ p	%	m ³ p	%	m ³ p	%	m ³ p	%	%
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Débitage de bois rond total	1 863 177	100	1 946 049	100	2 061 391	100	2 082 929	100	2 006 965	100	-3,6
part de bois rond importé	35 181		44 063		46 241		53 401		49 689		-7,0
> 100 000	719 504	39	762 963	39	805 248	39	816 551	39	797 114	40	-2,4
25 001-100 000	270 218	15	305 616	16	343 636	17	348 376	17	292 445	15	-16,1
10 001-25 000	373 077	20	339 694	17	378 413	18	375 036	18	388 968	19	+3,7
5001-10 000	191 164	10	214 095	11	209 782	10	234 967	11	200 974	10	-14,5
< 5000 ⁵	309 214	17	323 681	17	324 312	16	307 999	15	327 465	16	+6,3
Résineux total	1 782 414	100	1 858 012	100	1 974 494	100	1 990 467	100	1 923 628	100	-3,4
part de bois rond importé	26 436		33 678		39 960		48 215		45 255		-6,1
> 100 000	719 417	40	762 783	41	805 168	41	816 440	41	796 980	41	-2,4
25 001-100 000	270 218	15	305 616	16	343 636	17	347 971	17	292 445	15	-16,0
10 001-25 000	337 462	19	304 988	16	345 692	18	340 468	17	365 869	19	+7,5
5001-10 000	171 906	10	188 571	10	187 614	10	207 338	10	166 850	9	-19,5
< 5000 ⁵	283 411	16	296 054	16	292 384	15	278 250	14	301 485	16	+8,4
Epicéa/sapin	1 728 684	97	1 807 148	97	1 920 345	97	1 932 180	97	1 865 447	97	-3,5
part de bois rond importé	21 346		28 453		35 583		42 322		40 916		-3,3
> 100 000	715 186	40	760 072	41	804 498	41	813 282	41	793 654	41	-2,4
25 001-100 000	267 656	15	302 584	16	340 617	17	343 735	17	287 743	15	-16,3
10 001-25 000	325 558	18	290 488	16	328 553	17	325 708	16	352 336	18	+8,2
5001-10 000	158 535	9	175 266	9	173 679	9	191 076	10	152 212	8	-20,3
< 5000 ⁵	261 749	15	278 738	15	272 998	14	258 379	13	279 502	15	+8,2
Autres résineux	53 730	3	50 864	3	54 149	3	58 287	3	58 182	3	-0,2
part de bois rond importé	5 090		5 225		4 377		5 893		4 339		-26,4
> 100 000	4 231	0	2 711	0	670	0	3 158	0	3 326	0	+5,3
25 001-100 000	2 562	0	3 032	0	3 019	0	4 236	0	4 702	0	+11,0
10 001-25 000	11 904	1	14 500	1	17 139	1	14 760	1	13 533	1	-8,3
5001-10 000	13 371	1	13 305	1	13 935	1	16 262	1	14 638	1	-10,0
< 5000 ⁵	21 662	1	17 316	1	19 386	1	19 871	1	21 983	1	+10,6
Feuillus total	80 763	100	88 037	100	86 897	100	92 462	100	83 337	100	-9,9
part de bois rond importé	8 746		10 385		5 104		5 186		4 434		-14,5
> 100 000	87	0	180	0	80	0	111	0	134	0	+20,7
25 001-100 000	0	0	0	0	0	0	405	0	0	0	-100,0
10 001-25 000	35 615	44	34 706	39	32 721	38	34 568	37	23 099	28	-33,2
5001-10 000	19 258	24	25 524	29	22 168	26	27 629	30	34 124	41	+23,5
< 5000 ⁵	25 803	32	27 627	31	31 928	37	29 749	32	25 980	31	-12,7

1 Le mètre cube plein (m³p) est l'unité de mesure correspondant à un mètre cube de masse de bois (sans écorce), cf. glossaire.

2 Les scieries sont attribuées chaque année à une catégorie en fonction de leur quantité de débitage annuel. De ce fait, les chiffres des différents années ne peuvent être comparés que jusqu'à un certain point.

3 Recensement partiel: 97 % du débitage de bois rond sont recensés de manière exhaustive. Le reste du débitage, effectué par les petites scieries, a été dénombré d'une façon continue par rapport au développement 2018-2021.

4 Recensement intégral

5 Les très petites scieries avec un débitage annuel de bois rond inférieur à 400 m³ ne sont pas incluses. Celles-ci sont dans la plupart des cas détenues à titre accessoire ou produisent uniquement pour leurs propres besoins.

Source : Enquête sur la transformation du bois, OFS

Tableau 11.2 : Fabrication de produits semi-finis en bois en Suisse, 2010-2023*en 1000 m³ (sciages et panneaux), resp. 1000 t (pâte de bois)*

	Sciages			Panneaux			Pâte de bois
	Résineux	Feuillus	Total	P. contre-plaqués	P. de particules	P. de fibres	
	1	2	3	4	5	6	
2010	1 397	59	1 456	8	426	553	124
2015	1 089	75	1 163	7	391	420	122
2016	1 074	79	1 153	7	361	401	113
2017	1 037	48	1 085	8	382	387	111
2018	1 078	46	1 124	9	365	410	101
2019	1 077	48	1 126	8	387	185	91
2020	1 114	55	1 168	7	366	192	72
2021	1 196	52	1 248	7	449	189	94
2022	1 194	56	1 251	7	428	136	87
2023	1 150	50	1 200	0	367	110	63

Sources : Enquête sur la transformation du bois, OFS ; Enquête sur le bois d'industrie, OFEV, division Forêts

Tableau 11.3 : Approvisionnement en bois de l'industrie des dérivés du bois, du papier et de la cellulose¹, 2010-2023*en milliers de m³ p²*

	Bois en provenance de la forêt				Sous-produits ³				Total général	Bois de récupération pour une utilisation énergétique	
	Bois indigène		Bois importé		Total	Sciure, copeaux	Dosses, Délignures, Plaquettes	Part de sous-produits importés			
	Rés.	Feu.	Rés.	Feu.							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
2010	314	194	75	1	584	94	619	713	65	1 297	151
2015	269	207	92	25	593	77	549	627	219	1 220	164
2016	256	192	76	29	553	136	456	592	183	1 145	161
2017	279	189	66	17	551	149	440	589	177	1 141	148
2018	358	166	58	13	596	160	431	592	176	1 188	124
2019	311	162	44	14	531	210	294	503	113	1 034	119
2020	335	140	17	2	493	206	266	472	87	965	113
2021	394	144	4	3	544	224	314	538	109	1 082	129
2022	320	115	66	3	504	208	273	480	108	984	144
2023	319	104	59	6	488	133	218	351	64	840	130

¹ Approvisionnement en bois pour valorisation² Le mètre cube plein (m³p) est l'unité de mesure correspondant à un mètre cube de masse de bois (sans écorce), cf. glossaire.³ Résineux et feuillus

Source : Enquête de l'OFEV, division Forêts

12 Commerce extérieur du bois et des produits à base de bois

Commerce extérieur du bois : tour d'horizon

En Suisse, les importations de bois et de produits à base de bois s'élevaient à 6,16 milliards de francs et les exportations à 1,68 milliard en 2023. L'excédent d'importations a enregistré une diminution de 7,2 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 4,48 milliards de francs (cf. tab. 12.2).

Le commerce extérieur suisse du bois et des produits à base de bois est essentiellement orienté vers les pays voisins. Le développement conjoncturel des marchés, les importantes fluctuations monétaires et les coûts du transport et de la logistique jouent un rôle important. Ils peuvent entraîner des variations notables à court terme à la suite de changements causés par des événements extraordinaires (p. ex. chablis ou bois décoloré) (cf. chap. 15).

Après avoir augmenté les deux années précédentes, la récolte de bois en Suisse a diminué de 6 % par rapport à l'année précédente en 2023 (cf. chap. 4). Les importations de bois brut ont enregistré un recul de 14,0 % causé principalement par la baisse des importations de grumes. Les exportations de bois brut ayant diminué de 6,2 % par rapport à l'année précédente, le solde du bois brut disponible en Suisse n'a diminué que de 6 % pour s'établir à 4,5 millions de m³ (cf. tab. 12.1).

Le volume des importations de tous les produits à base de bois dépasse celui des exportations depuis 2011. Si l'excédent d'importations n'a cessé de croître ces dernières années, il a toutefois quelque peu diminué en 2023. En valeur, les importations sont nettement supérieures aux exportations, ce qui signifie que la majorité du bois, des produits à base de bois et des assortiments de bois importés sont de plus grande valeur que ceux exportés (cf. tab. 12.3).

Bois brut

Grumes de résineux. Après avoir enregistré une hausse marquée en 2022, les importations ont baissé de 14,2 % en 2023 pour atteindre 86 007 m³ de bois compact (cf. tab. 12.3). Ainsi, elles demeurent supérieures à la moyenne des années 2019 à 2021. L'Allemagne (92,5 %) était le principal fournisseur (cf. tab. 12.4). Par rapport

à l'année précédente, les exportations ont diminué de 15,0 %, atteignant un volume de 246 366 m³, elles étaient principalement destinées à l'Italie (46,9 %).

Grumes de feuillus. Avec un total de 20 860 m³ en 2023, les importations étaient de 28,5 % inférieures à celles de l'année précédente (29 160 m³, cf. tab. 12.3). Exprimé en tonnes, le bois importé provenait à 36,9 % de France et à 35,1 % d'Allemagne (cf. tab. 12.4). Après une diminution en 2020, les exportations ont continué de croître. Entre 2022 et 2023, elles ont augmenté de 16,2 % pour s'établir à 222 494 m³. Elles étaient principalement destinées à l'Allemagne (43,2 %), à l'Italie (34,4 %) et à l'Autriche (12,3 %). À côté des pays européens, l'Asie reste un débouché important avec une part de 7,9 %. La part des exportations destinées à la Chine s'élevait à 4,8 %.

Bois d'industrie. Ces dernières années, les importations ont connu des fluctuations plus marquées, car les entreprises de transformation restantes, qui sont orientées vers le marché international, adaptent leurs importations de bois brut à l'évolution de l'approvisionnement. Par rapport à l'année précédente, les importations de bois d'industrie de résineux ont reculé de 21,9 %, atteignant 17 176 m³. Ces valeurs sont nettement inférieures à la moyenne des dix dernières années. Après une forte baisse en 2020, les exportations se sont stabilisées en 2021. Depuis, elles ont toutefois continué de reculer. Entre 2022 et 2023, elles ont même baissé de 50,2 % pour atteindre leur plus bas niveau depuis 1999 (22 970 m³). En 2023, les importations de bois d'industrie de feuillus ont diminué de 92,3 % (345 m³) et les exportations, augmenté de 21,5 % (cf. tab. 12.1 et 12.3).

Bois usagé. Après deux années en hausse, les importations de bois usagé ont légèrement diminué pour atteindre 2200 m³ en 2023. Si les exportations n'ont cessé de baisser entre 2019 et 2022, elles ont à nouveau augmenté en 2023 pour atteindre 389 980 m³. Elles restent toutefois un poste important dans les exportations totales de bois et de produits à base de bois en Suisse (cf. tab. 12.3).

Bois-énergie. Dans un contexte de crise (guerre en Ukraine), les importations de bois-énergie continuent d'augmenter depuis 2022 ; en 2023, elles se sont montées à 28 147 m³, soit une hausse de 25,9 %. Les exportations ont poursuivi leur recul (-11,1 %), pour atteindre 5610 m³. Ce marché reste essentiellement régional et les coûts de logistique sont très élevés par rapport à la valeur de la marchandise. Le commerce extérieur de bois-énergie est donc resté à un niveau bas en 2023 (cf. tab. 12.3).

Sous-produits du bois. En 2023, les importations de résidus de bois (y. c. plaquettes) représentaient au total 656 458 m³, tandis que les exportations ne s'élevaient qu'à 67 455 m³.

Sciages

Les importations ont à nouveau diminué en 2023 (- 3,8 %) pour atteindre un volume de 323 100 m³. Les exportations se sont stabilisées par rapport à l'année précédente pour s'établir à 204 720 m³ (cf. tab. 12.3 et graph. 12.2).

Sciages de résineux. En 2023, les importations atteignaient 282 820 m³, enregistrant une baisse de 2,6 % par rapport à l'année précédente (cf. tab. 12.3). Les exportations fluctuent : alors qu'elles reculaient nettement en 2022, elles ont légèrement augmenté en 2023 pour atteindre 187 311 m³ (+ 3,6 %). Elles se sont principalement dirigées vers l'Italie (43,0 %, cf. tab. 12.4) et la France (37,5 %). Les exportations vers l'Asie ont augmenté de 4,7 % pour atteindre 4595 tonnes. Les importations provenaient principalement d'Allemagne (37,0 %) et d'Autriche (33,1 %).

Sciages de feuillus. En 2023, les importations ont diminué de 11,4 % atteignant 40 280 m³ (cf. tab. 12.3). Elles provenaient d'Allemagne (25,4 %, cf. tab. 12.4), de France (25,4 %) et d'Autriche (15,5 %). Les exportations ont baissé de 28,1 % pour s'établir à 17 409 m³. Leur principal destinataire était l'Italie (39,4 %) et l'Europe de l'Est (31,0 %). Les exportations de feuillus vers l'Asie se sont stabilisées et représentaient une part de 5,9 % en 2023.

Bois tropicaux

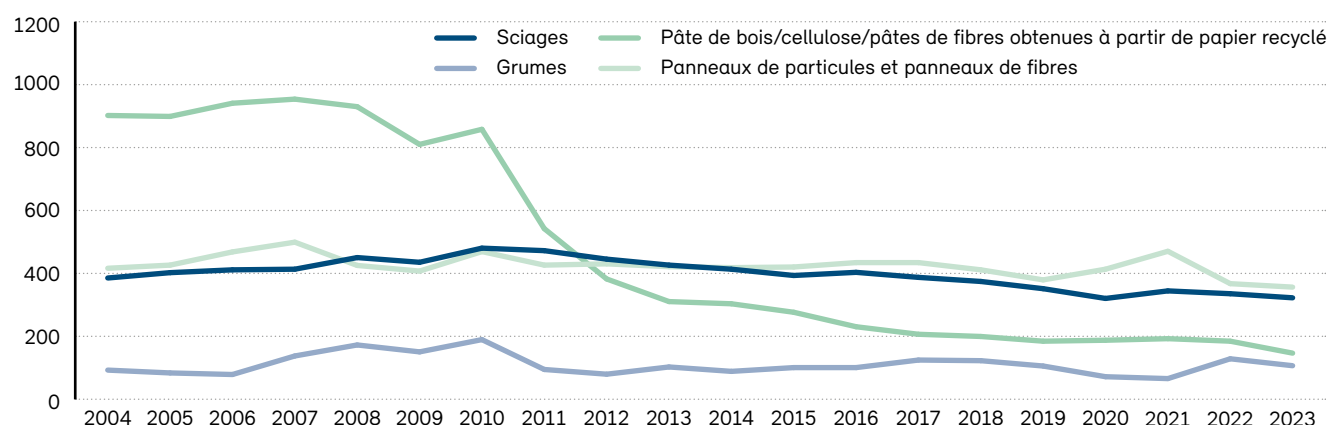
Les bois tropicaux sont principalement importés sous forme de papier, de cellulose ou de produits en bois. Les importations de bois rond non transformé en provenance de pays tropicaux représentent la part la plus petite et ont fortement reculé ces vingt dernières années. Après une hausse proportionnellement élevée en 2021, les quantités importées ont à nouveau nettement diminué en 2022, atteignant 13 tonnes. Les importations se montent actuellement à 70 tonnes et excèdent donc celles de 2021 (cf. tab. 12.6).

Sources

- Statistique des déchets (base : veva-online), OFEV. www.bafu.admin.ch > Thèmes > Déchets > Données, indicateurs et cartes > Statistiques des déchets
- Statistique du commerce extérieur, OFDF. www.bazg.admin.ch > Thèmes > Statistique du commerce extérieur
- Statistique forestière suisse, OFS. www.bfs.admin.ch > Statistiques > Agriculture et sylviculture > Sylviculture > Récolte de bois
- FAOSTAT, FAO. www.fao.org > Statistiques > FAOSTAT

Graphique 12.1 : Importations de grumes, de sciages, de dérivés du bois, de pâte de bois et de cellulose, 2004-2023

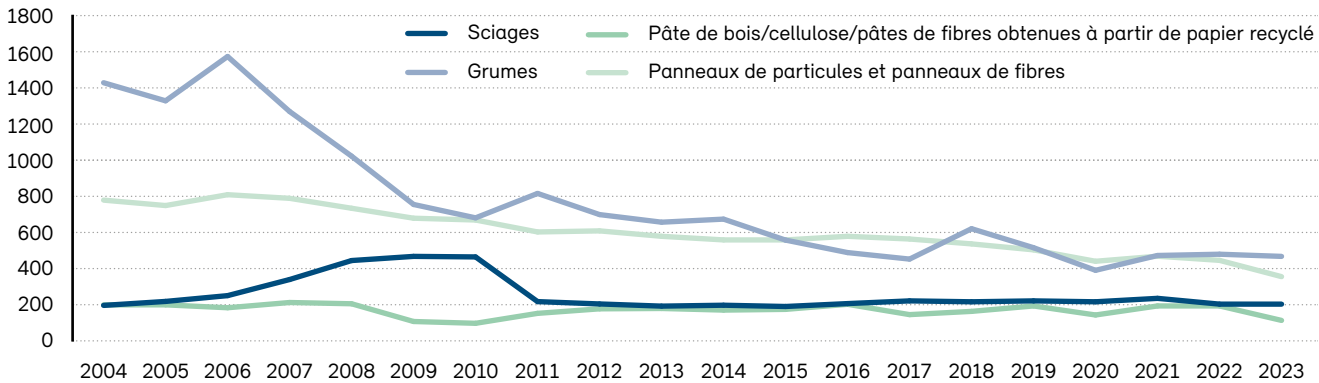
en milliers de m³ de bois compact



Sources : Statistique du commerce extérieur suisse, OFDF ; OFEV, division Forêts

Graphique 12.2 : Exportations de grumes, de sciages, de dérivés du bois, de pâte de bois et de cellulose, 2004-2023

en milliers de m³ de bois compact



Sources : Statistique du commerce extérieur suisse, OFDF ; OFEV, division Forêts

Tableau 12.1 : Bilan du bois en provenance de la forêt, 1995-2023

en milliers de m³ de bois compact

	Récolte indigène	Importations							Exportations								Solde
		Bois brut total	Grumes		Bois d'industrie		Bois-énergie ¹		Bois brut total	Grumes		Bois d'industrie		Bois-énergie ¹			
			Rés.	Feu.	Rés.	Feu.	Rés.	Feu.		Rés.	Feu.	Rés.	Feu.	Rés.	Feu.		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
1995	4 678	236	29	97	84	23	1	3	830	507	300	8	2	2	10	4 084	
2000 ²	9 238	274	12	178	72	8	0	5	2 835	2 421	346	33	2	2	31	5 176 ²	
2005	5 285	213	17	67	120	3	1	6	1 457	1 086	244	83	5	2	37	4 041	
2010	5 129	298	162	28	97	0	1	10	820	460	222	66	47	2	23	4 607	
2011	5 075	261	46	50	151	0	3	11	944	613	204	62	47	1	17	4 392	
2012	4 658	170	49	31	76	0	2	11	816	557	143	58	43	1	14	4 013	
2013	4 778	261	55	48	138	6	2	12	750	512	147	53	28	1	9	4 289	
2014	4 913	188	48	41	81	2	2	14	772	500	175	61	28	1	7	4 329	
2015	4 552	206	53	48	89	0	2	15	649	382	178	59	23	1	8	4 109	
2016	4 459	204	50	51	88	0	2	13	568	325	165	54	15	1	8	4 095	
2017	4 688	193	71	54	48	3	3	15	577	324	129	57	58	2	6	4 304	
2018	5 198	166	73	50	24	4	2	13	760	459	164	71	58	2	7	4 604	
2019	4 614	143	58	49	20	3	2	11	648	345	172	85	38	2	6	4 109	
2020	4 802	103	40	32	15	4	2	10	482	259	133	53	30	2	5	4 423	
2021	4 998	105	38	27	20	3	4	12	553	325	149	54	18	2	5	4 550	
2022	5 178	178	100	29	22	5	3	19	547	290	191	46	13	2	5	4 809	
2023	4 890	153	86	21	17	0	3	25	513	246	222	23	16	2	4	4 529	

1 Seulement bois en bûches, sans sous-produits du bois

2 Entreposage de 1,5 million m³ de bois de « Lothar » non-compris

Sources : Statistique forestière, OFS ; Statistique du commerce extérieur, OFDF

Tableau 12.2 : Commerce extérieur du bois et produits à base de bois dans le contexte du commerce extérieur total de la Suisse, 1990-2023
en millions de francs

	Bois brut ¹			Bois transformé, produits semi-finis et produits en bois ²			Pâte de bois et cellulose ³			Produits en papier et en carton ⁴			Total bois et produits en bois ⁵			Commerce extérieur total de la Suisse ⁶		
	Impor- tations	Expor- tations	Solde	Impor- tations	Expor- tations	Solde	Impor- tations	Expor- tations	Solde	Impor- tations	Expor- tations	Solde	Impor- tations	Expor- tations	Solde	Impor- tations	Expor- tations	Solde
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1990	72,5	135,3	62,8	2 582,6	517,3	-2 065,3	369,5	56,7	-312,8	1 754,2	1 101,9	-652,3	4 778,8	1 811,2	-2 968	89 844	80 875	-8 970
1995	83,4	140,6	57,2	2 394,7	669,7	-1 725,0	400,7	76,6	-324,1	1 865,8	1 481,5	-384,3	4 744,6	2 368,4	-2 376	90 776	92 012	1 237
1996	75,6	128,5	52,9	2 348,2	659,1	-1 689,1	281,4	60,8	-220,6	1 829,1	1 397,0	-432,1	4 534,3	2 245,4	-2 289	91 967	94 174	2 207
1997	78,8	147,7	68,9	2 391,0	739,0	-1 652,0	311,6	86,3	-225,3	1 905,2	1 665,6	-239,6	4 686,6	2 638,6	-2 048	103 088	105 133	2 045
1998	84,3	148,0	63,7	2 589,0	803,1	-1 785,9	292,6	80,4	-212,2	2 003,1	1 689,9	-313,2	4 969,0	2 721,4	-2 248	106 866	109 113	2 247
1999	85,9	159,2	73,3	2 717,3	897,6	-1 819,7	331,3	96,1	-235,2	2 097,5	1 862,6	-234,9	5 232,0	3 015,5	-2 217	113 416	114 446	1 030
2000	75,8	283,6	207,8	2 786,8	1 005,2	-1 781,6	487,4	129,0	-358,4	2 287,3	2 036,4	-250,9	5 637,3	3 454,2	-2 183	128 615	126 549	-2 066
2001	58,5	229,1	170,6	2 716,3	870,5	-1 845,8	371,6	98,3	-273,3	2 276,2	1 952,2	-324	5 422,6	3 150,1	-2 273	130 052	131 717	1 665
2002	61,9	165,4	103,5	2 662,4	795,0	-1 867,4	316,8	90,5	-226,3	2 613,8	2 546,4	-67,4	5 654,9	3 597,3	-2 058	128 207	135 741	7 534
2003	59,4	156,5	97,1	2 755,7	822,2	-1 933,5	302,6	81,5	-221,1	2 583,8	2 607,0	23,2	5 701,5	3 667,2	-2 034	128 596	135 472	6 877
2004	59,7	173,3	113,6	2 965,1	910,9	-2 054,2	324,8	94,2	-230,6	2 618,0	2 571,4	-46,6	5 967,6	3 749,8	-2 218	136 987	146 312	9 326
2005	56,0	166,0	110,0	3 200,8	956,8	-2 244,0	341,3	106,8	-234,5	2 629,3	2 548,1	-81,2	6 227,4	3 777,7	-2 450	149 094	156 977	7 883
2006	77,4	206,1	128,7	3 510,4	1 029,8	-2 480,6	387,9	100,2	-287,7	2 761,7	2 523,7	-238	6 737,4	3 859,8	-2 878	165 410	177 475	12 065
2007	87,5	194,3	106,8	3 886,6	861,3	-3 025,3	429,7	132,0	-297,7	2 957,6	2 218,1	-739,5	7 361,4	3 405,7	-3 956	183 578	197 533	13 955
2008	84,4	161,9	77,5	3 788,4	911,9	-2 876,5	412,3	115,8	-296,5	1 397,5	1 178,9	-218,6	5 682,6	2 368,5	-3 314	186 884	206 330	19 446
2009	78,0	128,3	50,3	3 386,7	871,3	-2 515,4	270,0	23,6	-246,4	2 677,6	1 815,1	-862,5	6 412,3	2 838,3	-3 574	160 187	180 534	20 347
2010	81,5	124,4	42,9	3 483,2	812,8	-2 670,4	389,2	11,8	-377,4	2 683,1	2 026,5	-656,6	6 637,0	2 975,5	-3 662	173 991	193 480	19 489
2011	79,3	124,3	45,0	3 530,5	731,2	-2 799,3	218,1	6,2	-211,9	2 557,5	1 872,0	-685,5	6 385,4	2 733,7	-3 652	174 388	197 907	23 519
2012	66,5	95,2	28,7	3 629,1	720,5	-2 908,6	139,2	4,7	-134,5	2 261,9	1 578,6	-683,3	6 096,7	2 399,0	-3 698	176 781	200 612	23 831
2013	96,6	86,9	-9,7	3 812,4	695,1	-3 117,3	114,7	5,6	-109,1	2 273,2	1 504,8	-768,4	6 296,9	2 292,4	-4 005	177 642	201 213	23 571
2014	86,9	91,9	5,0	3 750,7	720,7	-3 030,0	110,8	4,8	-106,0	2 255,0	1 420,8	-834,2	6 203,4	2 238,2	-3 965	178 605	208 357	29 752
2015	84,1	71,5	-12,6	3 520,9	645,3	-2 875,6	100,1	4,8	-95,3	1 977,8	1 272,3	-705,5	5 682,9	1 993,9	-3 689	166 392	202 919	36 527
2016	78,6	61,2	-17,4	3 606,0	684,4	-2 921,6	79,3	3,7	-75,6	2 011,4	1 220,6	-790,8	5 775,3	1 970,0	-3 805	173 542	210 473	36 931
2017	83,9	60,2	-23,7	3 663,9	688,5	-2 975,4	74,4	3,2	-71,2	2 049,2	1 216,2	-833,0	5 871,4	1 968,1	-3 903	185 774	220 582	34 808
2018	86,9	78,4	-8,5	3 804,6	695,0	-3 109,6	87,2	4,4	-82,8	2 181,0	1 181,0	-1 000,0	6 159,7	1 958,8	-4 201	201 849	233 224	31 375
2019	80,3	64,3	-16,0	3 628,1	661,0	-2 967,1	74,0	3,9	-70,1	2 096,5	1 065,3	-1 031,2	5 878,9	1 794,5	-4 084	205 150	242 344	37 194
2020	78,6	47,9	-30,7	3 493,9	576,3	-2 917,6	58,6	3,7	-54,9	1 902,5	897,9	-1 004,6	5 533,6	1 525,8	-4 008	182 312	225 291	42 979
2021	83,3	59,5	-23,8	4 080,4	707,5	-3 372,9	74,1	4,9	-69,2	2 120,0	1 051,5	-1 068,5	6 367,2	1 823,7	-4 544	201 319	259 780	58 461
2022 ⁷	133,4	68,7	-64,7	4 144,3	752,5	-3 391,8	83,5	4,3	-79,2	2 567,4	1 280,7	-1 286,7	6 928,6	2 106,2	-4 822	234 805	277 652	42 847
2023	111,2	58,1	-53,1	3 741,6	628,8	-3 112,8	60,0	2,8	-57,2	2 247,1	994,0	-1 253,1	6 159,9	1 683,7	-4 476	225 854	274 107	48 253
2023/ 2022	-17 %	-15 %	-18 %	-10 %	-16 %	-8 %	-28 %	-35 %	-28 %	-12 %	-22 %	-3 %	-11 %	-20 %	-7 %	-4 %	-1 %	13 %

1 Du chapitre douanier 44: grumes, bois d'industrie, bois de feu; sous-produits de bois y compris bois de récupération (dans la statistique douanière, le bois usagé est déclaré sous la même position tarifaire que les sous-produits de bois non traités); charbon de bois

2 Des chapitres douaniers 44 et 94: 1^{re} étape de transformation des grumes, matériaux en bois et bois travaillé, produits en bois

3 Du chapitre douanier 47 (sans papier recyclé)

4 Des chapitres douaniers 48 et 47 (papier recyclé): papier, carton ainsi que produits en papier et carton, sans produits imprimés

5 Sans chapitre 49 (produits imprimés comme produits de la presse, albums d'images, plans de construction, partitions, timbres, etc.)

6 Sans métaux précieux, pierres gemmes et articles de verroterie, objets d'art et d'antiquité

7 Les données de l'année 2022 ont été recalculées à la suite de modifications du tarif des douanes et peuvent diverger des valeurs publiées dans l'Annuaire 2023.

Source : Statistique du commerce extérieur suisse, OFDF

Tableau 12.3 : Importations et exportations de bois et de produits en bois, 2019-2023

	Grumes		Bois d'industrie		Bois-énergie		Sous-produits du bois ¹	Bois de récupération ²	Charbon de bois	Sciages		Placages	Contre-plaqué ³	Panneaux de particules	Panneaux de fibres
	Rés.	Feu.	Rés.	Feu.	Rés.	Feu.				Rés.	Feu.				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
en milliers de m³ de bois compact															
Importations															
2019	57,5	48,8	20,4	3,5	2,3	10,9	458,4	0,6	22,7	306,5	45,5	5,1	190,7	195,6	184,2
2020	39,7	32,4	15,0	3,8	2,2	9,7	502,9	0	28,0	293,1	44,1	4,3	191,7	201,8	211,9
2021	38,3	27,4	19,8	2,8	4,1	12,5	628,4	1,9	25,4	299,9	45,4	4,3	196,1	221,7	249,1
2022 ¹⁰	100,2	29,2	22,0	4,5	2,9	19,5	718,9	2,3	25,3	290,4	45,5	4,1	179,3	181,6	186,4
2023	86,0	20,9	17,2	0,3	3,1	25,1	656,5	2,2	21,8	282,8	40,3	3,8	179,0	177,8	179,4
Exportations															
2019	345,4	171,9	85,1	38,4	1,7	5,5	86,4	614,0	0,1	200,7	22,4	0,9	3,6	220,0	285,0
2020	258,9	133,2	53,2	29,6	2,2	4,6	101,1	547,0	0,1	197,2	20,5	1,4	3,1	215,3	227,0
2021	324,6	149,4	53,9	18,4	1,9	4,7	69,6	466,0	0,1	214,6	22,8	1	4,2	263,0	207,1
2022 ¹⁰	289,8	191,5	46,1	13,0	1,8	4,5	73,7	363,3	0,5	180,8	24,2	0,9	4,0	277,7	168,9
2023	246,4	222,5	23,0	15,8	1,6	4,0	67,5	390,0	4,7	187,3	17,4	0,7	1,9	219,3	134,3
en millions de CHF															
Importations															
2019	5,3	8,4	2,8	0,4	0,7	2,5	51,2	–	9,0	122,8	59,9	20,1	195,4	90,6	100,9
2020	4,0	6,8	2,0	0,5	0,8	2,1	50,7	–	11,6	113,0	58,1	17,3	186,7	84,8	109,0
2021	5,1	6,2	2,3	0,4	0,9	2,9	54,7	–	10,7	153,1	64,2	20,1	248,2	123,5	125,4
2022 ¹⁰	10,7	6,6	2,6	0,5	0,7	3,6	96,6	–	11,4	155,6	69,1	20,6	250,7	110,6	118,2
2023	11,2	6,3	1,9	0,1	0,9	4,0	76,2	–	10,6	128,8	60,7	18,3	213,9	92,7	110,8
Exportations															
2019	30,2	17,4	6,8	3,6	0,1	0,3	2,2	–	0,1	42,5	10,4	4,2	6,4	74,4	189,4
2020	22,8	12,8	4,4	2,7	0,1	0,2	2,8	–	0,1	40,2	5,8	5,1	4,9	62,2	136,7
2021	31,9	15,8	5,1	1,7	0,1	0,2	2,3	–	0,1	57,7	7,5	4,3	6,9	90,4	154,3
2022 ¹⁰	32,3	22,8	5,1	1,2	0,1	0,3	3,1	–	0,2	61,0	8,7	4,0	8,3	109,0	172,8
2023	25,6	24,7	2,7	1,5	0,1	0,2	2,6	–	0,7	52,9	6,5	3,7	5,3	81,9	135,3

1 Les sous-produits de bois comptabilisés ici comprennent les positions du tarif douanier 4401.2 (« bois en plaquettes ou en particules »), 4401.31 (« granulés de bois »), 4401.32 (« briquettes de bois »), 4401.39 (« sciures, déchets et débris de bois »), 4401.41 (« sciures, non agglomérés ») et 4401.49 (« déchets et débris de bois, non agglomérés ») sans bois de récupération.

2 Les données sur le bois usagé proviennent de la statistique des déchets de l'OFEV (base : veva-online)

3 « Contre-plaqué » : tarifs douaniers 4412.3 (contreplaqués à plis classiques) / 4412.4 : (bois de placage stratifié) / 4412.5 : (bois plaqués à âme panneau-tée, lattée ou lamellée) / 4412.9 : (bois stratifié ayant au moins un pli extérieur).

4 Y compris position du tarif douanier 4706.20 (pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés)

5 Produits semi-finis : tarifs douaniers 4404.10/ 4404.20, 4409.10/ 4409.22/ 4409.29 (bois simplement dégrossi pour feuillards, échelas, parapluies, cerceaux, parquets, etc.)

Sources : Statistique du commerce extérieur suisse, OFDF ; FAOSTAT ; Statistique des déchets (base : veva-online), OFEV

Laine de bois, farine de bois	Pâte de bois	Cellulose ⁴	Produits semi-finis ⁵	Matériel de construction ⁶	Matériel d'emballage ⁷	Articles en bois ⁸	Meubles	Constructions préfabr. en bois	Papier recyclé	Produits en papier et carton ⁹	Valeur totale importations/exportations	
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	
en milliers de m ³ de bois compact												
Importations												
0,6	8,7	176 (11)	107,2	459,2	268,7	92,6	359,7	33,6	385,7	2 130,5	5 574,9	2019
0,5	5,3	183 (9)	113,5	466,0	257,1	92,0	367,5	31,7	278,1	2 011,0	5 379,5	2020
0,5	5,9	187 (11)	111,8	462,6	264,5	88,4	388,0	37,7	359,7	2 035,4	5 720,3	2021
0,5	6,3	179 (3,5)	90,5	463,0	259,3	80,2	355,8	32,5	383,2	2 063,9	5 726,0	2022 ¹⁰
0,5	1,8	145 (2,6)	72,2	465,4	233,0	73,0	339,2	27,3	245,6	1 780,5	5 079,7	2023
Exportations												
0,3	0,0	195 (195)	1,3	39,9	119,9	5,2	37,7	10,3	720,7	1 534,1	4 746,0	2019
0,3	0,1	145 (144)	1,5	72,5	138,0	4,0	34,7	3,1	709,6	1 421,1	4 323,9	2020
0,5	0,0	195 (195)	1,1	70,3	138,3	4,2	37,2	4,3	741,0	1 496,7	4 490,0	2021
0,4	0,0	195 (195)	1,2	31,5	119,9	4,5	37,6	7,0	634,7	1 462,3	4 134,8	2022 ¹⁰
0,3	0,0	115 (115)	1,3	22,5	130,3	3,1	37,4	5,6	664,9	1 234,4	3 751,1	2023
en millions de CHF												
Importations												
0,7	1,3	72,7 (4,0)	145,8	762,1	98,1	216,1	1 740,2	75,4	32,6	3 648,3	7 463,3	2019
0,7	0,9	57,7 (2,9)	139,6	751,2	88,0	191,1	1 681,5	72,9	21,6	3 161,8	6 814,4	2020
0,8	1,1	73,0 (3,6)	166,2	858,1	129,3	222,4	1 882,5	86,6	46,2	3 282,2	7 575,5	2021
0,9	1,2	82,3 (1,3)	164,8	887,1	159,2	233,2	1 882,3	92,0	54,9	3 711,8	8 127,2	2022 ¹⁰
0,7	0,6	59,4 (0,1)	126,2	792,8	121,0	215,6	1 782,0	78,1	25,5	3 332,9	7 271,2	2023
Exportations												
0,7	0,0	3,9 (3,8)	3,1	60,1	23,3	59,2	168,6	18,7	54,4	1 674,9	2 454,9	2019
0,6	0,0	3,7 (3,4)	2,5	89,7	23,3	41,2	156,8	7,3	43,9	1 197,2	1 867,0	2020
1,0	0,0	4,9 (4,4)	2,2	114,3	27,6	51,8	167,6	21,9	87,4	1 302,9	2 160,2	2021
0,8	0,0	4,3 (3,9)	2,0	69,3	32,8	53,9	196,0	33,9	77,7	1 742,3	2 641,9	2022 ¹⁰
0,5	0,0	2,8 (2,5)	3,7	52,4	32,5	45,0	200,8	8,3	45,0	1 254,5	1 989,2	2023

6 Matériel de construction : tarifs douaniers 4403.109/4403.11/4403.12 (bois bruts traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation), 4406 (traverses en bois pour voies ferrées), 4413 (bois dits « densifiés », en blocs, planches, lames ou profilés), 4418 (cadres de portes et fenêtres, poteaux et poutres, coffrages pour le bétonnage, bardeaux, panneaux assemblés pour revêtement de sol, bois d'ingénierie structural)

7 Matériel d'emballage : tarifs douaniers 4415 (caisses, cageots, palettes) ; 4416 (futailles, cuves, baquets, etc.)

8 Articles en bois : tarifs douaniers 4414 (cadres en bois), 4417 (outils), 4419 (articles en bois pour la table ou la cuisine), 4420 (bois marquetés et bois incrustés, objets d'ornement en bois, etc.), 4421 (autres ouvrages en bois, p. ex. cintres pour vêtements)

9 Des chapitres douaniers 48 et 49 : matériaux en papier et en carton et autres produits transformés, y compris imprimés (produits de l'édition, de la presse, partitions, etc.) ; sans papier recyclé

10 Les données de l'année 2022 ont été recalculées suite à des modifications du tarif des douanes et peuvent diverger des valeurs publiées dans l'Annuaire 2023.

Tableau 12.4 : Quantité des importations et exportations de bois et de produits en bois par région, 2023

en tonnes

Région de provenance Région de destination	Grumes		Bois d'industrie	Bois- énergie	Sous-produits du bois ² (y. c. bois de récupération)	Sciages		Placages	Contre- plaqué	Panneaux de particules	Panneaux de fibres
	Rés.	Feu. ¹				Rés.	Feu. ¹				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Importations											
Europe	77 459	18 691	15 784	25 345	527 628	146 834	29 245	2 439	97 629	123 324	100 278
– UE27	77 458	18 649	15 784	24 312	527 380	146 009	28 836	2 409	97 351	123 245	100 193
Allemagne	71 703	6 593	5 438	13 762	309 494	54 495	7 983	467	23 436	68 212	83 543
France	1 155	6 925	9 112	6 773	185 087	10 397	7 987	101	2 811	2 822	998
Italie	992	3 982	83	1 742	3 221	2 782	1 786	107	6 943	2 830	1 681
Autriche	3 147	195	977	144	21 411	48 725	4 893	659	35 809	27 157	6 175
– Europe de Nord ³	20	0	66	0	258	23 010	25	51	2 676	114	63
– Europe de l'Est ⁴	204	989	6	2 825	3 592	6 499	5 401	911	25 765	10 339	3 539
Baltique	0	1	6	0	589	1 555	575	240	10	339	1
Pologne	0	41	0	126	99	529	1 328	350	392	297	3 003
Républ. tchèque	51	0	0	801	1 421	2 150	153	45	11 593	9 509	56
Hongrie	151	791	0	0	2	27	1 321	90	0	1	338
Roumanie	0	42	0	24	914	32	33	0	22	121	21
– Turquie	0	0	0	0	22	0	112	0	8	3	69
CEI ⁵	0	0	0	58	94	249	80	0	16	14	11
Russie	0	0	0	0	3	194	0	0	16	0	0
Amérique du Nord	25	1	0	2	148	460	601	28	51	11	87
Canada	25	0	0	0	4	404	13	6	2	0	60
USA	0	3	0	2	144	56	588	22	49	10	27
Amérique du Sud	0	2	0	1	16	1	684	0	745	0	0
Afrique	0	68	1	0	0	0	673	8	0	0	0
Asie	0	4	0	7	65	6	279	203	101	117	175
Chine	0	1	0	7	38	2	101	3	88	108	88
Océanie	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Total importations	77 484	18 768	15 785	25 358	527 857	147 302	31 482	2 679	98 527	123 451	100 540
Exportations											
Europe	221 876	184 666	28 913	5 053	277 136	92 474	13 088	460	611	149 778	70 710
– UE27	221 876	184 666	28 913	5 053	277 136	91 922	13 031	414	575	135 891	60 189
Allemagne	11 302	86 483	3 570	567	128 725	4 490	543	83	263	96 075	14 055
France	51 429	3 090	6 145	6	14 488	36 627	712	80	25	7 320	5 401
Italie	104 118	69 006	17 191	2 508	64 045	41 939	5 484	187	10	16 116	3 661
Autriche	54 427	24 621	1 984	1 972	46 862	7 290	242	37	134	717	6 763
– Europe de Nord ³	0	20	0	0	1	118	1	0	35	3 038	2 868
– Europe de l'Est ⁴	600	1 442	22	0	18 730	568	4 312	62	87	690	7 861
Baltique	0	0	0	0	0	1	0	0	10	0	58
Pologne	0	0	0	0	0	0	18	5	36	226	451
Républ. tchèque	0	1 388	0	0	8 576	0	1	5	0	18	1 195
Hongrie	0	0	0	0	78	4	69	0	0	17	888
Roumanie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	853
– Turquie	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	91
CEI ⁵	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	386
Russie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amérique du Nord	0	1	0	0	0	469	5	2	3	529	12 627
Canada	0	0	0	0	0	463	0	1	2	235	4 202
USA	0	1	0	0	0	7	5	1	1	295	8 425
Amérique du Sud	0	0	0	0	0	13	0	0	0	1	1 037
Afrique	0	0	2	0	0	7	7	2	2	590	1 311
Asie	75	15 772	6 042	0	0	4 595	820	32	35	1 390	3 908
Chine	75	9 576	5 672	0	0	241	493	6	0	137	1 801
Océanie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	539
Total exportations	221 951	200 438	34 957	5 053	277 136	97 558	13 920	497	651	152 288	90 133

Description des catégories de produits : cf. les notes en bas de page sous les tableaux 12.2 et 12.3 ainsi que dans l'annexe

1 Y compris feuillus tropicaux

2 La quantité indiquée comme sous-produits comprend les positions 4401.2 (« bois en plaquettes ou en particules »), 4401.31 (« granulés de bois »), 4401.32 (« briquettes de bois »), 4401.39 (« sciures, déchets et débris de bois »), 4401.41 (« sciures, non agglomérés ») et 4401.49 (« déchets et débris de bois, non agglomérés ») du tarif douanier. Sous ces dernières positions sont également déclarées certaines quantités de bois de récupération.

3 Europe du Nord : Suède, Finlande, Norvège, Danemark

Pâte de bois	Cellulose	Produits semi-finis	Matériel de construction	Matériel d'emballage	Articles en bois	Meubles en bois	Constructions préfabr. en bois	Papier recyclé	Produits en papier et carton	Région de provenance Région de destination
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	
Importations										
894	73 766	47 013	303 932	138 668	42 495	250 541	22 606	153 410	1 086 562	Europe
848	73 766	46 506	299 255	137 744	41 657	233 758	21 333	153 410	1 076 018	– UE27
845	2 139	19 226	150 749	87 931	22 971	92 921	11 678	69 570	450 587	Allemagne
0	1 945	3 607	15 133	8 550	1 114	6 636	980	41 569	110 521	France
2	1	3 113	9 323	11 513	3 612	34 205	1 581	29 793	113 913	Italie
0	8 436	6 521	82 608	12 692	3 733	6 643	1 022	11 791	175 930	Autriche
46	40 009	987	4 685	1 400	246	7 512	496	72	78 741	– Europe de Nord ³
0	2 086	12 919	36 344	14 079	9 936	93 944	6 436	126	81 727	– Europe de l'Est ⁴
0	833	2 293	8 247	2 320	879	12 401	1 774	0	867	Baltique
0	253	4 658	8 031	8 856	5 844	52 904	884	1	32 702	Pologne
0	687	1 390	5 327	1 464	59	2 506	293	101	14 162	Républ. tchèque
0	0	1 393	260	292	515	1 347	35	0	6 363	Hongrie
0	0	238	2 040	316	540	5 593	390	0	474	Roumanie
0	0	4	169	32	24	4 911	0	38	4 756	– Turquie
0	0	24	1 276	601	424	1 614	52	0	1 567	CEI ⁵
0	0	7	5	0	0	6	0	0	3	Russie
28	2 853	1	28	46	46	143	45	50	3 526	Amérique du Nord
0	987	1	4	18	10	23	45	0	390	Canada
28	1 866	0	25	28	35	120	1	50	3 136	USA
0	3 495	512	15	368	16	382	0	0	141	Amérique du Sud
0	0	52	0	199	104	54	0	22	561	Afrique
0	2	522	6 149	233	5 988	31 470	70	39	21 994	Asie
0	0	363	4 774	166	5 102	18 426	61	1	15 324	Chine
0	479	24	152	1	1	67	0	0	13	Océanie
921	80 600	48 124	310 277	139 516	48 648	282 657	22 721	153 521	1 112 797	Total importations
Exportations										
0	64 047	808	14 092	77 000	1 462	26 427	4 438	415 565	748 757	Europe
0	63 839	728	12 133	76 619	1 342	18 611	4 334	415 565	739 608	– UE27
0	21 394	201	8 133	11 495	648	10 483	3 721	188 103	292 737	Allemagne
0	38 684	168	1 562	3 709	85	1 745	72	138 664	70 254	France
0	433	45	208	56 277	99	940	2	23 162	93 304	Italie
0	3 171	88	653	2 792	176	895	25	53 992	27 980	Autriche
0	24	26	41	177	12	199	131	0	986	– Europe de Nord ³
0	5	270	2 119	1 313	221	9 010	26	8 646	204 136	– Europe de l'Est ⁴
0	0	34	38	7	4	47	6	0	451	Baltique
0	1	63	75	294	119	203	0	8 471	106 235	Pologne
0	2	0	19	233	4	107	0	0	61 696	Républ. tchèque
0	2	87	75	64	3	98	0	0	3 999	Hongrie
0	0	0	34	304	6	1 176	0	0	518	Roumanie
0	0	0	0	1	21	40	0	0	979	– Turquie
0	0	4	193	34	20	148	161	0	499	CEI ⁵
0	0	3	0	0	4	1	0	0	164	Russie
0	6	0	140	451	111	534	0	0	2 545	Amérique du Nord
0	0	0	7	90	11	42	0	0	123	Canada
0	6	0	132	361	100	492	0	0	2 421	USA
0	2	0	31	20	39	224	0	0	1 453	Amérique du Sud
0	0	52	438	21	17	3 375	2	2	2 817	Afrique
0	12	22	274	521	418	592	215	0	15 609	Asie
0	10	0	76	247	72	57	0	0	5 790	Chine
0	0	0	6	5	13	24	0	0	308	Océanie
0	64 067	883	14 981	78 018	2 060	31 177	4 656	415 567	771 488	Total exportations

4 Europe de l'Est (ici sans la CEI) : 1. Baltique (Estonie, Lettonie, Lituanie); 2. Europe centre-orientale (Pologne, Slovaquie, Slovénie, République Tchèque, Hongrie); 3. Europe sud-orientale (Albanie, Bosnie et Herzégovine, Bulgarie, Kosovo, Croatie, Macédoine, Monténégro, Roumanie, Serbie)

5 CEI (Communauté des États indépendants) : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Kirgistan, Moldavie, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine, Ouzbékistan

Tableau 12.5 : Valeur des importations et exportations de bois et de produits en bois par régions, 2023

en millions de francs

Région de provenance Région de destination	Grumes		Bois d'industrie	Bois-énergie	Sous-produits du bois ² (y. c. bois de récupération)	Sciages		Placages	Contre-plaqué	Panneaux de particules	Panneaux de fibres	Pâte de bois
	Rés.	Feu. ¹				Rés.	Feu. ¹					
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Importations												
Europe	11,1	6,1	2,0	4,8	76,0	127,2	55,2	16,2	156,5	92,5	109,8	0,5
– UE27	11,1	6,1	2,0	4,5	75,9	126,0	54,5	15,8	155,9	92,4	109,5	0,5
Allemagne	9,8	0,9	0,7	1,6	47,4	40,8	15,2	4,3	38,7	50,2	87,1	0,5
France	0,2	2,7	1,1	1,4	18,2	6,4	13,7	0,6	3,1	2,7	1,4	0
Italie	0,2	1,7	0	0,7	1,1	3,8	4,4	1,8	11,5	4,1	4,1	0
Autriche	0,7	0	0,2	0,2	5,7	47,9	8,1	4,9	59,9	22,5	6,0	0
– Europe de Nord ³	0	0	0	0	0,1	18,8	0,2	0,3	4,9	0,2	0,3	0
– Europe de l'Est ⁴	0,1	0,7	0	1,1	1,8	7,7	9,5	3,8	38,0	6,2	4,1	0
Baltique	0	0	0	0	0,5	1,1	0,8	1,4	0	0,2	0	0
Pologne	0	0	0	0,1	0,1	1,7	3,9	0,3	1,0	0,4	3,5	0
Républ. tchèque	0	0	0	0,5	0,6	2,4	0,4	0,4	17,1	5,5	0,1	0
Hongrie	0,1	0,6	0	0	0	0	1,2	0	0	0	0,3	0
Roumanie	0	0	0	0	0,4	0,2	0	0	0	0,1	0	0
– Turquie	0	0	0	0	0	0	0,4	0	0	0	0,1	0
CEI ⁵	0	0	0	0	0	0,4	0,3	0	0	0	0	0
Russie	0	0	0	0	0	0,3	0	0	0	0	0	0
Amérique du Nord	0,1	0	0	0	0,1	1,6	1,2	0,6	0,1	0	0,4	0
Canada	0,1	0	0	0	0	1,4	0	0	0	0	0,1	0
USA	0	0	0	0	0,1	0,2	1,1	0,6	0,1	0	0,3	0
Amérique du Sud	0	0	0	0	0	0	2,1	0	0,7	0	0	0
Afrique	0	0,1	0	0	0	0	1,4	0	0	0	0	0
Asie	0	0	0	0	0	0	0,8	1,4	0,2	0,2	0,5	0
Chine	0	0	0	0	0	0	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0
Océanie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total importations	11,2	6,4	2,0	4,8	76,2	128,8	60,7	18,3	157,5	92,7	110,8	0,6
Exportations												
Europe	25,6	22,8	4,0	0,4	6,5	46,7	6,1	2,7	3,2	79,7	99,4	0
– UE27	25,6	22,8	3,6	0,4	6,5	45,8	6,1	2,6	2,8	72,0	88,2	0
Allemagne	0,9	8,3	0,4	0,1	2,9	5,0	0,9	1,1	1,3	49,7	23,7	0
France	6,7	0,1	0,8	0	0,4	20,3	0,4	0,3	0,2	4,2	10,8	0
Italie	11,3	11,3	2,1	0,2	2,2	15,1	2,3	0,6	0,1	9,5	6,0	0
Autriche	6,2	1,8	0,2	0,1	0,5	4,1	0,2	0,3	0,5	0,5	11,1	0
– Europe de Nord ³	0	0	0	0	0	0,4	0	0	0,4	1,9	4,7	0
– Europe de l'Est ⁴	0,4	0,6	0	0	0,2	0,3	1,5	0,4	0,4	0,5	7,9	0
Baltique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,2	0
Pologne	0	0	0	0	0	0	0	0	0,3	0,2	0,7	0
Républ. tchèque	0	0,4	0	0	0	0	0	0,1	0	0	2,0	0
Hongrie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,2	0
Roumanie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,6	0
– Turquie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0
CEI ⁵	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,6	0
Russie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amérique du Nord	0	0,1	0	0	0	0,6	0,2	0,1	0	0,7	25,1	0
Canada	0	0	0	0	0	0,6	0	0	0	0,2	4,6	0
USA	0	0,1	0	0	0	0	0,2	0	0	0,4	20,5	0
Amérique du Sud	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,6	0
Afrique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,6	1,5	0
Asie	0	1,8	0,6	0	0	5,6	0,2	0,8	0,2	1,0	6,9	0
Chine	0	1,0	0,6	0	0	0,7	0,2	0,2	0	0,1	2,0	0
Océanie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,7	0
Total exportations	25,6	24,6	4,1	0,4	6,7	52,9	6,5	3,7	3,4	81,9	135,3	0

Description des groupes de produits : cf. notes de bas de page, tableau 12.4

Cellulose	Produits semi-finis	Matériel de construc- tion	Matériel d'embal- lage	Articles en bois	Meubles en bois	Construc- tions préfabr. en bois	Papier recyclé	Produits en papier et carton	Valeur totale du volume des échanges par rég.	Région de provenance Région de destination
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	
Importations										
53,3	121,9	768,4	118,8	133,9	1 617,3	77,3	25,5	3 084,7	6 659,0	Europe
53,2	120,2	750,4	117,9	130,8	1 539,2	73,7	25,5	3 004,5	6 469,6	– UE27
2,0	38,4	351,2	62,8	54,6	621,2	35,2	11,8	1 384,0	2 858,4	Allemagne
1,3	10,9	35,4	14,3	13,0	75,3	4,2	8,3	367,8	582,0	France
0	13,3	48,3	14,5	20,0	344,8	5,4	4,0	384,6	868,3	Italie
5,9	10,6	169,2	9,4	10,0	73,5	3,7	1,1	365,2	804,7	Autriche
29,8	3,1	28,9	1,5	2,0	47,1	1,6	0	115,0	253,8	– Europe de Nord ³
1,5	42,3	116,4	13,4	28,7	369,2	24,5	0	205,6	874,6	– Europe de l'Est ⁴
0,5	3,9	28,4	2,8	2,3	51,4	5,3	0	5,2	103,8	Baltique
0,2	16,4	29,6	7,1	14,4	185,3	8,0	0	75,5	347,5	Pologne
0,5	3,1	11,9	1,3	0,5	13,7	1,2	0	52,3	111,5	Républ. tchèque
0	1,1	1,5	0,4	1,6	10,5	0,1	0	23,0	40,4	Hongrie
0	0,4	4,8	0,4	1,8	23,3	1,1	0	3,4	35,9	Roumanie
0	0	0,7	0	0,3	20,2	0	0	20,5	42,2	– Turquie
0	0	3,4	0,3	1,6	6,9	0	0	7,0	19,9	CEI ⁵
0	0	0,0	0	0	0	0	0	0	0,3	Russie
2,9	0	0,1	0,8	1,1	3,3	0,3	0	72,1	84,7	Amérique du Nord
0,8	0	0	0	0,4	0,2	0,3	0	9,5	12,8	Canada
2,1	0	0,1	0,7	0,7	3,1	0	0	62,6	71,7	USA
2,8	0	0	0,3	0,2	2,3	0	0	0,9	9,3	Amérique du Sud
0	0,2	0	0	6,1	0,5	0	0	1,7	10,0	Afrique
0	2,0	23,5	1,0	74,4	158,1	0,5	0	173,3	435,9	Asie
0	1,6	19,4	0,9	51,7	85,6	0,4	0	127,5	288,3	Chine
0,4	0,1	0,7	0	0	0,5	0	0	0,4	2,1	Océanie
59,4	126,2	792,8	121,0	215,6	1 781,9	78,1	25,5	3 332,9	7 203,4	Total importations
Exportations										
2,7	2,8	46,4	31,3	19,6	153,7	6,9	45,0	939,4	1 544,9	Europe
2,4	2,7	45,4	31,0	16,7	138,8	6,6	45,0	907,1	1 472,1	– UE27
1,1	0,6	30,8	8,0	5,5	82,2	4,1	23,3	362,4	612,3	Allemagne
0,7	0,9	5,3	1,6	3,8	22,5	0,5	12,0	138,7	230,2	France
0,3	0,3	0,7	17,1	2,2	8,7	0,0	1,4	101,7	193,1	Italie
0	0,2	1,8	1,1	1,3	5,6	0	7,4	47,2	90,1	Autriche
0	0	0,3	0,3	0,3	2,3	0,5	0	16,6	27,7	– Europe de Nord ³
0	0,6	2,3	1,4	1,3	5,9	0	0,6	146,8	171,1	– Europe de l'Est ⁴
0	0,1	1,0	0	0	0,3	0	0	1,8	3,4	Baltique
0	0,3	0,3	0,3	0,1	0,8	0	0,6	66,7	70,3	Pologne
0	0	0	0,6	0,1	0,4	0	0	31,7	35,3	Républ. tchèque
0	0	0,3	0	0	0,3	0	0	11,0	12,8	Hongrie
0	0	0,0	0,3	0,1	0,4	0	0	2,8	4,2	Roumanie
0	0	0	0	0,1	0,3	0	0	3,6	4,1	– Turquie
0	0	1,2	0,1	0,5	2,1	0,7	0	9,5	14,7	CEI ⁵
0	0	0	0	0,1	0	0	0	1,0	1,1	Russie
0	0	0,4	0,6	5,3	25,4	0	0	85,1	143,6	Amérique du Nord
0	0	0	0	0,3	1,4	0	0	5,1	12,2	Canada
0	0	0,4	0,6	5,0	24,0	0	0	80,0	131,2	USA
0	0	0	0	1,7	1,2	0	0	21,3	25,8	Amérique du Sud
0	0,7	1,5	0	0,5	2,7	0	0	57,0	64,5	Afrique
0	0,2	4,0	0,5	17,5	17,4	1,4	0	148,8	206,9	Asie
0	0	0,5	0	3,8	2,1	0	0	33,8	45,0	Chine
0	0	0,1	0	0,4	0,4	0	0	3,0	4,6	Océanie
2,8	3,7	52,4	32,5	45,0	200,8	8,3	45,0	1 254,5	1 990,1	Total exportations

Tableau 12.6 : Importations de bois ronds tropicaux par pays, 1990-2023¹*en tonnes*

	Total	Alle- magne	France	Reste de l'Europe	Rép. dém. du Congo	Gabon	Ghana	Came- roun	Répu- blique du Congo	Reste de l'Afrique	Amérique du Nord et du Sud	Asie
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1990	11 876	175	168	1	0	0	2 135	4 484	0	4 710	72	131
1995	8 181	56	779	1	0	0	0	3 413	0	3 813	123	1
2000	7 100	691	265	106	1 800	220	0	1 971	977	1 254	18	18
2005	1 640	492	369	0	0	41	0	0	736	42	0	1
2010	530	55	33	16	0	45	21	82	268	1	0	9
2015	138	0	0	0	23	0	0	115	0	0	0	0
2016	74	0	0	47	12	0	0	0	15	0	0	0
2017	139	0	0	0	22	0	0	0	0	117	0	0
2018	43	0	0	0	13	0	0	4	17	8	0	1
2019	67	0	0	0	25	0	0	41	0	0	0	1
2020	3	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1
2021	60	0	0	0	0	0	5	4	34	14	1	1
2022	13	0	0	0	0	0	0	0	0	11	1	0
2023	70	0	0	1	0	0	0	0	58	9	2	1

Tableau 12.7 : Importations de sciages tropicaux par pays, 1990-2023¹*en tonnes*

	Total	Alle- magne	France	Reste de l'Europe	Rép. dém. du Congo	Ghana	Came- roun	Rép. du Congo	Rép. centrafr.	Reste de l'Afrique	Brésil	Reste de l'Amé- rique	Asie
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1990	12 819	3 544	6 190	880	114	20	287	40	0	120	950	71	603
1995	7 838	1 982	3 530	425	694	0	407	137	0	29	456	103	75
2000	9 267	2 228	3 917	1 375	359	494	230	55	0	44	509	36	18
2005	13 829	5 685	3 634	2 451	297	579	307	295	19	160	239	154	9
2010	11 228	5 971	2 930	1 390	23	84	113	23	0	0	548	129	20
2015	6 371	3 117	400	538	573	47	203	596	39	92	506	92	169
2016	6 738	2 557	714	451	817	37	360	827	28	132	647	45	123
2017	6 646	2 491	361	236	1 417	10	536	355	11	184	933	41	71
2018	4 764	2 177	338	243	227	29	285	530	36	44	781	48	26
2019	4 668	2 242	527	312	77	5	91	470	61	129	710	25	19
2020	4 126	1 748	266	291	82	17	164	415	16	34	1 006	63	25
2021	3 852	1 659	232	421	111	0	101	255	63	21	887	76	27
2022	3 402	1 773	93	372	239	42	98	292	18	44	290	27	114
2023	3 689	1 680	99	472	123	3	241	275	8	22	654	26	86

¹ La statistique du commerce extérieur a été révisée au 1^{er} janvier 2012. En raison d'un changement de système dans l'indication de la provenance géographique (remplacement du « pays de production » par le « pays d'origine »), les valeurs ne sont plus directement comparables avec celles des années précédentes.

Tableau 12.8 : Importations et exportations de bois de construction¹ 2022-2023

	Importations					Exportations					Solde
	Total bois de construction	Bois lamellé-collé (BLC) ²	Bois lamellé croisé (CLT ou X-lam) ³	Poutres en I ⁴	Autres bois d'ingénierie structural ⁵	Total bois de construction	Bois lamellé-collé (BLC) ²	Bois lamellé croisé (CLT ou X-lam) ³	Poutres en I ⁴	Autres bois d'ingénierie structural ⁵	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
en tonnes											
2023	155 251	136 872	15 911	174	2 294	1 408	882	19	10	497	153 843
2022	125 979	111 358	12 024	159	2 438	451	83	53	31	284	125 528
en millions de francs											
2023	187,53	154,89	26,14	0,46	6,04	3,52	2,61	0,05	0,03	0,83	184,01
2022	188,06	158,76	23,03	0,17	6,10	0,73	0,38	0,12	0,03	0,20	187,33

1 Ces valeurs ont été relevées séparément en 2022 pour la première fois.
2 Numéro du tarif douanier 4418.81
3 Numéro du tarif douanier 4418.82
4 Numéro du tarif douanier 4418.83
5 Numéro du tarif douanier 4418.89

Source: Statistique du commerce extérieur de la Suisse, OFDF

13 Bilan du bois

De la production primaire en forêt jusqu'à l'utilisation finale, la matière première bois passe par diverses étapes de traitement, de transformation et de commercialisation, dont la durée et le transport varient nettement selon le type d'utilisation. Lors des processus de traitement et de transformation, les produits à base de bois finis et semi-finis peuvent être importés ou exportés. À chacune de ces étapes interviennent des processus de recyclage en vue d'une revalorisation matière. Il est possible de représenter ces flux de substances au moyen d'un modèle de flux des matériaux fondé sur le calcul des ressources en bois et de leur utilisation (cf. graph. 13.1).

Ressources en bois et utilisation de matières premières à base de bois

Le bilan du bois brut (cf. tab. 13.1) présente le volume des ressources de bois brut non traité disponibles en Suisse pour les catégories de bois de forêt (grumes, bois d'industrie, bois-énergie), de bois hors forêt, des sous-produits issus de la transformation du bois et d'autres matières premières à base de bois, comme le bois de récupération et le papier recyclé. Environ 60 % de ces ressources proviennent de la forêt. La production indigène de matières premières à base de bois a baissé de 2,6 % par rapport à l'année précédente. Après une baisse marquée, les exportations de matières premières à base de bois se sont stabilisées et restent pratiquement inchangées (+ 0,9 %). Les importations ont quant à elles reculé de 17,6 % et retrouvent leur niveau de 2021. Après avoir augmenté trois années consécutives, le volume total de ressources disponibles en Suisse a donc baissé (– 5,2 %) pour s'établir à 8,99 millions de m³.

Le tableau 13.2 répartit l'utilisation de matières premières à base de bois en trois catégories principales. Alors que le volume utilisé pour produire de l'énergie avait augmenté ces trois dernières années, il a à nouveau diminué par rapport à l'année précédente (– 2,7 %) pour atteindre environ 6,04 millions de m³ en 2023, ce qui représentait 57,9 % des matières premières. L'industrie du papier et des panneaux a utilisé 1,40 million de m³ de matières premières à base de bois, ce qui correspond à 15,6 % du volume disponible et à une diminution pour la quatrième année consécutive. Pratiquement comme l'année précédente, les fabricants de produits en bois massif et de matériaux en bois ont

utilisé 1,20 million de m³ de matières premières à base de bois, soit 13,4 % des ressources disponibles en Suisse.

Bilan du bois au regard de la production indigène et du commerce extérieur

Le bilan du bois (cf. tab. 13.3) présente la production indigène ainsi que les importations et les exportations de bois et de produits à base de bois. En 2023, la production indigène a atteint 9,63 millions de m³ et a donc enregistré une baisse de 2,6 % après trois années positives. Le bilan du commerce extérieur pour 2023 affichait un excédent d'importations de 1,36 million de m³, bien que les importations de bois et de produits à base de bois aient diminué de 8,1 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 5,10 millions de m³. Dans le même temps, les exportations ont également diminué de 6,6 % pour atteindre 3,74 millions de m³. En 2023, la consommation indigène des ressources à base de bois a diminué de 3,8 % par rapport à l'année précédente pour s'établir à 10,99 millions de m³. En observant l'évolution dans le temps, on note que la consommation de ressources était supérieure à la production indigène servant à la transformation du bois ces dernières années.

Consommation finale de bois

Le tableau 13.4 répartit la consommation finale de bois en trois principaux domaines d'utilisation. Alors qu'elle s'était accrue ces trois dernières années, la consommation totale a baissé de 3,8 % et se chiffre à 10,99 millions de m³. En 2023, quelque 38,1 % de ce volume ont fait l'objet d'une revalorisation matière, soit une part presque identique à celle de l'année précédente. En même temps, la part de bois valorisé à des fins énergétiques est elle aussi restée inchangée (59,3 %). Les 2,6 % restants se sont rapportés à d'autres utilisations (p. ex. agriculture, horticulture) ou à des pertes de récolte et de transformation.

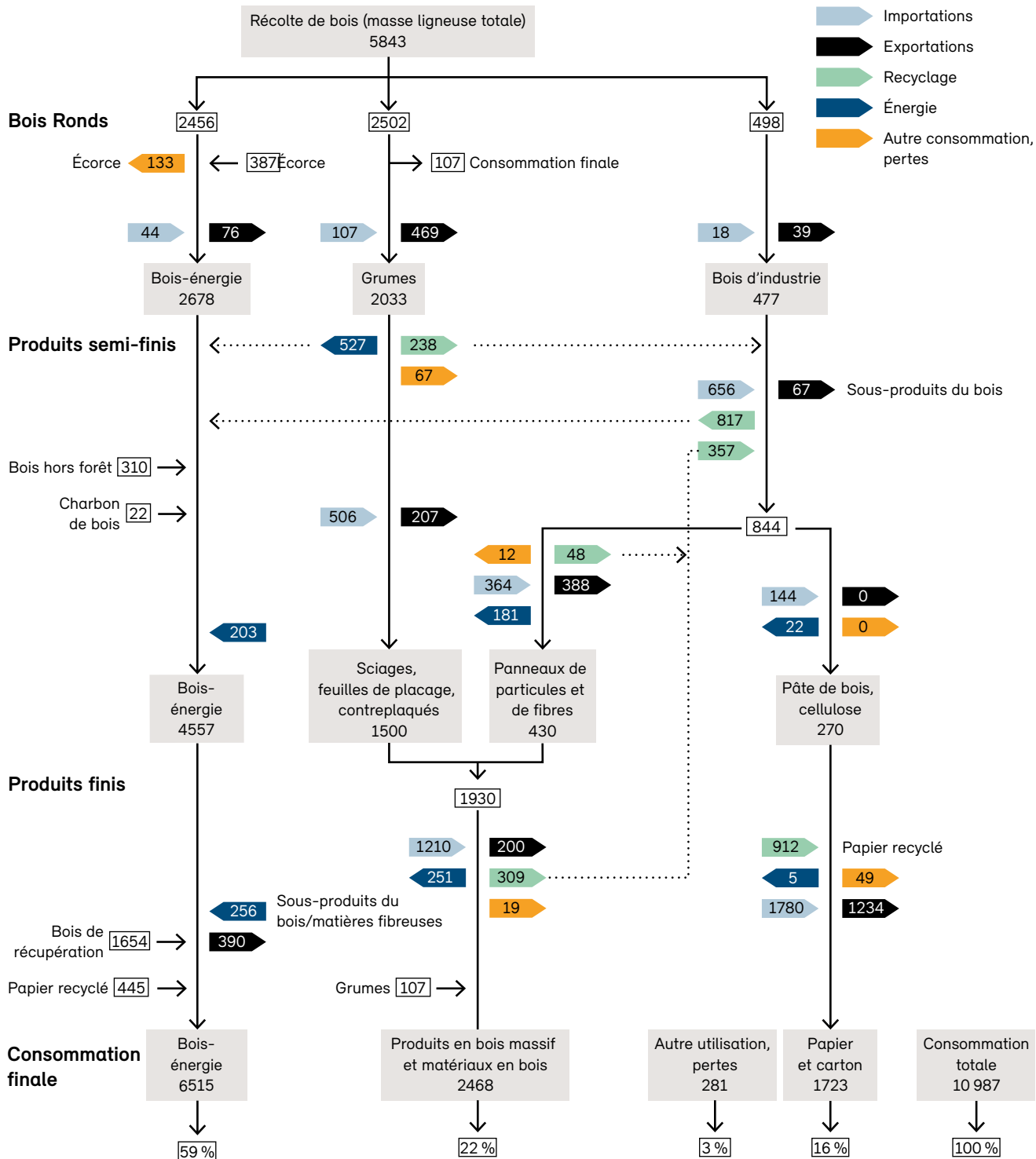
Source

- Calculs de l'OFEV, division Forêts

Pour en savoir plus

- OFEV : Annuaire La forêt et le bois 2010 à 2023, chapitres 4, 11, 12, 13

Graphique 13.1 : Flux du bois en Suisse, 2023
en milliers de m³ de bois compact



Calculs sans stocks
De petits écarts peuvent apparaître en raison de l'arrondissement des chiffres.
Source : Calculs et estimations de l'OFEV, division Forêts

Tableau 13.1 : Ressources en bois brut et en papier recyclé, 2023*en milliers de m³ de bois compact*

Assortiments	Production indigène	Importations	Exportations	Disponible en Suisse
	1	2	3	4
Bois de forêt				
– grumes écorcées et autres assortiments	2 502	107	469	2 140
– bois d'industrie non écorcé	498	18	39	477
– bois-énergie non écorcé	2 456	28	6	2 479
– écorces	387	16	70	333
Bois de forêt, total	5 843	169	584	5 428
Bois hors forêt	310			310
Sous-produits du bois ¹	1 646	656	67	2 235
Bois de récupération	1 649	2	390	1 262
Papier recyclé	1 826	246	665	1 407
Total	11 274	1 073	1 706	10 641
Comptages multiples sous-produits	– 1 646			– 1 646
Total bois brut et papier recyclé	9 629	1 073	1 706	8 995
Total bois brut et papier recyclé 2022	9 881	1 302	1 691	9 492
Total bois brut et papier recyclé 2021	9 852	1 105	1 900	9 056
Total bois brut et papier recyclé 2020	9 515	894	1 898	8 511
Total bois brut et papier recyclé 2019	9 361	1 004	2 147	8 218

1 Y compris comptages multiples résultant de la transformation indigène

Tableau 13.2 : Utilisation de bois brut et de papier recyclé, 2023*en milliers de m³ de bois compact*

Assortiments	Produits en bois massif	Industrie du papier et des panneaux	Énergie	Autres et pertes	Total
	1	2	3	4	5
Bois de forêt					
– grumes	1 201		3	128	1 333
– bois d'industrie		489			489
– bois-énergie, y compris écorce de grumes			2 678	133	2 811
Bois de forêt, total	1 201	489	2 681	261	4 633
Bois hors forêt			310		310
Sous-produits du bois ¹		356	1 795	77	2 227
Bois de récupération valorisé			1 262	0	1 262
Papier recyclé collecté		912	445	49	1 407
Total	1 201	1 756	6 493	388	9 838
Comptages multiples de sous-produits		– 357	– 454	– 32	– 843
Total bois brut et papier recyclé	1 201	1 399	6 039	356	8 995
Total bois brut et papier recyclé 2022	1 262	1 621	6 204	405	9 492
Total bois brut et papier recyclé 2021	1 259	1 687	5 730	380	9 056
Total bois brut et papier recyclé 2020	1 179	1 691	5 282	359	8 511
Total bois brut et papier recyclé 2019	1 139	1 729	4 998	353	8 218

1 Y compris comptages multiples résultant de la transformation indigène

Tableau 13.3 : Bilan du bois selon la production indigène et le commerce extérieur, 2023*en milliers de m³ de bois compact*

Produits	Production indigène	Importations	Exportations	Consommation indigène
	1	2	3	4
Bois brut, bois de récupération et papier recyclé	9 629	1 073	1 706	8 995
Différence résultant du commerce extérieur				
– charbon de bois		22	5	17
– sciages, produits de raboterie, placages, contreplaqué		506	207	299
– panneaux de particules et de fibres		364	388	– 24
– pâte de bois et cellulose		144	0	144
– produits en papier et en carton		1 780	1 234	546
– produits finis (p. ex. meubles, bois de charpente, etc.)		1 210	200	1 010
Total bois et produits à base de bois	9 629	5 100	3 741	10 987
Total bois et produits à base de bois 2022	9 881	5 549	4 004	11 426
Total bois et produits à base de bois 2021	9 852	5 717	4 366	11 203
Total bois et produits à base de bois 2020	9 515	5 386	4 238	10 663
Total bois et produits à base de bois 2019	9 361	5 578	4 641	10 299

Tableau 13.4 : Consommation de bois selon les utilisations, 2023*en milliers de m³ de bois compact*

Utilisation	1 000 m ³	%
	1	2
Utilisation comme matériau		
– produits en bois	2 468	22,5
– produits en papier et en carton	1 723	15,7
Utilisation énergétique	6 515	59,3
Autres utilisations, pertes	281	2,6
Total bois et produits à base de bois	10 987	100,0
Total bois et produits à base de bois 2022	11 426	
Total bois et produits à base de bois 2021	11 203	
Total bois et produits à base de bois 2020	10 663	
Total bois et produits à base de bois 2019	10 299	

14 Énergie du bois

Contexte

Si le marché a été marqué en 2022 par une forte hausse de la demande de bois-énergie et par l'augmentation des prix des bûches, des pellets et des plaquettes de bois qui s'en est suivie, il s'est nettement apaisé en 2023. La demande s'est stabilisée à un niveau attendu et les prix ont stagné tout au long de l'année. Tant la demande que les prix restent toutefois bien plus élevés qu'avant la guerre en Ukraine. La tendance à la décarbonation de la production de chaleur se poursuit notamment dans les villes, et de nombreux projets et idées de projets sont à l'étude. Il en résulte également une forte demande de bois-énergie à moyen terme. Autre tendance qui se dessine lentement : les nouvelles installations de grande ampleur misent de plus en plus sur une production de chaleur mixte, c'est-à-dire des sources d'énergie alternatives en été (p. ex. énergie solaire thermique, photovoltaïque, pompes à chaleur) auxquelles s'ajoutent, en hiver, des chaudières à bois pour couvrir les besoins accrus en chaleur.

Monitoring

Fin 2023, l'OFEV a publié le rapport final « Grundlagenarbeit zu einem Monitoring Holzenergie in der Schweiz » (disponible en allemand uniquement). Les résultats et données obtenus ont été entièrement intégrés dans le présent annuaire. Ce travail de fond a permis de mettre en place un monitoring continu de l'énergie du bois. Par ailleurs, plusieurs stratégies cantonales concernant le bois-énergie et des études de potentiel ont été publiées au cours des douze derniers mois. Les chiffres et connaissances qui en découlent ont également été intégrés au présent annuaire et ont permis d'obtenir des résultats encore plus robustes (cf. tab. 14.2).

Nombre de chauffages au bois et puissance installée

Le nombre total de chauffages au bois a atteint 500 000 unités fin 2023, marquant un recul de 2,4 % par rapport à 2022. La puissance de chauffage s'est donc stabilisée par rapport à l'année précédente et est actuellement d'environ 10 100 MW. Le nombre de chauffages individuels a encore reculé (- 2,7 % par rapport à 2022), totalisant 439 700 unités. Le nombre total de chauffages centraux a légèrement diminué pour atteindre 46 000 unités (- 1,1 %), soit une puissance totale de

1330 MW (- 2,6 %). Les installations de chauffage automatique > 50 kW ont progressé de 2,0 %, à 12 700 unités, la puissance installée étant de 3380 MW (+ 2,6 %). Au total, 33 installations de couplage chaleur-force (petits moteurs Stirling inclus) sont actuellement en service, pour une puissance de 335 MW (+ 4,3 %).

Le nombre d'installations spéciales s'élève à 104, dont 29 usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM).

Utilisation de l'énergie

En 2023, environ 11 900 GWh d'énergie utile ont été produits à partir de bois (en données corrigées des variations météorologiques¹), soit une hausse de 1,5 % par rapport à 2022. Environ 721 GWh, soit 6,0 % de l'énergie utile totale, ont servi à produire de l'électricité. Cela correspond à une augmentation de 3,6 % par rapport à 2022. Depuis 1990, le rendement de la production de chaleur à partir de bois (sans les UIOM) a été régulièrement amélioré, passant de 59 % en 1990 à 76 % en 2023. La part de bois utilisé comme carburant équivalait toujours à 0 % et celle de bois utilisé pour la production d'électricité brute s'est élevée à 0,7 %. Sur l'ensemble de la consommation énergétique finale, la part d'énergie produite à partir de bois a légèrement augmenté et est passée de 5,4 % à 5,5 % (cf. graph. 14.1).

Consommation de bois-énergie

Concernant les combustibles, la part du bois dans la consommation finale a continué de progresser et se montait à 14,7 % en 2023 (cf. graph. 14.1). La consommation de bois-énergie est exprimée en mètres cubes de bois compact en valeurs corrigées des variations météorologiques.

Les bûches de bois sont brûlées dans des cheminées, des poêles suédois, des poêles en faïence, des cuisinières et des chaudières. Leur consommation s'est élevée à 1,04 million de m³ (- 2,0 % par rapport à 2022).

La consommation de plaquettes de bois, surtout utilisées dans des chauffages automatiques et des installations

1 cf. définition dans le glossaire

de couplage chaleur-force, a atteint 2,26 millions de m³ (+ 2,2 %).

Les sous-produits du bois provenant d'entreprises de transformation du bois sont utilisés pour alimenter des chauffages automatiques ou des chaudières à bûches, mais aussi des installations de couplage chaleur-force et des installations spéciales. Par rapport à l'année précédente, le volume valorisé de cette matière a fortement augmenté (+ 6,9 %), passant à 0,82 million de m³ (cf. tab. 14.2).

Le volume de bois de récupération valorisé dans les UIOM, dans les chauffages au bois de récupération et, en partie, dans des installations de couplage chaleur-force s'est élevé à 1,26 million de m³ (+ 3,4 %, cf. tab. 14.2).

La demande de pellets pour poêles et chaudières reste élevée : elle a augmenté de 6,5 % pour atteindre 0,78 million de m³ (m³p de sous-produits du bois utilisés comme matière première des pellets), ce qui correspond à une consommation corrigée des variations météorologiques d'environ 411 500 tonnes de pellets (cf. tab. 14.2).

Commerce extérieur ainsi que production et consommation indigènes de pellets

Après l'année exceptionnelle de 2022, les importations de pellets (valeurs effectives, non corrigées des variations météorologiques) sont revenues à la normale. En tenant compte des stocks encore bien remplis en raison de la situation particulière de 2022, elles ont baissé de 36 % par rapport à l'année précédente, atteignant 71 500 tonnes (cf. tab. 14.3). Elles provenaient à 95 % d'Allemagne, d'Autriche et de France. En 2023, la production nationale s'élevait à environ 341 000 tonnes (- 7,2 %) et représentait donc 82 % de la consommation finale.

Consommation actuelle, potentiels et consommation future

Environ la moitié du bois utilisé pour la production d'énergie provient directement des forêts. Par ordre décroissant selon la quantité, les autres sources et assortiments sont le bois de récupération, les sous-produits du bois, les pellets et le bois hors forêt. À l'heure actuelle, le potentiel énergétique est déjà exploité à 89 %. Il faut toutefois noter qu'en cas de hausses des prix dans certaines circonstances, d'autres potentiels pourraient être exploités

de manière rentable. Le bois-énergie de forêt ainsi que le bois hors forêt et le bois de récupération recèlent les principaux potentiels restants. Une comparaison entre ces potentiels restants ainsi que les projets planifiés et les idées de projet pour de grandes installations montre que la réalisation de tous les projets envisagés nécessiterait une consommation supplémentaire de 1,93 million de m³ (5,16 millions de MWh). Ces potentiels restants seraient donc très largement épuisés (cf. tab. 14.2).

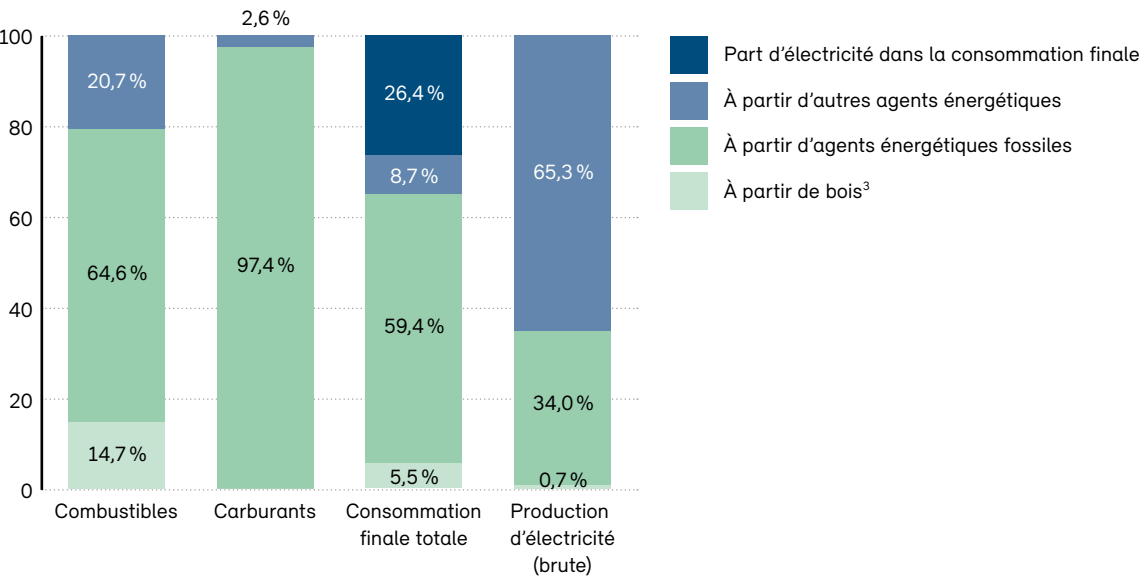
Sources

- Statistique globale de l'énergie, OFEN. www.bfe.admin.ch > Approvisionnement > Statistiques > Statistiques de l'énergie > Statistique globale de l'énergie
- Statistique suisse de l'énergie du bois, OFEN. www.bfe.admin.ch > Approvisionnement > Statistiques > Statistiques de l'énergie > Statistiques sectorielles (en allemand)
- Statistique du commerce extérieur, OFDF : www.bazg.admin.ch > Thèmes > Statistique du commerce extérieur > Banque de données Swiss-Impex
- Keel A., Kühne A., Chrenko R., (2023) : Grundlagenarbeit zu einem Monitoring Holzenergie in der Schweiz. Schlussbericht. Bern : Bundesamt für Umwelt BAFU. 64 S. (en allemand) www.bafu.admin.ch > Thème Forêts et bois > Informations pour spécialistes > Utilisation du bois > Energie du bois > Documents
- Thees O., Burg V., Erni M., Bowman G., Lemm R., (2017) : Biomassepotenziale der Schweiz für die energetische Nutzung. Ergebnisse des Schweizerischen Energiekompetenzzentrums SCCER BIOSWEET. WSL Berichte 57. Birmensdorf : Eidg. Forschungsanstalt für Wald, Schnee und Landschaft WSL. 299 S. (en allemand) www.bafu.admin.ch > Thème Forêts et bois > Informations pour spécialistes > Utilisation du bois > Energie du bois > Documents
- Association professionnelle de la branche suisse des granulés de bois proPellets.ch : www.propellets.ch

Pour en savoir plus

- www.bafu.admin.ch > Thème Forêts et bois > Informations pour spécialistes > Utilisation du bois > Energie du bois
- www.bfe.admin.ch/statistiques
- Energie-bois Suisse : www.energie-bois.ch

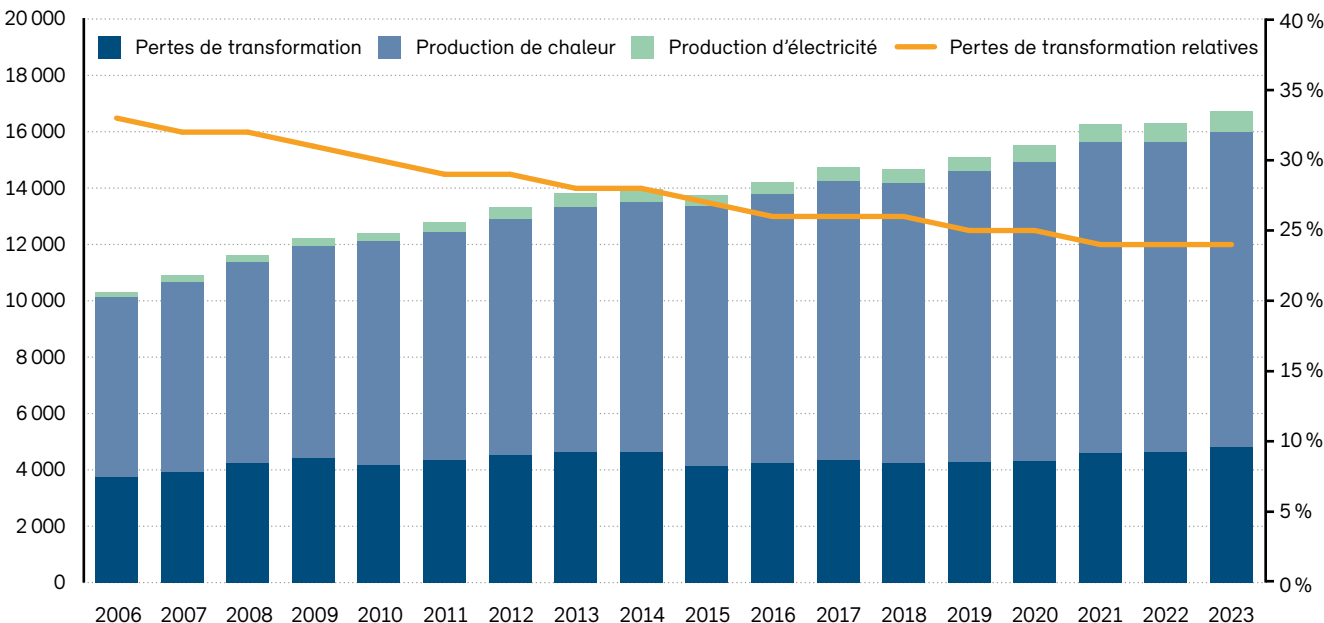
Graphique 14.1 : Statistique énergétique globale : part du bois dans la consommation finale et dans la production d'électricité, 2023
en % de la consommation finale¹ resp. de la production d'électricité²



- 1 Consommation finale en Suisse en 2023 : 767 450 TJ (213 181 GWh)
2 Production nationale d'électricité (brute) en 2023 : 259394 TJ (72 054 GWh)
3 Sans bois utilisés dans les UIOM

Source : Statistique globale suisse de l'énergie, OFEN

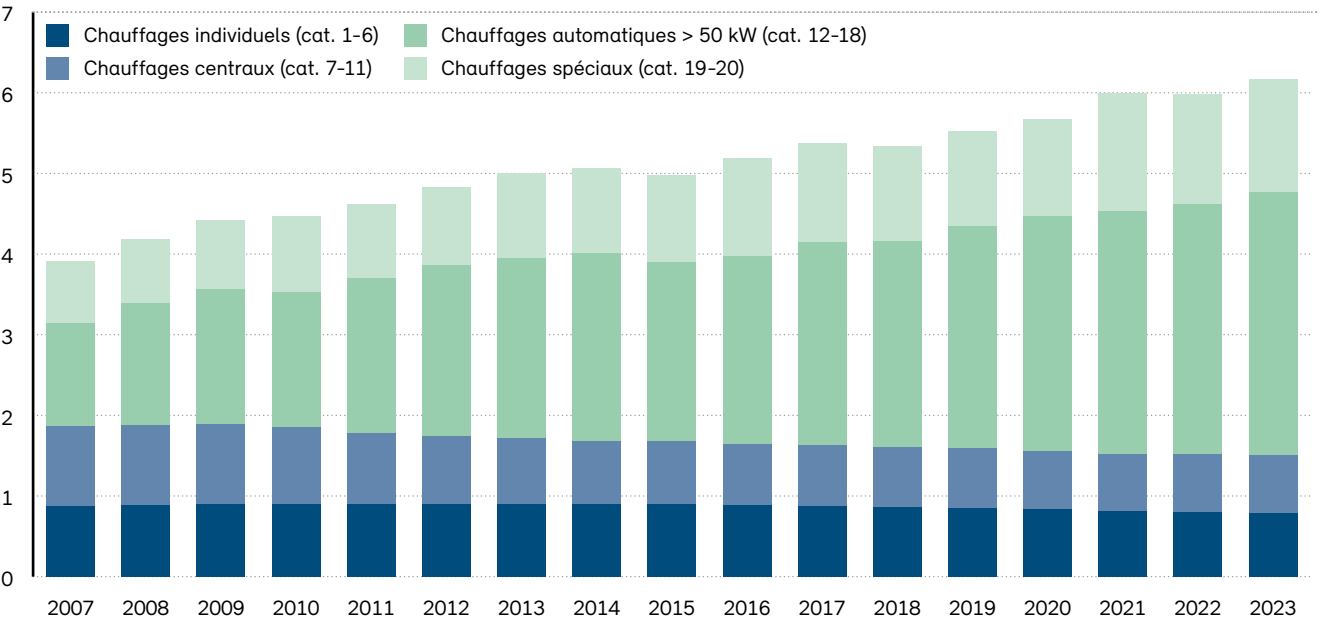
Graphique 14.2 : Consommation de bois-énergie¹, 2006-2023, corrigée des variations météorologiques²
en GWh resp. %



- 1 Y compris bois de récupération utilisé dans les UIOM
2 Données remaniées à partir d'une base de données améliorée

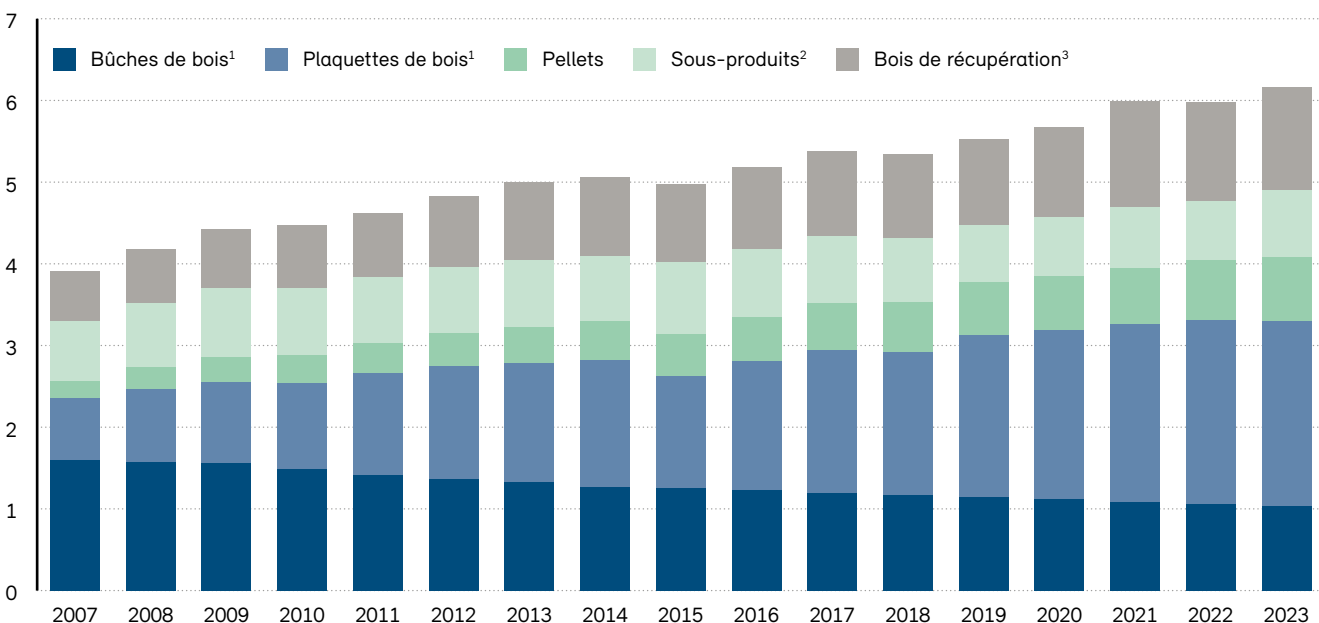
Source : Statistique suisse de l'énergie du bois, OFEN

Graphique 14.3 : Consommation de bois-énergie par type de chauffage, 2007-2023, corrigée des variations météorologiques
en millions de m³



Source : Statistique suisse de l'énergie du bois, OFEN

Graphique 14.4 : Consommation de bois-énergie par type de combustible, 2007-2023, corrigée des variations météorologiques
en millions de m³



- 1 Bois à l'état naturel
- 2 Des entreprises de transformation du bois
- 3 Y compris bois de récupération utilisé dans les usines d'incinération des ordures ménagères

Source : Statistique suisse de l'énergie du bois, OFEN

Tableau 14.1 : Consommation de bois-énergie par type de chauffage, 1995-2023, corrigée des variations météorologiquesen m³ resp. % de la consommation totale de bois-énergie (cat. 1-20)

Cat. 18 – Installations de couplage chaleur-force, cat. 19 – Chaudières à déchets renouvelables, cat. 20 – Usines d'incinération des ordures ménagères

	Type de chaudière								Total (cat. 1-20)		Total (cat. 1-19)
	Chauffages individuels (cat. 1-6)		Chauffages centraux (cat. 7-11)		Chauffages automa- tiques > 50 kW (cat. 12-18)		Chauffages spéciaux (cat. 19-20)				
	m ³ %		m ³ %		m ³ %		m ³ %		m ³		m ³
	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10
1995	1 018 000	31	1 197 576	36	645 981	20	440 106	13	3 301 664		3 066 124
2000	887 906	27	1 063 910	32	853 145	26	501 628	15	3 306 341		3 010 103
2010	901 693	20	948 450	21	1 681 451	38	940 365	21	4 471 959		4 085 193
2015	900 737	18	768 857	15	2 227 969	45	1 076 310	22	4 973 872		4 553 258
2016	890 790	17	756 416	15	2 330 634	45	1 204 616	23	5 182 456		4 748 772
2017	876 876	16	747 068	14	2 519 484	47	1 233 758	23	5 377 187		4 943 392
2018	863 126	16	744 196	14	2 549 867	48	1 183 261	22	5 340 450		4 903 340
2019	846 703	15	742 145	13	2 760 628	50	1 172 046	21	5 521 521		5 082 498
2020	834 249	15	721 807	13	2 911 038	51	1 204 982	21	5 672 076		5 231 726
2021	817 965	14	695 614	12	3 018 851	50	1 456 337	24	5 988 766		5 553 280
2022	805 866	13	712 020	12	3 136 452	52	1 360 822	23	6 015 161		5 598 415
2023	791 771	13	709 656	12	3 271 341	53	1 389 501	23	6 162 269		5 738 232

Source : Statistique suisse de l'énergie du bois, OFEN

Tableau 14.2 : Consommation de bois-énergie en 2023, potentiels et consommation future, par an

	Consommation en 2023 ¹		Potentiel total		Potentiel encore disponible		Consommation future, projets ²		Consommation future, idées de projets ³	
	m ³	MWh	m ³ /an	MWh/an	m ³ /an	MWh/an	m ³ /an	MWh/an	m ³ /an	MWh/an
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Bois-énergie de forêt	3 002 850	7 795 026	3 438 657	8 926 328	435 807	1 131 301	447 815	1 162 472	669 840	1 738 822
Bois hors forêt	296 985	770 937	457 855	1 188 535	160 870	417 598	15 540	40 340	21 200	55 033
Pellets	781 110	2 057 665	781 110	2 057 665	0	0	98 730	260 083	0	0
Sous-produits du bois	819 700	2 592 707	882 845	2 792 435	63 145	199 727	27 985	88 516	61 400	194 208
Bois de récupération	1 261 623	3 505 558	1 338 184	3 718 291	76 561	212 733	217 100	603 236	367 500	1 021 139
Total	6 162 268	16 721 893	6 898 651	18 683 253	736 383	1 961 360	807 170	2 154 648	1 119 940	3 009 201

1 En données corrigées des variations météorologiques

2 Projets : grandes installations ayant de bonnes chances de réalisation, à l'horizon 2026

3 Idées de projets : grandes installations actuellement en examen préliminaire, à l'horizon 2030

Sources : Statistique de l'énergie du bois, OFEN ; Monitoring de l'énergie du bois, OFEV ; Biomassenpotenziale der Schweiz für die energetische Nutzung, WSL ; études cantonales de potentiels

Tableau 14.3 : Commerce extérieur et production/consommation indigène de pellets, 2007-2023^{1,2}

en tonnes

	Commerce extérieur			Marché indigène	
	Importations 1	Exportations 2	Importations nettes 3	Consommation indigène ³ 4	Production indigène ⁴ 5
2007	22 481	3 005	19 476	98 111	78 635
2008	17 481	5 274	12 207	130 222	118 015
2009	32 383	17 861	14 522	150 389	135 867
2010	36 802	17 970	18 832	185 167	166 335
2011	38 738	5 076	33 662	168 056	134 394
2012	36 087	6 555	29 532	202 889	173 357
2013	84 367	2 690	81 677	238 056	156 379
2014	58 511	2 586	55 925	207 722	151 797
2015	82 355	481	81 874	234 000	160 000
2016	60 873	30	60 843	261 000	183 000
2017	86 662	121	86 541	285 000	210 000
2018	88 178	285	87 893	305 000	227 000
2019	75 606	295	75 311	332 000	257 000
2020	77 561	160	77 401	344 000	270 000
2021	79 440	33	79 407	417 975	324 000
2022	112 889	405	112 484	434 172	367 633
2023	71 569	83	71 486	416 197	341 000

1 À partir de 2015 : données du monitoring de marché *propellets.ch*

2 Valeurs effectives, dépendantes des conditions météorologiques

3 Jusqu'à 2014 : les données ont été calculées avec un facteur de conversion de 0,0180 TJ/t.

4 Jusqu'à 2014 : la colonne production indigène est une grandeur calculée sur la base de la consommation et du commerce extérieur.

Sources : Statistique du commerce extérieur, AFD ; Statistique suisse de l'énergie du bois, OFEN ; monitoring continu du marché, *propellets.ch***Tableau 14.4 : Facteurs de conversion, unités de mesure, contenu énergétique**

Facteurs de conversion	Catégorie de combustible				
	Bûches de bois ¹ 1	Plaquettes de bois ² 2	Pellets ³ 3	Sous-produits du bois ⁴ 4	Bois de récupération ⁵ 5
Mètre cube en vrac (m ³ v) par m ³ p	–	2,80	0,80	2,80	2,80
Stère par m ³ p	1,40	–	–	–	–
Masse volumique : tonnes par m ³ p	0,73	0,85	0,52	0,68	0,64
Pouvoir calorifique inférieur PCI : MWh par m ³ p	2,79	2,74	2,61	2,61	2,63

1 Valeur typique pour 50 % de résineux, 50 % de feuillu ; teneur en eau 25 %

2 Valeur typique pour 50 % de résineux, 50 % de feuillu ; teneur en eau 35 %

3 Référence : mètre cube de bois compact (m³p) de matière première pour pellets (sous-produits comme matériau de départ)

4 Valeur typique pour 70 % de résineux, 30 % de feuillu ; teneur en eau 25 %

5 Valeur typique sur la base de la statistique suisse de l'énergie du bois

Source : Statistique suisse de l'énergie du bois, OFEN

15 Marché et prix du bois

Situation générale

En 2023, la conjoncture mondiale a été fortement marquée, entre autres, par des incertitudes géopolitiques (guerre persistante en Ukraine, conflits dans la bande de Gaza) et une forte inflation. Cette dernière a aussi influencé l'activité économique en Europe et a conduit, dans un contexte de faible croissance économique réelle, à un ralentissement notable des investissements dans la construction et à une baisse de la demande émanant de l'industrie du bois. La production n'ayant pas pu s'adapter assez rapidement à ces évolutions, les prix de presque tous les produits en bois ont connu une évolution négative.

En Suisse également, l'activité économique a ralenti en raison de l'inflation, de l'augmentation des taux d'intérêt et de la poursuite du renforcement du franc suisse. Les demandes de nouvelles constructions ont diminué, tandis que les projets de rénovation et de transformation des bâtiments existants ont augmenté. En conséquence, la demande de produits « classiques » de l'industrie du bois a baissé. En revanche, les activités de construction dans des bâtiments existants ont offert des possibilités d'utilisation du bois en tant que matériau de construction durable. Le fort attachement au bois local a également eu un effet positif, qui s'est traduit par une augmentation des projets de construction orientés en ce sens au niveau communal. Toutefois, les prix de certains produits en bois diminuent aussi en Suisse, du fait notamment de la baisse susmentionnée de l'activité de construction des pays limitrophes et de la pression qu'exercent les importations de produits en bois bon marché.

Relevé de l'indice des prix du bois par l'OFS

Étant donné qu'un grand nombre de prix n'ont pas été livrés par le secteur du bois brut lors du relevé, une nouvelle méthode de calcul a été introduite en 2021. Depuis, les prix qui n'ont pas fait l'objet d'une transaction ne sont plus actualisés et sont exclus du calcul.

La base de 100 points d'indice a été modifiée, passant de septembre/octobre 2015 à septembre/octobre 2020. En conséquence, les valeurs relevées à partir de l'annuaire 2021 ne sont pas directement comparables avec celles des annuaires précédents. L'évolution des

indices de prix reste toutefois la même, la série temporelle ayant été adaptée à la nouvelle base.

Grumes de sciage

En 2023, l'indice du prix des grumes de sapin et d'épicéa a affiché une baisse de plus de 15 points, mais il s'est tout de même maintenu à un niveau élevé. La valeur maximale de l'année (138,6 points) a été enregistrée en janvier/février 2023 et la plus basse (123,0 points), en novembre/décembre 2023. Jusqu'à janvier/février 2024, l'indice du prix est resté inchangé (cf. graph. 15.1).

Les prix du bois rond de sciage pour les feuillus sont relevés une fois par an et publiés en avril. Le graphique 15.1 présente les valeurs pour janvier et février, qui suggèrent une augmentation de l'indice des prix (111,8 points) pour le segment des feuillus de 2023 à 2024.

Le prix moyen des billons de sapin de classe 3 de qualité C, assortiment privilégié des scieries modernes recourant à la technologie du canter, a connu des variations au cours de l'année 2023 et était durant la période de novembre/décembre 9,3 % plus bas qu'à la même période de l'année précédente. Les billons de gros bois d'épicéa de qualité C d'un diamètre de 30 à 39 cm ont connu une baisse de prix comparable (– 10,9 %, cf. tab. 15.1a).

Les prix des grumes de sciage de feuillus ont augmenté dans des proportions variables selon les essences. Entre la période de relevé de novembre 2022 à avril 2023 et celle de novembre 2023 à avril 2024, le marché a enregistré une hausse des prix de 28,5 % pour le frêne de qualité B et une baisse des prix de 22,8 % pour l'érable de qualité C, en hausse l'année précédente. Enfin, le prix moyen du hêtre de qualité B a diminué de 3,1 % et celui du chêne de qualité B a augmenté de 23,3 % (cf. tab. 15.1b).

Bois d'industrie

Les prix du bois d'industrie ne sont relevés qu'une fois par an sur une période allant de novembre à avril. Pour la période de référence de janvier/février, on constate à nouveau une tendance à la hausse des prix moyens, qui passent de 113,9 points d'indice en 2023 à 178,0 points d'indice en 2024 (cf. graph. 15.2). Cette augmentation est

caractérisée en particulier par l'indice des prix pour le bois de résineux pour particules de 1^{re} classe (PR 1), qui a atteint en mars/avril 2023 un indice de 241,4 par rapport à la valeur de base de septembre/octobre 2020. Le bois de feuillus pour particules de 1^{re} classe (PF 1) présentait quant à lui une valeur de 179,5 points d'indice pour la même période.

Les prix de vente moyens ont quelque peu baissé pour le bois de résineux à râperie (RR1, - 3,0 %) ; ils ont augmenté de 17,6 % pour le bois de feuillus pour particules de 1^{re} classe (PF 1) et diminué de 17,4 % pour le bois de résineux pour particules (PR 1). Le marché du bois d'industrie a présenté de fortes fluctuations de l'offre et des prix ces dernières années (cf. tab. 15.1b).

Bois-énergie

S'agissant du bois-énergie, les prix des plaquettes de bois de forêt, généralement commercialisées sur la base de contrats de livraison, font l'objet d'un relevé bimensuel. Depuis la période de relevé de novembre/décembre 2022, le prix moyen des plaquettes de résineux s'est quelque peu stabilisé au niveau national (- 1,7 %) et le prix moyen des plaquettes de feuillus a légèrement augmenté (+ 3,0 %). Le prix moyen des plaquettes mélangées est resté pratiquement inchangé par rapport aux valeurs de référence (- 0,9 %) (cf. tab. 15.1a).

Sciages

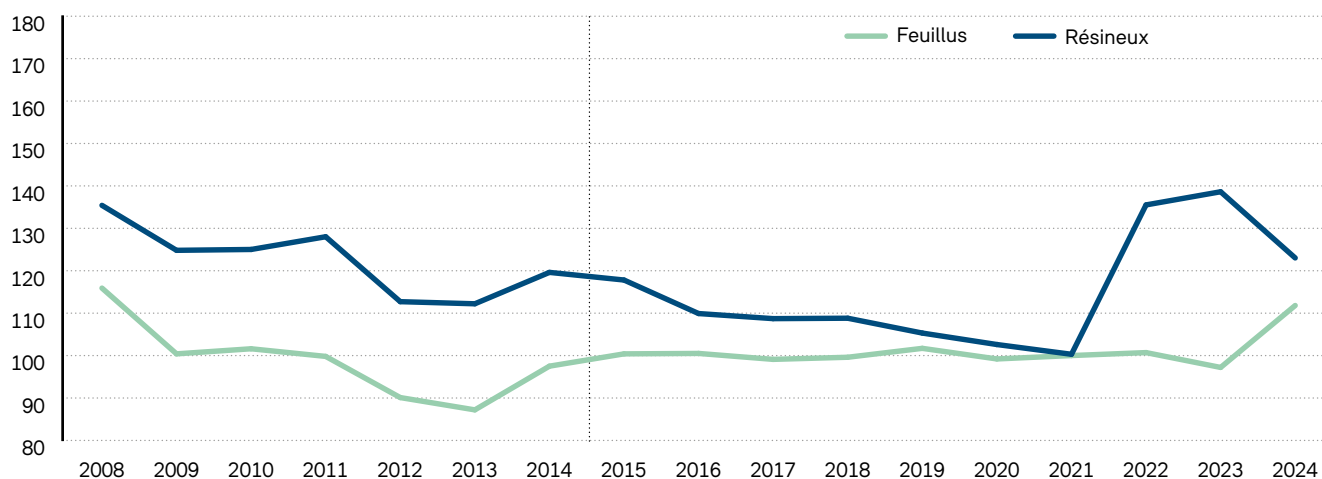
Après être temporairement remonté à 130,2 points en été 2022, l'indice des prix, tous recensements confondus, a affiché un recul à 121,9 points en début d'année 2023. Cette tendance à la baisse s'est poursuivie jusqu'en janvier/février 2024, et la valeur de l'indice s'est alors établie à 115,7 points (cf. graph. 15.3).

Seul le bois massif de résineux C24 a connu de faibles augmentations des prix en novembre/décembre 2023 par rapport aux valeurs des années précédentes (+ 2,9 %, cf. tab. 15.2). Si des baisses de prix ont été observées sur la même période pour tous les autres assortiments, ce sont les planches pour palettes de la classe EURO qui accusent la plus forte baisse (- 37,3 %). Les prix des carrelots pour emballages (- 15,7 %), du bois lamellé-collé C24 (- 15,0 %) et des carrelots pour palettes (- 14,3 %) ont toutefois baissé, mais sans atteindre la valeur correspondante de 2020. Dans l'ensemble, on retiendra que les changements de prix dans le segment des résineux étaient faibles par rapport à l'importante hausse de prix de 2021 et que la valeur actuelle correspond presque à celle de 2008 (cf. graph. 15.3).

Dans les relevés des sciages, le bois massif (de construction) atteint à nouveau les prix moyens les plus élevés, tandis que les planches et les carrelots pour palettes présentent les prix les plus bas (cf. tab. 15.2).

Graphique 15.1 : Indice des prix des grumes de sciage¹, 2008-2024

en %, sept.-oct. 2020 = 100 %



¹ Valeurs janvier-avril pour les années 2008 à 2014 et valeurs janvier-février à partir de 2015

Sources

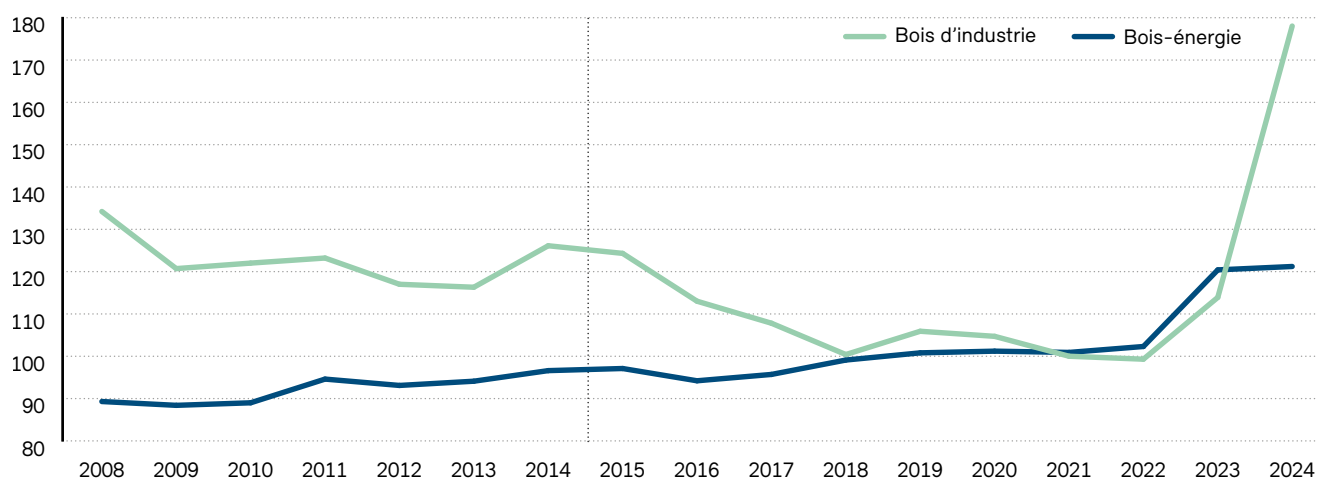
- Statistique des prix du bois, OFS. www.bfs.admin.ch > Statistiques > Prix > Prix à la production et à l'importation > Prix à la production > Tableaux > Indice des prix à la production des bois bruts et Indice des prix à la production des sciages
- www.foretsuisse.ch > Marché du bois > Marché et prix du bois
- Statistique de l'agriculture suisse Agristat, USP. www.sbv-usp.ch > Service > Agristat : statistique de l'agriculture suisse

Pour en savoir plus

- Rapport annuel 2023 Industrie du bois Suisse : www.holz-bois.ch > Association > Publications > Rapport annuel 2023
- Rapport annuel 2023 ForetSuisse : www.foretsuisse.ch > Association > Portrait en bref > Documents de l'association > Rapports annuels

Graphique 15.2 : Indice des prix du bois d'industrie et du bois-énergie¹, 2008-2024

en %, sept.-oct. 2020 = 100 %

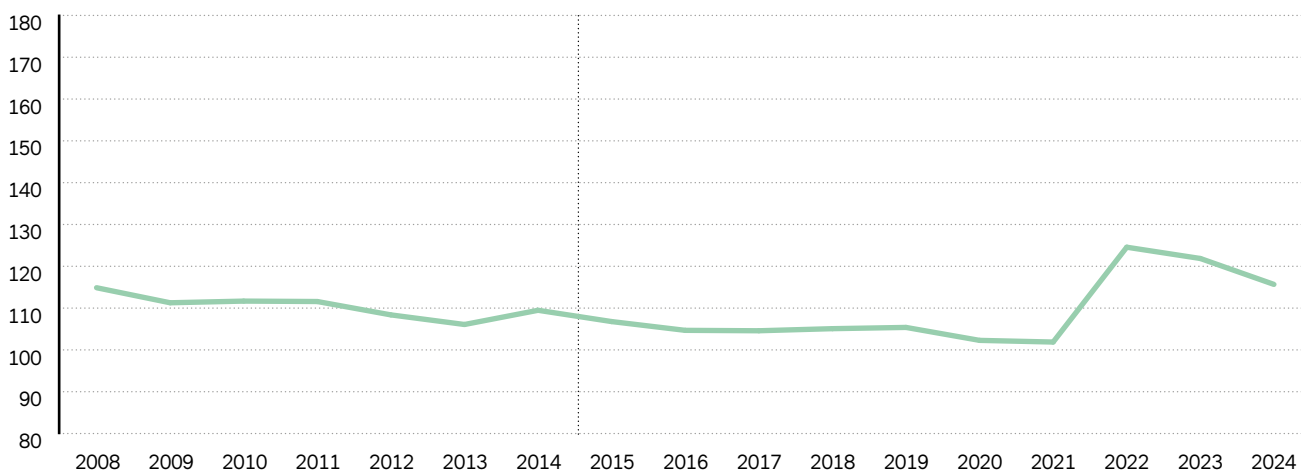


1 Valeurs janvier-avril pour les années 2008 à 2014 et valeurs janvier-février à partir de 2015

Source : Statistique des prix du bois, OFS

Graphique 15.3 : Indice des prix des sciages (épicéa/sapin)¹, 2008-2024

en %, sept.-oct. 2020 = 100 %



1 Valeurs janvier-avril pour les années 2008 à 2014 et valeurs janvier-février à partir de 2015

Source : Statistique des prix du bois, OFS

Tableau 15.1a : Prix à la production des assortiments standards, 2023*Prix de vente moyens pondérés du bois brut suisse vendu au bord des routes forestières praticables pour des camions*

Assortiment Région	Nov.-déc. 2022	Janv.-fév. 2023	Mars-avril 2023	Mai-juin 2023	Juill.-août 2023	Sept.-oct. 2023	Nov.-déc. 2023	Variation col. 1 - col. 7
	1	2	3	4	5	6	7	8
Grumes de sciage résineux	francs/m ³ p	francs/m ³ p	francs/m ³ p	francs/m ³ p	francs/m ³ p	francs/m ³ p	francs/m ³ p	%
Epicéa : L1 2b B = billons, 25-29, B	111,64	112,82	112,96	112,07	111,04	107,27	103,73	- 7,1
– est	111,62	112,66	113,35	113,02	112,86	108,10	103,26	- 7,5
– central	112,62	113,37	112,88	110,11	106,76	106,36	104,42	- 7,3
– ouest	...	105,93	...	...	...	...	99,08	...
Epicéa : L1 4 B = billons, 40-49, B	114,27	115,42	118,94	114,42	111,43	110,42	110,02	- 3,7
– est	114,83	113,02	117,77	114,68	111,56	108,93	110,38	- 3,9
– central	111,96	125,03	122,91	114,37	111,43	112,89	110,65	- 1,2
– ouest	...	108,24	...	...	...	...	...	...
Sapin : L1 2b B = billons, 25-29, B	99,40	98,12	99,24	97,72	94,62	93,53	88,65	- 10,8
– est	100,56	100,86	101,06	99,96	101,13	97,90	91,36	- 9,2
– central	97,56	97,13	98,17	94,79	89,25	91,24	87,74	- 10,1
– ouest	...	...	...	...	...	...	...	...
Sapin : L1 4 B = billons, 40-49, B	97,50	99,99	99,88	99,69	97,95	98,16	92,26	- 5,4
– est	97,94	102,03	101,72	102,95	102,06	97,51	92,28	- 5,8
– central	96,18	96,36	96,38	93,47	92,26	98,49	92,59	- 3,7
– ouest	...	...	...	...	...	...	...	...
Epicéa :								
L1 3 C = billons, 30-39, C	92,50	90,54	94,80	91,76	92,71	85,27	82,39	- 10,9
L1 5-6 C = billons, 50-69, C	85,10	85,92	89,52	87,36	85,46	82,69	82,52	- 3,0
L3 2-4 B = bois long, 20-49, B	114,77	115,34	116,30	110,53	97,26	108,12	106,96	- 6,8
L3 2-4 C = bois long, 20-49, C	101,65	100,13	97,71	102,27	88,35	89,75	89,31	- 12,1
L1 2+ D = billons, 20+, D	66,84	68,82	73,26	67,08	65,77	61,52	61,35	- 8,2
Sapin :								
L1 3 C = billons, 30-39, C	82,97	79,41	81,58	81,03	79,69	79,75	75,27	- 9,3
L1 5-6 C = billons, 50-69, C	79,94	80,35	77,27	75,46	75,67	76,00	74,92	- 6,3
L3 2-4 B = bois long, 20-49, B	89,12	94,92	86,91	85,90	77,56	87,27	84,83	- 4,8
L3 2-4 C = bois long, 20-49, C	81,01	85,31	83,97	81,63	72,23	76,99	75,61	- 6,7
L1 2+ D = billons, 20+, D	63,63	60,01	70,65	64,79	64,20	57,42	62,75	- 1,4
Bois-énergie	francs/m ³ v	francs/m ³ v	francs/m ³ v	francs/m ³ v	francs/m ³ v	francs/m ³ v	francs/m ³ v	%
Plaquettes de bois de forêt (résineux)	18,93	19,80	18,15	19,95	17,80	17,86	18,60	- 1,7
– est	17,60	19,15	18,45	18,00	16,41	17,91	18,41	+ 4,6
– central	...	19,58	15,94	17,80	16,43	16,71	17,32	...
– ouest	20,91	22,86	18,15	24,59	26,03	23,10	21,46	+ 2,6
Plaquettes de bois de forêt (feuillus)	25,22	24,81	24,50	25,17	+ 24,1	24,13	25,98	+ 3,0
– est	24,59	24,65	+ 24,9	+ 24,2	+ 24,0	+ 24,2	26,72	+ 8,6
– central	29,11	24,70	23,93	25,08	24,18	24,10	25,51	...
– ouest	...	26,51	23,14	29,86	...	...	23,28	...
Plaquettes de bois de forêt (mélangées)	25,35	23,82	23,73	22,99	21,85	21,47	25,13	- 0,9
– est	27,04	22,66	20,13	20,89	20,19	23,12	22,16	- 18,1
– central	25,01	24,05	28,91	22,92	24,11	20,73	29,14	+ 16,5
– ouest	...	25,20	23,07	29,15	...	22,53	22,43	...

... Pas d'indication

Source : ForêtSuisse ; Agristat, USP

Tableau 15.1b : Prix à la production des assortiments complémentaires, 2018-2024*Prix de vente moyens pondérés du bois brut suisse vendu au bord des routes forestières praticables pour des camions*

Assortiment Région	Nov. 2018 - avril 2019	Nov. 2019 - avril 2020	Nov. 2020 - avril 2021	Nov. 2021 - avril 2022	Nov. 2022 - avril 2023	Nov. 2023 - avril 2024	Variation col. 5 - col. 6
	1	2	3	4	5	6	7
Grumes de sciage feuillus	francs/m ³ p	francs/m ³ p	francs/m ³ p	francs/m ³ p	francs/m ³ p	francs/m ³ p	%
Hêtre : 4 B = min. 3 m, 40-49, B	82,36	83,65	84,08	86,91	105,71	102,43	- 3,1
– est	82,32	79,75	86,35	89,04	98,18	100,87	+ 2,7
– centre	82,42	80,78	78,51	86,39	107,40	99,94	- 6,9
– ouest	...	...	...	...	110,07	105,91	- 3,8
Hêtre : 4 C = min. 3 m, 40-49, C	57,09	59,63	66,90	64,09	86,09	87,29	+ 1,4
– est	55,92	61,92	67,07	62,05	81,94	86,93	+ 6,1
– centre	68,58	69,94	66,67	68,16	72,67	84,94	+ 16,9
– ouest	...	...	...	...	...	91,42	...
Chêne : 4 B = min. 3 m, 40-49, B	208,12	366,38	261,96	210,90	335,02	412,94	+ 23,3
Chêne : 4 C = min. 3 m, 40-49, C	99,88	134,59	115,46	91,02	210,58	161,63	- 23,2
Frêne : 4 B = min. 3 m, 40-49, B	102,84	115,06	104,24	108,25	118,30	151,96	+ 28,5
Frêne : 4 C = min. 3 m, 40-49, C	68,62	69,96	62,96	66,51	88,43	88,02	- 0,5
Érable : 4 B = min. 3 m, 40-49, B	125,57	89,77	...	91,71	160,72	139,18	- 13,4
Érable : 4 C = min. 3 m, 40-49, C	61,43	55,00	...	54,70	64,75	50,00	- 22,8
Grumes de sciage résineux	francs/m ³ p	francs/m ³ p	francs/m ³ p	francs/m ³ p	francs/m ³ p	francs/m ³ p	%
Pin 4 B = min. 3 m, 40-49, B	96,89	83,50	92,64	112,89	106,47	110,66	+ 3,9
Pin 4 C = min. 3 m, 40-49, C	57,01	62,80	59,04	66,27	68,75	83,20	+ 21,0
Mélèze 4 B = min. 3 m, 40-49, B	204,36	192,51	206,14	249,19	214,28	208,66	- 2,6
Mélèze 4 C = min. 3 m, 40-49, C	104,70	117,25	157,50	137,67	157,17	174,37	+ 10,9
Douglas 4 B = min. 3 m, 40-49, B	202,73	222,66	189,64	198,06	224,89	190,50	- 15,3
Douglas 4 C = min. 3 m, 40-49, C	102,75	130,97	119,48	87,17	123,36	121,99	- 1,1
Bois d'industrie	francs/t atro	francs/t atro	francs/t atro	francs/t atro	francs/t atro	francs/t atro	%
Bois de râperie/bois à papier 1 ^{re} classe (RR1)	97,62	92,96	107,51	87,84	135,89	131,87	- 3,0
Bois pour panneau de particules résineux (PR1)	73,36	64,88	64,73	73,98	153,77	126,95	- 17,4
Bois pour panneau de particules feuillus (PF1)	61,95	60,18	59,50	65,83	127,76	150,26	+ 17,6
Bois-énergie	francs/m ³ a	francs/m ³ a	francs/m ³ a	francs/m ³ a	francs/m ³ a	francs/m ³ a	%
Epicéa/sapin quartiers frais	...	...	...	...	70,07	92,71	+ 32,3
Hêtre quartiers frais	94,72	...	86,73	111,17	91,98	107,65	+ 17,0
	francs/t lutro	francs/t lutro	francs/t lutro	francs/t lutro	francs/t lutro	francs/t lutro	%
Epicéa/sapin long	...	...	38,51	...	54,93	98,06	+ 78,5
Hêtre long	54,90	57,54	57,49	68,68	74,74	80,92	+ 8,3

... Pas d'indication

Source : ForêtSuisse ; Agristat, USP

Tableau 15.2 : Prix moyens des sciages résineux (épicéa/sapin), 2023¹en francs/m³

Assortiments	Nov.-déc. 2022	Janv.-fév. 2023	Mars-avr. 2023	Mai-juin 2023	Juill.-août 2023	Sept.-oct. 2023	Nov.-déc. 2023	Variation col. 1 - col. 7 en %
	1	2	3	4	5	6	7	8
Résineux (épicéa/sapin)								
Bois massif C24, N, jusqu'à 8 m, cœur refendu ²	456	451	447	453	452	457	469	+ 2,9
Lattes à tuiles ³	432	432	426	418	417	414	378	- 12,5
Lattes doubles ³	434	429	426	419	424	403	401	- 7,6
Lames pour le bois lamellé- collé C24, N ⁴	380	348	345	347	344	336	337	- 11,3
Lames pour le bois lamellé- collé C24, I ⁴	339	304	314	317	314	308	288	- 15,0
Carrelets de coffrage C16, 8/12, tronçonnés ²	301	296	295	294	296	291	288	- 4,3
Planches de coffrage C16, brut, largeur fixe ²	297	289	290	289	289	277	288	- 3,0
Planches d'échafaudage C24, largeur fixe, tronçonnées ²	328	326	326	327	323	326	323	- 1,5
Planches pour caisses 5, grande largeur ³	287	277	274	275	267	257	266	- 7,3
Carrelets d'emballage 5 ³	274	246	251	250	232	232	231	- 15,7
Planches pour palettes EURO 5 ²	268	235	227	218	198	186	168	- 37,3
Carrelets pour palettes 5 ²	238	224	218	227	211	203	204	- 14,3

1 Les moyennes ont été pondérées en fonction de la part de marché des scieries participant au relevé.

2 Frais

3 Séché à l'air

4 Séché techniquement

Source : Statistique des prix du bois, OFS

16 Importance pour l'économie

Le nombre d'unités institutionnelles et d'emplois ainsi que les données sur la valeur de production et la valeur ajoutée sont d'importants indicateurs économiques. Ils permettent d'évaluer la situation des différentes branches dans le contexte économique et de faire des comparaisons avec d'autres secteurs.

Emplois

Méthode de recensement

La Statistique structurelle des entreprises (STATENT) fournit des informations essentielles sur la structure de l'économie suisse. Elle se base essentiellement sur les données du registre de l'Assurance-vieillesse et survivants AVS ainsi que sur des informations provenant du registre des entreprises et des établissements de l'OFS. Les nouveaux chiffres provisoires sont publiés chaque année, 20 mois après le mois de référence (décembre), en même temps que les données révisées des précédentes années de relevé.

Entreprises et unités institutionnelles

L'Annuaire La forêt et le bois renferme une analyse de la STATENT effectuée sur la base des unités institutionnelles. L'unité institutionnelle est une unité prenant ses décisions de façon indépendante, sous sa propre responsabilité, et disposant de sa propre comptabilité. Dans le secteur privé, elle correspond à une entreprise. Dans le secteur public, il s'agit soit d'une entreprise publique, soit d'une administration publique. La principale forme d'unité institutionnelle est l'entreprise commerciale.

Nomenclature générale des activités économiques NOGA 2008

L'attribution des emplois et des unités institutionnelles à un secteur économique dans le Registre des entreprises et des établissements se fait selon la NOGA 2008.

Emplois et équivalents plein temps (EPT) dans la sylviculture et autres activités forestières en 2022 (NOGA 021000)

En 2022, 2867 personnes, totalisant 2425 EPT, travaillaient dans les domaines de la sylviculture et de l'industrie du bois. La région des Alpes occupait le plus de personnes

dans ce secteur. Les femmes représentent 7,3 % des personnes employées dans l'ensemble de la sylviculture et de l'industrie du bois (cf. tab. 16.1). Les personnes exploitant elles-mêmes une forêt privée ne sont pas relevées dans la statistique. Le nombre d'exploitations forestières peut être déduit de la statistique forestière (cf. chap. 10).

Unités institutionnelles, emplois et EPT dans les services de soutien à l'exploitation forestière en 2022 (NOGA 024000)

Le nombre d'entreprises fournissant des services de soutien à la sylviculture et à l'exploitation forestière (principalement des entreprises forestières) a légèrement diminué pour atteindre 932 unités institutionnelles (– 6 entreprises) en 2022. Ce secteur employait 3534 personnes en 2022 représentant 2991 EPT. La majorité des unités institutionnelles se trouvaient sur le Plateau (35,2 %). On peut constater que le secteur se composait surtout de petites structures de moins de 10 EPT et ce, toutes régions confondues (cf. tab. 16.2).

Emplois dans l'industrie du bois et du papier en 2022

En 2022, 91 895 personnes réparties dans 14 958 entreprises travaillaient dans l'industrie du bois, de la cellulose et du papier. Ces dernières, pour 87,3 % d'entre elles, proposaient moins de 10 EPT. La majorité des employés (46,6 %) travaillaient dans des menuiseries (menuiserie du bâtiment, aménagement intérieur, ameublement), et quelque 36,4 % travaillaient dans la construction en bois (y compris pose de couvertures et de parquets). Comparé à celui de l'année précédente, le nombre d'emplois total a quelque peu augmenté (+ 1,2 %, cf. tab. 16.3).

La part de femmes dans l'ensemble du secteur du bois se montait à 15,2 %. C'est dans le domaine des articles en bois et de l'industrie du papier et du carton qu'elle était la plus élevée et dans la construction en bois qu'elle était la plus faible.

Production et valeur ajoutée

Les données sur la valeur de production et la valeur ajoutée sont calculées dans le cadre des Comptes nationaux (CN) pour l'ensemble de l'économie. Un résultat important des CN est le produit intérieur brut, qui correspond à la somme

des valeurs ajoutées aux prix du marché de toutes les branches économiques. Les données détaillées relatives à l'économie forestière et à l'industrie du bois (forêt publique, forêt privée, entrepreneurs forestiers et pépinières forestières) sont précisées dans les « Comptes économiques de la sylviculture » (CES), compte satellite des CN.

En 2014, une révision du Système de comptabilité nationale (SCN 2008) a été introduite à l'échelle mondiale. À l'échelle européenne, le système correspond au nouveau Système européen des comptes (SEC 2010).

Production, valeur ajoutée et utilisation des moyens dans l'économie forestière et l'industrie du bois

Depuis « l'effet Lothar » en 2000, la valeur de production et la valeur ajoutée de l'économie forestière sont marquées par de plus fortes fluctuations des volumes d'exploitation et des prix du bois. La valeur ajoutée de la sylviculture suisse a ainsi connu un net recul à la suite de Lothar, puis de fortes fluctuations, sans pour autant laisser entrevoir des signes de progression à l'inverse des autres branches du secteur primaire et de l'ensemble de l'économie suisse (cf. graph. 16.1). La limite de production dans la méthode en vigueur des CN et des CES (SEC 2010) recouvre la production marchande (y compris l'accroissement net des stocks économiques de bois sur pied), la production pour usage final propre et la production non marchande. En revanche, la « production des forêts hors du marché », à savoir les prestations dans le domaine de la protection contre les dangers naturels, de la détente et de la biodiversité, n'est pas comprise dans la valeur de production. Toutefois, ces prestations sont partiellement indemnisées par les subventions forestières, qui sont prises en considération dans le compte d'exploitation des CES et donc comprises dans le revenu des facteurs (valeur ajoutée brute + autres subventions sur la production – autres impôts sur la production – consommation de capital fixe [amortissements]).

La production de biens et de services sylvicoles constituait environ 87 % de la valeur de production en 2022. La production de biens forestiers (principalement du bois), qui équivalait à 76 % de la valeur de production en 1990, représente encore 62 % en 2023 (2022 : 63 %). La part des services sylvicoles a augmenté après l'ouragan Lothar fin 1999, mettant en évidence les changements structurels et la division du travail (spécialisation des étapes de

production) au sein de l'économie forestière. Les activités secondaires non sylvicoles constituent en outre un élément important de la production de la sylviculture suisse et soulignent sa diversification (cf. tab. 16.5).

Les ressources (valeur de production, subventions, produit des intérêts et fermages) sont utilisées principalement pour la consommation intermédiaire (recours à des entrepreneurs forestiers, entretien des machines, énergie, etc.), pour la rémunération des personnes salariées et pour les amortissements. Le reste se répartit entre les fermages, les intérêts ainsi que diverses taxes (cf. tab. 16.6).

Production et valeur ajoutée brute dans l'industrie du bois et du papier

Le tableau 16.7 et le graphique 16.2 illustrent l'évolution de l'industrie du bois et du papier par rapport au secteur secondaire et à l'économie nationale.

La demande de constructions en bois (ou constructions hybrides) regagne régulièrement en importance, notamment à la suite de l'adaptation du cadre légal (p. ex. suppression de la discrimination du bois dans les nouvelles prescriptions de protection contre les incendies dans le secteur du bâtiment), mais aussi grâce au niveau de qualité élevé de la construction en bois en Suisse en comparaison internationale et à son attractivité grandissante (flexibilité, avantages statiques pour les surélévations dans le cadre de la densification du milieu bâti, durée des travaux réduite) ainsi qu'aux campagnes de sensibilisation, notamment en faveur de la construction durable.

La valeur de production de l'industrie du bois (sans le papier et le carton) a eu tendance à augmenter au cours des quinze dernières années. Cependant, la consommation intermédiaire ayant connu une progression supérieure à la moyenne, la valeur ajoutée brute réelle présente une évolution moins dynamique que celles du secteur industriel ou de l'économie totale. Depuis 2007, l'industrie du bois est soumise à de légères fluctuations.

L'évolution de la valeur de production brute et de la valeur ajoutée brute de l'industrie du papier et du carton est encore moins réjouissante, car elle tend à reculer depuis 2003. Cette tendance est liée à l'avènement du numérique dans les médias et dans le monde des affaires. La

diminution constante de la consommation de papier par habitant se poursuit.

Sources

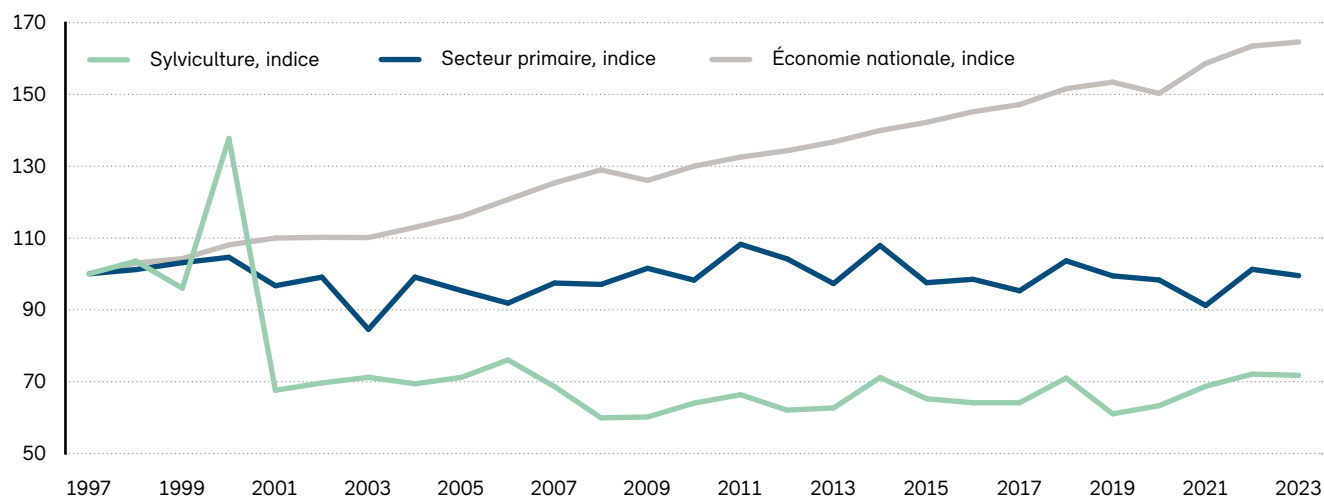
- Comptes nationaux, OFS. www.bfs.admin.ch > Statistiques > Economie nationale > Comptes nationaux
- Comptes des branches du secteur primaire, OFS. www.bfs.admin.ch > Statistiques > Agriculture et sylviculture > Enquêtes > Comptes des branches du secteur primaire

[bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch) > Statistiques > Agriculture et sylviculture > Enquêtes > Comptes des branches du secteur primaire

- Statistique structurelle des entreprises (STATENT), OFS. www.bfs.admin.ch > Statistiques > Industrie, services > Enquêtes > Statistique structurelle des entreprises

Graphique 16.1 : Évolution de la valeur ajoutée brute de la sylviculture, 1997-2023¹

1997 = 100

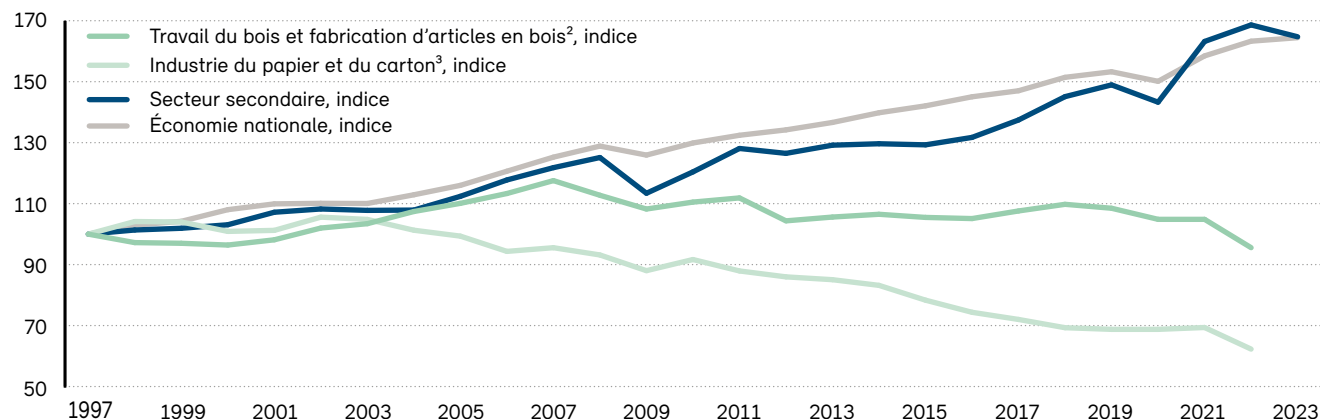


1 Indice chaîné basé sur les prix de l'année précédente; base: 1997 = 100 (1997-2021 définitif, 2022 provisoire, 2023 estimation)

Sources : Comptes nationaux et comptes des branches du secteur primaire, OFS

Graphique 16.2 : Évolution de la valeur ajoutée brute des industries du bois et du papier dans le contexte économique total, 1997-2023¹

1997 = 100



1 Indice chaîné basé sur les prix de l'année précédente; base: 1997 = 100 (1997-2021 définitif, 2022-2023 provisoire)

2 Sans meubles et construction (montage de charpentes, pose de couverture, pose de parquets); mais y compris fabrication d'articles en liège

3 Y compris production de cellulose et de pâte de bois; depuis 2008, il n'y a plus de production de cellulose en Suisse

Source : Comptes nationaux, OFS

Tableau 16.1 : Emplois par établissements et équivalents plein temps dans la sylviculture et autres activités forestières, 2018-2022

	Sylviculture et exploitation forestière (NOGA 021000) ¹									
	Total personnes occupées		Femmes			Équivalent plein temps (EPT)				
	Total	Variation	Total	%	Variation	≥ 5 0 EPT	25-<50 EPT	10-<25 EPT	1-<10 EPT	0-<1 EPT
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Suisse										
2022	2 867	2,3 %	210	7,3 %	- 0,5 %	0	178	737	1 487	24
2021	2 803	- 3,2 %	219	7,8 %	0,4 %	0	117	610	1 648	27
2020	2 897	4,5 %	214	7,4 %	0,5 %	0	95	665	1 723	17
2019	2 771	2,8 %	191	6,9 %	0,1 %	0	98	631	1 633	19
2018	2 696	- 10,1 %	182	6,8 %	0,8 %	0	95	580	1 592	27
2022										
Jura	380	- 10,4 %	21	5,5 %		0	0	73	255	...
Plateau	831	6,1 %	81	9,7 %		0	69	151	460	...
Préalpes	592	1,9 %	31	5,2 %		0	0	150	311	8
Alpes	990	4,7 %	73	7,4 %		0	109	342	416	7
Sud des Alpes	74	7,2 %	4	5,4 %		0	0	21	44	...
Zurich	177		16	9,0 %		0	30	27	91	...
Berne	349		37	10,6 %		0	39	56	153	6
Lucerne	42		0	0,0 %		0	0	0	25	...
Uri	55		4	7,3 %		0	0	10	34	0
Schwytz	52		4	7,7 %		0	0	14	27	...
Obwald	80		...	...		0	0	40	35	0
Nidwald	23		...	...		0	0	0	21	0
Glaris	26		13	50,0 %		0	0	19	0	0
Zoug	54		0	0,0 %		0	0	29	20	0
Fribourg	123		7	5,7 %		0	0	37	78	0
Soleure	42		...	...		0	0	0	36	0
Bâle-Ville	24		0	0,0 %		0	0	0	21	0
Bâle-Campagne	100		7	7,0 %		0	0	25	59	...
Schaffhouse	47		...	...		0	0	0	39	...
Appenzell R.E.	36		0	0,0 %		0	0	0	28	...
Appenzell R.I.	22		0	0,0 %		0	0	0	4	...
Saint-Gall	172		16	9,3 %		0	0	23	117	...
Grisons	439		13	3,0 %		0	0	132	256	...
Argovie	313		22	7,0 %		0	0	53	201	0
Thurgovie	72		7	9,7 %		0	0	22	37	...
Tessin	44		...	...		0	0	21	19	...
Vaud	121		5	4,1 %		0	0	40	74	...
Valais	389		38	9,8 %		0	109	171	69	...
Neuchâtel	55		...	...		0	0	18	34	...
Genève	0		0	...		0	0	0	0	0
Jura	10		...	...		0	0	0	8	0

... Les valeurs inférieures à 4 (dites microvaleurs) ne sont plus considérées dans les calculs en raison des nouvelles directives de l'OFS en matière de protection des données.

1 Code NOGA : 021000 Sylviculture et autres activités forestières : production de bois sur pied, boisement, reboisement, transplantation, éclaircie et conservation des forêts et des coupes, culture de taillis, bois de trituration et bois de chauffage, exploitation de pépinières forestières

Source : Statistique structurelle des entreprises (STATENT), OFS

Tableau 16.2 : Unités institutionnelles, emplois et équivalents plein temps dans l'économie forestière, 2018-2022

Service de soutien à l'exploitation forestière (NOGA 024000) ¹																	
	Unités institutionnelles						Emplois		Femmes			Équivalent plein temps (EPT)					
	≥ 50 EPT	25-50 EPT	10-25 EPT	1-10 EPT	Total > 50-1 EPT	0-1 EPT	Total	Variation	Total	%	Variation	≥ 50 EPT	25-50 EPT	10-25 EPT	1-10 EPT	0-1 EPT	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Suisse																	
2022	0	9	52	440	501	431	932	3 534	2,8%	433	12,3%	0,7%	0	272	760	1 628	2 991
2021	0	8	50	460	518	420	938	3 437	4,2%	399	11,6%	-0,1%	0	236	718	1 693	2 981
2020	0	6	49	441	496	429	925	3 299	1,1%	386	11,7%	0,2%	0	185	697	1 577	2 782
2019	0	5	49	430	484	430	914	3 264	3,8%	376	11,5%	0,6%	0	159	706	1 560	2 748
2018	0	4	52	399	455	420	875	3 145	2,6%	344	10,9%	0,4%	0	143	733	1 433	2 624
2022																	
Jura	0	0	7	99	106	95	201	658	1,7%	80	10,7%		0	0	104	382	561
Plateau	0	...	21	154	175	151	328	1 280	6,0%	204	15,6%		0	57	319	577	1 066
Préalpes	0	...	5	85	90	82	174	609	6,8%	53	8,4%		0	57	79	307	504
Alpes	0	...	8	64	72	68	143	545	13,1%	59	9,6%		0	99	105	211	467
Sud des Alpes	0	...	11	38	49	35	86	442	12,8%	37	8,2%		0	60	153	151	393
Zurich	0	0	...	29	29	43	75	434		70	14,9%		0	0	38	107	177
Berne	0	0	6	75	81	69	150	1 002		150	13,5%		0	0	94	256	398
Lucerne	0	0	...	22	22	23	47	334		44	12,9%		0	0	31	89	136
Uri	0	0	0	...	0	...	...	14		...	0,0%		0	0	0	5	5
Schwytz	0	...	0	14	14	12	27	164		5	3,2%		0	29	0	33	69
Obwald	0	...	...	...	0	...	7	132		10	7,8%		0	28	16	14	60
Nidwald	0	0	...	5	5	...	8	106		18	15,7%		0	0	21	24	47
Glaris	0	0	...	5	5	7	13	106		8	8,8%		0	0	19	21	44
Zoug	0	0	0	5	5	4	9	52		...	0,0%		0	0	0	17	21
Fribourg	0	0	...	17	17	19	38	272		34	11,3%		0	0	32	68	115
Soleure	0	0	...	17	17	14	32	214		26	11,8%		0	0	19	61	92
Bâle-Ville	0	0	0	0	0	...	...	...		0	0,0%		0	0	0	...	...
Bâle-Campagne	0	0	...	15	15	12	28	180		30	12,8%		0	0	17	50	74
Schaffhouse	0	0	...	7	7	6	14	96		17	25,5%		0	0	0	19	39
Appenzell R.E.	0	0	0	4	4	6	10	36		0	0,0%		0	0	10	5	15
Appenzell R.I.	0	0	0	...	0	...	5	26		0	0,0%		0	0	0	5	7
Saint-Gall	0	0	...	19	19	21	43	320		31	8,8%		0	0	43	72	131
Grisons	0	...	4	25	29	24	56	552		54	9,0%		0	99	53	73	244
Argovie	0	0	5	26	31	19	50	406		62	14,6%		0	0	76	84	174
Thurgovie	0	0	...	15	15	18	35	206		36	18,8%		0	0	25	48	86
Tessin	0	...	10	33	43	34	79	810		70	8,2%		0	60	136	136	361
Vaud	0	...	5	54	59	38	99	904		112	10,8%		0	57	70	233	392
Valais	0	0	...	14	14	15	30	186		22	12,2%		0	0	16	53	79
Neuchâtel	0	0	...	12	12	21	36	250		18	5,7%		0	0	40	51	110
Genève	0	0	0	7	7	...	9	78		...	10,3%		0	0	0	34	35
Jura	0	0	0	13	13	15	28	184		16	8,8%		0	0	0	67	79

... Les valeurs inférieures à 4 (dites microvaleurs) ne sont plus considérées dans les calculs en raison des nouvelles directives de l'OFS en matière de protection des données.

1 Codes NOGA : 024000 Sylviculture et autres activités forestières : inventaire des forêts, conseil en gestion et administration de la forêt, évaluation du bois, protection et lutte contre les feux de forêt, lutte contre les parasites forestiers, services annexes à l'exploitation forestière, transport de grumes dans les forêts

Source : Statistique structurelle des entreprises (STATENT), OFS

Tableau 16.3 : Unités institutionnelles, emplois et équivalents plein temps dans l'industrie du bois, de la cellulose et du papier 2022

Secteurs	NOGA	Unités institutionnelles							Emplois	Femmes		EPT
		≥ 50	25-<50	10-<25	1-> 10	Total	0-<1	Total		Total	%	
		EPT	EPT	EPT	EPT	≥ 1 EPT	EPT					
		1	2	3	4	5	6	7		8	9	10
– scieries	161001	6	9	41	177	233	103	336	2 539	377	14,8 %	2 184
– ateliers de rabotage, d'imprégnation	161002/03	...	7	7	20	34	19	55	726	98	13,5 %	650
Total Industrie de transformation des grumes ¹		8	16	48	197	269	122	391	3 265	475	14,5 %	2 834
Industrie des dérivés du bois ²	162100	...	...	4	...	4	5	18	907	112	12,3 %	854
Menuiserie du bâtiment ³	162301	26	42	100	455	623	451	1 074	8 743	1 099	12,6 %	8 040
Fabrication d'autres éléments de construction en bois ⁴	162200, 162303	5	13	31	65	114	111	225	2 182	323	14,8 %	2 004
Menuiserie pour l'aménagement intérieur	162302	19	97	415	2 108	2 639	2 443	5 082	23 028	3 595	15,6 %	20 460
Matériel d'emballage en bois	162400	4	8	7	23	42	8	50	997	182	18,3 %	911
Articles en bois	162900	...	...	12	54	66	179	249	840	234	27,9 %	657
Construction en bois, montage de charpentes	439101	49	91	370	1 155	1 665	947	2 612	20 413	2 265	11,1 %	18 425
Pose de couvertures	439102	6	22	93	391	512	218	730	4 926	568	11,5 %	4 437
Montage d'éléments préfabriqués et de meubles	433200	14	31	104	1 010	1 159	939	2 098	8 944	1 401	15,7 %	7 927
Pose de parquets	433301	9	17	107	1 063	1 196	749	1 945	8 084	1 257	15,5 %	7 131
Commerce du bois	467301	9	7	36	136	188	121	309	2 801	566	20,2 %	2 456
Total Économie du bois⁵		153	350	1 327	6 660	8 490	6 293	14 783	85 130	12 077	14,2 %	76 137
Industrie du bois et de la cellulose	171100	0	0	0	0	0	0	0	30	4	13,3 %	28
Production de papier et de carton	171200	25	16	22	54	117	39	156	5 782	1 702	29,4 %	5 374
Fabrication de produits en papier et en carton	172100/200/300/400/900	5	...	...	6	11	4	18	953	160	16,8 %	900
Total Industrie de la cellulose, du papier et du carton		30	18	24	60	137	43	175	6 765	1 866	27,6 %	6 302
Total Industrie du bois, de la cellulose et du papier		183	368	1 351	6 720	8 806	6 336	14 958	91 895	13 943	15,2 %	82 439

... Les valeurs inférieures à 4 (dites microvaleurs) ne sont plus considérées dans les calculs en raison des nouvelles directives de l'OFS en matière de protection des données.

1 Scieries, ateliers de rabotage, d'imprégnation

2 Panneaux de particules et de fibres, contreplaqués, placages

3 Y compris fenêtres et portes

4 Y compris dalles de parquets

5 En raison de l'impossibilité de faire une distinction précise entre les produits en bois et les autres produits, les branches économiques suivantes ne sont pas indiquées : fabrication de meubles, intermédiaires du commerce, commerce de détail et transports de bois.

Source : Statistique structurelle des entreprises (STATENT), OFS

Tableau 16.4 : Production et valeur ajoutée de la sylviculture dans le contexte économique national, 1990-2023*en millions de francs, à prix courants*

Branche économique	Sylviculture ¹					Secteur primaire (agriculture, sylviculture, pêche) ¹			Économie nationale (tous les secteurs économiques) ⁶		
	Valeur de la production brute	Consommation intermédiaire	Valeur ajoutée brute	Variation par rapport à l'année précédente ²	Part à la valeur ajoutée brute totale	Valeur ajoutée brute	Variation par rapport à l'année précédente ²	Part à la valeur ajoutée brute totale	Valeur ajoutée brute	Variation par rapport à l'année précédente ²	Produit intérieur brut aux prix du marché (PIB) ³
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1990	1 519	966	553	...	0,15 %	8 025	...	2,2 %	359 269	...	369 199
1995	1 017	539	478	- 2,3 %	0,12 %	6 045	+ 2,6 %	1,5 %	404 811	+ 0,4 %	417 228
2000	1 138	834	303	+ 43,4 %	0,07 %	5 028	+ 1,4 %	1,1 %	450 790	+ 3,7 %	471 540
2001	734	499	234	- 50,9 %	0,05 %	4 531	- 7,6 %	1,0 %	463 790	+ 1,8 %	483 637
2002	757	482	274	+ 3,0 %	0,06 %	4 575	+ 2,5 %	1,0 %	463 911	+ 0,2 %	482 077
2003	816	547	269	+ 2,2 %	0,06 %	4 147	- 14,7 %	0,9 %	469 477	- 0,1 %	487 607
2004	823	554	269	- 2,5 %	0,06 %	4 758	+ 17,2 %	1,0 %	483 128	+ 2,6 %	502 266
2005	878	608	271	+ 2,6 %	0,05 %	4 312	- 3,8 %	0,9 %	501 467	+ 2,7 %	520 848
2006	1 016	713	303	+ 6,8 %	0,06 %	4 245	- 3,7 %	0,8 %	532 874	+ 4,0 %	553 722
2007	1 106	736	370	- 9,8 %	0,07 %	4 639	+ 6,1 %	0,8 %	566 757	+ 3,8 %	589 085
2008	1 072	705	368	- 12,7 %	0,06 %	4 900	- 0,4 %	0,8 %	591 685	+ 2,9 %	614 408
2009	979	638	341	+ 0,4 %	0,06 %	4 431	+ 4,6 %	0,8 %	581 815	- 2,3 %	603 039
2010	1 036	665	372	+ 6,4 %	0,06 %	4 219	- 3,2 %	0,7 %	602 044	+ 3,2 %	624 545
2011	1 014	655	359	+ 3,7 %	0,06 %	4 375	+ 10,1 %	0,7 %	613 407	+ 1,9 %	635 739
2012	938	626	312	- 6,5 %	0,05 %	4 143	- 3,7 %	0,7 %	622 570	+ 1,3 %	643 646
2013	1 027	651	377	+ 1,0 %	0,06 %	4 402	- 6,6 %	0,7 %	633 351	+ 1,8 %	654 612
2014	1 101	668	433	+ 13,5 %	0,07 %	4 788	+ 10,9 %	0,7 %	644 196	+ 2,3 %	665 618
2015	1 002	628	374	- 8,3 %	0,06 %	4 235	- 9,6 %	0,7 %	647 026	+ 1,6 %	668 006
2016	943	567	376	- 1,7 %	0,06 %	4 516	+ 1,0 %	0,7 %	657 553	+ 2,1 %	677 848
2017	971	599	373	+ 0,0 %	0,06 %	4 370	- 3,2 %	0,7 %	663 605	+ 1,4 %	684 558
2018	1 054	641	414	+ 10,7 %	0,06 %	4 631	+ 8,7 %	0,7 %	689 167	+ 3,0 %	709 522
2019	957	594	363	- 14,0 %	0,05 %	4 693	- 4,0 %	0,7 %	697 027	+ 1,2 %	716 879
2020	948	597	352	+ 3,7 %	0,05 %	4 956	- 1,2 %	0,7 %	677 698	- 2,0 %	696 620
2021	1 060	639	422	+ 8,5 %	0,06 %	4 717	- 7,2 %	0,7 %	724 173	+ 5,6 %	745 067
2022 ⁴	1 160	696	464	+ 4,9 %	0,06 %	4 921	+ 11,0 %	0,6 %	769 974	+ 3,0 %	791 087
2023 ⁵	1 172	688	484	- 0,5 %	0,06 %	5 083	- 1,7 %	0,6 %	783 212	+ 0,7 %	803 632

¹ Du point de vue des établissements (y compris unités des administrations publiques : communes, cantons, Confédération)² Aux prix de l'année précédente³ PIB = valeur ajoutée brute totale après ajustements (+ impôts sur les produits, - subventions sur les produits)⁴ Provisoire⁵ Estimation⁶ Les séries relatives à l'économie dans son ensemble ont été révisées en 2022.

Sources : Comptes nationaux (depuis 1995) et Comptes des branches du secteur primaire, OFS ; Comptes nationaux de la Suisse, 1990-1994, SECO

Tableau 16.5 : Comptes économiques de la sylviculture 1990-2023 : compte de production¹

en millions de francs, à prix courants

	Production de la sylviculture	Production sylvicole	Productions de biens sylvicoles	Production de services sylvicoles	Activités secondaires non sylvicoles	Consommation intermédiaire	Valeur ajoutée brute aux prix de base	Consommation de capital fixe (amortissements)	Valeur ajoutée nette aux prix de base	1000 Unités de travail annuel (UTA) (standard 280 jours/an)	Valeur ajoutée brute par UTA (aux prix de base courants en 1000 francs)	Productivité (valeur ajoutée brute aux prix constants 2010 par UTA) ; 1990 = 100
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1990	1 519	1 409	1 156	253	110	966	553	168	384	10,4	53	100
1995	1 017	914	773	141	103	539	478	180	298	8,2	59	115
2000	1 138	1 019	758	261	119	834	303	183	121	9,6	32	149
2005	878	746	493	253	132	608	271	189	82	7,3	37	116
2010	1 036	904	625	279	133	665	372	210	162	6,6	56	123
2011	1 014	884	611	273	130	655	359	212	147	6,5	55	129
2012	938	814	526	288	124	626	312	209	103	6,1	51	128
2013	1 027	887	611	276	140	651	377	202	175	6,3	60	127
2014	1 101	957	672	285	143	668	433	201	232	6,8	63	128
2015	1 002	841	576	265	161	628	374	195	178	6,3	59	127
2016	943	781	536	245	162	567	376	192	184	6,2	60	126
2017	971	821	572	249	150	599	373	191	182	6,4	58	123
2018	1 054	892	627	265	163	641	414	192	222	6,4	65	142
2019	957	801	549	252	156	594	363	198	165	6,2	59	126
2020	948	791	529	262	158	597	352	198	154	6,3	55	127
2021	1 060	906	630	276	155	639	422	204	218	6,7	63	128
2022 ²	1 160	1 016	736	280	144	696	464	216	248	6,9	67	128
2023 ³	1 172	1 014	729	285	158	688	484	219	264	6,7	72	132

Explications :

Production de la sylviculture (colonne 1) : correspond à la somme de 2 et 5. La somme comprend la production de quatre domaines partiels : « entreprises forestières publiques », « forêt privée », « entreprises de services forestiers », « entreprises de pépinières forestières ».

Production sylvicole (colonne 2) : correspond à la somme de 3 et 4

Production de biens sylvicoles (colonne 3) : valeur de production de bois brut, accroissement net et vente de bois sur pied ainsi que d'autres productions (pépinières forestières, produits fatals de l'exploitation de bois brut)

Production de services sylvicoles (colonne 4) : valeur de production des travaux à façon en sylviculture et en exploitation forestière

Valeur ajoutée brute (colonne 7) : solde de 1 (valeur de production) moins 6 (consommation intermédiaire)

Valeur ajoutée nette (colonne 9) : solde de 7 (valeur ajoutée brute) moins 8 (amortissements)

1 Révision 30.6.2016: introduction de la valorisation économique du bois sur pied
Révision 30.6.2018: exclusion des réserves forestières des stocks économiques de bois sur pied
Révision 30.9.2020: introduction de l'IFN4 définitif, révision des Comptes nationaux

2 Provisoire

3 Estimation

Tableau 16.6 : Comptes économiques de la sylviculture 1990–2023 : de la production au revenu d'entreprise¹*en millions de francs, à prix courants*

	Valeur de production de la sylviculture ²	Consommation intermédiaire	Valeur ajoutée brute ²	Rémunération des salariés	Autres impôts sur la production	Autres subventions ³	Excédent brut d'exploitation	Intérêts et fermages à payer	Intérêts et fermages à recevoir	Revenu brut d'entreprise ³	Consommation de capital fixe (amortissements)	Revenu net d'entreprise
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1990	1 519	966	553	541	5	274	280	7	20	293	168	125
1995	1 017	539	478	446	27	126	131	4	18	145	180	– 36
2000	1 138	834	303	559	46	324	22	4	18	36	183	– 147
2005	878	608	271	405	40	175	1	6	24	19	189	– 170
2006	1 016	713	303	418	39	166	12	6	26	31	192	– 161
2007	1 106	736	370	396	35	131	71	5	27	92	197	– 105
2008	1 072	705	368	413	37	132	51	6	29	73	209	– 136
2009	979	638	341	407	39	148	43	5	29	68	209	– 141
2010	1 036	665	372	410	39	145	68	5	29	93	210	– 117
2011	1 014	655	359	406	40	155	69	5	28	92	212	– 120
2012	938	626	312	390	39	159	42	5	27	64	209	– 145
2013	1 027	651	377	395	38	156	100	4	28	124	202	– 78
2014	1 101	668	433	417	37	161	139	5	30	165	201	– 36
2015	1 002	628	374	401	28	163	108	4	28	132	195	– 64
2016	943	567	376	391	26	156	115	4	26	137	192	– 55
2017	971	599	373	399	26	165	113	4	24	132	191	– 58
2018	1 054	641	414	408	39	180	147	4	22	165	192	– 27
2019	957	594	363	399	37	188	116	4	20	132	198	– 66
2020	948	597	352	408	41	187	90	4	19	105	198	– 93
2021	1 060	639	422	424	39	206	165	4	17	178	204	– 26
2022 ⁴	1 160	696	464	434	34	189	185	5	18	198	216	– 18
2023 ⁵	1 172	688	484	432	38	197	211	5	18	224	219	4

Explications :

Le revenu brut d'entreprise (colonne 10) résulte des « recettes » (les ressources), déduction faite des « dépenses » (les emplois).

– **Les ressources :** « production » + « autres subventions » + « intérêts et fermages à recevoir » ;

– **Les emplois :** « consommation intermédiaire » + « rémunération des salariés » + « autres impôts sur la production » + « intérêts et fermages à payer ».

1 Révision 30.6.2016: introduction de la valorisation économique du bois sur pied

Révision 30.6.2018: exclusion des réserves forestières des stocks économiques de bois sur pied

Révision 30.9.2020: introduction de l'IFN4 définitif, révision des Comptes nationaux

2 Aux prix de base courants

3 Subventions à la production dans le cadre de projets sylvicoles; sans les aides à l'investissement

4 Provisoire

5 Estimation

Tableau 16.7 : Production et valeur ajoutée des industries du bois et du papier dans le contexte économique national, 2000-2022*en millions de francs, à prix courants*

Branche économique	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège ¹					Industrie du papier et du carton					Secteur secondaire ² (industrie, bâtiment et génie civil)			Économie totale (tous les secteurs économiques)	
	Valeur de la production brute	Consommation intermédiaire	Valeur ajoutée brute	Variation par rapport à l'année précédente ³	Part à la valeur ajoutée brute totale	Valeur de la production brute	Consommation intermédiaire	Valeur ajoutée brute	Variation par rapport à l'année précédente ³	Part à la valeur ajoutée brute totale	Valeur ajoutée brute	Variation par rapport à l'année précédente ³	Part à la valeur ajoutée brute totale	Valeur ajoutée brute	Variation par rapport à l'année précédente ³
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
2000	6 708	3 890	2 818	-0,6 %	0,63 %	4 095	2 513	1 582	-3,0 %	0,35 %	120 093	1,1 %	26,64 %	450 790	3,7 %
2001	6 563	3 617	2 946	1,8 %	0,64 %	4 011	2 380	1 631	0,3 %	0,35 %	126 927	4,0 %	27,37 %	463 790	1,8 %
2002	7 459	4 429	3 030	3,9 %	0,65 %	4 117	2 458	1 659	4,3 %	0,36 %	127 432	1,0 %	27,47 %	463 911	0,2 %
2003	7 316	4 250	3 066	1,4 %	0,65 %	4 015	2 414	1 601	-0,7 %	0,34 %	126 809	-0,4 %	27,01 %	469 477	-0,1 %
2004	7 842	4 657	3 185	3,9 %	0,66 %	3 895	2 371	1 523	-3,4 %	0,32 %	128 336	0,1 %	26,56 %	483 128	2,6 %
2005	8 279	4 971	3 309	2,5 %	0,66 %	3 901	2 401	1 500	-1,9 %	0,30 %	134 520	4,2 %	26,83 %	501 467	2,7 %
2006	8 691	5 235	3 456	2,9 %	0,65 %	3 813	2 365	1 448	-5,0 %	0,27 %	143 983	4,8 %	27,02 %	532 874	4,0 %
2007	9 619	5 873	3 745	3,7 %	0,66 %	4 169	2 599	1 570	1,3 %	0,28 %	152 755	3,4 %	26,95 %	566 757	3,8 %
2008	9 811	6 020	3 791	-4,1 %	0,64 %	4 280	2 664	1 616	-2,5 %	0,27 %	159 416	2,7 %	26,94 %	591 685	2,9 %
2009	9 469	5 773	3 697	-4,0 %	0,64 %	3 631	2 213	1 418	-5,5 %	0,24 %	149 209	-9,4 %	25,65 %	581 815	-2,3 %
2010	9 426	5 718	3 709	2,1 %	0,62 %	3 645	2 256	1 389	4,2 %	0,23 %	154 228	6,2 %	25,62 %	602 044	3,2 %
2011	9 654	5 881	3 773	1,2 %	0,62 %	3 525	2 169	1 357	-4,1 %	0,22 %	159 135	6,4 %	25,94 %	613 407	1,9 %
2012	9 115	5 533	3 582	-6,7 %	0,58 %	3 256	2 026	1 230	-2,2 %	0,20 %	158 362	-1,3 %	25,44 %	622 570	1,3 %
2013	9 359	5 755	3 604	1,2 %	0,57 %	3 149	1 960	1 189	-1,1 %	0,19 %	161 704	2,1 %	25,53 %	633 351	1,8 %
2014	9 470	5 831	3 640	0,9 %	0,56 %	3 040	1 873	1 167	-2,2 %	0,18 %	161 904	0,4 %	25,13 %	644 196	2,3 %
2015	8 862	5 276	3 586	-1,0 %	0,55 %	2 833	1 892	942	-5,8 %	0,15 %	161 665	-0,3 %	24,99 %	647 026	1,6 %
2016	8 899	5 397	3 502	-0,4 %	0,53 %	2 773	1 866	907	-5,1 %	0,14 %	163 294	1,9 %	24,83 %	657 553	2,1 %
2017	8 969	5 462	3 507	2,4 %	0,53 %	2 712	1 853	859	-3,2 %	0,13 %	165 784	4,3 %	24,98 %	663 605	1,4 %
2018	9 490	5 821	3 669	2,0 %	0,53 %	2 708	1 812	896	-3,8 %	0,13 %	173 293	5,6 %	25,15 %	689 167	3,0 %
2019	9 719	5 899	3 820	-1,2 %	0,55 %	2 710	1 818	893	-0,8 %	0,13 %	177 221	2,7 %	25,43 %	697 027	1,2 %
2020	9 314	5 561	3 753	-3,4 %	0,55 %	2 467	1 630	837	0,0 %	0,12 %	172 956	-3,8 %	25,52 %	677 698	-2,0 %
2021	10 313	6 404	3 909	-0,0 %	0,54 %	2 774	1 928	846	0,9 %	0,12 %	191 002	13,9 %	26,38 %	724 173	5,6 %
2022 ⁴	10 901	6 816	4 085	-8,9 %	0,53 %	3 118	2 182	937	-10,2 %	0,12 %	194 160	3,3 %	25,22 %	769 974	3,0 %

¹ Correspond à NOGA 2008, branche 16; la fabrication de meubles et la construction (montage de charpentes, pose de couvertures, pose de parquets) ne sont pas incluses.² NOGA 2008, branches 05-43³ Aux prix de l'année précédente⁴ Provisoire

Source : Comptes nationaux, OFS

17 Formation forestière et sécurité au travail

Formation professionnelle de base et supérieure

En 2023, 314 jeunes ont achevé un apprentissage (CFC) de forestier-bûcheron (cf. tab. 17.1). Sur les 909 personnes en formation, 39 étaient des femmes. Dix personnes ont obtenu leur diplôme de maturité professionnelle, deux d'entre elles en cours d'apprentissage, les huit autres après. De plus, trois praticiens forestiers (AFP) ont obtenu leur diplôme. Le graphique 17.1 montre le nombre de diplômes décernés dans les filières de formation professionnelle supérieure. La filière de forestier (ES) débute tous les deux ans et qu'elle s'achève les années impaires.

Formation universitaire

À la HAFL de Zollikofen, 28 personnes (6 femmes et 22 hommes) ont obtenu leur diplôme de bachelor et 4 (2 femmes et 2 hommes) leur diplôme de master en sciences forestières en 2023 (cf. graph. 17.2). L'EPF de Zurich a remis 19 diplômes de master (à 11 femmes et 8 hommes) en sciences de l'environnement avec spécialisation en gestion des forêts et du paysage.

Formation continue à des fins professionnelles

Des diplômes de formation continue à des fins professionnelles ont été remis à 54 femmes et 35 hommes en 2023. Au total, 37 diplômes de rangers, un certificat de forestier-bûcheron chef de groupe, 10 certificats de foresterie urbaine, 7 CAS en forêt, paysage et santé, 31 CAS en éducation à l'environnement par la nature et 3 certificats de pédagogie en forêt ont été décernés. De plus, 196 personnes (61 femmes et 135 hommes) ont suivi les cours dispensés par l'association fowala (formation continue Forêt et Paysage).

Sécurité au travail

Avec 290 cas répertoriés pour 1000 employés à plein temps dans les exploitations et entreprises forestières, le nombre d'accidents de travail est resté inférieur à 300 pour la cinquième année consécutive en 2023 (cf. graph. 17.3). Il reste toutefois élevé en comparaison d'autres branches d'activités. Quelque 45 % de ces accidents ont entraîné un arrêt de travail de plus de trois jours. Trois décès sont à déplorer.

Les accidents de personnes sans formation forestière ne sont pas systématiquement répertoriés. Les cours de récolte

obligatoires destinés aux personnes exécutant des travaux forestiers sur mandat contribuent grandement à la sécurité.

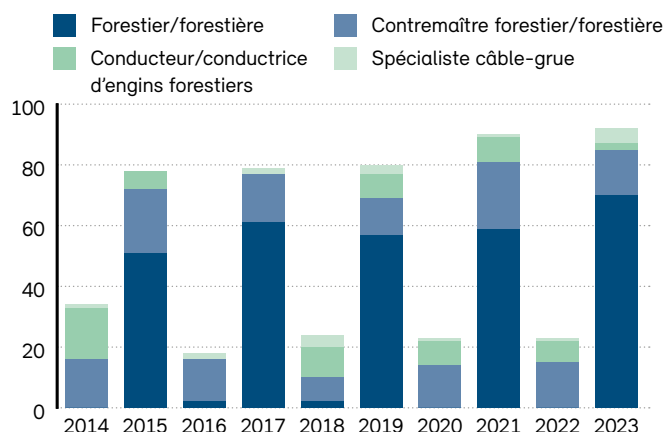
Sources

- Sondage auprès des cantons, OFEV, division Forêts et division Économie et Innovation
- Ortra Forêt Suisse. www.odawald.ch
- Statistiques de la HAFL et de l'EPFZ
- Statistique de l'assurance-accidents LAA, SUVA. www.unfallstatistik.ch > Nouveaux chiffres > Chiffres pour la branche > Effectif Suva selon les classes de primes > 42B Exploitations forestières

Pour en savoir plus

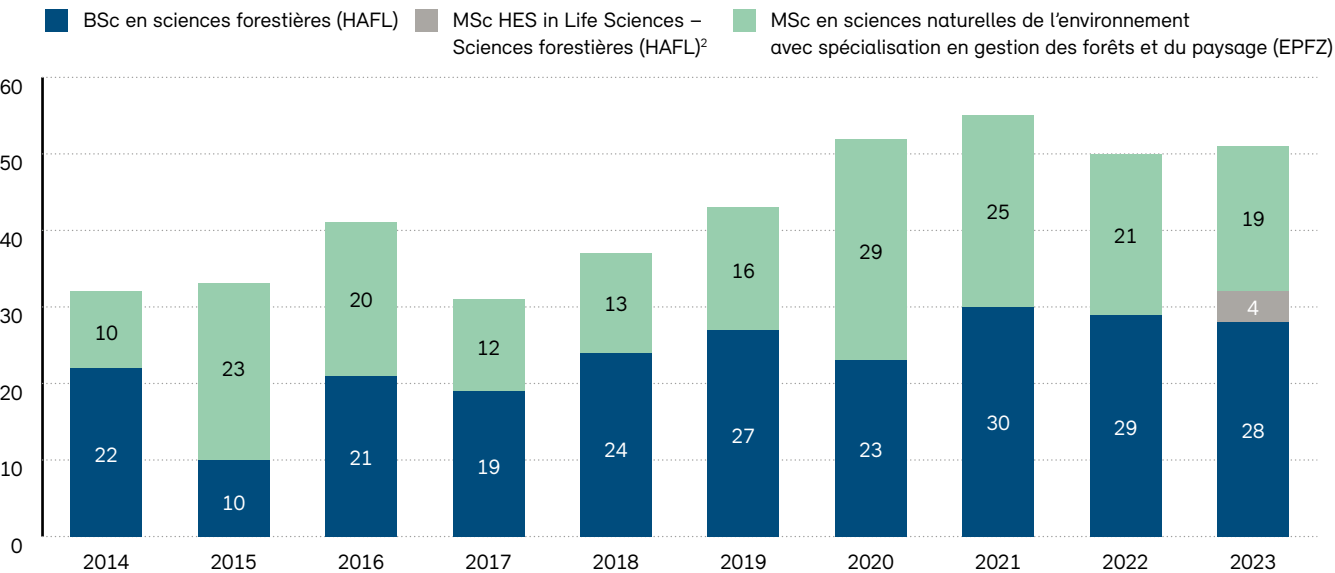
- Les professions forestières en un coup d'œil : www.codoc.ch > Carrière en forêt > Aperçu
- Centre forestier de formation Lyss : www.bzwlyss.ch
- Centre forestier de formation Maienfeld (en allemand) : www.ibw.ch/wald
- HAFL Zollikofen : www.bfh.ch/hafl
- EPF Zurich (en anglais et allemand) : www.usys.ethz.ch
- Cours de bûcheronnage : www.codoc.ch
- Formation continue Forêt et paysage : www.fowala.ch
- Sécurité du travail en forêt : www.suva.ch/foret

Graphique 17.1 : Formation professionnelle supérieure, 2014-2023
en nombre de diplômes décernés



Source : Ortra Forêt Suisse

Graphique 17.2 : Formation universitaire¹ (HAFL et EPFZ), 2014-2023
en nombre de diplômes décernés

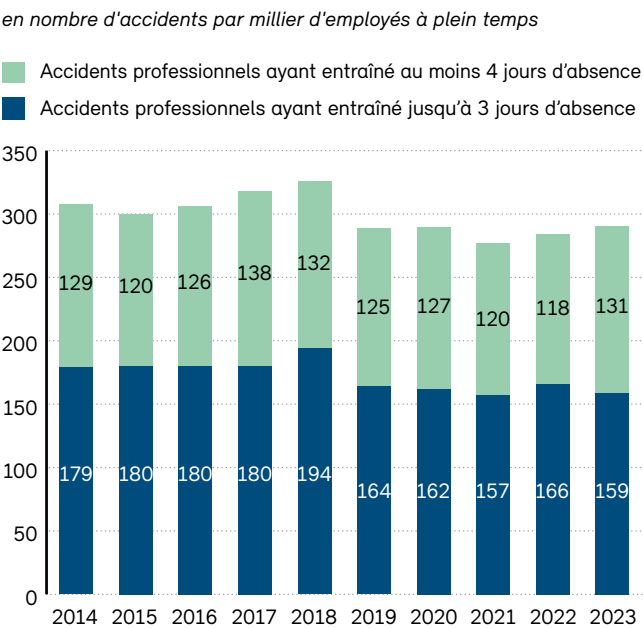


1 La répartition des diplômé-e-s par genre pour les années 2013 à 2022 est disponible dans l'édition 2023.

2 Les diplômes de master décernés par la HAFL sont également indiqués depuis l'édition 2023.

Sources : Statistiques de la HAFL et de l'EPFZ

Graphique 17.3 : Accidents professionnels dans les exploitations forestières, 2014-2023
en nombre d'accidents par millier d'employés à plein temps



Source : Statistique de l'assurance-accidents LAA, Suva

Tableau 17.1 : Formation professionnelle de base, 2014-2023
en nombre de diplômes décernés

	Forestier-bûcheron/ Forestière-bûcheronne CFC	Praticien forestier/ Praticienne forestière AFP
2014	304	4
2015	297	6
2016	280	5
2017	291	4
2018	299	6
2019	270	5
2020	312	9
2021	275	5
2022	278	2
2023	314	3

Source : Sondage auprès des cantons concernant la formation, OFEV, division Forêts et division Économie et Innovation

Annexe 1

Glossaire

Accroissement

Augmentation du volume de bois, du diamètre, de la hauteur, de l'étendue ou de la valeur sur une période donnée.

Dans l'IFN, l'accroissement se réfère à l'accroissement du volume de bois sur tige en écorce entre deux inventaires consécutifs.

Aire forestière (au sens de la LFo) ou surface forestière (au sens de la statistique sur les forêts)

Surface forestière totale au sens de l'art. 2 LFo. La forêt comprend toutes les surfaces couvertes d'arbres ou d'arbustes forestiers à même d'exercer des fonctions protectrices, sociales ou économiques.

Pour la définition exacte de la forêt en termes quantitatifs, s'appliquent les dispositions cantonales au sens de l'art. 2, al. 4, LFo et de l'art. 1 OFo.

Amortissement

Dépréciation subie par le capital fixe au cours de la période considérée par suite d'usure normale et d'obsolescence prévisible.

La dépréciation de capital fixe ne tient pas compte des grandes catastrophes et de l'épuisement des ressources naturelles.

Autres assortiments

Bois résineux et feuillus sous forme de piquets, de petites perches et de plots à fendre ou à tavillons (selon la statistique forestière).

Bois de récupération (bois usagé)

Bois provenant de la démolition d'immeubles ou de l'élimination de meubles et d'emballages. Selon sa provenance, le bois de récupération est à l'état naturel ou a été traité.

Bois de répartition

Bois que les bourgeoisies, corporations, etc. remettent aux ayants droit à des conditions favorables.

Bois de tige

Volume aérien de la tige d'un arbre, de l'empattement jusqu'à la cime (y compris souche et écorce, sans les branches).

Bois d'industrie

Bois brut broyé et désagrégué mécaniquement ou chimiquement.

Le bois d'industrie entre dans la production de pâtes de bois et de cellulose, de laine de bois, de panneaux de particules et de fibres et d'autres produits industriels. Le bois d'industrie court (1 ou 2 m) se distingue du bois-énergie par des propriétés qualitatives telles qu'état sanitaire, courbure, impuretés, épaisseur (→ petit bois).

Bois-énergie

Assortiments de bois utilisés à des fins énergétiques.

Le bois-énergie comprend le bois-énergie de forêt, le bois hors forêt, les sous-produits (de scieries) et le bois de récupération.

Bois-énergie de forêt

Bois-énergie produit dans le cadre de l'exploitation des forêts. Le bois-énergie est normalement constitué, d'une part, du petit bois qui, en raison d'un diamètre insuffisant ou de défauts de qualité, ne peut pas être utilisé comme matériau et, d'autre part, des sous-produits de l'exploitation forestière (bois de la couronne ainsi que grumes et branches non valorisables sous forme de matériau).

Bois fort

Volume de bois en surface d'un diamètre supérieur à 7 cm, constitué de tiges et de branches en écorce.

Bois lamellé-collé (lamellé-collé, bois lamellé)

Bois constitué d'au moins trois couches de lamelles collées dont les fibres sont disposées dans le même sens.

Le bois lamellé est utilisé en cas de fortes sollicitations statiques.

Bois résiduel ou sous-produits (de scierie)

Bois résiduel à l'état naturel issu de la production d'entreprises de transformation du bois telles que les scieries, les menuiseries, les entreprises de charpenterie et les fabriques de meubles.

Suivant le mode de production, les sous-produits du bois se présentent sous forme de copeaux, de dosses, de plaquettes ou de sciure.

Bois rond

Assortiments de grumes, de bois d'industrie et de bois-énergie produits en forêt.

Cadastre des événements, cadastre des dangers

Cadastre répertoriant tous les événements survenus dans une région donnée avec des indications sur les causes, les dégâts et l'époque.

Calcul des marges contributives (MC)

Le calcul des marges contributives (MC) permet de déterminer dans quelle mesure les recettes contribuent à couvrir les coûts de fabrication (coûts variables) et les coûts structurels (coûts fixes). L'imputation échelonnée des coûts permet en outre de déterminer l'influence des différents postes de coûts sur le résultat d'exploitation. Les étapes intermédiaires sont désignées par le terme d'échelons de marge contributive. La marge contributive I (MC I) se calcule en déduisant des recettes nettes (p. ex. recettes de la vente du bois) les coûts de production proportionnels du produit (p. ex. coûts de récolte du bois). La MC I indique dans quelle mesure le produit contribue à couvrir des coûts structurels d'une exploitation ainsi qu'à la réalisation d'un bénéfice. D'autres échelons de marge contributive (MC II à V) sont obtenus en déduisant de la MC I des blocs de coûts structurels qui peuvent être clairement attribués à l'objet d'observation concerné. Il est ainsi possible d'évaluer dans quelle mesure les produits mentionnés peuvent couvrir les coûts nets d'un bloc de coûts structurels. La MC V indique la contribution au résultat et se compose de la MC I moins l'ensemble des coûts structurels.

Carte des dangers

Carte détaillée fournissant des informations sur les dangers ou l'absence de danger, la nature de ces dangers, leur intensité potentielle et leur probabilité d'occurrence (fréquence, période de retour).

La carte des dangers est réalisée selon des critères scientifiques à une échelle d'environ 1 : 2000 à 1 : 10 000 et donne des informations pour chaque emplacement du terrain dans un périmètre clairement délimité.

Contributions des communes et de tiers

Somme des contributions octroyées par des communes, par d'autres collectivités ainsi que par des tiers (privés, fondations, etc.).

Contributions fédérales et cantonales

Somme des contributions octroyées par la Confédération et les cantons.

La plupart du temps, ces contributions sont octroyées sur la base d'obligations légales.

Corrigé des variations météorologiques

Calculé de manière à éliminer l'influence des fluctuations liées aux conditions météorologiques.

Les données corrigées des variations météorologiques se réfèrent à la consommation d'énergie indépendamment des périodes de chaleur ou de chauffage. Ces valeurs « lissées » sont utilisées pour mettre en évidence les variations ne dépendant pas des conditions météorologiques.

Crédit d'investissement forestier

Prêts remboursables sans intérêts ou à des intérêts modérés octroyés comme crédit de construction, pour le financement de soldes de crédits, pour l'acquisition de véhicules, de machines et d'outillage forestiers ainsi que pour la construction d'installations destinées à l'exploitation forestière.

Les crédits d'investissement forestier au sens de la LFo (art. 40) sont accordés par la Confédération, sur proposition des cantons, pour encourager les mesures destinées à améliorer la structure des exploitations, à rationaliser les procédés de travail et à faciliter les projets nécessaires sur le plan forestier.

Défrichement

Changement durable ou temporaire de l'affectation du sol forestier.

Une surface définitivement défrichée n'est plus considérée comme forêt au sens juridique du terme.

Échelon de production

Désignation du niveau de production.

En sylviculture, le premier échelon se réfère à la production biologique (création des peuplements, soins aux jeunes peuplements, protection des forêts) et le deuxième, à la production technique (récolte du bois et éclaircies).

Entreprise

Organisation de production de biens et de services à caractère commercial.

En économie, les entreprises sont classées en quatre catégories selon le nombre de personnes employées, exprimées en EPT : la microentreprise (0 à 9 EPT), la petite entreprise (10 à 49 EPT), l'entreprise moyenne (50 à 249 EPT) et la grande entreprise (250 EPT et plus).

Équivalent plein temps (EPT)

Nombre de personnes occupées converti en postes à plein temps.

Exploitation

Selon la statistique forestière : quantité de grumes, de bois d'industrie et de bois-énergie vendue (port de camions, vente de bois ou sur pied) au cours de l'exercice à des acheteurs de bois en vrai et utilisée pour la consommation propre. Ainsi, les pertes de récolte, par exemple, ne sont pas prises en compte (→ récolte de bois).

Selon l'IFN : arbres (bois de tige y compris écorce) absents des placettes d'échantillonnage et dont la souche montre des traces claires d'une coupe à la tronçonneuse (que le bois soit commercialisé ou qu'il reste partiellement en forêt). Pour comparer ces données d'exploitation calculées selon des méthodes différentes, il est nécessaire d'appliquer des facteurs d'adaptation, qui peuvent atteindre 20 % en moyenne (Potentiels d'exploitation dans la forêt suisse. Scénarios d'exploitation et évolution des forêts, 2011. Office fédéral de l'environnement, Berne. Connaissance de l'environnement n° 1116, pp. 62-71).

Exploitation forestière

À des fins statistiques (statistique forestière suisse et réseau d'exploitations forestières), une unité d'exploitation est considérée comme « exploitation forestière » dès lors qu'elle remplit les critères suivants :

1. droits de propriété ou droit de disposition sur les surfaces forestières exploitées,
2. surface productive minimale (Jura ≥ 200 ha, Plateau ≥ 150 ha, Préalpes ≥ 250 ha, Alpes et sud des Alpes ≥ 500 ha), et
3. comptes consolidés (des comptes individuels regroupés sont également possibles, comptabilité financière ou analytique).

Fonctions de la forêt

Services que l'écosystème forestier remplit (effets ou potentiel de la forêt) ou doit remplir (exigences de la société). La gestion des forêts vise à garantir les fonctions de ces dernières dans le sens du développement durable.

Gestion durable des forêts

Gestion et exploitation de forêts et de surfaces forestières selon des méthodes et un rythme qui permettent de maintenir la diversité biologique, la productivité, la capacité de régénération et la vitalité de l'écosystème forestier sans porter préjudice à d'autres écosystèmes.

La gestion durable des forêts permet à celles-ci de remplir leurs fonctions écologiques, économiques et sociales, aux niveaux national et international.

Gestion intégrée des risques

Procédure systématique appliquée à la protection contre les dangers naturels, fondée sur un cycle comprenant mesures de précaution, maîtrise et rétablissement.

La gestion intégrée des risques part du principe que tous les instruments de protection sont de valeur équivalente, soit les mesures de prévention, d'intervention et de remise en état.

Grume

Bois de tige écorcé et sans souche (aussi appelé grume de sciage) qui peut être classé dans l'une des classes d'assortiments correspondantes des Usages suisses du commerce du bois brut.

Les grumes de sciage sont transformées en sciages ou en placages dans des scieries et des usines de placages.

Mesures (dans le domaine des forêts protectrices et des dangers naturels)

Mesures techniques : mesures permettant de prévenir ou de réduire le danger dû aux catastrophes naturelles en agissant directement sur leur déroulement.

Les ouvrages de protection sont notamment installés pour sécuriser des sites habités en permanence, des voies de communication et des objets de valeur notable.

Mesures organisationnelles : mesures comprenant la prévision, l'alerte, l'alarme, le sauvetage et les mesures d'urgence.

Mesures de planification : mesures relevant de l'aménagement du territoire et consistant à adapter l'utilisation de l'espace aux dangers existants (par exemple carte des dangers naturels).

Ces mesures permettent de réduire l'ampleur des dommages sans agir directement sur le déroulement des phénomènes.

Mesures biologiques : mesures de génie biologique visant à préserver le sol et la roche de l'érosion et des glissements d'une manière durable et naturelle à l'aide de plantes et de parties de plantes vivantes.

En outre, ces mesures de protection offrent des habitats à une grande variété de faune et de flore et contribuent à les mettre en réseau. Les forêts protectrices représentent la plus importante mesure biologique.

Mètre cube apparent (m³a)

Unité de mesure correspondant à un mètre cube de bois empilé et constitué de bois plein et d'espaces intermédiaires.

Mètre cube plein (m³p ; m³ de bois compact)

Unité de mesure correspondant à un mètre cube de masse de bois.

Selon les Usages suisses du commerce du bois brut, le m³p est l'unité utilisée pour le mesurage des bois ronds.

Mortalité

Ensemble des arbres morts d'une cause naturelle.

La mortalité au sens de l'IFN comprend les arbres qui ont péri ou disparu entre deux inventaires par suite de phénomènes naturels (p. ex. tempêtes, attaques de ravageurs, avalanches) sans faire l'objet d'une exploitation sylvicole. Les arbres morts depuis l'inventaire précédent qui ont été inventoriés comme bois mort sur la placette sont considérés comme mortalité résiduelle.

NOGA

Système suisse de classement des branches économiques. Le système NOGA permet de structurer les entreprises et les exploitations d'après leurs activités. Il correspond aux normes internationales et facilite ainsi les comparaisons avec d'autres pays.

Pellets (granulés de bois)

Combustible à très haute densité d'énergie issu de sous-produits de l'industrie de transformation du bois (sciure et copeaux de rabotage ou de sciage).

Les pellets sont brûlés dans des chaudières spéciales pour produire de la chaleur. Le matériau de départ ne doit pas contenir de substances étrangères telles que liant, vernis ou matières plastiques. Il est comprimé sous haute pression en petits bâtonnets. La chaleur produite lors de cette opération active les substances liantes naturellement présentes dans le bois. Les pellets conservent ainsi leur forme sans adjonction d'agglomérant. Grâce à leur faible teneur en eau (8 à 10 %), ils présentent un pouvoir calorifique élevé.

Pertes

Diminution du volume de bois en raison de (→) l'exploitation (au sens de l'IFN) et de la (→) mortalité.

Petit bois

Bois fort hors assortiment au sens des Usages du commerce du bois brut.

Poutre en lamellé-collé

Élément de construction horizontal en lamellé collé.

Le collage de planches ou de lamelles de bois en couches superposées permet d'obtenir des éléments de grand diamètre.

Prestation forestière

Fonction de la forêt qui comporte, pour les individus et la société dans son ensemble, une utilité économique, sociale et sanitaire directe. Dans nombre de cas, les prestations de la forêt ont les caractéristiques des biens publics.

Productivité du travail

Mesure de l'efficacité avec laquelle les ressources en personnel sont utilisées dans la production.

La productivité du travail correspond à la valeur ajoutée brute aux prix constants divisée par le volume de travail d'une branche. En sylviculture, la norme est de 280 jours de travail pour un an.

Produit après déduction des coûts de récolte du bois

Produit net de la vente de bois après déduction des coûts de récolte.

Récolte du bois (exploitation du bois)

Quantité de bois vendu (à port de camions, du parc à bois ou sur pied) remis comme bois de répartition ou utilisé en propre usage en m³ (grumes sans écorce, bois d'industrie en écorce) au cours d'un exercice.

En cas de vente sur pied ou en forêt privée, une estimation des assortiments est effectuée sur la base du procès-verbal de martelage.

Région de production (au sens de l'IFN)

Région délimitée au sens de l'IFN en fonction des conditions de croissance et de production du bois.

Les régions de production de la Suisse sont le Jura, le Plateau, les Préalpes, les Alpes et le sud des Alpes. Les régions de production (au sens de l'IFN) présentent de légères différences par rapport aux zones forestières (au sens de la statistique forestière). Les frontières des cinq régions de production restent inchangées depuis l'IFN1 (1983 à 1985) (→ zone forestière).

Région économique

Région délimitée en fonction de critères économiques et géographiques.

On dénombre 14 régions économiques issues de la subdivision des cinq régions de production (IFN) (→ zone forestière).

Rémunération des prestations forestières

La rémunération des prestations forestières implique le recensement et la documentation desdites prestations, la monétarisation de leurs valeurs (évaluation monétaire) et le financement des mesures d'exploitation nécessaires à la fourniture de ces prestations (rémunération économique).

Réserve forestière naturelle (RFN) ou réserve forestière totale

Forêt proche de l'état naturel abandonnée délibérément au développement naturel (protection des processus).

Si la réserve est suffisamment grande, toutes les phases du développement naturel de la forêt peuvent se succéder avec le temps, permettant notamment aux arbres d'atteindre leur âge biologique.

Réserve forestière spéciale (RFS) ou réserve forestière partielle ou réserve forestière avec interventions particulières

Forêt ou partie de forêt subissant des interventions ciblées destinées à préserver et favoriser la biodiversité ou la diversité structurelle du peuplement forestier.

STATENT

Statistique structurelle des entreprises fournissant des informations centrales sur la structure de l'économie Suisse (p. ex. nombre d'entreprises, nombre d'établissements, nombre d'emplois, nombre d'emplois en équivalent plein temps, hommes et femmes employés, etc.). Les chiffres sont tirés de données de base du registre de l'AVS. Toute personne soumise à l'AVS et qui touche un salaire annuel minimal à partir d'un certain seuil (2300 francs en 2011) est assimilée à un emploi dans la statistique.

Surface forestière (au sens de la statistique forestière et de la LFo)

(→ aire forestière)

Surface forestière (au sens de l'IFN)

Surface recouverte par la forêt.

La forêt est définie sur la base de trois critères (degré de recouvrement, largeur et hauteur des arbres) à l'aide de photos aériennes et de relevés de terrain sur chaque placette d'échantillonnage.

Surface forestière productive (au sens de la statistique forestière)

Surface forestière disposant d'un potentiel d'exploitation du bois et sur laquelle du bois a été ou pourrait être exploité, indépendamment de l'intensité actuelle d'exploitation et de la desserte.

Les pâturages boisés et les réserves forestières (particulières) avec une exploitation occasionnelle de bois sont considérés comme des surfaces forestières productives, les « forêts inaccessibles » ne le sont par contre pas.

Surmesure

Part de la longueur qui dépasse la longueur de l'assortiment dans le commerce et la vente de bois ronds.

La surmesure doit permettre à l'acheteur d'utiliser la longueur effective de l'assortiment.

Unité institutionnelle

Unité prenant des décisions de façon indépendante et sous sa propre responsabilité et disposant de sa propre comptabilité. Dans le secteur privé, l'unité institutionnelle correspond à une entreprise. Dans le secteur public, il s'agit soit d'une entreprise publique, soit d'une administration publique.

Valeur moyenne de la statistique commerciale

Valeur totale des importations ou exportations d'un produit divisé par le volume correspondant. Il s'agit d'un indicateur de la valeur moyenne de l'unité commercialisée.

Volume (quantité totale de bois) sur pied

Volume ou masse de bois globalement disponible en forêt. Dans l'IFN, le volume se réfère au volume de bois de tige en écorce avec la cime et la souche, mais sans les branches. On fait une distinction entre le volume de bois total, qui comprend aussi le bois sec ou à terre (bois mort) et le volume d'arbres sur pied et vivants.

Zone forestière (au sens de la statistique forestière)

Région délimitée au sens de la statistique forestière en fonction des conditions de croissance et de production du bois.

Les zones forestières de la Suisse sont le Jura, le Plateau, les Préalpes, les Alpes et le sud des Alpes. Les zones forestières (au sens de la statistique forestière) présentent de légères différences par rapport aux régions de production (au sens de l'IFN). Les zones forestières sont délimitées par les frontières communales actuelles (→ région de production).

Annexe 2

Abréviations

AFP Attestation fédérale de formation professionnelle	NOGA Nomenclature générale des activités économiques
CFC Certificat fédéral de capacité	OFEV Office fédéral de l'environnement
CES Comptes économiques de la sylviculture	OFEN Office fédéral de l'énergie
CN Comptes nationaux pour l'ensemble de l'économie	OFo Ordonnance sur les forêts
EPF École polytechnique fédérale	OFS Office fédéral de la statistique
EPT Équivalent plein temps	PLANAT Plate-forme nationale « Danger naturels »
HAFL Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires	REF Réseau d'exploitations forestières de la Suisse
IFN Inventaire forestier national	SFe Statistique forestière, relevé exhaustif
IMIS Système intercantonal de mesure et d'information pour l'alerte en cas d'avalanche	STATENT Statistique structurelle des entreprises
LFo Loi sur les forêts	WSL Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage
MC Marge sur les coûts variables	
NaiS Gestion durable des forêts de protection	
NIMP 15 Norme pour les emballages en bois	

Annexe 3

Répertoire des mots-clés

Accidents	39, 100, 101	Papier	4, 57, 61, 63, 65, 66, 67, 69, 71, 74, 76, 77, 88, 90, 91, 92, 95, 99, 110
Accroissement	5, 22, 23, 24, 25, 26, 40, 41, 91, 97, 102	Papier recyclé	4, 65, 67, 69, 71, 74, 76, 77
Assortiment	27, 31, 84, 87, 88, 105, 106	Prix du bois	5, 26, 48, 84, 85, 86, 89, 91
Bilan du bois	5, 64, 74, 77	Prix du bois d'industrie	84, 86
Bilan du bois brut	74	Productivité	40, 97, 104, 105
Biodiversité	5, 23, 35, 36, 37, 42, 43, 45, 91, 106	Propriétaires	10, 15, 23, 26, 46, 48
Bois bostryché	20	Recettes	22, 46, 47, 54, 55, 98, 103
Bois d'industrie	26, 28, 29, 31, 57, 62, 64, 65, 68, 70, 74, 76, 84, 85, 86, 88, 102, 103, 104, 106, 110	Récolte du bois	5, 26, 47, 55, 103, 105, 106
Bois-énergie	26, 28, 29, 31, 40, 47, 63, 68, 74, 76, 78, 79, 81, 82, 85, 87, 88, 102, 103, 104	Réseau d'exploitations forestières	46, 48, 50, 104, 108
Bois rond	57, 60, 63, 84, 103, 110	Réserves forestières	35, 36, 37, 97, 98, 106
Carte des dangers	103, 105	Sciages	40, 57, 59, 61, 63, 64, 66, 68, 70, 72, 77, 85, 86, 89, 104, 110
Carton	57, 65, 66, 67, 69, 71, 77, 90, 91, 95, 99, 110	Scieries	54, 57, 60, 84, 89, 95, 102, 104
Cellulose	57, 59, 61, 63, 64, 65, 69, 71, 77, 90, 92, 95, 102, 110	Sécurité au travail	100
Commerce extérieur	5, 62, 63, 64, 65, 66, 69, 71, 72, 73, 74, 77, 79, 83	Sous-produits	57, 61, 63, 64, 65, 66, 68, 74, 76, 79, 82, 83, 102, 103, 105, 110
Commerce extérieur du bois	5, 62, 65	Surface forestière	5, 10, 12, 14, 22, 26, 27, 33, 34, 36, 37, 40, 46, 51, 102, 106
Contribution	103	Transformation du bois	5, 7, 26, 57, 58, 59, 60, 61, 74, 79, 81, 102, 105
Dangers naturels	5, 32, 33, 42, 43, 56, 91, 104, 105	Valeur ajoutée	97, 98, 99, 105
Défrichements	10, 11, 13, 16	Volume de chablis	20
Dépenses	98	Volume sur pied	5, 22, 24
EPT	90, 93, 94, 95, 104, 108	Zone forestière	12, 27, 50, 106, 107
Équivalents plein temps	90, 93, 94, 95		
Essences	19, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 35, 36, 38, 84		
Établissements	90, 93, 96, 106		
Exploitations forestières	5, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 56, 90, 100, 101, 104, 108		
Faune	5, 38, 105		
Forêts protectrices	5, 32, 33, 34, 42, 43, 104, 105		
Formation	5, 32, 33, 42, 43, 44, 100, 101, 108		
Gestion intégrée des risques	32, 33, 104		
Grumes	26, 28, 29, 31, 54, 57, 62, 63, 64, 65, 66, 68, 70, 74, 76, 84, 85, 87, 88, 94, 102, 103, 104, 106, 110		
Incendies de forêt	19, 21, 40, 41		
Lothar	40, 64, 91		
Marché du bois	85, 86, 110		
Ouvrages de protection	32, 33, 42, 43, 44, 45, 104		
Panneaux de fibres	66, 68, 70, 110		
Panneaux de particules	57, 66, 68, 70, 77, 95, 102, 110		

Annexe 4

Facteurs de conversion

Produit	Numéro du tarif douanier	1 m ³ produit = ? t produit	1 t produit = ? m ³ produit	1 m ³ produit = ? m ³ en bois compact	1 t produit = ? m ³ en bois compact
Bois de chauffage	4401.1				
– Bois rond		0,90	1,11	1,00	1,11
– Stère		0,63	1,59	0,70	1,11
Plaquettes	4401.2	0,36	2,75	0,40	1,10
Granulés, briquettes	4401.3	0,65		1,25	1,92
Sous-produits du bois	4401.4	0,65	1,54	0,90	1,39
Bois de récupération	4401.49			0,36	1,85
Charbon de bois	4402	0,33	3,00	0,67	2,00
Bois d'industrie	4403.22, 4403.24, 4403.26, 4403.94, 4403.96, 4403.97, 4403.98	0,90	1,11	1,00	1,11
Grumes ¹					
– résineux	4403.21, 4403.23, 4403.25	0,90	1,11	1,00	1,11
– tropicaux	4403.4	0,67	1,50	1,00	1,50
– feuillus	4403.91, 4403.93, 4403.95, 4403.99	0,90	1,11	1,00	1,11
Produits semi-finis	4404, 4409	0,67			1,50
Laine de bois, farine de bois	4405	0,52	6,00		1,93
Matériel de construction	4406, 4413, 4418	0,67			1,50
Sciages					
– résineux	4407.1	0,52	1,92	1,00	1,92
– tropicaux	4407.2	0,67	1,50	1,00	1,50
– feuillus	4407.9	0,80	1,25	1,00	1,25
Placages	4408	0,70	1,43	1,00	1,43
Panneaux de particules	4410	0,65	1,54	0,94	1,44
Panneaux de fibres					
– de densité moyenne (dits « MDF »)	4411.1	0,80	1,25	1,24	1,55
– durs	4411.92	0,95	1,05	1,25	1,32
– isolants	4411.94	0,25	4,00	0,56	2,24
Contre-plaqués	4412	0,65	1,54	0,97	1,49
Articles en bois	4414, 4417, 4419, 4420, 4421	0,67			1,50
Matériel d'emballage	4415, 4416	0,60			1,67
Pâte de bois	4701, 4702, 4705	0,38	2,63	0,68	1,80
Cellulose	4703, 4704	0,44	2,25	0,80	1,80
Papiers à recycler	4707			0,70	1,60
Papier, cartons	4801 à 4823	0,43	2,30	0,70	1,60
Matériaux en papier et en carton imprimé	49	0,43	2,30	0,70	1,60
Meubles en bois	9401.6, 9403.3 à 9403.6	0,83			1,20
Constructions préfabriquées en bois	9406.1	0,83			1,20

¹ Lors de sa séance du 19 septembre 2006, la Commission du marché du bois a décidé d'appliquer un facteur de conversion de 1,11 m³/t pour les bois ronds résineux et feuillus (bois tropicaux exclus).